



Huitième séance (spéciale)

Mardi 10 juin 2008, 10 heures

Présidence de M. Salamín

ALLOCUTION DE SON EXCELLENCE M. MARTÍN TORRIJOS ESPINO, PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE DU PANAMA

Original espagnol: Le PRÉSIDENT

J'ai l'honneur de déclarer ouverte la huitième séance plénière (spéciale) de la 97^e session de la Conférence internationale du Travail et d'accueillir, au nom de la Conférence internationale du Travail, Son Excellence M. Martín Torrijos Espino, Président de la République du Panama.

Afin de lui souhaiter la bienvenue et de présenter notre illustre invité, je donne la parole au Secrétaire général de la Conférence internationale du Travail, M. Juan Somavia.

*Original espagnol: Le SECRÉTAIRE GÉNÉRAL
de la CONFÉRENCE*

Monsieur le Président Martín Torrijos Espino, permettez-moi, au nom de cette Conférence, qui est le parlement mondial du monde du travail, de vous souhaiter une chaleureuse bienvenue.

Au cours de votre mandat, vous avez pris comme engagement que la croissance économique se traduise en progrès social pour votre peuple et votre pays. Il n'y a pas de meilleur témoignage de votre attachement aux valeurs de notre Organisation que votre visite dans le cadre de cette 97^e session de la Conférence internationale du Travail, qui est présidée, avec grande habileté, par votre ministre du Travail, M. Edwin Salamín Jaén.

Nous avons ici le Président de la République du Panama. Ce pays étant de surcroît Membre du Conseil d'administration, autant dire que cette année est celle du Panama.

Depuis que vous avez formé votre gouvernement en 2004, vous avez veillé à ce que la marque de votre administration soit de mettre la question sociale au centre de vos politiques, et votre préoccupation sociale, vous l'avez répété récemment lors du congrès constitutif de la Confédération syndicale des Amériques, au cours duquel vous avez dit qu'il nous fallait engager un débat important sur le lien entre croissance économique, développement et progrès et que, à certaines époques, nos pays ont connu la croissance, mais pas la croissance sociale.

Vous êtes en train de prouver le contraire en faisant de la création d'emplois le cœur de vos politiques économique et sociale et en investissant dans des programmes communautaires en faveur des groupes de population à faible revenu.

Cela signifie que nous devons participer au processus de mondialisation en veillant à ne pas oublier que la croissance économique doit favoriser le bien-être de chacun au sein de la société.

J'aimerais souligner un aspect de votre direction en tant que Président: votre volonté constante de dialogue, écouter davantage pour mieux gouverner, et cela s'est traduit par un renforcement du dialogue et de la concertation dans votre pays.

Il convient notamment de signaler la consultation nationale pour le développement à laquelle ont participé les employeurs et les travailleurs et de nombreux représentants de la société. C'est un exemple significatif et emblématique de cette recherche de consensus, illustré, par le dialogue instauré au sujet du Canal de Panama.

Nous avons le grand plaisir d'apprendre que le Panama a approuvé, de manière tripartite et avec l'appui de l'OIT, un Programme national en faveur du travail décent, visant à offrir de meilleures possibilités de travail décent et productif et des revenus corrects à tous les Panaméens. Vous avez tout notre soutien pour sa mise en œuvre.

Chers amis, nous savons que le peuple du Panama est propriétaire d'un ouvrage d'ingénierie les plus emblématiques au monde: le Canal du Panama, qui a permis de réaliser le rêve séculaire de relier deux océans.

Suite au soutien apporté par le président Torrijos, et après une consultation démocratique par voie de référendum, nous avons pu réaliser les travaux d'élargissement du canal qui garantiront sa viabilité économique et généreront du travail décent pour des milliers de personnes.

Il y a trente et un ans, votre père a signé l'accord Torrijos-Carter par lequel la souveraineté du Canal de Panama a été transférée au Panama.

Monsieur le Président, vous êtes ici chez vous. Merci d'être venu nous rendre visite. Merci pour toute votre action et pour ce que votre présence signifie ici.

Original espagnol: Le PRÉSIDENT

J'ai maintenant l'immense honneur de donner la parole à notre invité de marque, M. Torrijos Espino, Président de la République du Panama.

*Original espagnol: M. TORRIJOS ESPINO
(Président de la République du Panama)*

J'aimerais, tout d'abord, remercier les délégations gouvernementales des employeurs et des travailleurs d'avoir choisi le Panama pour présider la présente session de la Conférence.

Le gouvernement et le peuple du Panama apprécient à sa juste valeur la responsabilité qui est liée à cette fonction.

Les sujets qui ont été débattus et que nous devons résoudre sont particulièrement importants pour le défi qui attend nos gouvernements et les organisations d'employeurs et de travailleurs, à savoir promouvoir le travail décent et lutter contre la pauvreté dans le monde, notamment en milieu rural.

C'est en milieu rural que se trouvent les plus grandes poches de pauvreté de nos pays. C'est là, que l'on souffre le plus, qu'il y a le moins de possibilités et, par conséquent, c'est là que nous devons concentrer nos efforts.

En cette ère de progrès technologiques stupéfiants, la pauvreté est une honte universelle.

Elle va à l'encontre de l'intelligence et de la solidarité humaine. Nous avons réduit les distances, supprimé les frontières, universalisé la connaissance, mais nous n'avons pas pu éviter que des millions de personnes continuent à vivre dans la pauvreté.

Pauvreté qui, pour la plupart, est due au manque d'égalité des chances, à l'absence de services de base en matière d'éducation et de santé, au manque d'accès aux ressources productives – terre, capital, intrants – et à l'absence presque totale d'emplois décents.

Lorsque la faim oblige à choisir entre envoyer ses enfants à l'école ou les faire travailler pour que la famille subsiste, nous condamnons irrémédiablement ces personnes à la pauvreté.

Face à cette réalité, les Etats ont l'obligation d'assurer l'indispensable afin que ceux qui vivent dans l'extrême pauvreté puissent véritablement s'en sortir.

Et c'est pourquoi nous avançons dans la mise en place d'un programme d'allocations sous conditions. C'est un premier pas pour lutter contre la pauvreté et améliorer la capacité productive de la société.

D'aucuns qualifient ces politiques sociales de paternalistes et invoquent le vieil adage qui dit que ce qui est important ce n'est pas de donner un poisson mais d'apprendre à pêcher.

La situation de pauvreté est telle en zone rurale que, si l'on ne commence pas par donner un poisson, beaucoup n'auront même pas la force d'apprendre à pêcher.

Ce n'est que lorsque la subsistance aura été assurée que l'on pourra créer les emplois décents auxquels nous aspirons tous.

Le travail décent, à nos yeux, est synonyme de création d'entreprises, et de création d'emplois à forte productivité qui offrent des revenus suffisants pour satisfaire les besoins de base et qui assurent aussi une la protection sociale et des droits.

Le travail décent est aussi synonyme d'emplois sans discrimination d'aucune sorte. C'est pourquoi nous devons accorder une attention toute particulière au milieu rural, où vit une proportion importante des groupes habituellement vulnérables et exclus, par exemple les peuples indigènes.

C'est en milieu rural que l'on constate le plus fort déficit de travail décent, que, jour après jour, la subsistance est la plus difficile, que l'on ressent le plus durement la cherté des aliments.

Il a été d'ores et déjà démontré que les prix alimentaires élevés peuvent réduire à néant les progrès effectués, dans le sens des objectifs du

Millénaire pour le développement, et notamment celui de la réduction de la pauvreté.

Si nous n'agissons pas maintenant, cette situation ira en s'aggravant et des millions de personnes retomberont dans la pauvreté d'où ils commençaient à sortir. Et les efforts réalisés pendant des décennies n'auront servi à rien.

Face à cette situation, la solution est évidente mais elle exige des décisions politiques fermes. C'est pourquoi je saisis cette occasion, unique, pour exhorter les chefs d'Etat et de gouvernement du monde entier à s'engager à mettre en œuvre des politiques intégrales pour donner un élan à la productivité, à la compétitivité et au travail décent.

Si je parle de politiques intégrales, c'est pour souligner qu'une politique macroéconomique efficace est une condition nécessaire mais insuffisante pour atteindre ces objectifs de croissance et de développement, comme l'OIT l'a répété dans divers forums, en Amérique latine et dans les Caraïbes.

Aujourd'hui, nous sommes en train de payer le manque d'investissements dans nos pays, pendant de nombreuses années, dans le développement d'infrastructures productives et sociales. Mais les erreurs du passé ne justifient pas l'indifférence du présent.

L'expérience nous a appris qu'une politique macroéconomique saine améliore la rentabilité et la productivité des entreprises et augmente les investissements, la demande et les possibilités de développement social partagé.

Il s'agit de politiques destinées à: élaborer des réseaux de production et des infrastructures; promouvoir le crédit pour les micro, petites et moyennes entreprises; renforcer des bases technologiques; inciter les innovations; améliorer la couverture et la qualité de l'éducation de base et de la formation; et développer et institutionnaliser la négociation collective et le dialogue social.

Dans le cadre de ces politiques intégrales, de la recherche de consensus, le développement des qualifications et des compétences des travailleurs et des employeurs joue un rôle fondamental pour aller dans le sens de la productivité, de la croissance, de l'emploi et du développement.

Et nos gouvernements doivent axer tous leurs efforts sur cet objectif. Les économies et les sociétés disposeront ainsi de ressources humaines de qualité dans lesquelles nos gouvernements seront disposés à investir.

Il n'y a pas de formule magique: tout dépendra de l'efficience et de l'équité fiscales, de façon à ce que tous les secteurs soient solidaires, notamment les secteurs les plus nantis.

Pour atteindre cet objectif, le dialogue social, tel qu'il est prôné par l'OIT, joue un rôle essentiel et dans ce dialogue, les organisations d'employeurs et de travailleurs ont une grande responsabilité puisqu'elles doivent influencer sur le contenu et l'efficience des politiques publiques.

C'est la raison pour laquelle, dans le cadre de la campagne de promotion et de défense de la liberté syndicale qui, pendant l'exercice biennal en cours, est menée par l'OIT dans les Amériques, nous reconnaissons à sa juste valeur le principe de la liberté syndicale, qui est un droit fondamental dans les relations professionnelles et qui est essentielle pour la consolidation démocratique, la gouvernabilité et la paix sociale.

Le gouvernement du Panama a fait sien les principes de l'Agenda du travail décent, lequel a reçu l'appui des chefs d'Etat et de gouvernement lors du Sommet des Nations Unies en 2005 et de nombreux autres forums mondiaux et régionaux.

Le ministère du Travail et du Développement du Panama a adopté récemment un programme national de promotion du travail décent auquel ont participé activement les employeurs et les travailleurs.

L'adaptation de toutes les structures administratives aux nouvelles réalités nous a conduit à élaborer un projet de loi organique du ministère du Travail.

Aujourd'hui, nous nous sommes engagés avec les partenaires sociaux à mettre en œuvre ce projet dans les différentes instances et régions du pays.

Cet engagement ne tolère aucune exception.

Comme vous le savez, le Panama a lancé l'un des chantiers les plus impressionnants de la région, un chantier emblématique pour le Panama et le monde: il s'agit de l'élargissement du canal de Panama.

C'est un projet stratégique pour le commerce mondial. Il a été approuvé à la suite d'un référendum national et les travaux ont commencé.

Le canal a été construit il y a 100 ans. Mais le chantier actuel sera différent de l'épopée qui a permis d'unir les mers au début du XX^e siècle.

A l'époque, des milliers de travailleurs y ont perdu la vie. Certains sont ensevelis dans des sépultures anonymes, ou sous les décombres provoqués par les explosions.

D'autres ont succombé à la maladie, d'autres, nombreux, se sont suicidés en raison des conditions de travail déplorables et de la nostalgie.

Mais cette fois, pour chacun des travailleurs qui prendra part à la nouvelle épopée, le respect des droits au travail sera garanti. Nous pourrions ainsi rendre honneur à la première décennie de la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail de 1998, et nous respecterons notre engagement de défendre et de renforcer le travail décent.

C'est un chantier fondamental pour le commerce mondial, mais il ne dispense aucune entité, aucun sous-traitant, de respecter les obligations internationales du Panama en matière de droit du travail. Je m'y engage solennellement ici.

Avant de procéder à l'exécution des travaux, nous avons veillé à disposer d'une main-d'œuvre formée à toutes les tâches à accomplir.

C'est pour cela qu'a été créée une institution dont la direction est tripartite. Nous nous sommes donc inspirés de cette caractéristique essentielle de l'OIT.

Cette institution a déjà formé 280 000 personnes en un an, chiffre extraordinaire quand on sait que la population panaméenne est de 3,3 millions de personnes.

L'OIT, comme aucun autre organisme international, prône le dialogue et l'entente entre les partenaires sociaux. Plus encore, telle est l'essence de l'organisation. Le fait de réunir travailleurs, employeurs et gouvernements fait de ce dialogue l'un des objectifs stratégiques de l'OIT. La recherche de consensus sur les problèmes les plus pressants a été, et continuera à être, la ligne directrice de mon gouvernement.

Les gouvernements peuvent toujours décider d'imposer des réformes mais, aussi nécessaires soient-elles, celles-ci, si elles sont imposées, provoquent des traumatismes sociaux et politiques.

Les gouvernements peuvent aussi choisir une voie qui semble plus difficile mais qui, à long terme, est la seule qui donne une véritable légitimité aux grandes décisions, la seule qui favorise la gouvernabilité et la stabilité institutionnelle. Il s'agit tout simplement de se concerter, de parvenir à des consensus.

Voici quelques exemples: l'un des problèmes les plus sensibles, pour n'importe quel pays, est celui de la sécurité sociale. Tout ce qui touche à cette question doit réunir le plus grand consensus social possible.

Il y a quatre ans, le système de sécurité sociale panaméen était au bord de l'effondrement.

En 2005, le gouvernement, les employeurs, les travailleurs et d'autres organisations de la société civile sont parvenus à des accords qui ont permis de résoudre les problèmes d'universalité et de solidarité consacrés dans l'ordre juridique du Panama et dans les conventions de l'OIT.

De même, dans le cadre d'une large concertation nationale, nous avons fait en sorte que les avantages de l'élargissement du canal contribuent à éliminer la pauvreté, avec des politiques durables et mesurables.

Dans un effort formidable de concertation, nous avons mis sur pied des programmes d'investissement de 10 milliards de dollars pour les dix-sept prochaines années, qui concerneront donc quatre gouvernements successifs.

La concertation et la solidarité, dans leur expression la plus large, sont les ressources dont le gouvernement dispose pour répondre aux besoins les plus criants.

Au cours de mon action gouvernementale, le Panama a connu une croissance sans précédent et a pu réduire le taux de chômage de plus de cinq points, faire reculer le secteur informel et améliorer le salaire minimum réel, dans le cadre du consensus tripartite.

Ainsi, cette croissance économique s'est traduite par l'amélioration des conditions de vie et de travail d'une grande part de la population, ce qui montre qu'il est tout à fait viable de transformer la croissance économique en développement intégral.

Certes, nous sommes loin encore d'avoir réalisé notre plus grande attente, à savoir le développement durable. Mais nous avons progressé et, avec les forces de production, nous progresserons davantage.

Permettez-moi de m'adresser brièvement au Directeur général du BIT à propos de mon pays.

Le Panama a l'honneur de pouvoir apporter sa contribution à l'OIT, et ce depuis 1990. Nous avons contribué au financement d'un projet ou d'un bureau au Panama, et ainsi à l'élaboration de statistiques du travail dans la région.

Je suis sûr que cela contribuera au développement de la base de connaissances de l'OIT dans la région.

Votre décision de renforcer les fonctions de l'OIT au Panama confirme la confiance d'autres institutions des Nations Unies qui se sont installées dans la «Ciudad del Saber», une ancienne base militaire transformée en centre de connaissances.

J'aimerais vous dire que tous les efforts que vous avez faits ont trouvé un écho dans notre pays. Et le Panama réaffirme aujourd'hui son engagement à ratifier la Convention du travail maritime.

Mes chers amis, le Panama aimerait vous remercier une nouvelle fois pour la confiance que vous avez manifestée à son égard. C'est une distinction que vous accordez à un pays qui croit au

dialogue et à la concertation, un pays qui a retrouvé son canal et sa souveraineté, grâce à la négociation et à l'entente, et qui a fait siens les principes fondamentaux de l'OIT.

Nous espérons que d'autres conférences internationales comme celle-ci continueront de créer les conditions d'un dialogue harmonieux et franc. Elles sont un mécanisme pour surmonter les problèmes les plus pressants de l'humanité, et elles nous mettront sur la voie de la paix, de la justice sociale et du développement dans la dignité.

Original espagnol: Le PRÉSIDENT

Au nom de la Conférence que j'ai le plaisir de présider, permettez-moi de vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir accepté l'invitation de l'OIT à venir nous donner un message qui nous fait envisager avec optimisme un avenir meilleur pour les travailleurs et les employeurs du monde entier.

Savoir que des gouvernements, comme celui que vous présidez, font des efforts véritables pour rester fidèles aux valeurs et objectifs de l'OIT, nous encourage bien entendu à poursuivre dans cette voie commune.

Excellence, votre présidence et votre présence nous honorent. Vous avez démontré de diverses façons que vous êtes un partisan inconditionnel du dialogue tripartite qui est le fondement de l'OIT.

J'ai le grand privilège d'être un témoin direct de votre conviction profonde, de ce que le dialogue social et la participation démocratique sont les

moyens les plus sûrs de garantir la paix sociale et une meilleure gouvernance.

Cela n'est pas valable simplement pour le monde du travail mais aussi pour toutes les politiques que vous avez engagées au Panama. Le dialogue et la concertation sont dans votre gouvernement les instruments clés de travail dans tous les domaines, ce qui contribue au maintien de la stabilité politique, indispensable si l'on veut s'acheminer vers un progrès économique et social durable.

La pratique du dialogue comme méthode de travail au Panama a sans nul doute insufflé un nouvel élan à l'action entreprise pour faciliter la réalisation du programme de travail décent dans le pays. Je tiens d'ailleurs à signaler votre engagement profond dans les domaines social et du travail si intimement liés aux objectifs du travail décent.

Votre plan gouvernemental est avant tout social, vu qu'il repose sur la conviction selon laquelle il ne peut y avoir de croissance économique ni de développement sans justice sociale, une conviction largement partagée par la Conférence internationale du Travail.

Monsieur le Président, au nom de mes collègues du Bureau, au nom de tous les participants à cette 97^e session de la Conférence internationale du Travail, et en mon nom propre, je tiens à nouveau à vous remercier infiniment de nous avoir honorés de votre présence.

Je déclare close la huitième séance de la 97^e session de la Conférence internationale du Travail.

(La séance est levée à 10h50.)

Neuvième séance

Mardi 10 juin 2008, 10 h 50

Présidence de M^{me} Diallo et de M. Tabani

RAPPORTS DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL: DISCUSSION (SUITE)

La PRÉSIDENTE

J'ai l'honneur de déclarer ouverte la neuvième séance plénière de la 97^e session de la Conférence internationale du Travail.

Je vous propose de reprendre maintenant la discussion sur les rapports du Président du Conseil d'administration et du Directeur général.

Original russe: M. LUTSYSHYN (travailleur, Ukraine)

Les rapports du Directeur général attestent de manière convaincante une profonde compréhension des missions stratégiques qui s'offrent à l'OIT. Ils définissent des mesures concrètes pour mettre en œuvre les programmes sur le travail décent.

Je souhaite remercier l'OIT du soutien fourni dans le cadre des programmes de coopération institués pour mettre en œuvre le concept du travail décent en Ukraine.

Vous savez qu'en Ukraine les syndicats partent du principe que le travail décent commence par un salaire décent. C'est une position que partagent toutes les parties au dialogue social en Ukraine.

Nous l'avons d'ailleurs confirmé par une série de rencontres entre les syndicats et les hauts dirigeants du pays, de consultations des partenaires du conseil socio-économique national tripartite, et par la signature d'un memorandum de partenariat et de coopération entre le Cabinet des ministres et les syndicats ukrainiens, ainsi que par la conclusion d'un accord général. Pour la première fois depuis l'indépendance, il est convenu – et fixé par la loi – d'instituer un salaire minimal, à compter du 1^{er} janvier 2009, qui ne pourra être inférieur au minimum vital. Vous savez qu'aujourd'hui près de 15 pour cent des personnes travaillant en Ukraine perçoivent un salaire inférieur à ce minimum vital.

Sur l'insistance des syndicats, l'accord général prévoit d'augmenter au minimum de 25 pour cent les salaires par rapport à la croissance des prix des biens de consommation et des services. Cela témoigne d'une coupure par rapport à la politique des précédents gouvernements, d'austérité salariale.

Pour autant, les salaires actuels continuent d'être trop bas et ne permettent pas une vie décente. Plus de 28 pour cent des ukrainiens vivent en deçà du seuil national de pauvreté, qui tourne autour de 100 dollars des Etats-Unis par mois.

La situation est aggravée du fait de la pratique de retard de salaire, près de 250 000 travailleurs ukrainiens n'avaient pas touché leur salaire au début du mois de mai, souvent pour cause de faillite.

La rémunération du travail reste minime dans le PIB national, soit moins de 50 pour cent en 2007. Je pense que l'OIT pourrait songer à adopter des conventions et des recommandations à cet effet en définissant la part minimale des salaires dans le PIB, ainsi que les limites aux écarts autorisés entre les salaires les plus hauts et les salaires les plus bas. Cela pourrait fortement contribuer à améliorer la base normative de l'OIT et à renforcer les positions en faveur du principe du travail décent.

En ce qui concerne le problème du versement tardif des salaires, nous avons convenu avec le gouvernement d'élaborer un projet de loi instituant un fonds de garantie des salaires, aux fins de dédommager les travailleurs qui ne perçoivent pas leurs salaires pour cause de faillite de l'entreprise. Pour éviter que les entreprises ne recourent systématiquement à la pratique de non-versement des salaires, le projet de code du travail prévoit de durcir les conditions d'octroi des prestations matérielles.

La diffusion du travail décent en Ukraine se heurte aux graves crises qui secouent le marché du travail. Alors que de nombreuses entreprises ukrainiennes manquent de main-d'œuvre qualifiée et d'ingénieurs, chaque année près de 80 000 diplômés des établissements universitaires et professionnels se retrouvent sans travail. Or, dans le même temps, dans plus de 40 pour cent des postes vacants enregistrés par le service public de l'emploi, les salaires proposés sont inférieurs au minimum vital.

C'est la raison pour laquelle les partenaires sociaux ont convenu d'élaborer conjointement un projet de loi, qui sera soumis au parlement, sur le développement des compétences professionnelles. Il est aussi prévu d'adopter un programme public en vue de préserver et de développer le potentiel de travail du pays à l'horizon 2017. A nos yeux, ils constituent des facteurs importants propres à assurer le travail décent et à réduire les inégalités. L'OIT pourrait peut-être envisager de définir des normes minimales au regard du développement des ressources humaines qui permettraient d'améliorer les qualifications et la formation continue des travailleurs.

En conclusion, je voudrais souligner que les syndicats ukrainiens soutiennent la politique de

l'OIT qui prône la promotion du travail décent partout, car il constitue aujourd'hui le critère essentiel de tout progrès social.

Original anglais: M. ROQUÉ (secrétaire d'Etat au Travail et à l'Emploi, Philippines)

Je félicite le Directeur général pour son rapport sur la façon dont nous pouvons faire progresser l'Agenda du travail décent face aux multiples défis stratégiques qui nous attendent aujourd'hui.

Cette conférence se déroule à un moment où nos pays sont confrontés à un double défi. Ils doivent, d'une part relever celui de l'insécurité sous ses diverses formes et d'autre part, saisir toutes les chances de développement qui se présentent.

La forte croissance de l'économie qui a entraîné des mouvements de capitaux et des investissements sans précédent dans le monde offre un immense potentiel de développement mais elle se traduit également par des déséquilibres et des disparités entre pays développés et en développement. Lorsque l'économie ralentit, les pays en développement ne peuvent compter que sur leurs ressources limitées pour maintenir la croissance et leur niveau de développement et doivent travailler deux fois plus durement.

Aujourd'hui, comme d'autres pays en développement, les Philippines doivent, tout en résistant aux pressions actuelles, faire face à la hausse des prix du pétrole et à des problèmes de sécurité alimentaire. Bien que notre croissance ait été jusqu'à présent positive du point de vue macroéconomique, nous devons encore, dans cette période difficile, relever le défi de la répartition équitable des résultats du développement dans la population.

Nous reconnaissons qu'il est vain de parler de développement si nous ne répondons pas aux besoins des personnes les plus vulnérables aux contrecoups de l'économie.

Comme le signale le rapport du Directeur général, les Philippines doivent exploiter toutes les possibilités offertes par le potentiel de la mondialisation pour faire en sorte que le peuple des Philippines puisse vraiment ressentir les effets du développement.

Nous reconnaissons que le principe de base, tel qu'il est souligné à juste titre dans le rapport, est que l'équilibre et l'équité ne sont réalisables que grâce au travail décent. C'est en fait le même principe qui inspire les Philippines, notamment ses partenaires tripartites, depuis que le pays s'est associé, en 2002, à d'autres pays pour piloter l'Agenda du travail décent et réaliser ses objectifs.

Pour le troisième cycle de notre Plan national sur le travail décent qui porte sur la période 2008-2010, nous avons adopté le thème suivant: *Réduire les déficits du travail décent*. Ce thème reflète notre objectif qui consiste à combler les déficits de travail décent et à renforcer la productivité et la compétitivité de la main-d'œuvre ainsi que l'équité au travail.

Pour l'atteindre, nous avons axé nos ressources et nos efforts de coopération sur les déficits de travail décent dans les secteurs très vulnérables à la dynamique du marché du travail et de l'économie mondiale. Il s'agit notamment des travailleurs contractuels, des travailleurs liés à l'externalisation des activités des entreprises, des travailleurs agricoles, des travailleurs du secteur de la pêche,

des travailleurs du secteur informel, des travailleurs migrants et des travailleurs du secteur public.

Nos partenaires sociaux travaillent à mettre au point des initiatives de travail décent en faveur de ces groupes et certaines actions concertées sont déjà définies dans leurs grandes lignes, notamment la ratification des conventions prioritaires, la mise en œuvre au niveau local de l'Agenda du travail décent, la révision du code du travail, l'organisation de formations pour le renforcement des compétences et l'intégration des normes fondamentales du travail dans d'autres instruments concernant les travailleurs.

Nous sommes heureux de pouvoir dire aujourd'hui que les Philippines ont accompli des progrès considérables. Nous sommes parvenus non seulement à intégrer le travail décent dans les objectifs de développement du pays mais également à mettre au point des outils de mesure de la mise en œuvre des trois piliers du travail décent comme l'Indicateur du travail des Philippines.

Plus récemment, nous avons lancé des interventions visant à résoudre les problèmes immédiats que posent aux travailleurs la crise alimentaire et pétrolière. Il s'agit, notamment, de la fourniture de prestations non salariales telles que des subventions pour le riz et de la promulgation d'une législation permettant de réaliser des économies sur les médicaments, d'élargir la portée des programmes d'entreprise et d'affilier à la sécurité sociale un plus grand nombre de travailleurs venant du système informel.

Si nous agissons de la sorte, c'est parce que nous savons que ce n'est qu'en défendant le travail décent dans notre pays que nous pourrions pleinement tirer parti des possibilités qui s'offrent à nos travailleurs, tant au niveau local que mondial.

Nous sommes en mesure d'affirmer que nous avons accompli des progrès remarquables en faisant en sorte que les objectifs de l'Agenda du travail décent rejoignent ceux du système des Nations Unies dans son ensemble et ceux des instances de coopération régionale comme, par exemple, l'ANASE.

Les Philippines estiment que ces avancées vers la réalisation du travail décent sont significatives. Elles montrent également que nous pouvons obtenir de meilleurs résultats, mieux utiliser nos ressources et parvenir à la cohérence des politiques aux niveaux national, régional et international. Pour réaliser les objectifs précités, nous demandons à l'OIT et aux Etats membres de bien vouloir prendre en considération ce qui suit.

Premièrement, nous sommes en quête d'un partenariat permettant aux entreprises de renforcer leurs capacités et aux travailleurs de faire face au ralentissement de l'économie par le biais du renforcement des capacités et des compétences, du partage des informations et de la mise en place de mécanismes de protection sociale.

Deuxièmement, si nous tirons fierté de notre solide dialogue social et de nos mécanismes tripartites, il n'en demeure pas moins que nous cherchons à établir des partenariats afin de faire en sorte que ces mécanismes soient présents au niveau local et qu'ils couvrent l'ensemble des questions de travail et d'emploi.

Troisièmement, alors que nous poursuivons le renforcement de nos institutions qui sont à la base de la liberté syndicale et de la négociation collective, nous avons besoin de travailler en

collaboration afin que les mécanismes de règlement des différends puissent assurer une justice rapide dans le monde du travail.

Enfin, nous lançons un appel pour que des efforts communs soient faits pour se pencher sur le problème des migrations et du développement, d'autant plus que les Philippines sont décidées à renforcer le bien-être et la protection de leurs travailleurs qui cherchent un emploi aussi bien sur le marché national que dans le monde entier.

Ce sera une excellente occasion pour nous tous de réfléchir à tous ces problèmes, et notamment à la manière de tirer parti des possibilités offertes par les migrations, tout en atténuant les difficultés des travailleurs migrants et des pays qui les reçoivent.

Pour terminer, je me permettrai de remercier l'OIT de l'appui constant qu'elle a apporté aux Philippines et des efforts qu'elle fait pour assurer le travail décent pour tous.

Ces soixante années de collaboration étroite avec l'OIT nous ont permis de travailler à l'amélioration des politiques du travail et de l'emploi, à l'élaboration de programmes permettant de répondre aux besoins et surtout de défendre les normes fondamentales du Travail sur lesquelles se fonde aujourd'hui la législation sociale et du travail des Philippines.

Avec nos partenaires sociaux, nous comptons poursuivre notre collaboration avec l'OIT pendant de très nombreuses années et atteindre ensemble les objectifs de travail décent.

Original espagnol: M. CORBACHO CHAVES (ministre du Travail et de l'Immigration, Espagne)

Permettez-moi, tout d'abord, de féliciter M. Salamin Jaén, ministre du Travail et du Développement social du Panama, pour son élection à la présidence de cette Conférence de 2008. Le succès de sa présidence sera le nôtre aussi, et celui de l'OIT, dont le travail en faveur du travail décent dans le monde bénéficie du plein soutien de l'Espagne et du reste des Etats Membres.

Il y a quatre ans, en début de son mandat, le Président du gouvernement espagnol, M. Rodriguez Zapatero, s'est adressé lors d'une séance spéciale à la Conférence internationale du Travail. A cette occasion il avait déclaré que «si au XX^e siècle, les droits de l'homme ont représenté une véritable conquête, si au XX^e siècle les droits civils et politiques ont été progressivement consolidés et élargis dans bien des pays du monde, le XXI^e siècle devrait être le siècle des droits sociaux».

Depuis cette déclaration, une législature parlementaire complète s'est écoulée en Espagne, avec les élections générales du 9 mars dernier, qui ont permis au peuple espagnol, de manière souveraine et majoritaire, d'apporter son soutien à une politique centrée sur le progrès économique et social.

Je suis ravi aujourd'hui de m'adresser pour la première fois à cette assemblée en tant que ministre du Travail et de l'Immigration du nouveau gouvernement espagnol en place depuis le mois d'avril, pour vous assurer que la confiance renouvelée par le peuple espagnol a elle-même renouvelé notre volonté de continuer dans la direction engagée depuis 2004.

Ce qui définit aujourd'hui le travail et l'entreprise est, sans aucun doute, leur constante mutation. De sorte que, bien souvent, ce qui était valable hier ne

l'est plus aujourd'hui, et ce qui est valable aujourd'hui ne le sera pas forcément demain.

En tant que responsables politiques du monde du travail, nous devons donc prendre en compte cet aspect, sans quoi les mesures prises par le gouvernement ne permettront pas de résoudre les problèmes mais au contraire les renforceront.

De sorte que, la poursuite du même objectif, d'élargir la démocratie à tous les domaines sociaux, nous oblige, dans le même temps, à faire évoluer les instruments que nous adoptons.

Nous vivons aujourd'hui dans un monde mondialisé, où tout est plus proche. Nous devons tout simplement veiller à ce que la mondialisation ne nous fasse pas régresser au nom du progrès.

Et c'est ce qu'a bien compris l'Organisation internationale du Travail qui depuis sa création en 1919, a toujours réussi à adapter son action aux besoins de son époque, sans jamais s'écarter de son principe fondamental, à savoir la justice sociale comme principe fondateur de la paix universelle. La Conférence actuelle en est une nouvelle preuve.

La promotion de l'emploi rural pour réduire la pauvreté, thème évoqué dans cette Conférence, part d'un constat, à savoir qu'il manque des emplois décents dans le secteur agricole mondial. Il a aussi été reconnu que les travailleurs migrants, qui représentent une partie importante de cette main-d'œuvre rurale, sont particulièrement vulnérables face aux abus, alors qu'ils ont droit à une égalité de traitement, comme le prévoient les conventions de l'OIT.

Le gouvernement de l'Espagne partage entièrement la volonté de l'OIT de mettre en avant la dimension sociale de la mondialisation économique, à travers en particulier l'extension du travail décent dans le monde. Une initiative que nous devons au Directeur général, M. Somavia, et qui a été entièrement reconnue par le système des Nations Unies qui en ont fait un objectif mondial.

Nous proposons, en Espagne, de surmonter le ralentissement économique actuel grâce au dialogue social entre employeurs et employés, qui est non seulement un principe éthique et constitutionnel, mais aussi un instrument pratique, comme nous l'avons toujours démontré notre expérience nationale.

Prenons par exemple le cas de l'immigration. On sait bien que l'Espagne est passée en quelques années d'un solde migratoire positif, à devenir un pays d'immigration de main-d'œuvre. Ainsi, aujourd'hui, 10 pour cent des affiliés à la sécurité sociale, en Espagne sont des travailleurs étrangers.

Cette question nécessite que la communauté internationale dans son ensemble gère de manière responsable et correcte les flux migratoires. S'agissant d'un phénomène transnational, on ne peut pas se référer à la capacité isolée d'un pays pour gérer une telle situation sans l'appui d'organisations régionales, comme l'Union européenne pour un pays comme l'Espagne, ou l'OIT qui a une portée mondiale.

Le développement de la politique migratoire du gouvernement entièrement attribué à mon ministère, s'est basé sur une meilleure coopération avec les pays d'origine, pour que cette gestion commune de l'immigration nous permette d'ajuster de manière appropriée l'offre à la demande de main-d'œuvre étrangère.

Mais cette intégration serait impossible si elle n'allait pas de pair avec la promotion du travail décent et légal dans les pays d'accueil. L'intégration

sur le marché du travail est le premier pas pour le succès d'une intégration dans la société, comme l'a dit très justement l'OCDE dans différents rapports.

L'Espagne continuera à faire partie du Conseil d'administration de l'OIT et à appuyer le développement économique et social harmonieux qui doit bénéficier à l'ensemble de la population mondiale, et qui doit permettre que la mobilité internationale des travailleurs ne soit pas simplement exigée par le sous-développement et la pauvreté. Nous voulons que les utopies d'aujourd'hui deviennent les réalités de demain. Lorsque nous nous penchons sur le passé, tandis que l'Organisation est sur le point de fêter son 90^e anniversaire, nous pouvons nous permettre d'être optimistes, car la plupart des droits du travail qui sont aujourd'hui consacrés dans beaucoup de constitutions démocratiques, étaient les rêves politiques que des personnes comme vous tous, Mesdames et Messieurs les délégués, se sont engagées, avant nous, à faire respecter en vue du progrès et de l'égalité de nos nations.

Original anglais: M. MUKUMA (ministre du Travail et de la Sécurité sociale, Zambie)

Il y a un an de cela, j'ai présenté à cette auguste assemblée l'action de la Zambie en faveur du développement des entreprises, du dialogue social et du travail décent.

J'aborderai aujourd'hui ce qui figure à notre ordre du jour cette année, c'est-à-dire les difficultés auxquelles sont confrontés nos peuples. En effet, de nombreux gouvernements de pays en développement ont entrepris des réformes économiques afin de créer un climat plus favorable aux entreprises et aux investissements. Dans la plupart des cas, nous omettons, dans nos plans, de tenir compte des besoins et des aspirations des communautés rurales. C'est pourquoi ma délégation est favorable à la recommandation selon laquelle toute politique destinée à favoriser les investissements doit aussi encourager tous les types d'entreprise, y compris les entreprises rurales, afin de garantir la création d'emploi et de réduire la pauvreté en milieu rural.

Cette Conférence a dit et répété que les gouvernements doivent toujours tenir compte des problèmes qui se posent inévitablement dans les relations entre les entreprises et la main-d'œuvre, et qu'il faut donc mettre en place le cadre juridique et les mécanismes d'application qui garantissent une bonne gouvernance, ainsi que le respect des droits fondamentaux des travailleurs, au fur et à mesure que le monde des entreprises devient de plus en plus flexible. Il nous semble que, par manque de ressources adéquates, la plupart des pays en développement ne disposent pas de systèmes leur permettant de contrôler et de faire respecter la législation qui protège les droits des travailleurs, notamment en milieu rural. Par conséquent, il y a encore beaucoup de pain sur la planche.

Le rapport du Directeur général se penche sur une question très importante, le développement des capacités. C'est un domaine qui représente encore et toujours un défi très important en matière de productivité pour le monde en développement. La faible productivité dans la plupart des pays en développement est la conséquence, dans une grande mesure, d'une main-d'œuvre insuffisamment qualifiée. C'est pourquoi nous soutenons la recommandation en vue de renforcer les

programmes de développement des capacités et d'améliorer ainsi l'employabilité et la productivité des travailleurs. En outre, les partenaires tripartites doivent donner la priorité absolue aux programmes qui promeuvent la productivité, et à cet effet, faciliter également la création de centres de productivité aux niveaux national et régional.

La Zambie, à l'instar d'un grand nombre de pays en développement, doit changer les mentalités nationales en général, et la mentalité de ses travailleurs en particulier, sur les questions liées au développement. La culture du travail doit être améliorée si on veut parvenir à un véritable développement et atteindre nos objectifs économiques nationaux. A cette fin et pour améliorer la productivité sur le lieu de travail, la Zambie a ouvert un centre de productivité. Elle mène également des campagnes de sensibilisation à la productivité destinées à créer une véritable culture de la productivité au sein de sa population. Mais le gouvernement ne pourra pas accomplir cette tâche titanesque à lui tout seul. Nous aurons besoin du soutien de nos partenaires sociaux.

Permettez-moi maintenant d'évoquer les propositions positives relatives à la nécessité de renforcer la capacité de l'OIT que nous soutenons entièrement. Une OIT forte et efficace, tant au siège que dans ses bureaux régionaux, sera extrêmement bénéfique pour ses Etats Membres, grâce au travail déjà effectué par le Bureau dans des domaines aussi complexes et délicats que l'extension de la sécurité sociale aux groupes jusqu'à présent exclus du secteur informel, l'amélioration du dialogue social et de la mise en œuvre globale et générale de la Déclaration sur les droits et principes fondamentaux au travail.

En guise de conclusion, je dirai que ma délégation se félicite de la qualité des rapports présentés par le Directeur général, ainsi que des perspectives nouvelles qu'il ouvre sur les questions complexes qui affectent nos populations. Je suis certain que le rapport final de la présente session de la Conférence internationale du Travail nous proposera un plan d'action clair, qui nous permettra de créer des conditions de travail meilleures et plus décentes pour nos populations. Vous pourrez de nouveau compter sur le soutien et la coopération de ma délégation dans l'accomplissement de cette tâche.

Original anglais: M^{me} THIENTHONG (ministre du Travail, Thaïlande)

La 97^e session de la Conférence internationale du Travail porte sur la promotion de l'emploi rural pour réduire la pauvreté, ou encore l'amélioration des aptitudes professionnelles pour stimuler la productivité, la croissance et le développement.

Ce sont là des thèmes qui sont très importants pour la Thaïlande car nous mettons en place des politiques de l'emploi dans le cadre de la décennie du travail décent, ainsi que sur le chemin des objectifs du Millénaire pour le développement.

Pour ce qui concerne la réduction de la pauvreté, l'augmentation de la productivité et le plein emploi productif sont nécessaires l'un comme l'autre. La productivité est bien sûr la pierre angulaire pour parvenir à cette fin, et ceci permettra aux pauvres ruraux et urbains qui travaillent de gagner plus d'argent parce que la croissance de la productivité permet de réduire les coûts de production et d'augmenter le retour sur investissement.

Je veux également dire qu'il faut réduire le travail des enfants et améliorer les conditions de travail. La productivité et sa croissance exigent des politiques nationales, qui visent l'amélioration du système d'éducation, de la formation professionnelle et de l'apprentissage tout au long de la vie, pour tous les travailleurs pauvres, y compris ceux du secteur informel.

Les pauvres qui travaillent en milieu rural sont notre groupe cible. Ils cherchent à compléter leur revenu en venant en ville ou en émigrant. Comme ils n'ont pas de qualifications, la plupart se retrouvent exclus de la société, soit dans les grandes villes, soit en tant que migrants.

Vous savez que la Thaïlande ne fait pas exception lorsqu'il s'agit de discuter de ces thèmes. Notre main-d'œuvre est en train de se réduire, mais le secteur agricole est essentiel pour pallier aux incertitudes et aux aléas économiques. D'ailleurs, ce secteur a absorbé une grande partie des personnes qui avaient été licenciées dans les zones urbaines suite à la crise financière. C'est l'agriculture qui assure la sécurité alimentaire et ce sont les campagnes qui consomment une grosse partie des produits urbains. Le développement rural est donc essentiel.

Pour la Thaïlande, la création d'emplois, les soins maternels, la réduction de la mortalité infantile et l'offre de programmes d'éducation primaire ne sont plus des questions critiques, car nous avons dépassé les objectifs du Millénaire pour le développement dans ce domaine.

Cependant, pour ce qui concerne l'emploi, nous avons des problèmes de productivité et de sous-emploi et la pauvreté reste persistante. Pour ce qui concerne les pauvres urbains, une prise en charge médicale gratuite est fournie. Les personnes âgées et les personnes handicapées sont protégées. Les formations professionnelles sont offertes partout et faciles d'accès. Toutes les municipalités offrent de telles formations.

En outre, il y a eu des améliorations dans la réglementation du travail, la loi sur la protection des télétravailleurs est en cours d'amendement. L'extension de la couverture sociale a déjà été mise en œuvre pour couvrir les personnes indépendantes, et les salariés du secteur agricole sont également inclus dans cette couverture sociale.

Pour ce qui concerne la traite des êtres humains, particulièrement l'abus du travail des enfants ou encore le travail forcé, nous voudrions déclarer que ce sont là des infractions pénales et que les responsables seront sévèrement sanctionnés. A nos yeux, ce sont là des questions qui sont alarmantes et qui méritent des réponses intégrées. Il y a peu de temps, on a promulgué la nouvelle loi sur la prévention et la suppression de la traite des êtres humains, qui prévoit une protection renforcée des victimes, y compris des hommes adultes.

En outre, il y a eu une étroite coopération avec les pays voisins, avec signature de protocoles d'entente, afin de légaliser les flux de migration.

En conclusion, je voudrais insister sur l'importance des politiques de l'emploi qui mettent l'accent sur l'apprentissage tout au long de la vie et le perfectionnement des qualifications. Ce n'est qu'ainsi que nous pourrions espérer réaliser tous nos objectifs, que ce soit le plein emploi productif, la croissance de la productivité ou la réduction de la pauvreté de la population mondiale.

Original espagnol: M. YAGUAL (travailleur, Equateur)

Le mouvement ouvrier de la République de l'Equateur est représenté par les travailleurs du secteur pétrolier, de la santé, de l'Institut national d'hygiène, Leopoldo Izquieta Perez, Solca, Leon Becerra de Guayaquil, de la Croix-Rouge, du service de l'éradication du paludisme, des services d'électricité, des services municipaux et de l'eau potable, de Pacifectel, d'Andinatel, des autorités portuaires, des travaux publics, de l'Institut équatorien de sécurité sociale, du Conseil de bienfaisance de Guayaquil, des travailleurs de l'artisanat, des équipements, des travailleurs routiers, des retraités, des services domestiques, etc. Ce mouvement connaît actuellement un processus et une situation très difficile car ses droits et ses conquêtes sont menacés par le système de mandats élaboré par l'assemblée constituante de la République de l'Equateur avec l'appui du Président constitutionnel de la République.

Ce gouvernement a engagé une transformation totale de la vie républicaine du pays et les travailleurs, conscients des changements historiques, ont contribué à insister pour que ces changements se fassent par la voie démocratique, sans qu'il soit porté atteinte à aucun des droits des travailleurs ou du peuple équatorien, puisqu'ils sont protégés par le droit du travail, le droit constitutionnel et le droit international, notamment par les conventions n^{os} 87 et 98.

Le mouvement ouvrier était conscient de la nécessité d'appuyer la réalisation et l'élaboration d'une nouvelle structure pour le développement socio-économique et politique du pays et de changer les bases des anciens systèmes de l'administration publique qui ont été, pendant de nombreuses années, aux mains d'une droite néolibérale et corrompue.

Le mouvement équatorien a appuyé le projet politique visant à ce que l'assemblée constituante, par le biais du mandat n^o 8, élimine et interdise l'externalisation et le recours aux intermédiaires ainsi que le travail payé à l'heure qui était une forme d'exploitation des travailleurs de la part des entreprises privées.

Le gouvernement et les membres de l'assemblée ont perdu de vue la raison pour laquelle ils ont été élus, quand ils s'attaquent aux travailleurs sous prétexte de diminuer les salaires en or, les indemnités et autres avantages que les travailleurs obtenaient grâce aux conventions collectives, fruit de sacrifices et de luttes syndicales de nombreuses années.

Tous les gouvernements, y compris le gouvernement actuel, savent quels sont ceux qui touchent ces salaires en or dans l'administration publique mais ils n'ont jamais rien fait pour corriger les inégalités salariales d'une minorité corrompue de l'Etat.

Il est lamentable que ce gouvernement, dans lequel le peuple a mis toute sa foi pour qu'il réalise une véritable transformation en vue de la justice sociale, ait décidé de faire fi des droits des travailleurs en créant des mandats antiouvriers dont le seul but est d'ignorer les conquêtes du monde du travail qui sont garanties dans les conventions collectives signées légalement.

Par ces considérations et au nom de la Confédération des travailleurs de l'Equateur, la CTE, nous dénonçons la violation, dans notre pays,

du principe juridique de la légalité des droits acquis dans le cadre de la convention collective, légalité qui est reconnue dans les dispositions du Code du travail, qui n'a pas été réformé sur ce point. Enfin, il semble que l'on ignore dans ce pays l'existence de l'article 35 de la Constitution, toujours en vigueur, qui garantit aux travailleurs la possibilité de négocier des améliorations économiques par le biais des conventions collectives. Et pour finir, nous devons rappeler que les conventions n^{os} 87 et 98 sont, elles aussi ignorées, bien qu'elles aient été ratifiées par l'Equateur.

Enfin, pour que cette 97^e Conférence ait une parfaite connaissance de ce qui se passe dans notre pays, nous tenons à citer les mandats constitutionnels qui posent des problèmes. Il s'agit du mandat constituant n^o 2, publié le 28 janvier 2008, registre officiel n^o 261, du mandat constituant n^o 4, publié le 14 février 2008, registre officiel n^o 273 et du mandat constituant n^o 8, publié le 6 mai 2008, registre officiel n^o 330. Ces mandats ont un caractère antijuridique car on n'a jamais prévu, dans notre pays, des dispositions telles que celles qui figurent dans le mandat n^o 8 qui stipulent que le mandat en question est obligatoire et que, par conséquent, il ne pourra faire l'objet d'aucune plainte, réclamation, recours en *amparo*, demande, requête, jugement ou sentence administrative ou judiciaire; et qu'il entrera immédiatement en vigueur, sans préjudice de sa publication dans la gazette constituante et/ou le registre officiel.

Ces mandats ne sont pas des lois de la République car, d'après le règlement, ils doivent être approuvés par référendum avec la nouvelle Constitution au mois d'octobre 2008. Alors seulement ces mandats pourront être reconnus comme lois de la République.

C'est pour toutes ces raisons que nous prions l'OIT de rappeler au gouvernement de l'Equateur qu'il doit renoncer à l'idée de réviser les conventions collectives au moyen des mandats n^{os} 2, 4 et 8, qui mettent en danger les droits et les conquêtes remportées par les travailleurs de l'Equateur.

Original espagnol: M. PLASCENCIA NÚÑEZ (employeur, Mexique)

Notre pays, qui lutte de manière infatigable pour réduire la pauvreté et améliorer les possibilités d'emploi des Mexicains, ne peut qu'apporter son soutien aux efforts déployés par cette Organisation et par cette Conférence pour mettre l'accent sur les éléments fondamentaux des rapports humains et sociaux.

Parmi les travaux de cette session de la Conférence, nous soulignons en particulier les discussions sur la promotion de l'emploi rural pour lutter contre la pauvreté et sur les compétences nécessaires pour l'augmentation de la productivité, la croissance de l'emploi et le développement. En effet, les conclusions auxquelles nous aboutirons sur les deux questions permettront de trouver des solutions particulièrement intéressantes pour améliorer les conditions de vie et de travail dans le monde.

L'emploi rural, en dernière analyse, fait partie de la chaîne de production alimentaire qui, nous le savons, doit être traitée de manière prioritaire en donnant à chacun la place et la responsabilité qui lui revient dans cet effort, afin que les consommateurs

aient accès à des produits de qualité et d'un prix abordable.

C'est ainsi que les industriels et les producteurs pourront coordonner leur action dans leur propre intérêt et aussi pour le bien-être de la population mondiale.

C'est dans ce sens que doivent s'orienter les travaux de cette Conférence qui ont pour objet de lutter contre la pauvreté, un fléau qui continue de peser sur les conditions de vie de ces populations. Il ne fait aucun doute que cette situation est, dans une large mesure liée au chômage mais nous sommes convaincus qu'il n'y a pas de meilleur moyen de déraciner véritablement la pauvreté que de créer des emplois car c'est ainsi que les travailleurs et leur famille auront de quoi vivre et que l'on garantira un développement dans des conditions de dignité.

Pour ce faire, il est indispensable que les gouvernements facilitent davantage la création de centres de travail qui créent des emplois de qualité, offrent de nouveaux débouchés professionnels et consolident les emplois existants; de tels centres deviendraient alors le meilleur moyen de lutter contre le chômage et la pauvreté, et il faudrait procéder à une déréglementation intelligente, accompagnée de la «formalisation» des emplois.

Il est évident qu'il faut une volonté politique pour mettre en place une législation du travail appropriée, flexible et équilibrée qui permette de résoudre le problème.

L'action de l'OIT qui, depuis près de quatre-vingt-dix ans, a évolué et s'est renforcée au bénéfice de ses mandats, est particulièrement intéressante. Mais nous savons et nous sommes conscients qu'elle doit confirmer ses principes fondamentaux, et surtout le tripartisme et le dialogue social, qui la distinguent de toutes les autres organisations du système de l'ONU.

Au Mexique, les autorités responsables du travail ont depuis longtemps adopté les principes du tripartisme et du dialogue social et consultent les différents secteurs. Nous savons que le nouveau gouvernement démocratique accepte cette pratique, qui est le seul moyen de résoudre les différends qui surgissent entre les acteurs du système de production et le gouvernement d'une manière équilibrée, en appliquant les principes du dialogue et du tripartisme tel qu'ils sont pratiqués dans cette Organisation, d'égal à égal. En effet, c'est la consultation préalable, et non des mesures imposées, qui doit être la règle, car elle place tous les participants sur un pied d'égalité.

Nous sommes heureux que, sous la nouvelle administration du Président Calderón, qui lutte pour assurer la sécurité physique et juridique de la population du pays, nous ayons pu ouvrir le dialogue social grâce au ministre Secrétaire Javier Lozano Alarcón. Nous sommes convaincus de pouvoir améliorer les possibilités de consultation avec les différents secteurs en leur permettant de s'exprimer sur les questions qui les intéressent.

La confédération que je représente a voulu largement diffuser la Déclaration sur les droits fondamentaux au travail car nous pensons, en effet, qu'aucune forme de discrimination n'est tolérable, et encore moins au travail, qu'elle soit fondée sur la race, sur la croyance, sur la condition sociale, sur la nationalité ou sur le sexe.

Nous sommes convaincus que l'exploitation dans le travail est une atteinte à la dignité de l'être humain et qu'il faut éradiquer les pires formes de

travail des enfants. Nous sommes favorables à une liberté d'association authentique et effective.

Nous formulons tous nos vœux pour que les résultats de cette Conférence viennent consolider tous les aspects que je viens d'évoquer.

Original arabe: M^{me} ARIF (ministre des Affaires sociales et du Travail, République arabe syrienne)

Le rapport de cette année, intitulé *Le travail décent: défis stratégiques à venir*, tire la sonnette d'alarme au sujet de questions extrêmement importantes qui exigent réflexion et discussion ainsi que l'établissement de législations et de mécanismes nécessaires à l'élaboration de stratégies pour l'avenir afin de parvenir au meilleur équilibre possible conciliant liberté d'expression et respect du rôle de l'Etat, en matière d'organisation, s'ajoutant à la promotion de la fonction du marché en matière de production. Il s'agit également de répondre aux besoins des individus, des familles et des sociétés, quels que soient leurs niveaux de revenus et la catégorie à laquelle ils appartiennent.

C'est ainsi que la mondialisation naissante, à laquelle nous assistons aujourd'hui, devient un élément positif qui nous permet d'établir un équilibre entre nos objectifs et nos politiques à tous et de refléter nos espoirs de réduire la pauvreté, réaliser la prospérité et la sécurité, en vue d'accomplir les objectifs du Millénaire.

Deuxièmement, j'aimerais remercier le Bureau pour avoir, une fois de plus, traité de la situation catastrophique des travailleurs arabes dans les territoires arabes occupés en Palestine et des travailleurs syriens dans le Golan syrien occupé. En effet, le rapport donne un tableau extrêmement clair de la situation qui se résume dans une seule phrase: «une occupation destructrice qui viole les droits de l'homme».

La souffrance quotidienne que vivent nos travailleurs et employeurs est l'illustration contemporaine la plus flagrante des atteintes à la dignité humaine, de l'oppression, de l'humiliation. Cela se manifeste par l'arrachage des plantes et des arbres fruitiers, la confiscation des sources d'eau, l'interdiction aux travailleurs d'intégrer le marché du travail sans renoncer à leur nationalité. Je ne parlerai pas des pratiques les plus sévères qui nous sont présentées tous les jours dans les médias. Nous regardons les bulldozers détruisant les maisons non pas pour permettre la reconstruction, mais pour préparer la voie à davantage d'implantations israéliennes, interdisant ainsi aux propriétaires palestiniens d'espérer un éventuel retour.

Tout le monde constate comment les autorités israéliennes ignorent l'opinion tant arabe qu'internationale. Elles ne tiennent pas compte de l'état de santé des prisonniers syriens qui sont dans leurs geôles. Les cas de Sitan Wali et Basher Makt illustrent bien la violation flagrante des valeurs et des principes les plus élémentaires. En effet, le second souffre d'un infarctus extrêmement grave et le premier a subi une opération d'ablation du rein. Je ne veux pas oublier également les 13 000 prisonniers palestiniens dont nous ne mentionnerons pas les souffrances, faute de temps.

C'est pourquoi nous demandons aujourd'hui la libération de tous nos prisonniers. Nous demandons également que les familles des prisonniers soient autorisées à leur rendre visite en empruntant le passage de Koneytra.

Telles sont les conditions de vie des travailleurs en Palestine et dans le Golan. Ainsi, l'Organisation internationale du Travail a présenté quelques projets de programmes assez modestes dans leur contenu mais qui montrent qu'il n'est plus possible de s'abstenir de proposer des initiatives malgré les raisons politiques et malgré les barrages militaires et autres obstacles.

Aujourd'hui, nous examinons ce qui nous a été proposé par l'OIT, nous remercions l'Organisation pour cette initiative et nous espérons surtout voir cette assemblée parvenir à une condamnation véritable des pratiques israéliennes, et appeler Israël à respecter les principes du droit humanitaire international, la Charte internationale des droits de l'homme et les instruments de l'OIT, notamment les conventions qu'Israël a ratifiées, mais aussi les conventions fondamentales du travail qui interdisent la discrimination dans l'emploi et imposent le respect de la liberté d'association et la liberté syndicale.

Troisièmement, la neutralité vis-à-vis des Etats Membres, les réponses positives à leurs programmes d'action et la diffusion active des programmes de travail décent dans les pays concernés. J'aimerais, dans ce contexte signaler cette initiative positive qui a conduit les partenaires sociaux dans mon pays, la Syrie, à signer un protocole de programme avec la représentante du bureau régional de l'OIT à Beyrouth, M^{me} Nada Al-Nachef. Puis se sont succédé les étapes de la mise en œuvre du programme, à commencer par le renforcement des capacités, puis la préparation du programme de réforme de la sécurité sociale en Syrie, des programmes pour l'éradication des pires formes du travail des enfants, l'amélioration de l'inspection du travail, l'amélioration de l'environnement au travail, notamment dans les petites entreprises, le renforcement de la participation du secteur privé et des ONG aux programmes sociaux et l'étude du secteur informel et du rôle de la femme dans la société.

A cet égard, permettez-moi de signaler également un point extrêmement important inscrit à l'ordre du jour de notre Conférence, et contenu dans le rapport n°5, qui s'intitule: *Améliorer les aptitudes professionnelles pour stimuler la productivité, la croissance de l'emploi et le développement*.

Celui-ci traite d'un sujet qui peut être d'une grande aide pour les pays connaissant un déficit relatif en matière d'éducation et de formation professionnelle. Celui-ci se rapporte à l'importance du développement des capacités dans l'amélioration de la production et son impact sur les différents indices économiques et sociaux, surtout si les politiques macro-économiques sont favorables aux catégories les plus défavorisées. C'est la politique économique adoptée par la Syrie dont le gouvernement essaie de compenser la montée des prix à travers un ensemble de programmes et de fonds de soutien spécifiques tels que les aides sociales, les subventions sur les produits agricoles, les aides à l'exportation, l'augmentation des salaires et la création de centres d'orientation et de formation professionnelle.

Tous ces programmes sont mis en œuvre par une planification des besoins à venir et des ressources en accord avec les progrès technologiques et l'évolution des conditions de travail.

Ce souci d'énumérer toutes les raisons que nous avons de remercier l'Organisation représentée par le

Directeur général nous autorise à présenter aussi une requête et à réclamer l'accélération des démarches visant à réduire la bureaucratie et la routine dans la mise en œuvre des programmes. En effet, ce que nous faisons, c'est anticiper l'avenir, essayer d'accompagner le progrès technologique. Peut-être bien qu'après avoir remercié le BIT, comme je me devais de le faire, je puis à présent présenter une requête. Nous souhaitons également une discussion à plus large échelle des résultats de l'application des programmes dans les différents pays. Nous voudrions aussi que soient désignés des consultants ou des experts ou des directeurs, à mi-temps, dans les pays où sont appliqués les programmes pour garantir la sécurité, la précision et la rapidité dans leur mise en œuvre.

En conclusion, j'aimerais vous remercier et remercier en particulier M^{me} Nada Al-Nachef et les cadres du bureau régional de l'OIT à Beyrouth.

Original anglais: M. TOLICH (travailleur Nouvelle-Zélande)

Je vous remercie de me donner la possibilité, ainsi qu'au Conseil des syndicats néo-zélandais, de nous adresser à cette auguste assemblée.

Au cours des huit dernières années, la Nouvelle-Zélande, qui, en raison d'une législation du travail lacunaire, préoccupait jusque-là vivement l'OIT, est devenue un pays où les travailleurs peuvent pratiquer la négociation collective, où les syndicats sont des partenaires légitimes et où la liberté d'association est respectée. Nous avons également réalisé des avancées significatives en ce qui concerne les normes d'emploi minimales, notamment en matière de salaires et de congés. Tous ces changements reposent sur les normes fondamentales du travail.

Cependant, le mouvement syndical néo-zélandais connaît encore d'importantes difficultés. Lors des élections qui doivent avoir lieu cette année, les travailleurs devront soit reconduire le gouvernement qui leur est favorable, soit élire un parti qui leur est hostile. Le principal parti d'opposition est connu pour faire peu de cas de la législation du travail et des syndicats. Il s'est d'ailleurs prononcé contre toutes les améliorations qui auraient pu être apportées à cette législation et, en 1991, alors qu'il était au pouvoir, a promulgué des lois qui étaient manifestement contraires aux normes fondamentales de l'OIT. Rien ne nous garantit qu'il ne se comportera pas exactement de la même façon s'il est réélu. Nous faisons tout notre possible pour informer clairement les travailleurs sur les enjeux de cette élection et pour qu'ils élisent un gouvernement qui respectera les principes de l'OIT et veillera à assurer de bonnes conditions de travail aux travailleurs néo-zélandais.

En tant que mouvement syndical, l'une de nos préoccupations est de savoir comment il serait possible d'assurer la représentation de tous les travailleurs. Cette question se pose d'ailleurs aux syndicats du monde entier. Le fait est que, dans bien des pays, la représentation syndicale est en train de devenir, non pas un droit, mais un privilège. S'il s'agissait d'un droit, tous les travailleurs pourraient y avoir facilement accès. Les législations traditionnelles du travail, l'insuffisance des ressources des syndicats et l'évolution incessante de l'économie font que de nombreux travailleurs n'ont pas la possibilité d'être représentés par un syndicat.

En Nouvelle-Zélande, seulement 22 pour cent des travailleurs jouissent effectivement du droit

d'adhérer à un syndicat. On sait que beaucoup d'autres souhaiteraient le faire également si on leur en offrait la possibilité. Dans la situation actuelle, il est toutefois évident que les syndicats ne sont pas en mesure de proposer à ces travailleurs une représentation véritablement efficace. Concrètement, il y a de nombreux travailleurs néo-zélandais qui ne se syndiquent jamais, au sens traditionnel de ce terme, et qui travaillent dans des entreprises où aucun délégué syndical n'est là pour s'informer de leur situation, et où il n'existe même pas de formulaire d'affiliation. Lorsqu'ils ont la possibilité de se syndiquer, il n'est pas dit, selon le secteur d'activité considéré, qu'ils puissent en retirer le moindre avantage immédiat.

Les syndicats néo-zélandais se demandent s'il ne faudrait pas, pour pouvoir prendre en compte ces travailleurs, mettre en œuvre une autre forme de participation syndicale que l'affiliation traditionnelle. Pour cela, il faudra vraisemblablement mettre en place une législation du travail d'un autre type, et il faudra également – puisque cette problématique est désormais de nature mondiale – que l'OIT repense totalement la notion de représentation syndicale.

Cette question est complexe et nous ne prétendons pas détenir la solution. Ce qui est certain, c'est que, si la Nouvelle-Zélande est un pays parfaitement apte à s'aligner sur les normes fondamentales du travail, la situation qui en résulte pour les travailleurs n'est pas celle qui avait été prévue lorsque ces normes ont été élaborées.

La commission CRCO a, à juste titre, réexaminé les visées initiales de la Déclaration de Philadelphie : celle-ci reposait essentiellement sur l'idée de justice sociale, et la réalisation de celle-ci sur la représentation syndicale. Pour nous comme pour l'OIT, l'enjeu est aujourd'hui de nous interroger sur le devenir de cette idée fondatrice dans le monde moderne, et d'élaborer des stratégies pour qu'elle reste toujours d'actualité.

Original arabe: M. CHAOUCH, (ministre des Affaires sociales, de la Solidarité et des Tunisiens à l'étranger, Tunisie)

Le rapport du Directeur général du Bureau international du Travail sur le travail décent reflète, une fois de plus, la place centrale qu'occupe l'Organisation internationale du Travail dans le système onusien, place qui ne cesse de se renforcer grâce au consensus mondial dont bénéficie le programme du travail décent.

Permettez-moi ici de louer les efforts déployés par l'Organisation, qui s'apprête à célébrer le 90^e anniversaire de sa création, en vue de mettre en place une structure efficiente à même d'assurer une utilisation optimale de ses ressources financières et humaines et d'appuyer les efforts des Etats Membres pour instaurer une mondialisation juste et des sociétés équilibrées.

L'inscription pour la deuxième fois de la question du renforcement des capacités de l'Organisation internationale du Travail à l'ordre du jour de cette Conférence traduit effectivement l'intérêt dont bénéficie cette question.

Le rapport annuel du Directeur général montre que la situation des travailleurs en Palestine et dans les autres territoires arabes occupés a connu une nette dégradation et demeure une source de grande inquiétude et de préoccupation, ce qui est contraire aux droits fondamentaux de l'homme, les plus élémentaires.

Dans le cadre de son appui constant à la cause palestinienne juste, la Tunisie réitère son appel à soutenir les efforts régionaux et internationaux visant à accorder au peuple palestinien frère ses droits légitimes et la création de son Etat indépendant, tout en aidant à la réalisation d'une paix durable, juste et globale au profit de tous les peuples de la région.

La Tunisie invite également l'OIT et ses mandants tripartites à dynamiser le programme de coopération technique en Palestine en vue de promouvoir l'emploi et de réduire la pauvreté, de manière à satisfaire les besoins croissants du peuple palestinien, ce peuple frère qui vit sous le régime injuste de l'Etat d'Israël.

Le rapport global du Directeur général sur la liberté d'association et sur la reconnaissance effective du droit de négociation démontre une fois de plus l'importance de ce thème pour instaurer la paix sociale.

En vue de renforcer le droit syndical, la Tunisie a ratifié la convention (n° 135) concernant les représentants des travailleurs, 1971, et a adapté sa législation aux dispositions de cette convention.

Notre pays connaît actuellement un nouveau round de négociations collectives dans les secteurs public et privé. Ce round est le septième round depuis 1990, et il est attendu qu'il aboutisse, à l'instar de ceux qui l'ont précédé, à une amélioration des dispositions réglementaires et à un accord sur des augmentations salariales s'étendant sur trois ans, de 2008 à 2010.

Dans le souci de promouvoir et d'améliorer les compétences et les ressources humaines, la Tunisie a procédé à d'importantes réformes du système de formation professionnelle, et ce en vue de permettre aux stagiaires d'acquérir la compétence leur permettant de maîtriser les méthodes et techniques de travail modernes et d'accompagner les développements permanents de la technologie. Nous avons cette année promulgué une nouvelle loi sur la formation professionnelle et institué un nouveau certificat de qualification, ainsi qu'un baccalauréat professionnel. Nous avons modernisé les mécanismes de la formation à distance et annoncé la création des collèges professionnels sur tout le territoire de la République et d'un observatoire des compétences et des métiers nouveaux et innovants en vue de favoriser le processus de promotion professionnelle, d'apprentissage et de formation tout au long de la vie.

Sous l'impulsion de Son Excellence le Président Zine el Abidine Ben Ali et en vue d'assurer la corrélation étroite entre les volets économiques et sociaux du développement, la Tunisie a veillé à garantir les fondements d'une vie digne et de promotion sociale au profit de toutes les couches sociales notamment dans les zones défavorisées, à même de fonder une société solidaire et équilibrée. A cet effet de nombreux programmes et mécanismes ont été institués en matière de lutte contre la pauvreté, de promotion de l'emploi, de la mise en place d'une protection sanitaire et sociale pour tous et de renforcement du développement régional et de promotion des zones défavorisées.

Ces programmes et mécanismes ont permis notamment de réduire le taux de pauvreté à 3,8 pour cent cette année, contre 6,2 pour cent en 1995, et d'élargir la base de la classe moyenne qui

représente plus de 80 pour cent de la population. Les rapports onusiens affirment que la Tunisie, grâce aux politiques mises en œuvre atteindra les objectifs du Millénaire pour le développement avant 2015.

Les prémices de la crise économique et financière que vit actuellement le monde risquent de se répercuter négativement sur les indicateurs de développement humain dans les pays en développement et de menacer la paix et la sécurité internationales. C'est pourquoi la communauté internationale est appelée, plus que jamais, à intensifier ses efforts, en vue de concrétiser les principes de solidarité et d'entraide entre les peuples et les Etats. Je voudrais, à cette occasion, rappeler l'appel lancé par Son Excellence le Président Zine el Abidine Ben Ali à tous les pays nantis de la richesse pétrolière en vue de contribuer à l'effort mondial de solidarité et ce, en prélevant un dollar par baril de pétrole pour l'allouer au Fonds mondial de solidarité que l'Organisation des Nations Unies a décidé d'instituer à l'unanimité suite à la proposition faite par notre Président, M. Ben Ali, en 1999.

Original arabe: M^{me} RIACHI ASSAKER (gouvernement, Liban)

Le rapport global de 2008 concernant la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail s'est basé sur deux principes fondamentaux: la liberté syndicale et la négociation collective. A ceux-ci s'ajoutent d'autres principes, dont les plus importants sont l'égalité, la justice et le dialogue, car il ne saurait y avoir de négociations réussies en vue d'un nouveau contrat social sans la présence de ces éléments.

Permettez-moi, à cette occasion, de dire combien nous apprécions les efforts déployés par le Directeur général ainsi que le sérieux et la pertinence du raisonnement contenu dans son rapport et qui lui donnent toute l'importance qu'il mérite, d'autant plus que ce rapport a bien souligné les faiblesses et les problèmes du monde du travail. C'est à nous, membres de cette Conférence, de montrer le même sérieux et le même courage dans la réalisation de nos objectifs.

Le Liban n'a pas ratifié jusqu'à présent la convention n° 87, mais la discussion sur ce sujet se poursuit à tous les niveaux en vue de sa ratification.

Le Liban a fait des progrès certains pour assurer la complémentarité entre les partenaires sociaux malgré les divergences politiques et les différences importantes dans la façon d'appréhender les changements. Il est certain que les principes contenus dans les conventions n° 87 et 98 reconnaissent les droits naturels des travailleurs, et leur mise en œuvre est très importante si l'on veut créer un environnement propice au travail décent. C'est pour cela que ces deux conventions ont eu des conséquences et des résultats positifs pour les travailleurs, mais aussi pour les employeurs. Nous ne pouvons pas étudier les réalités sociales, politiques et économiques sans prendre en compte le fait que le monde est devenu un petit village dans lequel les moyens de communication ont accéléré les échanges culturels et sociaux, et que nous sommes entrés dans une nouvelle ère de recherche du meilleur pour l'humanité.

Le Liban, de par sa situation géographique entre les trois continents, l'Asie, l'Europe et l'Afrique, est une fenêtre ouverte à l'échange des informations, des expériences et des compétences, ainsi qu'à

l'échange culturel. La société libanaise est entrée rapidement dans une phase de modernité et d'évolution, à tel point qu'on a qualifié le Liban de Suisse de l'Orient. Nous devons également souligner ici le rôle des différents gouvernements qui ont créé un climat favorable sur le plan politique et social, exempt de toute forme de discrimination, en particulier entre les hommes et les femmes. De même, la culture de la démocratie au Liban a largement ouvert la porte aux femmes, qui ont occupé des positions politiques et administratives importantes au sein de l'Etat libanais ou qui se sont distinguées dans les domaines de la création et de l'innovation. Il existe certainement encore quelques problèmes que nous nous efforçons d'analyser et de résoudre en accord avec les normes internationales. Nous croyons au changement rapide, mais nous voulons que ces changements soient mûrement pesés. Il est toujours important de prendre son temps afin de mieux résoudre les problèmes.

Le Liban est un des fondateurs de cette Organisation et l'un des premiers pays à avoir souscrit à la Charte internationale des droits de l'homme. Sa Constitution respecte les libertés publiques et la primauté de la loi et de la justice sociale, elle exclut toutes les formes de discrimination, qu'elle soit raciale ou confessionnelle.

Imaginez ce petit pays de près de 10 000 kilomètres carrés, avec une population de 3 millions de personnes, et qui compte près de 700 syndicats et 60 fédérations syndicales de travailleurs et d'employeurs, et où les femmes ont joué un rôle important dans le secteur public et dans les activités de la société civile. Dans ce pays, les syndicats peuvent s'exprimer librement, et le gouvernement n'intervient pas dans leur fonctionnement ou dans leurs activités. Ce qui est dit de l'ingérence du gouvernement est certainement exagéré et ne correspond pas du tout à la réalité. La liberté d'expression est respectée en théorie et dans la pratique, et personne ne peut la limiter ou la brider. Le ministère du Travail a ainsi institué le cadre approprié à la coopération entre les partenaires sociaux, et une commission de coopération et de coordination entre les trois parties – gouvernement, employeurs et travailleurs – a été créée. Nous avons également encouragé les syndicats à établir un dialogue démocratique à l'intérieur du milieu syndical.

L'adoption du principe de la négociation collective directe a permis aux travailleurs du Liban d'améliorer certains services offerts par le gouvernement, comme par exemple les subventions sociales. De même que le gouvernement a accordé une attention particulière au milieu rural, afin de lui fournir les moyens de subsister et de résister face aux changements économiques. Le Liban est l'objet d'attaques violentes visant à briser son économie et à détruire les bases de la société et, malgré toutes ces tentatives et grâce à la détermination du peuple libanais, le Liban a pu faire des pas importants dans le respect des droits fondamentaux. Il a notamment encouragé la liberté syndicale ainsi que le droit à la négociation collective, il est parvenu à l'élimination de toutes les formes de travail forcé ainsi que l'élimination effective du travail des enfants. Il est évident, comme nous l'avons dit précédemment, qu'il ne suffit pas de formuler des lois. Le plus important est de faire en sorte que ces lois soient appliquées.

Le contenu de la convention n° 87 fait l'objet actuellement de discussions approfondies en vue de l'adoption de cette convention et de sa ratification. Il faut signaler cependant qu'un premier pas a été fait par l'adoption de mesures autorisant les fonctionnaires des administrations publiques à constituer des organisations syndicales. Nous espérons que, dans un avenir proche, nous pourrions mettre au point les procédures juridiques permettant à ces fonctionnaires d'adhérer aux syndicats, et que nous pourrions ratifier la convention n° 87.

Il en est de même pour la convention n° 98, dont la discussion a déjà beaucoup avancé. Ainsi, la négociation collective est devenue le principe de base des négociations entre partenaires sociaux. Preuve en est que des conventions collectives ont été signées dans de nombreux secteurs, notamment dans le secteur bancaire, ainsi que dans différentes institutions gouvernementales. Nous espérons vivement que le nom du Liban apparaîtra bientôt sur la liste des pays ayant ratifié la convention n° 87, et nous espérons que l'Organisation comprendra les circonstances difficiles que vit le Liban et qui ont retardé la ratification de cette convention.

Nous voudrions également rappeler ici l'importance de la coopération internationale dans l'instauration de règles équitables concernant les droits fondamentaux des travailleurs et la condamnation de toutes les formes de violation de ces droits. Ainsi, nous soutenons fermement les droits fondamentaux des travailleurs en Palestine occupée et dans les autres territoires arabes occupés, qui souffrent de l'exploitation et de la violation de leurs droits, de même que nous affirmons notre soutien à la lutte des travailleurs dans tous les pays où les principes et les lois fondamentales du travail sont bafoués.

Pour conclure, nous voudrions exprimer au Directeur général notre estime et notre respect pour les efforts qu'il a déployés dans la rédaction du rapport, et nous tenons à rappeler les exemples cités dans ce rapport, ainsi que les programmes de coopération technique proposés par l'Organisation, en insistant sur la nécessité du suivi de ces programmes et leur adaptation à tous les changements nouveaux.

Nous souhaitons à l'Organisation et au Directeur général, ainsi qu'à tous ceux qui œuvrent au bien-être des travailleurs, plein succès dans leur combat pour la réalisation de la justice et de l'égalité pour tous.

(M. Tabani prend place au fauteuil présidentiel.)

Original arabe: M. RHMANI (ministre de l'Emploi et de la Formation professionnelle, Maroc)

Notre monde est en pleine mutation. Aujourd'hui, les mutations économiques découlent notamment de la mondialisation, une mondialisation qui évolue très rapidement et qui a une incidence sur les relations professionnelles, le système et l'avenir de la protection sociale et les modalités de l'emploi.

Compte tenu de l'augmentation des prix de l'énergie et des produits de base, le développement économique et social est souvent entravé dans beaucoup de pays, en particulier dans les pays en développement. Les relations professionnelles se détériorent, ce qui est préjudiciable au climat social et à la mise en œuvre des droits fondamentaux des travailleurs, à moins que la communauté internationale ne prenne des mesures urgentes.

Le Royaume du Maroc, sous la houlette de Sa Majesté le Roi Mohamed VI, a mis en place au cours des dernières années des politiques sociales de lutte contre la pauvreté et la vulnérabilité, pour favoriser la création d'emplois générateurs de revenus, mettre en place des mécanismes de protection sociale, lutter contre l'analphabétisme et promouvoir des programmes de formation professionnelle. De telles mesures sont prévues dans le cadre de politiques intégrées dont la plus importante est l'initiative nationale pour le développement humain et de politiques destinées à améliorer la situation des enfants et promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes. Plusieurs institutions et mécanismes ont été créés dans ce but et travaillent en partenariat avec les associations de la société civile. Des progrès ont été accomplis en vue de l'adoption d'un régime d'assurance de santé obligatoire.

Plusieurs campagnes de dialogue social ont été organisées dernièrement dans le but de moderniser la législation nationale du travail dans les secteurs privé et public, développer les services sociaux et consolider la liberté syndicale. Dans tous ces domaines, des progrès ont été réalisés malgré des divergences de points de vue pour des raisons diverses ayant trait notamment à l'augmentation des prix de l'énergie et des matières premières.

Notre pays a fait des efforts considérables pour limiter l'incidence de ces phénomènes sur le pouvoir d'achat des citoyens et ce, en subventionnant les matières visées. Le gouvernement poursuivra ses consultations avec les partenaires sociaux et économiques afin de préparer un nouveau cycle de dialogue social qui doit commencer au mois de septembre prochain.

Dix ans se sont écoulés depuis l'adoption de la Déclaration relative aux droits et principes fondamentaux au travail.

Nous avons examiné le rapport intitulé *Liberté d'association: enseignements tirés de la pratique*.

Ce document soumis à la Conférence est très important, étant donné que la liberté d'association a des effets positifs sur l'organisation professionnelle et le développement des relations du travail et qu'elle est essentielle pour exercer véritablement tous les droits consacrés dans la législation du travail.

Ainsi, et comme indiqué dans le document susmentionné, le droit d'association et de négociation collective est essentiel pour promouvoir la démocratie, la bonne gouvernance du marché du travail et pour créer les conditions du travail décent.

Notre pays examine actuellement les moyens de surmonter les entraves légales à la ratification de la convention (n° 87) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948. Parallèlement, nous avons mis en place une loi moderne sur la négociation collective en nous appuyant sur les normes internationales du travail, en particulier la convention n° 154 et la recommandation n° 163 sur la négociation collective. La négociation collective est donc désormais institutionnalisée, et son mécanisme tripartite défini par la mise en place d'un conseil supérieur de la négociation collective.

Quant aux droits sociaux des salariés, ils resteraient lettre morte s'ils n'étaient pas accompagnés de politiques sociales englobant la responsabilité des entreprises en vue de réaliser le travail décent. Permettez-moi à cette occasion de me référer au rapport intitulé *Le travail décent:*

défis stratégiques à venir, considéré comme la suite du rapport présenté lors de la précédente session concernant le travail décent et la protection sociale.

Nous considérons que ce rapport est un document essentiel de la Conférence qui doit nous servir de guide pour l'élaboration de nos politiques nationales.

Avant de conclure, je tiens à remercier l'OIT pour l'action qu'elle mène dans les territoires arabes occupés en matière de coopération technique pour lutter contre la pauvreté, développer les relations professionnelles, d'autant que l'économie palestinienne se détériore gravement depuis plusieurs années du fait du blocus imposé sur le peuple palestinien et qui a des effets sociaux désastreux.

J'en appelle à la communauté internationale pour que soit levé le blocus injuste imposé au peuple palestinien afin de garantir son droit à une vie décente et de lui permettre de créer son Etat palestinien indépendant avec pour capitale Al Quds.

Je saisis cette occasion pour affirmer la position constante du Royaume du Maroc en faveur du règlement pacifique de tous les différends régionaux sur la base des chartes internationales.

Original anglais: M. SUBRAMANIAM (ministre des Ressources humaines, Malaisie)

Le phénomène de la pauvreté est omniprésent. Il pose un grand nombre de défis à tous les gouvernements des Etats Membres. La discussion de cette année sur la promotion de l'emploi rural pour réduire la pauvreté est des plus pertinentes. Elle a permis d'associer les partenaires sociaux dans l'identification de la nature, de l'amplitude et des transformations de l'emploi dans le milieu rural.

En outre, la mondialisation a entraîné des mutations qui ont aggravé les disparités de revenus entre les nantis et les démunis. Le nouveau scénario mondial d'augmentation du prix des produits alimentaires et des carburants ne pourra qu'aggraver la situation de la pauvreté dans le monde entier.

En Malaisie, le gouvernement a pris des mesures très claires pour lutter contre la pauvreté. En 1970, 50 pour cent de la population environ était en dessous du seuil de pauvreté. Le gouvernement a fait des efforts constants pour éradiquer la pauvreté.

Nous avons transformé notre économie qui, d'agricole qu'elle était, est devenue industrielle et de service. Ainsi, en 2007, nous avons pu réduire de 3,6 pour cent le niveau de pauvreté. Nous avons ainsi contribué au développement économique durable.

Les plans de développement à long et moyen terme ont permis de créer des emplois qui ont amélioré le bien-être de la société dans le milieu rural et urbain.

Le pays a gravi quelques échelons économiques et les déséquilibres sociaux ont été réduits bien qu'il s'agisse d'un pays multiracial. A ce propos, il me semble que la stratégie globale et la réalisation de l'Agenda global pour l'emploi, telles qu'elles sont soulignées dans le rapport, sont indispensables pour promouvoir l'emploi dans le milieu rural.

L'économie mondiale change très rapidement; pour comprendre la dynamique de ce changement et pour mettre sur pied des stratégies viables afin de relever les défis, il faut la participation de toutes les parties prenantes.

Le tripartisme représente le fondement de l'harmonie dans le monde du travail, et la Malaisie

est favorable à l'esprit de collaboration entre les partenaires sociaux afin de garantir la croissance économique.

Ce climat de travail favorable est la preuve de relations cordiales entre les employeurs et les travailleurs. Les employeurs sont préoccupés à juste titre par la productivité et la performance. La compétitivité de l'entreprise est fondamentale pour garantir la croissance et la création de postes de travail.

Par ailleurs, il est également indispensable que les travailleurs soient compétents, productifs et disciplinés pour que leurs entreprises soient toujours compétitives. Le gouvernement joue un rôle fondamental en encourageant le dialogue social pour créer des relations du travail harmonieuses et pour créer un contexte où tout le monde sort gagnant.

À ce propos, le rapport «Améliorer les aptitudes professionnelles pour stimuler la productivité, la croissance de l'emploi et le développement» qui a été discuté lors de la Conférence est tout à fait la voie à suivre.

En Malaisie, pour accélérer la mise en œuvre du programme nationale de formation des compétences, le gouvernement a lancé un programme national de développement des capacités et de formation pour 2008-2020 dont le sujet est: *Main-d'œuvre qualifiée et compétitivité mondiale en Malaisie*.

La Malaisie souhaite développer une main-d'œuvre compétente et qualifiée. Cela nous armera non seulement pour faire face aux changements dans l'économie mais apportera également de meilleurs salaires pour les employés.

L'OIT incontestablement a joué un très grand rôle en aidant les Etats Membres à faire face aux questions qui se posent dans le monde du travail mais nous ne devons pas nous endormir sur nos lauriers.

Nous pensons que l'OIT peut faire davantage grâce à sa présence régionale. Les représentants de l'OIT dans les bureaux régionaux doivent avoir une meilleure communication avec les Etats Membres de la région pour mieux comprendre les problèmes liés au travail qui se posent et pouvoir apporter l'assistance technique adéquate en tenant compte des aspirations nationales de chaque pays.

En complément de ces efforts, l'OIT doit également revoir et mettre à jour les instruments de l'OIT, de manière constante, compte tenu de l'environnement en mutation permanente et des besoins changeants.

La Malaisie soutient les efforts déployés par le Conseil d'administration et le Directeur général dans la quête d'une solution à la question du financement de la rénovation du bâtiment du BIT.

Nous prenons note de la décision du Conseil d'administration concernant la cession à cet effet d'un terrain qui appartient à l'OIT. Dans ce contexte, la Malaisie avec d'autres membres de la troïka du Mouvement des non-alignés a fait une proposition au Directeur général du BIT pour ce terrain car certains membres de ce mouvement souhaiteraient s'en porter acquéreurs compte tenu de la difficulté qu'ils rencontrent à trouver des terrains adéquats pour les bâtiments diplomatiques à Genève.

C'est pourquoi la Malaisie se félicite de la poursuite de la discussion sur le renforcement de la capacité de l'OIT d'appuyer les efforts déployés par

ses Membres pour atteindre ses objectifs dans le cadre de la mondialisation.

Incontestablement le travail décent est indispensable pour répondre aux besoins fondamentaux des gens et à leur aspiration à une vie décente. La Malaisie soutient la mission de l'OIT pour promouvoir l'Agenda du travail décent dans le monde entier. Mais il est fondamental également que les Etats Membres puissent définir chacun leurs priorités et le rythme auquel les éléments de l'Agenda du travail décent sont mis en œuvre.

Nous avons un plan stratégique 2008-2010 dont le thème est: *La réalisation du travail décent*. Notre Agenda du travail décent a défini des domaines prioritaires: premièrement, la création d'emplois et la garantie des droits des travailleurs; deuxièmement, la garantie de relations harmonieuses au travail; troisièmement, le règlement des différends du travail de manière juste et équitable; quatrièmement, la mise en œuvre de pratiques de santé et de sécurité dynamiques au travail; cinquièmement, le développement d'une main-d'œuvre nationale compétitive et qualifiée; et, enfin, la garantie d'une protection par la sécurité sociale.

Nous souhaitons faire de cet agenda une réalité grâce à un partenariat intelligent pour les objectifs communs.

Les sujets retenus pour les débats ici concernent tous les Membres de cette Organisation, et je souhaite que nous ayons une discussion très riche à partir d'approches pragmatiques pour trouver la solution à toutes ces difficultés.

Original anglais: M. KIM (employeur, République de Corée)

Le rapport du Directeur général donne à penser qu'il nous faut trouver des solutions adaptées aux besoins des différents groupes d'âge pour parvenir au travail décent. Il propose également l'approche du cycle de vie, ce qui paraît tout à fait pertinent.

À ce titre, l'Agenda du travail décent doit être mis en œuvre de façon souple, en tenant compte de la diversité nationale ainsi que des phases de développement économique. Il ne s'agit pas d'adopter une approche unique pour tous.

Il est incontestable que le travail décent est l'objectif ultime auquel nous devons tous travailler, mais lorsque le nombre absolu d'emplois est insuffisant, la priorité stratégique est la création d'emplois, à condition bien sûr que ces emplois respectent les principes de dignité. C'est alors qu'entre en jeu le travail décent. La meilleure solution au problème de la polarisation sociale est bien la création d'emplois.

Le rapport du Directeur général met l'accent sur les effets délétères de la financialisation dans le cadre de la mondialisation en cours. En effet, l'instabilité financière se fait sentir partout dans le monde suite à la crise des prêts hypothécaires à risque aux Etats-Unis. Cependant, l'instabilité est imputable à nos déficiences institutionnelles, et plus précisément à la surveillance insuffisante du secteur financier plutôt qu'à la financialisation elle-même. Vu la grande volatilité des opérations sur actifs financiers qui menace l'économie réelle, il nous faut prendre des mesures volontaristes pour éviter ce risque, développer des marchés sains et assurer la création d'emplois plus nombreux dans ce secteur émergent. En fait, le développement du secteur financier pourrait s'avérer indispensable pour assurer une croissance continue de l'industrie

traditionnelle de la construction de cheminées, grosse consommatrice de main-d'œuvre.

Le nouveau gouvernement de Corée a pris ses fonctions en février dernier et a mis la création d'emplois tout en haut de la liste des priorités de l'Etat. Il met tout en œuvre pour déréglementer, mais aussi renforcer la compétitivité des entreprises. Parallèlement à cet effort du gouvernement, les employeurs coréens s'efforcent aussi de stimuler les investissements et la compétitivité, en espérant obtenir des résultats concrets en matière de création d'emplois.

Il me semble que le moment est venu pour l'OIT de concevoir une stratégie centrée sur l'emploi. L'OIT a besoin de se doter d'un système selon lequel un moyen d'action, un programme de coopération technique ou une convention ou recommandation nouvelle ou révisée peut être évalué à l'avance afin de vérifier s'il peut contribuer ou non à la création d'emplois. A cet effet, il faudra mesurer les retombées des actions et des programmes sur l'emploi, avant et après leur adoption.

Comme il est indiqué dans le rapport du Directeur général, il importe d'élargir le socle de connaissances et les capacités de recherche de l'OIT pour en renforcer l'action. Mais cela doit être compatible avec l'objectif pratique de création d'emplois.

On ne saurait exagérer le grand besoin de consolider le tripartisme. Cependant, augmenter le nombre de participants n'est pas toujours une assurance d'un tripartisme renforcé. Il faudrait aussi davantage de représentativité, de savoir-faire et d'efficacité.

J'espère que l'année prochaine l'OIT saura se montrer plus pragmatique lors de la célébration de son 90^e anniversaire. Certains Etats Membres annonceront certainement qu'ils ont réussi à créer un nombre non négligeable d'emplois grâce à son appui et à ses activités de coopération technique.

Original portugais: M. FONTES LIMA MONTEIRO (ministre du Travail, de la Famille et de la Solidarité, Cap-Vert)

Mon pays, le Cap-Vert, qui est Membre de cette importante Organisation, tout au long de son cheminement historique a été guidé par le strict respect des droits au travail et des autres droits sociaux, dans un climat de paix sociale et de progrès constant de notre démocratie.

Nous estimons, en effet, que les stratégies de promotion de l'emploi rural pour réduire la pauvreté et d'amélioration des aptitudes professionnelles pour stimuler la productivité doivent toujours être présentes dans les interventions des pouvoirs publics dans nos pays, établies sur la base de trois principes fondamentaux pour assurer un développement durable, à savoir le développement économique, social et environnemental, qui sont complémentaires.

A l'instar de la plupart des pays ici représentés au Cap-Vert, la pauvreté et le chômage affectent également les zones rurales, frappant en premier lieu les jeunes et les femmes chefs de famille, et ce malgré les dernières données statistiques qui indiquent qu'il y a eu une amélioration significative des conditions de vie et de bien-être des Cap-Verdiens, ce qui nous met en bonne place pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement.

Face à la crise alimentaire qui se fait sentir au niveau mondial, et plus concrètement avec la pénurie de céréales et l'explosion du prix de ces denrées, et compte tenu de la vulnérabilité de notre pays qui est situé dans la région du Sahel, le gouvernement du Cap-Vert a défini son programme pour cette législature avec comme priorités le combat sans trêve pour la réduction de la pauvreté et pour augmenter l'emploi décent, notamment en milieu rural, où la pauvreté est toujours plus aiguë.

Conscient de ce phénomène de la pauvreté, le gouvernement du Cap-Vert met en œuvre des politiques publiques de réduction de la pauvreté, comme le programme national de lutte contre la pauvreté en milieu rural, qui a une forte incidence sur le développement des compétences, la création d'emplois et le financement d'initiatives locales génératrices de revenus, et le programme de diversification et de modernisation de l'agriculture en milieu rural, qui vise avant tout la formation, l'aménagement des bassins hydrographiques et la valorisation des ressources naturelles et de leurs capacités productives, orientées vers une plus grande productivité et la satisfaction des besoins alimentaires fondamentaux des populations.

Pour relever le défi d'une mondialisation juste, du plein emploi en milieu rural et de l'amélioration des aptitudes professionnelles, l'augmentation de la productivité et de la nécessité d'atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement, le gouvernement du Cap-Vert a adopté des instruments pertinents, parmi lesquels nous pouvons citer un nouveau Code du travail qui est déjà entré en vigueur, dont les textes ont fait l'objet d'amples débats et d'un consensus entre les partenaires sociaux, et un memorandum d'accord signé par tous les partenaires sociaux et qui consiste en un accord de concertation stratégique pour la législature et la réglementation du secteur du microfinancement.

Le Cap-Vert reconnaît également qu'il faut renforcer la capacité de l'OIT afin que la nature de cette Organisation et les principes qui la guident continuent à refléter les préoccupations de chacun de nos pays, et afin également que l'agenda mondial si ambitieux de cette Organisation puisse être accompli et pour que le tripartisme dans le monde du travail se renforce, contribuant ainsi à la réduction de la pauvreté et à la promotion du plein emploi productif dans le monde.

Enfin, j'aimerais réitérer mes vœux de plein succès pour les travaux de cette Conférence. Puissent les liens qui nous unissent au sein de cette Organisation être chaque jour plus forts pour une mondialisation juste et pour davantage de justice sociale.

Original espagnol: M. HERNÁNDEZ WOHSIEDLER (ministre du Pouvoir populaire pour le Travail et la Sécurité sociale, République bolivarienne du Venezuela)

Nous représentons un peuple qui, sauf pendant la guerre d'indépendance contre l'empire espagnol, a été soumis à l'oppression des grandes puissances. Paradoxe de l'histoire: alors que la nature nous a dotés de ressources immenses, l'extrême pauvreté atteint des chiffres élevés. Nos ressources naturelles et la plus-value générée par nos travailleurs ont été une source de richesse pour des pays plus puissants, et, pourtant, ont provoqué une perte de capitaux et l'appauvrissement du peuple vénézuélien. La situation est la même que dans les pays qui forment aujourd'hui ce que l'on appelle le tiers-monde.

Transformer est le défi que les Vénézuéliens doivent relever. En vertu de la Constitution de la République bolivarienne du Venezuela, l'éducation et le travail sont les moyens d'atteindre les buts suprêmes de l'Etat.

Le développement indépendant de la nation est inconcevable sans l'émancipation des travailleurs. C'est pourquoi, l'unité syndicale est une condition de notre développement. Le bloc des classes sociales traditionnelles capables de s'engager en faveur du développement accéléré du Venezuela, et qui se compose de la classe ouvrière et paysanne, des couches moyennes et de secteurs de la bourgeoisie, exige de la classe ouvrière qu'elle joue un rôle prépondérant. C'est à elle, qui représente la quasi-totalité de la population, que s'adresse l'action du gouvernement de la République bolivarienne du Venezuela. Le remboursement de la dette du travail; l'augmentation annuelle des salaires; les soins médicaux pour des millions de personnes, jusque dans les contrées les plus reculées du pays; une instruction gratuite du niveau préscolaire à l'enseignement universitaire; la mise en œuvre de programmes de logement; l'extension de la sécurité sociale et le versement de pensions de vieillesse et de pensions d'invalidité sont autant de progrès qui témoignent des programmes que nous avons lancés.

En une année, nous avons appris à lire et à écrire à un million et demi de personnes. Le Venezuela a été déclaré par l'UNESCO territoire alphabétisé en 2005. L'extrême pauvreté a été réduite de 20 à 9,4 pour cent de la population en 2007, dépassant l'objectif de 12,15 pour cent du Millénaire.

Nous avons apporté des ressources financières et techniques importantes aux paysans et les avons encouragés à s'organiser en coopératives, le but étant d'assurer des conditions de vie identiques en ville et à la campagne.

Nous avons procédé à la nationalisation des actions de la SIDOR, l'entreprise sidérurgique d'Orinoco, laquelle était aux mains d'une entreprise transnationale qui ne cessait de violer les droits des travailleurs. La convention collective la plus avantageuse de l'histoire de cette entreprise a été signée.

Cette politique s'est heurtée à la résistance de l'empire nord-américain, premier spoliateur de nos richesses. En un peu moins de neuf ans, nous avons subi des coups d'Etat, le sabotage pétrolier, le lock-out du patronat, des menaces d'assassinat du chef de l'Etat, des déclarations publiques de hauts fonctionnaires du gouvernement nord-américain, notamment du Président Bush, contre le Président Chavez, ainsi que des tentatives visant à provoquer la condamnation par des organisations internationales. Toutes ces actions se sont soldées par un échec, car un puissant mouvement populaire, qui englobe les forces armées, a contrecarré les plans de subversion. Nous avons pu compter sur la solidarité des peuples du monde et en particulier des travailleurs, qui n'acceptent plus le diktat de l'empire le plus puissant de l'histoire.

Le Venezuela encourage résolument l'intégration des pays latino-américains et des Caraïbes qui s'appuie sur l'intégration sociale des travailleurs. Nous devons affronter ensemble la crise alimentaire et environnementale. Nous entretenons des relations avec tous les pays, et nous donnons la priorité aux peuples du tiers-monde.

Notre gouvernement a condamné les invasions de l'Iraq et de l'Afghanistan, et a rappelé son ambassadeur en Israël en signe de solidarité avec le peuple palestinien.

Les échanges sont inégaux entre nations. L'exploitation de certaines classes sociales par d'autres, la discrimination raciale et la discrimination fondée sur le sexe, ainsi que l'exploitation des paysans par les citoyens doivent cesser. Nous définissons la révolution bolivarienne comme un mouvement de libération nationale en voie vers le socialisme.

Notre révolution se caractérise par la démocratie la plus large qui soit et un climat de liberté absolue. Aucun moyen de communication n'a été censuré ni fermé. Aucun parti politique n'a été poursuivi. Aucun syndicat n'a vu sa formation ou son fonctionnement empêché et, malgré les actes destinés à renverser le gouvernement, nous avons décrété une amnistie en faveur des personnes suspectées d'avoir participé au coup d'Etat d'avril 2002 et poursuivies devant les tribunaux de la République.

Nous avons proposé une réforme de la Constitution en vigueur en vue d'éliminer toute disposition susceptible d'être interprétée comme une violation de la convention n° 87 de l'OIT. Cette réforme a été rejetée par référendum le 2 décembre 2007. Toutefois, le Conseil électoral national a approuvé un règlement concernant les organisations syndicales qui empêche toute possibilité d'ingérence.

La révolution bolivarienne est guidée par les valeurs millénaires de la civilisation que sont la vérité, la justice, la liberté, l'égalité et la solidarité.

Nous sommes résolus à mener à chef, par des moyens démocratiques, les transformations qui nous sont inspirées par notre histoire profonde et par la pensée de notre libérateur, Simón Bolívar.

Original arabe: M. HABIB (ministre de l'Emploi, de l'Insertion et de la Formation professionnelle, Mauritanie)

Je suis très heureux de participer à cette session chargée d'examiner le rapport global consacré à un point essentiel de la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail, à savoir: *Liberté d'association: enseignements tirés de la pratique.*

J'aimerais saisir cette occasion pour remercier M. Somavia. J'aimerais le féliciter pour l'excellence de son rapport global, ainsi que pour la qualité du rapport concernant la situation des travailleurs palestiniens dans les territoires occupés. Nous sommes tout à fait d'accord avec lui sur l'importance d'une mondialisation équitable qui tienne compte de la lutte contre la pauvreté et de la nécessité de garantir des conditions de travail décentes à tous les travailleurs.

Notre pays a ratifié les conventions fondamentales de l'Organisation internationale du Travail. Cela s'est concrétisé par la promulgation des dispositions législatives nécessaires, telles que le Code du travail et ses règlements d'application. Ce cadre juridique a permis de consolider le pluralisme syndical dans notre pays. En effet, on compte plus de dix centrales syndicales, sans compter les nombreux syndicats professionnels qui n'ont pas adhéré à ces centrales. Cette année, la Mauritanie, grâce à la coopération fructueuse avec le Bureau international du Travail, va organiser des élections syndicales libres et

régulières afin de déterminer le niveau de représentativité syndicale de ces centrales.

Permettez-moi de signaler que le gouvernement de la Mauritanie a adopté comme ligne directrice le dialogue social dans toutes les stratégies de développement qu'il élabore. C'est ainsi que des négociations collectives ont été engagées en mars dernier et ont regroupé les partenaires sociaux afin de trouver les solutions appropriées à tous les problèmes des travailleurs.

Le gouvernement de mon pays a également élaboré une stratégie de l'emploi visant essentiellement à lutter contre la pauvreté, la création d'emplois, et ce en mettant l'accent sur la formation professionnelle, la coordination entre le secteur du travail et les secteurs chargés des politiques économiques dans le pays.

Parallèlement à tous ces efforts, l'Agence nationale pour l'emploi des jeunes s'attèle, pour sa part, à mettre au point des programmes de création d'emplois pour les jeunes, encourageant le travail indépendant.

De même, des programmes générateurs de revenus et des programmes à haute intensité de main-d'œuvre destinés aux catégories les plus pauvres ont été établis.

En ce qui concerne les conditions de travail, nous poursuivons nos efforts, afin de les améliorer. C'est ainsi que le salaire minimum a été relevé de près de 100 pour cent pour la période 2006-07. Notre gouvernement a encore approuvé une augmentation des salaires des fonctionnaires de près de 10 pour cent à partir du mois de juillet 2008. Un programme spécial d'intervention, visant à remédier à la hausse des prix, s'adresse aujourd'hui aux travailleurs à bas revenus pour leur permettre de bénéficier de coopératives proposant des produits à bas prix.

Par ailleurs, nous sommes en train d'élaborer un plan national, afin d'élargir la couverture de la sécurité sociale dans notre pays.

Ainsi, notre pays poursuit ses efforts afin de promouvoir le secteur du travail et de fournir des conditions de travail dignes et décentes à tous nos travailleurs, en dépit des défis économiques que nous impose la mondialisation aujourd'hui et qui sont mentionnés dans le rapport du Directeur général.

En conclusion, j'aimerais renouveler nos remerciements au Bureau international du Travail pour son appui technique constant à notre secteur et j'aimerais, à cette occasion, vous souhaiter à tous et à toutes plein succès pendant cette Conférence.

M. NKILI (*ministre du Travail et de la Sécurité sociale, Cameroun*)

L'Agenda du travail décent et ses quatre piliers que sont les normes, l'emploi, la protection sociale et le dialogue social sont au cœur des préoccupations du gouvernement de la République du Cameroun.

Sur le plan normatif, il n'est pas inutile de rappeler que mon pays a ratifié les huit conventions fondamentales qui sont les droits du travailleur dans son milieu professionnel. Nous les appliquons en droit et en fait et l'Organisation internationale du Travail, à travers le projet PAMODEC II, nous accompagne progressivement dans la conformité des normes nationales aux conventions fondamentales librement ratifiées.

En effet, après la validation de l'étude nationale sur l'effectivité au Cameroun de la Déclaration de

l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail, dont les résultats ont déterminé les obstacles à la mise en œuvre de ces conventions, le Cameroun procédera, dès la fin du mois de juin, au lancement d'une étude sur l'harmonisation des textes nationaux aux conventions fondamentales.

L'objectif principal de cette étude est d'évaluer et de recenser tous les textes nationaux non conformes aux conventions internationales et d'en proposer des textes les modifiant ou les abrogeant.

En ce qui concerne l'emploi, la Déclaration de politique nationale de l'emploi a été élaborée, et aboutira dans un avenir proche à l'élaboration de la politique nationale de l'emploi.

S'agissant de la protection sociale, l'un des défis majeurs de notre pays reste l'extension de la couverture sociale à tous les travailleurs des secteurs formel et informel et à ceux du monde rural. Nous espérons que le BIT nous accompagnera dans ce processus comme par le passé.

Enfin, le dialogue social, grâce à son instrument fétiche qu'est le Comité de synergie, permet de résoudre les problèmes sociaux dans les différents secteurs d'activité. Outre cet instrument, le Cameroun dispose aussi de la Commission nationale consultative du travail qui est l'organe par excellence de prise de décision tripartite en matière de travail.

Le Cameroun, par ma voix, soutient l'action du Directeur général pour la mise en œuvre effective de l'Agenda du travail décent, l'exhorte à poursuivre sur cette voie et l'assure de son soutien sans faille pour la réalisation des différents programmes initiés dans mon pays.

Jé saisiss l'opportunité qui m'est ainsi offerte pour réitérer notre gratitude à l'OIT et spécialement au Directeur général pour les appuis multiformes apportés à notre pays.

Original arabe: M. ALLAM (employeur, Egypte)

Les sujets que nous abordons cette année sont très importants, notamment en ce qui concerne les partenaires sociaux et la réalisation des objectifs de l'Organisation.

Notre monde connaît actuellement des troubles et des crises économiques très graves, dont la pénurie alimentaire qui s'est déclarée récemment dans de nombreux pays, mettant ainsi en relief la nécessité de la coopération entre les différentes institutions afin de faire face à ces crises.

Nous, les représentants des organisations des employeurs de l'Egypte, croyons aux responsabilités sociales qui nous incombent et au rôle qui nous revient d'instaurer, l'entraide et la communication entre les partenaires sociaux pour le bénéfice de toute la société.

Les employeurs en Egypte contribuent à assurer différents services sociaux. Ceci est un devoir dont nous nous acquittons volontiers car nous sommes conscients de nos responsabilités en tant que secteur privé et nous estimons que l'on ne doit pas privilégier une catégorie au détriment d'une autre.

Nous croyons également à l'importance de la formation comme moyen d'améliorer les capacités des travailleurs et de contribuer à l'augmentation de leurs salaires et de leur niveau de vie. Nous appliquons actuellement en Egypte un projet de formation professionnelle qui couvre tous les secteurs du travail, et pour lesquels nous avons assuré un financement important et durable de façon à assurer une formation constante qui permette

d'avoir des travailleurs compétents qui obtiennent des salaires convenables. Cette formation se fait au sein de centres spécialisés dans les différentes régions du pays ou bien à l'intérieur même des usines et des unités de production. Elle est assurée par un organe de formation professionnelle qui fournit 80 pour cent des coûts de la formation, c'est-à-dire les salaires des formateurs ainsi que l'équipement et le matériel utilisés au cours de la formation.

Au sein de l'Union des industries égyptiennes, qui est le représentant des employeurs en Égypte, nous estimons que ce rôle que nous assumons est un devoir dont nous devons nous acquitter envers la société qui nous a encouragés et nous a permis de réussir. Nous travaillons ainsi dans l'intérêt des travailleurs car les différents services que nous fournissons contribuent à former des travailleurs compétents et fidèles à leur travail. En échange de cela, nous contribuons à rendre la société solidaire du travail des employeurs et prête à renforcer leur rôle économique.

L'OIT, cette Organisation prestigieuse qui veille à servir les travailleurs et les employeurs et s'efforce de faire du travail décent son objectif principal, est concernée par le respect des droits des travailleurs afin de leur permettre de vivre une vie digne et d'avoir un rôle productif dans la société. C'est pour cela que nous revendiquons le droit des travailleurs arabes dans les territoires occupés et leur droit à un travail décent et à une vie digne, conformément aux objectifs proclamés par l'OIT. Le seul moyen d'y arriver est de mettre un terme à l'occupation de ces territoires en Palestine et dans le Golan syrien.

Original anglais: M. SWEENEY (travailleur, Etats-Unis)

C'est le 60^e anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme et le 60^e anniversaire de l'adoption par le BIT de la convention n° 87 sur le droit à la liberté et à l'indépendance syndicales.

C'est également le 10^e anniversaire de l'adoption de la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail et une fois encore, dans le cadre du suivi de la Déclaration, nous examinons les deux conventions fondamentales (n° 87 et 98) sur la liberté d'association.

La liberté d'association et le respect des droits internationaux des travailleurs et des normes internationales du travail par les travailleurs, les gouvernements et les employeurs sont au cœur même des travaux de cette Organisation, tout comme le tripartisme.

Les travaux de la présente Conférence sont d'une importance cruciale pour promouvoir le travail décent pour tous, tout comme les discussions au sein de la Commission de l'application des normes et des autres commissions, y compris celles sur le renforcement des capacités de l'OIT, l'emploi rural et le développement des compétences.

Pour nous, à l'AFL-CIO, le Mouvement syndical américain, le rapport global du Directeur général intitulé *Liberté d'association: enseignements tirés de la pratique* revêt une importance capitale, tant la liberté d'association est essentielle pour la prospérité et l'égalité des travailleurs du monde entier.

Malheureusement, le rapport du Directeur général observe, à juste titre, que les Etats-Unis tout comme la Chine, la République islamique d'Iran, l'Inde et le Brésil, qui totalisent environ la moitié de

l'ensemble des travailleurs des Etats Membres de l'OIT, n'ont pas ratifié la convention (n° 87) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948.

Si les conditions varient grandement entre ces pays en ce qui concerne les droits humains fondamentaux, les droits du travail et la liberté d'association, le rapport dit à cet égard que «Ces pays n'ont pris pendant ces quatre dernières années aucune mesure significative indiquant qu'ils s'orientaient vers une ratification.»

Toutefois, nous espérons que le Sénat brésilien achèvera la ratification de la convention (n° 87) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948, dans un avenir proche, et nous rendons hommage aux efforts évidents déployés par le gouvernement brésilien.

Le fait que les Etats-Unis n'ont ratifié ni l'une ni l'autre des conventions n° 87 et 98, alors que pour l'ensemble des Membres de l'OIT de la région des Amériques le taux de ratification est de 94 pour cent pour la convention n° 87 et de 91 pour cent pour la convention n° 98 est en soi tout simplement honteux.

Aux Etats-Unis, d'après des sondages indépendants, 44 millions de travailleurs supplémentaires s'affilieraient à un syndicat s'ils ne faisaient pas l'objet de mesures d'intimidation de la part des employeurs.

Nous avons présenté au Congrès une loi sur le libre choix des travailleurs, qui reformera notre législation du travail en permettant aux travailleurs de choisir véritablement s'ils veulent ou non un syndicat.

Nous avons l'intention d'agir dans ce sens cette année et nous élirons un président qui signera cette loi.

La législation américaine du travail doit être modifiée pour que les travailleurs puissent s'affilier librement à des syndicats, que de larges catégories de travailleurs, qui à l'heure actuelle sont exclues de toute protection, soient protégées et que notre législation promeuve de façon efficace la négociation collective.

Les élections américaines en novembre prochain donneront aux familles travailleuses d'Amérique la possibilité d'apporter à notre nation les changements dont elle a tant besoin.

Original anglais: M. LEE (travailleur, République de Corée)

Comme nous le savons, cette année marque le sixantième anniversaire d'une des conventions les plus importantes de l'OIT, convention (n° 87) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948 à s'organiser. Pourtant, malheureusement, d'après le rapport global 2008 de l'OIT, 33 Etats sur 181 doivent encore ratifier cette convention. J'ai également constaté que la convention n° 87 est la moins ratifiée des huit conventions fondamentales de l'OIT. La liberté syndicale est un droit humain fondamental qui va de pair avec le droit à la négociation collective. Il est donc important que les gouvernements qui ne l'ont pas encore fait prennent des mesures immédiates pour la ratifier et la mettre en œuvre.

Le gouvernement sud-coréen n'est pas une exception. Bien que le gouvernement se soit engagé à ratifier les conventions n° 87 et 98 lors de la mission de haut niveau de l'OIT qui a eu lieu en mars 1998, aucune avancée ne s'est produite depuis lors. C'est d'autant plus inacceptable que la

situation des travailleurs en Corée du Sud est l'une des pires de tous les Etats membres de l'OCDE. A ce jour, les pratiques d'arrestation de syndicalistes, de brutalités policières pour empêcher des activités syndicales et d'autres formes de répression sont toujours de mise.

Récemment, le président de Allianz Insurance Union a même été arrêté et accusé pour avoir rempli ses fonctions, c'est-à-dire pour avoir organisé des grèves. De même, le dirigeant du Syndicat des migrants affilié au KCTU, a été expulsé par la force en mai dernier. En novembre de l'an dernier, le gouvernement avait déjà eu recours à des formes analogues de répression. Ces expulsions visent clairement à briser et à réprimer les activités syndicales. Le gouvernement doit mettre un terme à ces mesures répressives et respecter les droits du travail des travailleurs migrants, indépendamment de leur condition de migrants.

Il y a dix ans, la communauté internationale et notamment l'OIT et l'OCDE ont chaleureusement salué les mesures prises par le gouvernement de la Corée du Sud pour reconnaître et légaliser le Syndicat des enseignants (KCTU). Cette mesure a été considérée comme un pas en avant très important vers une amélioration des relations de travail en Corée du Sud après des décennies de répression. Toutefois, au cours des six dernières années, le KCTU n'a jamais pu exercer son droit à la négociation collective, faute de mise en œuvre par le gouvernement des dispositions concernées. Quant au Syndicat des professeurs coréens, il n'a même pas été reconnu comme étant un syndicat légal. Je demande donc instamment au gouvernement de la Corée du Sud, sous la nouvelle administration de Lee Myung Bak, de lancer immédiatement un processus de ratification des conventions nos 87 et 98 de l'OIT, et de réformes des lois et dispositifs du travail en totale conformité avec les principes de l'OIT relatifs à la liberté syndicale.

Je suis ici aujourd'hui avec les principaux dirigeants des syndicats affiliés au KCTU qui représentent des services publics essentiels, tels que le chemin de fer, le gaz et l'électricité. Dans mon pays, trois niveaux d'obstacles juridiques se présentent à ces travailleurs avant qu'ils puissent exercer leur droit à la grève. Il s'agit notamment du remplacement jusqu'à 50 pour cent des travailleurs en grève, de l'obligation de continuité des opérations et de systèmes de médiation d'urgence, tandis que le système d'arbitrage obligatoire a été aboli. Le gouvernement de la Corée du Sud devrait modifier la législation du travail en accord avec les recommandations du Comité de la liberté syndicale de l'OIT qui préconisent la limitation au strict nécessaire de l'étendue des services essentiels, garantissant ainsi le droit de grève de ces travailleurs.

Je tiens également à signaler que plus de 55 pour cent des travailleurs de mon pays ne bénéficient pas d'un contrat à durée indéterminée mais de contrats de travail à temps partiel, temporaire, à la journée, sous-traité, etc. Les employeurs abusent fréquemment de cet emploi irrégulier car ils sont réticents à offrir un emploi permanent, de façon à accumuler un maximum de bénéfices aux dépens des travailleurs. Un exemple récent est celui de la

KOSCOM, la bourse de Corée, où un syndicat de travailleurs sans contrats à durée indéterminée s'est vu refuser le droit à la négociation collective. A cet égard, la mesure la plus urgente à prendre devrait être de faire limiter par la loi le recours à des travailleurs non permanents.

Une autre question que j'aimerais mettre en avant est celle de la situation déplorable des anciennes «femmes de confort» qui ont été exploitées comme esclaves sexuelles pendant la Seconde guerre mondiale. Le KCTU regrette que le cas de ces femmes n'ait pas été discuté par la Commission de l'application des normes. Il s'agit là d'une question fondamentale de droits de l'homme et de dignité humaine. Je prie donc instamment tous les mandants de l'OIT de faire leur possible pour discuter de ce cas dans le cadre de la Commission des normes l'an prochain.

Nous rencontrons de nouveaux défis tels que les capitaux spéculatifs des entreprises multinationales, les accords de libre-échange, l'OMC et le changement climatique dans une ère de mondialisation néolibérale. Ces politiques néolibérales rendent les travailleurs plus vulnérables, et ce, qu'ils viennent de pays développés ou en développement. Il existe actuellement une tendance croissante à faire appel à des travailleurs ayant des contrats informels et non permanents qui ne sont pas protégés par les lois du travail et, parallèlement, les niveaux de vie de travailleurs se dégradent par suite de la privatisation de services publics, tels que l'éducation et la santé.

A cet égard, il est tout à fait vital de renforcer la capacité de l'OIT. Je pense que l'initiative du travail décent pour tous peut constituer une mesure à large spectre qui permettra de s'attaquer aux nouveaux défis qui vont au-delà du rôle de promulgation, de supervision et de contrôle de normes internationales.

En outre, le KCTU se félicite des discussions tripartites sur le renforcement des capacités de l'OIT et appuie pleinement la Déclaration sur la justice sociale et la mondialisation équitable.

Enfin, au moment même où je m'adresse à cette session plénière, des millions de travailleurs sud-coréens et leurs familles participent à une veillée à la bougie pacifique, pour exprimer leurs inquiétudes devant les politiques néolibérales du nouveau gouvernement, notamment les privatisations, et en particulier la décision de supprimer l'interdiction d'importer de la viande de bœuf en provenance des Etats-Unis. Le KCTU appuie pleinement cette action de protestation nationale qui, j'en suis certain, sera un autre jalon sur la voie de la démocratie en Corée.

Je prie instamment le gouvernement sud-coréen d'écouter les exigences du peuple et de mettre fin à toute violence contre les protestataires pacifiques. Il est temps que le gouvernement de la Corée du Sud prenne des mesures immédiates, en phase avec l'opinion publique.

Enfin, je voudrais conclure mon intervention en rendant hommage au membre de notre syndicat, feu M. Byung Ryul Lee, qui a sacrifié sa vie dans une protestation récente. Nos sentiments vont à sa famille et ses proches.

(La séance est levée à 13 h 20.)

Dixième séance

Mardi 10 juin 2008, 15 heures

Présidence de M. Louh, de M^{me} Diallo et de M. Salamin

Original arabe: Le PRÉSIDENT

J'ai l'honneur de déclarer ouverte la dixième séance plénière de la 97^e session de la Conférence internationale du Travail.

Avant de commencer nos travaux, je donne la parole à la Greffière de la Conférence qui va nous faire une annonce.

**ACCEPTATION DE L'INSTRUMENT
POUR L'AMENDEMENT DE LA CONSTITUTION
DE L'OIT, 1997, PAR LE CAP-VERT**

La GREFFIÈRE de la CONFÉRENCE

J'ai le plaisir d'annoncer que le Cap-Vert a accepté l'instrument pour l'amendement de la Constitution de l'OIT, 1997.

**RAPPORT DE LA COMMISSION DU RÈGLEMENT:
PRÉSENTATION, DISCUSSION ET APPROBATION**

Original arabe: Le PRÉSIDENT

Nous allons passer à la présentation à la discussion et à l'approbation du rapport de la Commission du Règlement qui figure dans le *Compte rendu provisoire* n° 2-2. Je demande à M^{me} Mabel Gómez Oliver, présidente et rapporteuse de la commission, de bien vouloir présenter le rapport de la Commission du Règlement.

Original espagnol: M^{me} GÓMEZ OLIVER (gouvernement, Mexique; présidente et rapporteuse de la Commission du Règlement)

C'est pour moi un honneur de présenter à la 97^e session de la Conférence internationale du Travail le rapport de la Commission du Règlement qui s'est réunie les 30 mai et 4 juin 2008.

Ce rapport de la commission figure dans le *Compte rendu provisoire* n° 2-2.

La Commission du Règlement a étudié les cinq points suivants qui ont été soumis à la Conférence par le Conseil d'administration: 1) les amendements au Règlement de la Conférence en ce qui concerne la vérification des pouvoirs; 2) un amendement concernant la désignation des membres de la Commission de vérification des pouvoirs; 3) les amendements visant à promouvoir l'égalité entre hommes et femmes; 4) quelques modifications rédactionnelles visant à harmoniser les différentes versions linguistiques et à actualiser des références au texte du Règlement; et 5) la révision du Règlement pour les réunions régionales.

Sur chacun de ces points, le Conseil d'administration avait formulé des recommanda-

tions, qui ont été reprises par la Commission du Règlement comme base de leur décision.

Concernant le premier point, la commission recommande à la Conférence qu'elle approuve définitivement les dispositions provisoires en matière de vérification des pouvoirs. Comme leur nom l'indique, ces dispositions ont été adoptées par la Conférence en 2004 à titre provisoire, pour une période d'essai qui prendra fin à l'issue de la présente session de la Conférence.

Concernant le deuxième point, la commission recommande que la Conférence approuve un amendement au paragraphe 1 de l'article 5 du Règlement de la Conférence, qui permettrait à la Conférence de désigner les membres de la Commission de vérification des pouvoirs lors de sa première séance plénière immédiatement après l'ouverture de la session, sans avoir à attendre une proposition à ce sujet de la part de la Commission de proposition. Si cette recommandation était adoptée, l'amendement entrerait en vigueur dès la prochaine session de la Conférence internationale du Travail.

En ce qui concerne le troisième point, la commission recommande à la Conférence qu'elle adopte les amendements au Règlement visant à promouvoir l'égalité entre hommes et femmes. Ces amendements modernisent le Règlement, conformément au Plan d'action du Bureau international du Travail pour l'égalité entre hommes et femmes, qui a été adopté par le Conseil d'administration en 2007.

Pour ce qui est du quatrième point, la commission recommande que la Conférence approuve quelques modifications rédactionnelles dans le libellé du texte pour harmoniser les différentes versions linguistiques.

Enfin, au sujet du cinquième point, la commission recommande que la Conférence confirme la révision du Règlement pour les réunions régionales, qui a été approuvée par le Conseil d'administration en mars 2008.

Conformément à cette décision du Conseil d'administration, la note introductive du Règlement pour les réunions régionales sera révisée par le Bureau international du Travail, conformément aux modifications apportées à ce règlement, et elle sera présentée au Conseil d'administration pour examen en novembre 2008.

J'espère que les propositions que j'exprime au nom de la commission obtiendront l'approbation de la Conférence.

Enfin, qu'il me soit permis de remercier les membres de la commission de leur participation enthousiaste, et tout particulièrement les vice-présidents, M. Jorge de Regil Gómez, du groupe des

employeurs, et M. Ulf Edström, du groupe des travailleurs pour leur excellente contribution aux travaux de cette commission.

Original arabe: Le PRÉSIDENT

S'il n'y a pas de demandes d'intervention, nous allons passer à l'approbation du rapport de la Commission du règlement, qui comporte 34 paragraphes et deux annexes. Je propose de considérer les paragraphes dans leur ensemble. S'il n'y a pas d'objections, puis-je considérer que la Conférence approuve le rapport, paragraphes 1 à 34?

(Le rapport, paragraphes 1 à 34, est approuvé.)

Ce rapport comporte également des annexes que nous allons approuver, l'une après l'autre. La première annexe concerne les amendements proposés à la version française du Règlement de la Conférence internationale du Travail. S'il n'y a pas d'objections, puis-je considérer que la Conférence approuve l'annexe I du rapport?

(L'annexe I du rapport est approuvée.)

L'annexe II a trait au Règlement pour les réunions régionales (2008). Ce règlement a été amendé, notamment et à l'instar du Règlement de la Conférence, en vue d'une formulation non sexiste. Je vous rappelle que le Conseil d'administration a recommandé à la Conférence l'adoption de ce texte modifié.

S'il n'y a pas d'objections, puis-je considérer que la Conférence approuve l'annexe II du rapport?

(L'annexe II du rapport est approuvée.)

S'il n'y a pas d'objections, puis-je considérer que la Conférence approuve le rapport, paragraphes 1 à 34, et les deux annexes dans son ensemble?

(Le rapport est approuvé dans son ensemble.)

Je remercie les membres du bureau de la Commission du Règlement pour leur travail et pour le dévouement, et je remercie également les membres de la commission et le secrétariat pour leur contribution aux travaux de cette commission.

**RAPPORTS DU PRÉSIDENT DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION ET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL:
DISCUSSION (SUITE)**

Original arabe: Le PRÉSIDENT

Nous allons poursuivre la discussion sur les rapports du Président du Conseil d'administration et du Directeur général.

Original anglais: M^{me} PALLI-PETRALIA (ministre de l'Emploi et de la Protection sociale, Grèce)

En raison des défis mondiaux auxquels nous sommes confrontés et de la pauvreté qui sévit dans un grand nombre de pays, il est plus que jamais nécessaire de souligner l'importance du modèle social européen, qui englobe ces valeurs et principes fondamentaux que sont la liberté, la démocratie et le respect des droits de l'homme.

Le respect des ces valeurs passe par la réalisation d'un objectif prioritaire: accroître la sécurité de tous les citoyens en promouvant le plein emploi productif et le travail décent, point qui est mis en lumière dans le rapport que nous venons d'évoquer, qui fait du travail décent un paramètre de la stabilité et du développement durable. Paramètre de la stabilité, le travail décent est l'instrument le plus précieux dont

nous disposons pour atténuer les risques et exploiter le potentiel des mutations sociales, économiques et environnementales actuelles. Paramètre du développement durable, car c'est en prenant conscience de l'importance de la sécurité au travail, ainsi que de la nécessité de combattre sans relâche la pauvreté, l'exclusion et la discrimination, que nous serons mieux armés pour faire face aux crises économiques et aux déséquilibres sociaux qui en résultent.

Nous devons renforcer la dynamique du travail décent, qui permet d'établir un lien entre l'augmentation de la productivité, le renforcement de la compétitivité, et, par voie de conséquence, la croissance économique globale, d'une part, et la nécessité de redistribuer équitablement les fruits de la croissance, d'autre part.

La cohésion sociale passe par le travail décent. Dans le cadre de la mise en œuvre de l'Agenda du travail décent, qui doit rester le principal objectif de l'Organisation, nous devons mettre l'accent sur la promotion et la protection de la qualité du travail. A cet égard, nous nous félicitons de l'adoption récente, par la Commission du renforcement de la capacité de l'OIT, de la Déclaration sur une justice sociale pour une mondialisation équitable.

Il est évident que l'objectif, au niveau tant mondial que national, n'est pas seulement de créer davantage d'emplois, mais également de se donner les moyens de créer des emplois de meilleure qualité, double défi qu'il n'est possible de relever que moyennant un certain nombre de réformes. C'est ce à quoi mon pays s'attache actuellement.

La Grèce est en train de mettre en œuvre des plans de développement, qui, fondés sur des réformes structurelles, doivent permettre d'obtenir des résultats à tous les niveaux. J'en prendrais comme exemple le niveau élevé du taux de développement et le recul du chômage. Ces réformes sont au service d'un objectif majeur, à savoir l'intégration de tous dans une société garantissant des chances égales et la création d'une économie performante susceptible de créer plus de richesse et de la redistribuer de manière plus équitable.

C'est dans ce cadre que nous poursuivons nos efforts pour assurer des prestations sociales plus généreuses pour tous et pour mieux cibler nos dépenses sociales. Nous mettons l'accent sur l'élimination des déséquilibres régionaux, par la promotion de l'emploi et le renforcement des avantages compétitifs de chaque région du pays.

Dans ce contexte, notre principale priorité reste le plein emploi et la qualité au travail. A cette fin, nous mettons en œuvre des politiques axées sur les jeunes et sur les femmes, et nous nous attachons à étendre la protection sociale à toutes les catégories d'emplois, et à aider les chômeurs à accéder à un emploi décent. Parallèlement, dans un souci de modernisation et de durabilité, nous avons réformé le système de sécurité sociale. Nous avons en outre mis en place en janvier 2008 un Fonds national de cohésion sociale pour répondre aux problèmes posés par la pauvreté et les inégalités sociales. Cette initiative marque une véritable avancée.

S'il est certain que la pauvreté ne va pas disparaître comme par enchantement, nous avons néanmoins créé les conditions d'un véritable changement. C'est la raison pour laquelle la Grèce, qui a intégré les principes et droits fondamentaux au travail dans sa politique nationale, souscrit sans

réserve à l'objectif de plein emploi productif que s'est fixé l'Organisation internationale du Travail.

C'est pourquoi nous approuverons et soutiendrons sans réserve toutes les mesures visant à assurer un plein emploi productif, et tous les dispositifs qui permettront de renforcer le lien entre croissance économique et prospérité sociale. C'est pourquoi nous soutiendrons également toute action visant à mettre en œuvre ces principes, conscients que ce sont bien les résultats concrets qui importent à la société.

Nous devons rechercher des solutions applicables dans la vie quotidienne et qui nous permettent d'avancer vers le monde meilleur que nous essayons de bâtir.

Original anglais: M. MAVRIKOS (représentant, Fédération syndicale mondiale)

«Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité, en droits. Ils sont doués de raison et de conscience, et doivent agir les uns envers les autres dans un esprit de fraternité.», article premier de la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948. Mais alors, ces millions d'êtres humains qui meurent de faim et en raison du manque d'eau potable dans le monde ne sont-ils pas protégés par cette Déclaration? Les milliers d'adultes et d'enfants qui vivent dans les conditions d'esclavage ou de semi-esclavage ne sont-ils pas inclus dans cette Déclaration? Et les 800 millions de travailleurs migrants qui vivent dans des conditions de dénuement total et qui ne gagnent qu'un dollar par jour, que peuvent-ils attendre de cette Déclaration aujourd'hui?

L'endettement des pays pauvres d'Amérique latine, d'Asie et d'Afrique et l'exploitation de leurs ressources productives de richesse sont exploitées par les transnationales sont-ils confirmés à la Déclaration? La guerre en Iraq et en Afghanistan, l'agression d'Israël contre le peuple de la Palestine et contre le peuple du Liban ne violent-elles pas la Déclaration?

Tout ceci doit nous rappeler que pendant que nous participons à la Conférence internationale du Travail, des manquements graves et des violations massives des droits syndicaux sont commis dans le monde entier.

Autre mauvais exemple à ne pas répéter à l'avenir: l'élection qui a eu lieu il y a quelques jours au Conseil d'administration. Le premier article de la Déclaration universelle des droits de l'homme que je vous ai lu, au début de mon intervention, énonce le principe de l'égalité en droits, invoque la raison et prône le respect mutuel. Ces principes se reflètent-ils aujourd'hui dans la composition du Conseil d'administration du Bureau international du Travail? La Fédération syndicale mondiale, fondée en 1945, qui est la plus ancienne organisation syndicale internationale et qui s'est illustrée par son militantisme et son dynamisme se trouve aujourd'hui exclue du groupe des travailleurs. Ce fait est-il conforme aux principes et priorités de la Déclaration universelle des droits de l'homme et des principes des Nations Unies et de l'Organisation internationale du Travail? Ce fait traduit-il un quelconque respect des droits démocratiques et syndicaux? Nous savons tous que cette situation porte atteinte au prestige, à l'objectivité et à la représentativité de l'OIT. Nous voulons une OIT où règne le pluralisme et un idéal d'ouverture, sans exclusion ni discrimination. Avec les syndicats indépendants et

les syndicalistes démocrates, la FSM luttera jusqu'au bout. Elle lancera une action d'envergure pour exiger que le mécanisme d'élection devienne proportionnel et démocratique et mettre fin à cette situation de monopole.

Toutes les organisations internationales et indépendantes doivent être représentées sur la base de l'arithmétique et d'une représentation proportionnelle assortie d'un système de roulement sans que quiconque ne soit exclu ni traité de façon inéquitable.

Enfin, de cette tribune aujourd'hui, nous souhaitons déclarer publiquement que pour l'élection prochaine du Directeur général du BIT, nous avons décidé avec nos adhérents et nos amis d'appuyer la réélection de Monsieur Juan Somavia. Nous sommes certains et nous espérons que, au cours des trois prochaines années, grâce à ses efforts et à sa créativité, les mesures positives nécessaires pour une composition représentative du Conseil d'administration seront rapidement prises.

La FSM, depuis son 15^e congrès, suit une ligne nouvelle. Nous sommes disposés à collaborer avec les syndicats aux niveaux international, national et local dans l'intérêt de la classe laborieuse, contre les monopoles et contre le capital. Nous sommes disposés à mener des initiatives communes, indépendamment des différences idéologiques, raciales ou linguistiques, pour résister à la pauvreté, à la faim, à la soif et à l'exploitation universelle, mais aussi pour œuvrer en faveur de l'amitié entre les peuples et de la paix dans le monde. Telle est pour nous, la véritable signification de la Déclaration universelle des droits de l'homme et c'est ainsi que nous lui rendons hommage en sa soixantième année d'existence.

Original anglais: M. YUSOF (ministre de l'Intérieur, Brunéi Darussalam)

Le Brunéi Darussalam s'associe à d'autres délégations pour saluer le rapport très complet présenté par le Directeur général sur le travail décent. Ce rapport orientera nos débats et fera avancer l'Agenda pour le travail décent.

Le Brunéi Darussalam considère l'Organisation internationale du Travail comme une institution importante qui a pour mandat de promouvoir les normes internationales du travail et la sécurité sociale, conformément à la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail et à l'Agenda pour le travail décent.

Membre depuis peu de l'Organisation internationale du Travail, le Brunéi Darussalam s'efforcera inlassablement d'aborder les questions liées au travail dans le respect des normes et des directives de l'Organisation.

Jusqu'à présent, les conditions de l'emploi au Brunéi Darussalam ont été satisfaisantes. Les employeurs sont informés de leurs responsabilités envers les travailleurs et la collectivité et ils les respectent. L'environnement de travail dans notre pays encourage la négociation et la concertation harmonieuse entre les membres tripartites.

La révision de la réglementation et de la législation du travail en collaboration avec les partenaires sociaux est un élément essentiel des efforts déployés par le gouvernement, pour promouvoir des relations de travail saines, harmonieuses et propices au développement des entreprises et de l'économie. Nous sommes sur le point de promulguer la nouvelle législation, à savoir l'ordonnance sur l'emploi

et l'ordonnance sur la sécurité et la santé sur le lieu de travail. La nouvelle ordonnance sur l'emploi promeut le travail décent et émule les pratiques optimales sur la base des normes de l'OIT. Elle cherche notamment à améliorer les conditions de travail et à renforcer la sécurité et la protection des droits du travail dans le pays. Pour sa part, l'ordonnance relative à la sécurité et la santé au travail améliorera la situation sur le lieu de travail dans ces deux domaines. Cette nouvelle législation est le fruit d'un dialogue social très large et très intense entre les partenaires sociaux tripartites et les institutions concernées. L'esprit de collaboration et la coordination qui ont présidé à cette entreprise témoignent du climat harmonieux et de l'engagement qui règnent au Brunéi Darussalam.

Le Brunéi Darussalam appuie l'élimination du travail des enfants. Les enfants incarnent l'avenir. Il convient de veiller à leur développement et non de les exploiter. Nous avons reconnu l'importance de l'enseignement dès la petite enfance. C'est la condition indispensable à la croissance future et au bien-être de nos concitoyens.

Le Brunéi Darussalam a promulgué en 2007 une nouvelle législation connue sous le nom d'ordonnance sur l'enseignement obligatoire. Cette législation a pour principal objectif de garantir que tous les enfants âgés de 6 à 15 ans soient officiellement inscrits à l'école et correctement scolarisés. C'est l'une des initiatives prises pour appuyer la croissance économique de la nation et le développement de nos ressources humaines.

A cette occasion, j'ai le plaisir d'annoncer que le Brunéi Darussalam a ratifié la convention (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants, 1999. Par cet acte, nous montrons notre condamnation catégorique de l'exploitation et du travail des enfants et de toute pratique apparentée.

La lecture du rapport global présenté à cette 97^e session de la Conférence internationale du Travail nous a apporté des informations sur les constatations qui ont été faites. Dans ce contexte, nous allons examiner la loi sur les syndicats et la loi sur les différends du travail qui sont actuellement en vigueur et qui datent de 1962.

Nous avons également noté que la Conférence internationale du Travail abordait cette année la question de la promotion de l'emploi rural en vue de la réduction de la pauvreté. A cet égard, le gouvernement a toujours encouragé le secteur privé, les organisations non gouvernementales et les particuliers à prendre davantage de responsabilités et à aider la communauté à être plus productive et plus active dans l'amélioration de son bien-être en vue d'éliminer la pauvreté dans notre pays. C'est là que l'autonomisation des communautés intervient. Nous avons lancé un certain nombre de projets et programmes en milieu urbain et en milieu rural. Dans les efforts inlassables qu'il déploie pour favoriser un développement économique et social durable, le Brunéi Darussalam a pris des mesures pour aider les collectivités en investissant régulièrement non seulement dans l'éducation, mais également dans le domaine de la santé et du logement, ainsi que dans les télécommunications, l'électricité et d'autres services collectifs.

L'enseignement est gratuit pour tous les habitants des zones rurales et des zones urbaines. Tous les membres de la communauté ont donc des chances égales de progresser par l'éducation.

Une autre stratégie essentielle pour éliminer la pauvreté est le développement des ressources humaines, dans lequel le Brunéi Darussalam s'est lancé activement. Nous voulons que la population acquière davantage de connaissances, d'aptitudes et de compétences pour améliorer l'emploi dans le secteur non seulement public, mais aussi privé. Ce programme s'inscrit dans le cadre du programme *Brunéi 2035* qui vise à faire en sorte que à cette date, le Brunéi Darussalam soit connu dans le monde entier pour le niveau d'éducation et de compétence élevé de sa population. A cet effet, il convient donc de promouvoir l'éducation, la formation et l'apprentissage tout au long de la vie ainsi que le renforcement des compétences de notre main-d'œuvre.

Je donnerai pour exemple des programmes du ministère de l'Intérieur réalisés par le biais des bureaux de district qui ont pour but de créer des centres communautaires et des services commerciaux afin de faciliter les relations avec les milieux d'affaires et le secteur informel. Cette stratégie vient en aide à la communauté, lui permettant de jouer un rôle plus actif, plus productif et d'être plus autonome, ce qui, bien entendu, a des répercussions sur le développement et la croissance de l'emploi.

D'autres programmes comportent diverses mesures d'incitation, telles que subvention au prix du riz, des aides à la création d'infrastructures, l'amélioration des systèmes de gestion agricole et d'autres programmes d'appui en faveur des agriculteurs, la fourniture de microcrédits et des infrastructures de base pour le développement des petites et moyennes entreprises.

Pour conclure, la délégation du Brunéi Darussalam se réjouit des divers échanges sur toutes les questions qui concernent le marché du travail, et espère que ensemble, nous parviendrons à réaliser des programmes du travail décent, qui assureront un développement socio-économique durable.

M^{me} GOSSELIN (*gouvernement, Canada*)

Je suis très heureuse d'avoir l'occasion de m'adresser aux participants à cette 97^e session de la Conférence internationale du Travail.

Comme le mentionne le Directeur général dans son rapport, la mondialisation nous ouvre de nouvelles possibilités de croissance économique grâce à la technologie, aux investissements et au commerce.

Notre défi à tous est d'établir et d'appliquer des politiques qui garantissent une croissance économique juste, accompagnée d'un progrès social durable.

Le gouvernement du Canada a pour politique d'aborder les questions du travail avec ses partenaires de libre-échange. Les accords de coopération que nous concluons dans le domaine du travail comprennent des engagements visant à protéger les droits et principes du travail reconnus à l'échelle internationale et à appliquer efficacement les lois nationales du travail.

De plus, ils établissent un cadre de coopération pour traiter des questions relatives au travail. Par l'entremise de la coopération technique, l'OIT aide les parties à ces accords à respecter leurs engagements.

Plus tôt cette année, les ministres fédéraux, provinciaux et territoriaux, responsables du travail au Canada, ont approuvé une stratégie fondée sur le renforcement du dialogue social et leur engagement à l'égard des dossiers de l'OIT.

Tous les ministres ont exprimé leur appui à l'égard de la mission et des objectifs de l'OIT, tout en se mettant d'accord sur la nécessité de moderniser cette Organisation.

Le programme de réforme qu'envisage le Canada pour cette Organisation repose sur trois composantes: une gouvernance renforcée, des normes davantage axées sur des principes et une importance accrue accordée aux gestes concrets sur le terrain qui améliorent les conditions de vie des populations.

Il est opportun pour cette Conférence d'examiner la façon dont les pratiques institutionnelles de l'OIT peuvent être renforcées, afin de mieux répondre aux besoins de ses Membres.

La Déclaration non contraignante et à caractère promotionnel que cette Conférence adopte reconnaît le travail décent comme un objectif fondamental et vise à promouvoir la mise en œuvre intégrée des objectifs stratégiques de l'OIT.

Elle reconnaît également la nécessité pour l'OIT d'améliorer sa gouvernance interne, de développer sa base de connaissances, de former de solides partenariats et de faire un usage plus efficace de ses ressources pour aider ses Membres à renforcer leurs capacités et à concrétiser le travail décent au niveau national. Nous appuyons les objectifs généraux de cette Déclaration, bien que nous eussions préféré un document plus court et plus ciblé.

L'avenir de l'OIT dépend également de sa capacité à répondre efficacement aux défis de la mondialisation et à trouver sa place au sein des Nations Unies réformées.

Dans ce contexte, nous saluons l'initiative du Directeur général, qui engage l'OIT dans la stratégie «Une ONU». Nous appuyons aussi les efforts de l'OIT dans la formation de partenariats, en particulier sur le terrain, et dans la collaboration avec d'autres organisations internationales, en mettant l'accent sur les secteurs de son mandat de base, où son expertise et sa structure tripartite constituent une valeur ajoutée.

En plus d'une meilleure gouvernance, une approche modernisée pour l'établissement des normes adaptées aux réalités sociales et économiques est essentielle. Il faut accorder la priorité à l'examen, au regroupement et à la mise à jour des normes, afin de les rendre plus utiles, plus pertinentes pour les lieux de travail d'aujourd'hui et plus susceptibles d'être ratifiées et mises en œuvre à grande échelle.

Mais une organisation bien administrée, dotée d'instruments modernes, n'aura un effet positif sur la vie des travailleurs et des employeurs que si elle est présente et active sur le terrain.

L'OIT doit donc accorder plus d'importance à une analyse reposant sur les faits et offrir une aide pratique à ses Membres pour leur permettre de relever les défis de l'économie mondiale.

Je tiens à réitérer le soutien du Canada à l'OIT et au Plan d'action sur le travail décent. Je tiens aussi à encourager cette Organisation à aller de l'avant avec ses réformes essentielles, afin qu'elle soit en mesure de réagir efficacement à l'évolution des lieux de travail du XXI^e siècle.

Pour terminer, j'aimerais adresser mes félicitations aux lauréats du Prix de l'OIT pour la recherche sur le travail décent de 2008, M. Joseph Stiglitz, économiste lauréat du prix Nobel, et Harry Arthurs, spécialiste canadien de renom dans le domaine du droit du travail.

Nous sommes honorés qu'un prix aussi prestigieux soit attribué à un Canadien qui, pendant sa

longue et distinguée carrière, a contribué à l'avancement du travail décent.

Original anglais: M. SANDRASEKERA (travailleur, Sri Lanka)

Le Directeur général a réussi à capter les principaux problèmes liés au suivi de la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail. Il est tout à fait d'actualité que le rapport global soit centré sur la liberté syndicale et la reconnaissance du droit à la négociation collective.

A cet égard, je voudrais rappeler la déclaration des syndicats mondiaux et de la CSI lors des réunions annuelles avec le FMI et la Banque mondiale, à Washington, du 20 au 22 octobre 2007.

Les syndicats mondiaux, après avoir analysé les divers problèmes auxquels sont confrontés notamment les pays pauvres du monde, ont demandé une réforme des structures décisionnelles des institutions financières internationales afin d'améliorer la représentation des pays en développement et d'accroître la transparence de leurs activités en publiant, par exemple, les rapports complets des procès-verbaux des réunions du conseil et en instaurant, pour la sélection des chefs de ces institutions, une procédure ouverte fondée sur le mérite.

Les syndicats mondiaux se sont surtout souciés d'assurer une meilleure cohérence entre les institutions financières internationales et les autres organisations multilatérales, notamment l'OIT, pour accélérer la mise en œuvre de l'Agenda du travail décent et la création d'emplois correctement rémunérés, assortis d'une protection sociale et respectueux des normes fondamentales du travail.

A l'heure actuelle, de graves attaques sont menées contre la liberté syndicale et le droit à la négociation collective du fait des convulsions continues qui secouent des pays comme le mien, le Sri Lanka, convulsions provoquées par la flambée des prix du pétrole et par le fait que l'on ne trouve pas de denrées alimentaires en quantités suffisantes et à des prix abordables.

On notera que certains gouvernements, profondément dévoués à la démocratisation, violent involontairement les droits et la liberté syndicale des travailleurs. C'est le cas quand des employeurs et des institutions gouvernementales font intervenir les tribunaux de justice pour obtenir des injonctions à l'encontre des organisations de travailleurs dans le but de les empêcher d'exercer leur droit fondamental d'engager des actions syndicales pour faire valoir les revendications légitimes des travailleurs.

La négociation collective et les conventions collectives sont sérieusement menacées par la spirale inflationniste permanente et incontrôlée des prix des biens et services.

En conséquence, les syndicats qui signent des conventions collectives sont parfois obligés de rompre leurs engagements contractuels, notamment en ce qui concerne les taux salariaux, qui ne sont plus en adéquation avec les prix actuels et les prix des services. Il est évident qu'il faudrait indexer les salaires fixés par référence à des conventions collectives sur l'évolution du coût de la vie, en permettant des ajustements automatiques des salaires sur l'indice du coût de la vie et sur le taux d'inflation dans chaque pays.

Au Sri Lanka, nous avons renoncé à l'indexation et c'est un grave problème. La hausse terrible du prix du pétrole affecte les pays consommateurs et pourrait aisément être freinée si les compagnies

pétrolières qui tirent profit de cette envolée des prix commençaient à penser en termes de conscience sociale et à réduire la marge de leurs profits colossaux. Je considère qu'une telle course aux profits est injustifiable face à la misère qui écrase les travailleurs et le commun des mortels sous le poids des profits des compagnies pétrolières.

En outre, vous n'ignorez certes pas l'existence du conflit ethnique qui dure, au Sri Lanka, depuis 1983. Suite à la rupture du cessez-le-feu, les troupes gouvernementales et les militants ont de nouveau engagé des actions de représailles qui ont entraîné la mort et la mutilation de civils et fait de nombreuses victimes innocentes.

Malgré ce scénario particulièrement sombre, le gouvernement a continué de remplir ses obligations face à l'OIT en adoptant un plan d'action national inspiré de l'Agenda du travail décent, et en cherchant à améliorer la productivité, l'emploi et le développement qui sont une question à l'ordre du jour de la Conférence. Notre pays se porte donc à la fois bien et mal, et j'espère vraiment que le bien l'emportera dans un avenir proche.

Original chinois: M. HU (gouvernement, Chine)

Nous savons que l'Organisation a, depuis des années, déployé des efforts considérables pour promouvoir le travail décent et nous l'en félicitons. Le rapport *Le travail décent: défis stratégiques à venir* est encore une preuve de l'engagement de l'Organisation à mettre en œuvre l'Agenda du travail décent et à tracer le futur de l'Organisation.

Alors que je m'exprime ici, mon pays est encore confronté à d'immenses difficultés dues à un très grave tremblement de terre. Depuis le 12 mai, des dizaines de milliers de personnes ont trouvé la mort, l'on compte des centaines de milliers de blessés et des millions d'individus sont sans abri. Le tremblement de terre a touché des dizaines de millions de personnes.

Et malgré tout, la Chine n'est pas abattue par la tragédie. Le peuple chinois, dans un esprit d'unité et de solidarité, lutte courageusement contre les conséquences de la catastrophe naturelle et se lance dans un effort de reconstruction dans le cadre des dispositions solides, efficaces et ordonnées prévues par le gouvernement chinois. Je suis fier de mon pays, fier de mes 1 milliard 300 millions de compatriotes. Je présente nos remerciements aux peuples du monde qui nous ont aidés et soutenus depuis que cette catastrophe nous a frappés il y a un mois.

Grâce à votre aide, nous ne sommes plus seuls face à ce grand malheur. Votre présence à nos côtés nous donne chaleur et réconfort.

Devant une catastrophe d'une telle ampleur, la Chine fait l'impossible pour aller de l'avant et relever les défis qui se posent en termes de ressources humaines et de sécurité sociale. Alors que la terre tremble encore, les autorités en charge des ressources humaines et de la sécurité sociale ont commencé à mettre sur pied, à tous les niveaux et dans tout le pays, les mécanismes nécessaires à la sauvegarde des droits et des intérêts des travailleurs.

Premièrement, nous avons attribué d'urgence des fonds gouvernementaux et des fonds de sécurité sociale pour pouvoir soigner les personnes touchées par le tremblement de terre.

Deuxièmement, nous avons fait une évaluation des travailleurs blessés, mis rapidement sur pied des systèmes d'indemnités et de compensations pour les travailleurs blessés sur leur lieu de travail lors du

tremblement de terre ou dans les actions de secours ultérieures.

Troisièmement, nous avons exprimé notre soutien aux travailleurs migrants des zones touchées qui travaillaient dans d'autres endroits, nous leur avons fourni des services et nous leur avons permis d'accéder aux télécommunications pour qu'ils puissent contacter leur famille. Nous leur avons aussi fourni des moyens de transport pour qu'ils puissent rentrer chez eux, voir leur famille, et leur avons offert, dans toute la mesure du possible, des congés payés. Nous avons tout fait pour que leurs salaires leur soient versés et leurs contrats maintenus.

Quatrièmement, nous avons mis en place des établissements de formation professionnelle pour que les étudiants des zones sinistrées y achèvent leurs études, la priorité étant accordée aux enfants dont les parents ont péri dans le tremblement de terre.

Cinquièmement, nous avons inauguré notre premier mécanisme d'aide à l'emploi dans les zones touchées, recueilli des données sur l'emploi pour les personnes de ces zones à partir de diverses ressources, et contribué à placer des gens dans des localités proposant du travail. Nous avons lancé des projets de travail, contre paiement en espèces, et encouragé les entreprises des zones sinistrées à employer aux travaux de reconstruction les personnes touchées, en fournissant des subventions et des prestations de sécurité sociale. Nous avons aussi proposé des microcrédits et d'autres politiques préférentielles pour encourager la création d'entreprises dans ces zones.

Sixièmement, nous avons récupéré sans délai les données de sécurité sociale endommagées par le tremblement de terre et utilisé les fonds de réserve pour verser intégralement et dans les temps les retraites et les autres prestations de sécurité sociale. Septièmement, nous avons organisé une assistance directe entre agences homologues. Chaque autorité de ressources humaines et de sécurité sociale du pays aide une agence homologue d'une zone sinistrée à remettre en place une offre de services pour le public. Le programme fait ainsi intervenir les agences du marché du travail et les agences de sécurité sociale.

Ces mesures attestent de la philosophie du gouvernement chinois, qui place le peuple au premier rang de ses préoccupations et veut bâtir une société harmonieuse. Nous croyons que la mise en place réussie de ces mesures servira d'exemples illustrant une nouvelle réalisation du travail décent.

La catastrophe s'effacera et la vie suivra son cours. Le gouvernement va continuer à renforcer sa coopération et ses échanges avec l'OIT et ses Membres, à partager son expérience et ses informations, à renforcer les capacités de l'OIT et à traduire en actions positives le consensus sur le travail décent.

Nous devons travailler ensemble au développement, à la lutte contre la pauvreté et au travail décent, pour une mondialisation juste.

Original anglais: M. VARELA (employeur, Philippines)

Il n'y a pas si longtemps que cela, le travail décent n'était qu'une idée dans l'esprit de ses premiers partisans. Il est aujourd'hui bien plus que cela. Le travail décent est devenu un programme d'action qui, selon les termes du Directeur général dans son rapport présenté lors de cette 97^e session de la CIT, devrait permettre d'améliorer la vie de travail partout dans le monde.

La mise en place d'un Agenda pour le travail décent à l'échelle mondiale a toujours figuré parmi les principales préoccupations du Bureau international du Travail. De sorte que ce rapport, qui figurait pour la première fois depuis le lancement de cette campagne louable et nécessaire à l'ordre du jour lors de la Conférence internationale du Travail de 1999, est désormais devenu un thème à part entière capable d'avoir des répercussions partout dans le monde.

Des progrès ont été accomplis dans la concrétisation de cet idéal. Pourtant la dynamique ne poursuit pas aussi rapidement que nous aurions pu le souhaiter, en raison de diverses difficultés qui sont nombreuses. Comme le souligne le Directeur général, il n'est pas facile de concrétiser dans la pratique les politiques axées sur le travail décent.

Parmi ces grandes difficultés, on peut noter bien sûr la crise financière mondiale qui touche tous les pays du monde, grands ou petits. Ce qui a commencé comme une crise affectant le marché hypothécaire à haut risque des Etats-Unis s'est étendu au monde entier comme un virus dans un système financier pour provoquer une crise mondiale.

Les premiers signes de récession aux Etats-Unis, qui restent l'une des premières économies au monde, ont de sérieuses répercussions sur le reste du monde. Le sévère ralentissement de l'économie américaine et des dépenses de consommation a des effets secondaires et inquiétants et pas uniquement sur les nombreux pays partenaires commerciaux des Etats-Unis. Ceci peut signifier, notamment pour les secteurs les plus exposés, une véritable onde de choc.

Comme si cela ne suffisait pas, nous sommes également confrontés à une augmentation drastique des prix du pétrole et des produits alimentaires, dont les niveaux atteints sont sans précédent.

Le lien direct entre cette inquiétante évolution et la pérennité de la lutte contre la pauvreté et la faim, en particulier dans les pays en développement, ne saurait être sous-estimé. La vraie question pour beaucoup de gens n'est pas la croissance économique mais simplement une question de survie.

Malgré tous les avantages qu'elle promet, la mondialisation économique n'a pas vraiment permis de mettre tout le monde sur un pied d'égalité. L'envergure prise par les principaux acteurs, avec toute leur production et leurs vastes réseaux de distribution et la force financière associée à une domination technologique a, finalement, privé les petits acteurs de toute possibilité de s'en sortir.

A ce sombre scénario s'ajoute aussi le spectre du terrorisme qui a beaucoup coûté et continue à affecter les sociétés où il s'est répandu. Dans un monde interconnecté comme le nôtre, le problème nous concerne tous. Dans le village mondial, nous portons tous le même fardeau. Quelle orientation devons-nous alors prendre?

Le rapport du Directeur général, à l'intention de la 97^e session de la Conférence internationale du Travail, est justement là pour nous guider et faire avancer l'Agenda pour le travail décent jusqu'à ce que nous atteignions ces objectifs.

Le vrai défi est de réussir à maintenir notre cap, en résistant aux périodes tourmentées comme celle que nous traversons. Cet objectif est à notre portée. Nous pouvons y arriver en étant unis et solidaires dans cet objectif commun.

Nous y parviendrons sous la direction institutionnelle du BIT dans un partenariat étroit avec les par-

ties prenantes aux niveaux international, national et régional. Nous sommes convaincus que nous pourrions naviguer en eaux troubles et continuer à avancer malgré tout. Nous ne pouvons pas reculer. Nous devons avancer avec détermination.

Original arabe: Le PRÉSIDENT

La Serbie présente un point d'ordre.

Conformément au règlement intérieur, nous allons entendre le point d'ordre soulevé par la Serbie.

Original anglais: un délégué gouvernemental de la Serbie

M. Rasic est un représentant de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK). Je voudrais attirer votre attention sur l'article 2, paragraphe 3, alinéa b), du Règlement de la Conférence internationale du Travail qui évoque le droit d'admission aux séances de la Conférence, dont la teneur est la suivante: «Les représentants des organisations internationales officielles qui ont été invitées par la Conférence ou le Conseil d'administration à se faire représenter à la Conférence.»

Or nous faisons remarquer que M. Rasic est aussi ministre du Travail et de la Protection sociale des institutions provisoires du gouvernement autonome du Kosovo-Metohija (PISG).

Cela étant, la République de la Serbie est d'avis que, en tant que membre du PISG, il ne peut pas représenter l'administration de la MINUK.

Le représentant de la MINUK ne peut être qu'un fonctionnaire international, ce qui n'est pas le cas de M. Rasic. C'est pour cela que nous demandons à ce que le nom de M. Rasic soit retiré de la liste des intervenants et qu'il soit remplacé par tout autre membre accrédité ou membre de la fonction publique internationale, qui soit autorisé, conformément à la résolution 1244 du Conseil de sécurité des Nations Unies, à représenter la MINUK.

Original arabe: Le PRÉSIDENT

Etant donné qu'un point d'ordre a été soulevé par la Serbie, je vais donner la parole au Conseiller juridique pour avis juridique et explication sur ce point.

Original anglais: Le CONSEILLER JURIDIQUE de la CONFÉRENCE

M. Rasic a été accrédité en tant que membre de la délégation de la Mission de l'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo à cette 97^e session de la Conférence internationale du Travail.

L'accréditation a été signée par M. Joachim Rücker, représentant spécial du Secrétaire général des Nations Unies. Dans la même lettre datée du 14 mai 2008, M. Rücker a transmis au Directeur général du BIT, Secrétaire général de la Conférence, la demande que M. Rasic puisse prendre la parole en plénière.

Telle étant la situation, le Bureau ne voit aucun obstacle juridique à ce que M. Rasic prenne la parole.

Original anglais: M. RASIC (représentant, Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo)

Au nom de la MINUK Kosovo, j'ai le très grand privilège et l'honneur de pouvoir m'adresser à vous cet après-midi et de vous présenter les difficultés énormes auxquelles nous sommes confrontés pour créer une société où des chances égales existeront pour toutes les communautés qui vivent au Kosovo.

Pour créer une telle société, nous devons faire face à un taux de chômage élevé et à une extrême pauvreté terrifiante pour tout individu persuadé qu'il n'existe pas de personnes affamées sur le vieux continent. Au Kosovo, nous comptons 44 pour cent de chômeurs, 15 pour cent de personnes qui vivent dans une pauvreté extrême et qui se battent pour survivre et pour subvenir à leurs besoins les plus élémentaires. Pourtant, 70 pour cent de la population a moins de 30 ans, ce qui représente un grand potentiel et aussi un atout énorme pour construire une société moderne de l'Union européenne.

Nos centres de formation professionnelle sont conçus pour répondre aux normes de formation internationale dans tous les domaines d'emploi potentiel. Cependant, on ne peut former que 2 pour cent de nos chômeurs par année. Afin de résoudre ce problème, il nous faut créer des partenariats qui nous permettront d'établir une coopération à long terme et stable avec les centres européens, lesquels ont une longue expérience de la formation et pourront répondre aux normes de formation professionnelle et technique les plus élevées.

Le Kosovo investit dans sa jeunesse. Nous disposons de stratégies pour renforcer les ressources humaines et de plans élaborés pour augmenter l'emploi, mais notre produit n'est pas entièrement au point. Nous ne sommes pas en mesure de créer suffisamment de possibilités d'emplois pour les jeunes quelles que soient leurs formations et leurs qualifications. Notre économie n'est pas assez solide pour absorber tous ceux qui souhaitent travailler.

Nous avons un potentiel de main-d'œuvre énorme pour l'avenir, mais, à l'heure actuelle, ce potentiel constitue un fardeau et un problème pour tous les pays des Balkans désireux de créer cet environnement économique stable dont on a désespérément besoin après tant d'années de malheur.

Le plus grand défi auquel le ministère du Travail et de la Protection sociale est confronté au Kosovo est d'agir concrètement pour donner de l'espoir aux personnes et pour leur permettre d'exploiter leur énergie positive et de la canaliser dans le bon sens. Le principal objectif d'action de mon ministère est de créer un environnement propice à l'emploi car, si l'on n'a pas de travail pour nos populations, nous n'aurons pas la possibilité de prendre soin de ceux qui attendent qu'on subviennne à leur besoin de sécurité sociale et qu'on leur assure un niveau de vie décent.

On ne peut pas réaliser cet objectif par nous-même. Nous avons, par conséquent, besoin de votre aide, de l'aide de nos amis – ces individus, organisations et pays – qui comprennent l'importance de la stabilité socio-économique pour une société.

Les propositions et les projets sont nombreux, mais les obstacles aussi sont multiples. Il nous faut trouver des solutions durables, pérennes, qui mèneront à une stabilisation de cette région des Balkans. Nous comprenons que ces problèmes ne peuvent être résolus rapidement. Nous savons que pour parvenir à une solution durable, il faudra un effort persistant de tous, mais avec votre assistance, je crois que nous pourrons y parvenir.

Il existe un domaine où nous avons pu commencer à créer des possibilités concrètes pour les jeunes. C'est l'emploi pédagogique ou saisonnier. L'expérience et le savoir-faire acquis par nos jeunes

à l'étranger seront mis à profit pour construire notre société et un avenir productif pour le Kosovo.

Cet appui sera primordial pour rebâtir la confiance de la population et son espoir de parvenir à un avenir économique stable, et cela dans l'intérêt de toutes les personnes qui vivent au Kosovo.

Je saisis cette occasion également pour vous demander à vous tous ici – organisations internationales d'employeurs, organisations internationales de travailleurs, gouvernements et partenaires sociaux – d'être nos amis et nos partenaires. Joignez-vous à nous, aidez-nous pour que l'on puisse créer une société nouvelle, sans exclus et pleines de perspectives pour toute la population du Kosovo.

Je suis convaincu qu'il est dans notre intérêt à tous d'avoir une paix économique et sociale au Kosovo ainsi que dans les Balkans, car c'est le seul moyen dont nous disposons pour instaurer une paix durable au Kosovo. Ensemble, on pourra bâtir un meilleur avenir pour tous.

Une fois de plus, je voudrais vous demander de bien vouloir répondre à notre appel car nous voulons être un partenaire constructif et travailler au bénéfice de toutes les nations des Balkans. Je me réjouis de collaborer avec vous.

Original anglais: M^{me} UDDÉN SONNEGARD (Secrétaire d'Etat à l'Emploi, Suède)

Je suis très honorée d'être ici aujourd'hui et de participer à cette importante session de la Conférence dont l'issue pourrait même être qualifiée d'historique. J'ai cru comprendre que la Commission de renforcement de la capacité de l'OIT, a eu d'excellents résultats. Pour moi, le fait, que nous sommes en passe d'adopter une déclaration qui aidera les Etats Membres et le Bureau international du Travail à faire progresser le travail décent témoigne de l'efficacité du tripartisme dans le cadre de l'OIT.

Tout d'abord, je voudrais féliciter le Directeur général pour son rapport «Le travail décent: Défis stratégiques à venir». La réponse du Directeur général au dilemme de la globalisation est sans ambages. L'Agenda du travail décent pourrait être un outil précieux qui pourrait aider les pays en développement ou développés à instaurer l'équilibre économique nécessaire.

La Suède est favorable à cette approche.

La mise en œuvre de l'Agenda du travail décent s'inscrit dans l'action qui vise à dissiper le scepticisme que la mondialisation suscite. Nous devons relever le défi de la mondialisation en conjuguant le développement économique et des systèmes sociaux durables permettant de faire face au changement.

Pour y parvenir, la clé est de faciliter l'employabilité et l'apprentissage tout au long de la vie, questions qui ont été examinées à la présente session de la Conférence.

Je voudrais parler du rapport global, le troisième sur la liberté d'association. Il s'agit d'un rapport excellent qui alimente la réflexion. Promouvoir et réaliser la liberté d'association et reconnaître véritablement le droit de s'organiser, restent les tâches essentielles de l'OIT. Je note avec satisfaction que l'on enregistre beaucoup de nouvelles ratifications depuis quatre ans. Cependant, nous nous inquiétons vivement de voir que la convention n° 87 est la moins ratifiée des huit conventions fondamentales, et qu'une grande proportion des employeurs et des travailleurs sont privés de la protection de cette convention.

Les principes de la convention n° 87 sont applicables à tous les travailleurs et tous les employeurs, dans tous les Etats Membres de l'OIT. A n'en pas douter, nous devrions trouver de nouveaux moyens de promouvoir d'avantage sa ratification. Mais la ratification ne suffit pas si la Convention n'est pas appliquée dans la pratique. On enregistre encore des actes graves à l'encontre de syndicalistes: harcèlement, emprisonnement, disparitions, actes de violence, assassinats sans parler des actes de discrimination antisyndicale et d'ingérence dans les activités des syndicats. La mondialisation et la bonne volonté de plus en plus forte d'agir au-delà des frontières nationales donnent à tous les mandants de l'OIT de nouvelles possibilités pour promouvoir la liberté d'association et le droit de s'organiser. La responsabilité sociale des entreprises, les accords commerciaux et les accords cadres internationaux sont également importants, et la Suède y travaille.

Nous savons que les travailleurs syndiqués gagnent plus, travaillent moins, reçoivent une meilleure formation et ont plus de stabilité dans l'emploi que ceux qui ne sont pas syndiqués. La négociation collective est un élément essentiel du marché du travail.

Je suis convaincue qu'il existe des moyens à notre portée pour relever ces défis comme le montre bien la présente session de la Conférence. Plus important encore, la Conférence, en ce mois de juin, propose une déclaration dont j'ose espérer qu'elle sera un outil précieux pour donner plus d'importance à la dimension sociale de la mondialisation.

Mme MILQUET (Vice-première ministre et ministre de l'Emploi et de l'Egalité des chances, Belgique)

En raison des enjeux essentiels de cette Conférence, il me semblait indispensable d'y participer personnellement. Je tiens d'ailleurs à remercier chaleureusement le Directeur général pour la qualité de son rapport, la pertinence de ses analyses sur l'instabilité mondiale et les propositions qu'il nous adresse.

Il nous interpelle sur l'une des questions nationales et internationales les plus complexes et urgentes, qui se résume en fait à quelques mots très simples: comment humaniser la mondialisation et comment aider le BIT dans le concert des organisations multilatérales à poursuivre cet objectif? Comment éviter que le travail ne soit considéré comme une marchandise? On ne pourra pas reprocher au Directeur général de ne pas nous avoir alertés sur cette question à la fois très politique et institutionnelle.

Le Directeur général nous a fait des propositions pour renforcer le consensus sur les principes de base du travail décent, qui doit désormais inspirer voire structurer tant nos politiques nationales que la coopération internationale. Je m'en réjouis car, avec ce concept novateur, les quatre principes essentiels que sont le développement de l'emploi, la sécurité sociale, le dialogue social et le respect des normes deviennent désormais des éléments indissociables, ce qui constitue une avancée majeure.

Je ne peux donc, au nom de la Belgique, qu'exprimer notre plus grand soutien à la Déclaration sur la justice sociale pour une mondialisation équitable, qui s'inscrit dans la droite ligne de la Déclaration de 1998 relative aux principes et droits fondamentaux au travail initiée par Michel Hansenne et la complète intelligemment et efficacement, notamment en édictant ce principe fondamen-

tal qui considère que le non-respect des normes ne peut entraîner d'avantages comparatifs.

En ma qualité de ministre de l'Emploi national, j'aimerais dire à la fois quelles sont nos attentes mais aussi nos engagements car il est bien de voir ce que l'OIT peut faire pour ses Membres, mais il est aussi essentiel de voir ce que nous, Etats Membres, pouvons faire et construire dans la stratégie à venir.

Tout d'abord, en ce qui concerne les attentes de la Belgique, nous ferons confiance au Directeur général et au Conseil d'administration du Bureau pour la mise en œuvre de cette Déclaration. Comme l'Union européenne, nous insistons sur l'importance d'un certain nombre d'indications pour la mise en œuvre de ce texte. Le suivi que les pays de l'Union, comme la Belgique, recommandaient doit être en effet crédible s'il ambitionne de structurer pour plusieurs années les activités de l'OIT sur le travail décent. Le Bureau doit dès lors s'engager à s'organiser mieux, avec une bonne gouvernance interne, pour répondre aux besoins des Membres qui veulent mettre en œuvre les principes du travail décent.

Nous avons également une deuxième attente car, pour faire face aux nombreux défis que le Directeur général évoque dans son rapport, la concertation régionale autour des objectifs de l'OIT doit être pour nous une méthode à encourager. J'ai noté avec intérêt qu'il s'agit d'un objectif de la prochaine Conférence régionale européenne. Je veillerai à ce que, à cette échelle, cette conférence puisse être un premier test de la volonté politique d'appliquer la Déclaration. La stratégie relative au travail décent doit notamment s'articuler de manière très étroite avec la stratégie de l'Union européenne et vice versa. L'Union européenne devra en effet, pour moi, renforcer encore sa contribution à l'Agenda du travail décent. Elle disposera avec la Déclaration d'un document de référence qui devra l'inspirer lorsqu'elle réfléchira à l'amélioration et au développement futur de sa stratégie intégrée, dite de Lisbonne. Cette stratégie devra notamment mieux articuler la modernisation des politiques de l'emploi et de la protection sociale, notamment pour donner un contenu social à la flexicurité, et valoriser à cette fin et stimuler davantage le dialogue social sur un plus grand nombre d'enjeux non traditionnels. Elle devra aussi continuer à se préoccuper des droits sociaux. Comme futur pays devant avoir la présidence de l'Union européenne, en 2010, je défendrai activement l'intégration de la stratégie relative au travail décent au sein de la future stratégie de Lisbonne, et je compte aborder ce sujet dès le prochain Conseil des ministres de l'Emploi qui devrait évoquer le futur agenda social.

Il faut aussi par ailleurs réaliser l'Agenda du travail décent en partenariat avec les autres agences multilatérales. L'OIT ne va pas pouvoir le faire seule. Le gouvernement de la Belgique appelle dès lors de ses vœux de nombreuses concertations politiques et pratiques entre elles. C'est de cette concertation entre agences que naîtra la force d'une gouvernance mondiale capable d'appréhender et d'imposer de réels progrès en matière de justice sociale dans et entre toutes les régions du monde. C'est cette concertation étroite qui permettra de lever les frontières, voire les œillères entre la gestion économique ou économiste, d'une part, la vision sociale, de l'autre, et la vision environnementale mondiale, d'autre part. En résumé, une vision

qui réconciliera les trois pôles indivisibles d'un nouvel ordre mondial équitable. A quand une déclaration conjointe et forte, OIT/OMC par exemple, pour porter une nouvelle vision commune en la matière?

Enfin, si nous partageons la vision de la politique d'encouragement et d'incitations non contraignantes, nous voulons préserver le rôle indispensable de l'OIT en matière d'élaboration des normes et dès lors d'un droit social mondial qui devrait s'imposer graduellement au plus grand nombre. Le travail normatif a toujours été une priorité de la Belgique et il continuera de l'être.

Mais, s'il y a des attentes de la Belgique, quels sont les engagements que nous voulons prendre dans le cadre de cette stratégie? Chaque gouvernement doit s'engager à développer et à rendre plus visible et concrète la stratégie nationale de travail décent qu'il mène dans son contexte national et régional. Dans son rapport très intéressant, le Directeur général illustre de façon pédagogique les multiples transpositions possibles du travail décent dans les politiques nationales. Je ferai donc en sorte de le faire au niveau belge, et j'espère que tous les gouvernements déploieront la même stratégie dans leur Etat. En effet, la réussite de la concrétisation de la Déclaration dépendra aussi en grande partie de l'implication responsable de chaque Etat Membre, à la fois dans la coopération et la coordination entre Etats, mais aussi dans l'application nationale.

Avant ma visite d'aujourd'hui, j'ai eu l'occasion la semaine dernière, lors d'une première visite de travail, de constater que le travail décent est une boîte à outils opérationnelle, reconnue aujourd'hui par les agences de développement. Il faut qu'elles nous épaulent pour améliorer la qualité des politiques de développement, car c'est cela l'enjeu du travail décent, notamment sur les droits fondamentaux, l'emploi, le dialogue social, la protection sociale, sans évidemment négliger l'égalité des chances.

Comptez en tout cas sur la Belgique, qui devient depuis cette Conférence et grâce à vous membre adjoint du Conseil d'administration, pour donner le meilleur d'elle-même à une cause qui est pour nous une réelle obligation morale: celle de construire au XXI^e siècle dans des sociétés éclatées et face à une économie de plus en plus ou trop souvent inhumaine, un modèle nouveau. Ce modèle repose tout d'abord sur le tripartisme, qui pour nous est une méthode indispensable pour une gouvernance politique équilibrée et dont nous avons au niveau belge une tradition forte, tradition qui offre au BIT l'expertise reconnue, par exemple, du vice-président de la Commission de l'application des normes, Luc Cortebeeck – je profite de l'occasion pour le féliciter – qui est un des responsables de la plus grande force syndicale du pays.

Mais ce modèle nouveau repose aussi sur des socles de droits communs, faits de notions de respect, d'égalité de traitement et de projets collectifs au service avant tout des personnes et non pas des cotes boursières.

M. BILTGEN (*ministre du Travail et de l'Emploi, Luxembourg*)

La Conférence internationale du Travail de cette année est d'une importance particulière. Il y va en effet du rôle que nous entendons assigner à notre Organisation dans le contexte du système onusien, mais, bien au-delà, dans le contexte de la communauté internationale globalisée. Il y va, dès lors, cer-

tes d'abord du *self-understanding* de notre Organisation, mais plus concrètement des moyens que nous entendons donner à l'OIT pour tenir la place imminente qu'il convient de lui assigner.

Nos décisions de cette année configureront l'action de notre Organisation pour les décennies à venir.

Le gouvernement du Luxembourg appuie l'action de notre Directeur général, M. Somavia, que nous félicitons pour ses visions et efforts afin de les faire entrer dans les textes, et surtout dans le fonctionnement dans l'Organisation. Je suis donc content d'annoncer que le gouvernement du Luxembourg appuiera la candidature de M. Somavia pour un troisième mandat.

Je me réjouis d'ailleurs des résultats de la visite officielle de M. Somavia à Luxembourg en octobre 2007. A cette occasion, le gouvernement, le parlement et les partenaires sociaux ont pu débattre de l'Agenda du travail décent et ont pu dégager un large consensus. Le Luxembourg signera un accord-cadre de coopération avec l'OIT qui concernera tant la collaboration financière technique que la coopération au niveau politique. Le Luxembourg s'est aussi engagé pour une contribution budgétaire volontaire aux activités du BIT.

Par le biais de l'Agenda du travail décent, nous pouvons appréhender, de manière horizontale et intégrée, les problèmes découlant de la mondialisation.

L'acceptation croissante de la nécessité du travail décent par tous les acteurs de la globalisation, Etats et organisations internationales, même celles à vocation prioritairement économique et financière, l'intégration de plus en plus concrète, même si elle est nécessairement encore lacunaire, de ce concept dans les politiques horizontales, me remplit d'espoir. Il faut, par le renforcement de l'OIT, définitivement cimenter cette évolution. La Déclaration sur la justice sociale pour une mondialisation équitable sera l'instrument de cette action.

C'est d'autant plus vrai que le travail décent concerne un nombre impressionnant d'autres domaines. Les quatre objectifs stratégiques qui nous tiennent à cœur au sein de cette organisation: emploi, protection sociale, dialogue social et intégration des droits fondamentaux en tant que droits de l'homme, sont intimement liés entre eux. Et, bien au-delà, le travail décent a les potentialités pour devenir un levier indispensable pour le progrès social, environnemental, voire économique.

Cette interrelation apparaît nettement à l'exemple du Myanmar. C'est notre Organisation qui a la première décelé des problèmes structurels dans ce pays, en partant de la surveillance de l'application des normes internationales du travail, notamment quant au travail forcé. Ce processus a permis de se faire une image globale plus correcte de l'état des droits de l'homme. Aussi, le gouvernement luxembourgeois voudra-t-il souligner la solidarité du peuple luxembourgeois avec le peuple du Myanmar terriblement mis à l'épreuve par la catastrophe naturelle qui vient de s'abattre sur lui. Nous demandons aux autorités du Myanmar d'ouvrir complètement l'accès du pays aux organisations internationales et aux ONG afin de leur permettre toute l'aide nécessaire à la population si durement mise à l'épreuve. Nous soutenons les efforts de l'OIT dans le cadre de la coopération avec les autorités locales pour éradiquer le travail forcé. Pour en revenir à l'Agenda pour un travail décent, nous devons

profiter du mémorandum pour consolider la démarche de politiques volontaristes combinant croissance, protection sociale et équité. Le marché est une nécessité, il n'est pas une réponse. Le marché ne produit pas de solidarité; celle-ci découle de l'action conjointe et volontaire de la politique et du marché.

Cette démarche mise en exergue par le processus de Lisbonne au sein de l'Union européenne, qui peut servir de modèle et de référence, peut se décliner de manière individualisée, en tenant compte des spécificités de l'histoire, de la culture et de l'état de développement économique de chaque Etat membre.

Un élément nous fait particulièrement peur et demande à notre avis une action particulière de l'OIT en concertation avec d'autres organisations internationales, il s'agit de la financiarisation croissante des relations économiques internationales. Le développement plus ou moins incontrôlé du secteur financier et des décisions plus ou moins incontrôlables en la matière déstabiliseront à la longue le monde du travail. Nous lançons donc un appel au Directeur général pour envisager des stratégies permettant de contrecarrer des effets incontrôlés de décisions du secteur financier. Nous estimons que l'économie réelle doit reprendre le dessus et endiguer les effets de la spéculation. Nous estimons que cela pourrait également être un sujet de prédilection pour les prochaines conférences internationales.

D'ailleurs, ce problème est aussi directement lié à la crise alimentaire mondiale. La spéculation, au même titre que le manque d'aliments de base, fait exploser les prix et empêche une bonne partie de la population mondiale de se procurer les biens de première nécessité. Au cours des trois dernières années, les prix des aliments ont augmenté de 83 pour cent, les prix du blé de 181 pour cent. C'est inacceptable. Nous avons besoin d'une concertation et d'une coordination internationales pour contrecarrer cette évolution déplorable. L'implication de l'Organisation internationale du Travail dans ce processus est d'autant plus primordiale que l'explosion universelle que nous risquons affecte en premier lieu le monde du travail et les travailleurs.

Pour atteindre nos objectifs, il nous faut nous doter de moyens et de procédures. C'est pour cela que nous soutenons tous les efforts pour doter l'Organisation internationale du Travail de la capacité nécessaire pour jouer le rôle d'acteur-clé dans le cadre de la gouvernance de la globalisation.

La dotation de l'Organisation en moyens budgétaires, ordinaires et volontaires exigés pour le renforcement de ses capacités est essentielle.

Il faut adapter le fonctionnement interne de l'Organisation internationale du Travail et du Bureau international du Travail, conformément au contenu de la Déclaration. Le gouvernement du Luxembourg demande par ailleurs une réflexion sur le mode de gouvernance internationale, sur une meilleure coordination des politiques économiques et sur la coopération permanente, si possible institutionnelle, des organisations internationales, permettant une interconnexion permanente des objectifs de tous les acteurs.

Finalement, il nous faut des procédures de suivi, voire de surveillance. Nous soutenons la proposition des révisions cycliques par la Conférence internationale du Travail. Nous pourrions nous imaginer en plus une sorte de *peer review* volontaire, conçue sur

mesure pour les différents Etats Membres, dont les conditions et modalités seraient arrêtées de manière consensuelle avec chaque Etat.

La structure tripartite unique de l'Organisation internationale du Travail se prêterait formidablement bien à un tel exercice.

Original espagnol: M. TOMADA (ministre du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité sociale, Argentine)

Lorsque, l'année dernière, j'ai dit que ce serait mon dernier discours en tant que ministre du Travail, je n'imaginais pas que notre nouvelle présidente, M^{me} Cristina Fernández de Kirchner, me demanderait d'être son ministre du Travail. Je représente ici un gouvernement dont l'objectif est de régler la dette sociale dans le cadre de la lutte contre la pauvreté, en redistribuant les richesses et en créant un plus grand nombre d'emplois de meilleure qualité.

En 1944, la Déclaration de Philadelphie soulignait que le travail n'est pas une marchandise. De même, aujourd'hui, on s'accorde largement à penser qu'il n'y a pas de mondialisation juste sans travail décent.

Le travail décent a donné de l'humanité à un processus qui semblait erratique, sans valeurs, fondé exclusivement sur l'accumulation de capital et le libre-échange sans entraves, un processus dont la mise en œuvre a provoqué des catastrophes économiques et sociales. En témoignent les désastres qui ont eu lieu en Argentine en 2001.

C'est parce que nous sommes passés par cette situation que nous nous réjouissons tout particulièrement que les participants à la 97^e session de la Conférence internationale du Travail aient adopté à une ample majorité la Déclaration de l'OIT sur la justice sociale pour une mondialisation équitable. Par cette Déclaration, les gouvernements et les partenaires sociaux s'engagent en faveur de la justice sociale, du plein emploi et du travail décent.

Sur la base de ces valeurs, dont nous sommes fiers, l'OIT cherche à renforcer sa capacité d'aider les Etats Membres de manière efficace et efficiente.

Il dépendra de nous tous que les valeurs de l'Organisation, et son tripartisme, influencent de plus en plus les autres organisations internationales et les politiques nationales.

C'est pourquoi les conclusions sur la question, souvent laissée pour compte, de la promotion de l'emploi rural pour réduire la pauvreté sont très encourageantes.

Le secteur rural constitue un grand défi pour le travail décent. Il met en évidence la relation entre pays développés et pays en développement, et ces derniers subissent l'incohérence des subventions agricoles. C'est un point essentiel des négociations sur le changement climatique et des mesures visant à protéger la planète et à préserver la sécurité alimentaire.

En particulier, le secteur rural en Argentine a bénéficié d'une rentabilité supérieure à celles de tous les autres. Malheureusement, ceci ne se traduit ni par un accroissement de l'emploi, ni par une amélioration de la rémunération, ni de la protection sociale des travailleurs du secteur rural. Le secteur rural est déficitaire aussi en matière de travail décent: le travail non déclaré et le travail des enfants y sont plus fréquents que dans les autres secteurs.

Cette contradiction constitue une autre preuve que les politiques de marché en soi ne permettront jamais de corriger les injustices sociales.

Ainsi, nous sommes convaincus que la redistribution des richesses relève de la responsabilité de l'Etat, le dialogue social étant le principal instrument. Il incombe à l'Etat d'orienter et de réaffecter les ressources, d'exiger des efforts des plus nantis et d'aider les plus touchés.

Ceci nous oblige à renforcer l'engagement que nous avons pris de mettre fin à l'absence de protection et à la pauvreté.

Nous voulons redire ici que notre priorité est, maintenant et à l'avenir, d'améliorer la qualité de l'emploi en faisant intervenir les partenaires sociaux.

Ainsi, le débat sur les aptitudes professionnelles des travailleurs mérite réflexion.

Education, formation et formation permanente permettent d'accroître les avantages concurrentiels. Tous y gagnent: les entreprises, les travailleurs et la société dans son ensemble.

Cependant, il faut au préalable que les gouvernements décident de promouvoir et de soutenir un développement productif qui, sur la base du travail décent, n'exclura personne.

Mon pays a compris ce défi et notre économie s'est développée. La pauvreté et le chômage ont beaucoup reculé, davantage d'entreprises et d'emplois formels ont été créés. Une politique axée sur la science et la technologie est appliquée et la qualité de l'éducation, de la formation professionnelle et de l'orientation professionnelle s'est améliorée.

Il faut une approche intégrale et une alliance vertueuse avec les partenaires sociaux pour que les investissements publics et privés dans la formation professionnelle favorisent l'égalité des chances dans le cadre de relations professionnelles équilibrées et justes.

Je voudrais consacrer le reste de ma réflexion au dialogue social. C'est une fin et un moyen. C'est une méthode et aussi une réponse institutionnelle.

A n'en pas douter, c'est un moyen de donner la priorité à ce qui passe inaperçu.

Le dialogue social est une pratique propre à la démocratie; il est synonyme de respect des intérêts de tous, mais il ne fonctionne que si l'intérêt commun inspire les décisions des parties prenantes et si son objectif est d'améliorer la situation de l'ensemble de la société.

Ainsi, la Présidente de la République argentine a invité chacun à participer aux Accords du bicentenaire, lesquels constituent une initiative aussi mûre qu'efficace, aussi déterminante que nécessaire.

Notre pays a promu cette initiative à tous les niveaux, au moyen de la négociation collective, avec la participation responsable et irremplaçable des employeurs et des syndicats.

Pour que le dialogue social soit efficace, il faut que chaque secteur renonce à certaines de ces revendications et prenne des engagements. Chaque secteur doit se demander ce qu'il apporte et ce qu'il

**OTE PAR APPEL NOMINAL SUR LES RÉSOLUTIONS
CONCERNANT LES ARRIÈRES DE CONTRIBUTIONS
DES COMORES, DE LA RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE,
DE L'IRAQ ET DES ÎLES SALAMON**

La PRÉSIDENTE

Nous allons procéder au vote par appel nominal sur les résolutions concernant les arriérés de contributions de quatre pays.

gagne. Et c'est la pratique constante de l'OIT et la reconnaissance de son action qui nous inspirent. Pour l'humanité, il n'y a pas d'autre avenir qu'un dialogue vecteur de justice sociale.

Original anglais: M. BEETS (gouvernement, Pays-Bas)

Cela fait soixante-quinze ans que le Premier ministre des Affaires sociales a été mis en poste aux Pays-Bas. En fait, c'est en juin 1933 que le ministère des Affaires sociales a été fondé aux Pays-Bas. Le chômage était très élevé, la sécurité sociale n'en était qu'à ses premiers balbutiements et le président du Syndicat chrétien avait connu personnellement l'expérience du travail des enfants puisqu'il avait dû quitter l'école et travailler dans une usine à l'âge de 11 ans.

Cela nous a pris des années pour créer et bâtir ce système de la sécurité sociale, et il va sans dire que d'autres pays, aujourd'hui, doivent aussi avoir la possibilité de le faire. Bien sûr, il faut qu'il y ait, à la base, un minimum de mesures sociales et il faut considérer que cette base minimale est un socle universel de protection sociale.

Il s'agit de fournir une protection sociale minimale, mais il ne faut pas que les objectifs soient trop élevés au point que l'on ne puisse pas les atteindre. Ce socle social est un point de départ, ce n'est pas le point d'arrivée, la destination. C'est un socle à partir duquel un pays peut bâtir plus haut et toujours plus haut tout en tenant compte des évolutions économiques et sociales du pays. C'est ainsi que nous avons construit notre régime de la sécurité sociale aux Pays-Bas au fil des ans et nous aimerions que les autres pays aient les mêmes possibilités et la même expérience que nous. Un socle universel de protection sociale devrait servir de point de départ dans cet effort.

Les Pays-Bas estiment qu'il est important que la sécurité sociale soit évidemment bien présente dans l'ordre du jour de l'OIT. La protection sociale est après tout l'un des piliers de l'Agenda du travail décent. En renforçant la sécurité sociale et en assurant suffisamment de souplesse, on peut combattre la pauvreté et lutter contre les effets délétères de la mondialisation. On pourra promouvoir la croissance de l'emploi et des conditions de travail saines.

Le ministère néerlandais des Affaires sociales a été créé pendant la grande dépression des années trente du siècle dernier. A l'époque, le Premier ministre pensait que l'on pourrait finalement se débarrasser de ce ministère une fois que l'emploi et la croissance seraient de retour. Or nous savons aujourd'hui qu'une attention constante est nécessaire afin de promouvoir un travail décent pour les hommes et les femmes dans la liberté, la dignité et de bonnes conditions de travail.

En d'autres termes, il restera indispensable de déployer tous les efforts nécessaires afin de travailler en faveur de cet Agenda du travail décent dans notre pays et partout ailleurs.

(M^{me} Diallo prend place au fauteuil présidentiel.)

Je vous rappelle que ces résolutions ont été adoptées par la Conférence lors de sa quatrième séance, après avoir été soumises dans le premier rapport de la Commission des finances des représentants gouvernementaux; elles figurent dans le *Compte rendu provisoire* n° 11-1.

Je vous rappelle également que ces résolutions ont déjà été soumises au vote de la Conférence hier,

mais qu'elles n'ont pu être adoptées, faute de quorum.

Il s'agit des résolutions suivantes: résolution concernant les arriérés des contributions des Comores, résolution concernant les arriérés des contributions de la République centrafricaine, résolution concernant les arriérés des contributions de l'Iraq, résolution concernant les arriérés des contributions des Iles Salomon.

Je vous propose d'adopter ces quatre résolutions ensemble au cours d'une seule opération de vote. Vous voterez pour chaque résolution l'une après l'autre et le résultat sera annoncé à la fin du processus.

En ce qui concerne le vote, je voudrais vous rappeler qu'en vertu de l'article 13, paragraphe 4, de la Constitution de l'Organisation internationale du Travail, la Conférence peut, par un vote à la majorité des deux tiers des délégués présents, autoriser un Membre de l'Organisation qui est en retard dans le paiement de sa contribution, à participer au vote si elle constate que le manquement est dû à des circonstances indépendantes de sa volonté.

En vertu de l'article 19, paragraphe 5, du Règlement de la Conférence, le vote de la Conférence doit être un vote par appel nominal.

(Il est procédé à un vote par appel nominal)

Le résultat du vote sur la résolution concernant les arriérés de contributions des Comores est le suivant: 321 voix pour, neuf voix contre, avec 3 abstentions, quorum: 307. Le quorum étant de 307 et la majorité requise des deux tiers de 221, la résolution est adoptée.

(La résolution est adoptée.)

Le résultat du vote sur la résolution concernant les arriérés de contributions de la République centrafricaine est le suivant: 321 voix pour; 8 voix contre, avec 4 abstentions. Le quorum étant de 307 et la majorité requise des deux tiers de 220, la résolution est adoptée.

(La résolution est adoptée.)

Le résultat du vote sur la résolution concernant les arriérés de contributions de l'Iraq est le suivant: 316 voix pour, 12 voix contre, avec 5 abstentions. Le quorum étant de 307 et la majorité requise des deux tiers de 219, la résolution est adoptée.

(La résolution est adoptée.)

Le résultat du vote sur la résolution concernant les arriérés de contributions des Iles Salomon est le suivant: 326 voix pour, 5 voix contre, avec 2 abstentions. Le quorum étant de 307 et la majorité requise des deux tiers de 221, la résolution est adoptée.

(La résolution est adoptée.)

(Les résultats détaillés du vote sont présentés à la fin du Compte rendu de la présente séance.)

(M. Salamin prend place au fauteuil présidentiel.)

RAPPORTS DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL: DISCUSSION (SUITE)

Original arabe: M. TRABELSI (travailleur, Tunisie)

Je félicite M. Somavia pour l'excellent rapport sur le travail décent, qui comporte cette année deux caractéristiques qu'il faut mentionner.

Premièrement, ce rapport met à jour la notion du travail décent et ses objectifs au vu des réalités économiques d'aujourd'hui et aborde les problèmes actuels qui risquent de provoquer des troubles sociaux dans plusieurs régions du monde, et plus particulièrement dans les pays du Sud suite à la hausse des prix de l'énergie et des produits alimentaires.

Deuxièmement, les premiers résultats de l'Agenda du travail décent sont évalués à la lumière de ses réalisations et des obstacles qu'il convient de franchir.

Nous partageons tout à fait ce que dit le Directeur général dans son rapport, à savoir que «dans ce monde tourmenté, l'Agenda du travail décent peut être source d'équilibre et d'équité».

Donc, notre Organisation doit rétablir l'équilibre et combattre les disparités croissantes entre le Nord et le Sud, les riches et les pauvres et le capital et la main-d'œuvre. Le travail décent doit être un instrument pour lutter contre l'exclusion et la pauvreté, réduire la vulnérabilité du travail et les disparités entre les nations et les couches sociales afin que l'humanité puisse parvenir à un avenir commun qui voit disparaître les conditions favorables aux guerres, à l'extrémisme et au racisme et où les valeurs de la démocratie et des droits de l'homme prévalent.

Dans son rapport, M. Somavia a abordé les progrès réalisés dans l'Agenda du travail décent. Cependant, une évaluation globale de celui-ci serait nécessaire pour lui donner un nouvel élan. Nous approuvons l'appel du Directeur général à donner la priorité, au cours de la période 2010-2015, à l'élaboration d'un système d'évaluation des progrès réalisés dans les différents pays en matière de travail décent, qui constituerait une étape nécessaire à la redéfinition des priorités pour chaque pays.

Il est généralement admis que le dialogue social tripartite est la base même du programme du travail décent, car sans dialogue social réel entre des parties indépendantes et représentatives, il ne faut même pas parler de travail décent. Ainsi, la défense des libertés syndicales et du droit d'association et de négociation reste la première étape de tout programme de travail décent.

Nous saluons, dans ce contexte, le travail de l'Organisation pour le soutien du droit syndical et l'assistance aux victimes de toutes les violations des libertés syndicales dans le monde.

A cet égard, l'Union générale des travailleurs de Tunisie, l'UGTT, attend avec optimisme la réussite du nouveau cycle de négociations sociales à Tunis en vue d'améliorer les salaires et les conditions de travail et renforcer les droits syndicaux. Il pense qu'il est nécessaire de mettre en place des mécanismes qui incitent tous les Etats membres des Nations Unies à respecter la Déclaration de principe de 1998 et, plus particulièrement la convention (n°87) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948, la convention (n°98) sur le droit d'organisation et de négociation collective, 1949, ainsi que la convention (n°135) concernant les représentants des travailleurs, 1971.

Notre organisation, l'UGTT, soutient la Confédération internationale des syndicats arabes dans leur campagne pour la défense des droits et des libertés syndicales et appuie également les plaintes déposées contre les gouvernements arabes qui ne reconnaissent pas les droits syndicaux en violant l'indépendance des syndicats.

Je remercie encore le Directeur général pour son rapport spécial sur la situation des travailleurs arabes dans les territoires arabes occupés, les travailleurs de Palestine et du Golan syrien occupé et dont la situation ne cesse de se dégrader. Cette situation dramatique résulte de la poursuite de l'occupation, de la spoliation des terres cultivables, de l'élévation du mur de séparation, ainsi que de la construction de nouvelles colonies et du renforcement de l'embargo contre Gaza et la Cisjordanie en violation de toutes les résolutions des Nations Unies. La fin de cette tragédie pour les travailleurs et le peuple en Palestine ne peut passer que par une paix globale, juste et durable, sur la base d'un retrait de tous les territoires arabes occupés, et la création d'un Etat palestinien indépendant, avec pour capitale Al-Qods ainsi que l'application des résolutions internationales.

*Original anglais: M^{me} AMARELLO-WILLIAMS
(ministre du Travail, du Développement technologique
et de l'Environnement, Suriname)*

Le rapport du Directeur général couvre les approches holistiques et générales concernant le travail décent et le monde du travail, le progrès économique, la justice sociale et la paix.

Nous apprécions beaucoup la base idéologique proposée par l'OIT pour permettre aux sociétés compétitives de se développer sur la base de la justice sociale. Nous apprécions en particulier le fait que le BIT élabore des stratégies et inscrit les efforts des Etats Membres dans une perspective plus vaste. Cependant, il n'est pas simple d'appréhender ces nouveaux concepts de développement et de les intégrer dans les stratégies de développement national. L'OIT devrait encourager la coopération à l'échelon national entre les différents ministères afin que le concept du travail décent bénéficie d'un plus large soutien de la société.

Cette approche intégrée doit inclure les ministères, les instituts responsables des finances du développement, de la planification, du commerce et de l'industrie.

Nous saluons la collaboration entre l'OIT et le Programme des Nations Unies pour l'environnement. Le système de l'ONU est en train de se donner une plus grande cohérence au plan national. Il conviendrait que le travail d'équipe se développe également au sein des administrations nationales.

Dans notre ministère du Travail, du Développement technologique et de l'Environnement, nous nous attacherons à promouvoir l'emploi, en particulier les emplois verts. La priorité consistant à faire du plein emploi et du travail décent un objectif central, non seulement au niveau national mais aussi dans les politiques internationales, devrait se refléter dans les dépenses du système de l'ONU.

D'une part, nous reconnaissons que les indicateurs économiques ne rendent pas pleinement compte des objectifs de développement des personnes. D'autre part, le progrès matériel n'est pas soutenable s'il n'est pas fondé sur les valeurs fon-

damentales du travail décent que sont la liberté, l'équité, la sécurité et la dignité.

Comme il est indiqué dans le rapport du Directeur général, l'administration est très préoccupée de voir se développer l'économie informelle et ses emplois de mauvaise qualité.

Pour évaluer la taille et déterminer les tendances de cette économie informelle, j'ai commandité une étude pionnière, à réaliser en coopération avec le Bureau général des statistiques. Achevée en février 2008, elle a été présentée aux médias, aux parties prenantes ainsi qu'au grand public. Comme le dit ce rapport, on constate que l'économie informelle au Suriname est considérable.

Le grand défi ici consiste à assurer le suivi de normes minimas nationales dans l'économie formelle, d'éliminer toutes les lacunes juridiques dans la protection des travailleurs, et de sensibiliser l'opinion aux droits des travailleurs et aux relations de travail pour tout ce qui concerne les délocalisations et la sous-traitance.

Le dialogue social peut quand même permettre de surmonter les incidences négatives du secteur informel et de l'ajustement des schémas d'emploi et de production.

Les inégalités entre le travail formel et le travail informel sont flagrantes sur le plan de la productivité, du revenu et des conditions de travail. Cela tient au caractère non organisé de ce secteur. C'est pourquoi nous nous félicitons du débat sur des systèmes de formation plus équitables et sur une meilleure éducation, actuellement mené dans le cadre de la Conférence sur les qualifications requises pour améliorer la productivité, favoriser la croissance de l'emploi et promouvoir le développement, tout cela sur la base essentielle d'un engagement tripartite.

Le dialogue social peut être extrêmement utile pour intégrer l'économie informelle dans le courant dominant de l'économie nationale et ouvrir enfin la voie au travail décent.

Au Suriname, la Commission nationale pour la création d'un centre de productivité nationale a formulé récemment ses recommandations pour que la productivité soit organisée sous l'égide du ministère du Travail dans le cadre d'un programme initial d'une durée de trois ans.

Nous remercions le bureau sous-régional de l'OIT aux Caraïbes qui a déclenché un mouvement en faveur de la productivité au Suriname. Il reste naturellement un bon bout de chemin à parcourir.

Plus de cohérence et une approche holistique dans le domaine du travail décent, c'est certainement ce que l'on entend par «approche fondée sur le cycle de vie», qui a été présentée de façon remarquable par le Directeur général dans son rapport. Il expose les cinq étapes de la vie, la transition du cycle de vie et les aspects critiques du travail décent à chaque étape. Cette approche et une nouvelle dimension ou plutôt clarification du concept du travail décent me confortent dans ma conviction que le travail décent est une orientation globale du développement qui mérite d'être mieux soutenue, pas uniquement au niveau national, mais aussi à l'échelle du système de l'ONU.

Le ministère du Travail a déjà pris des mesures en vue de jeter les bases d'un nouveau système d'administration du travail qui portera bientôt ses fruits. Nombre d'activités de l'OIT visent à établir, par des négociations tripartites, un ensemble équilibré d'institutions du travail et à aider à leur mise en

place. Cela implique une importante législation de protection, des règlements pour soutenir les bonnes pratiques ou prévenir des comportements intolérables, des modèles d'organisation, des politiques et des programmes. Ceci couvre la législation du travail, la négociation collective, la sécurité/santé du travail, le temps de travail, les périodes de repos, la représentation syndicale, la protection de l'emploi, les allocations de chômage, le développement des compétences et la protection sociale, ainsi qu'indiqué dans le rapport du Directeur général.

Les rapports du gouvernement du Suriname ont, depuis un certain temps, évoqué ce projet de modernisation de la législation du travail, inspiré par les conventions, les recommandations et les codes de pratiques de l'OIT, ainsi que les quatre lois modèles de la communauté des Caraïbes.

La semaine dernière, j'ai créé quatre commissions pour examiner, en émettant des recommandations, la question de l'ajustement de la législation en vigueur ou celle de la mise en œuvre des nouvelles législations du travail dans un délai de six mois à un an sur les sujets suivants: liberté syndicale, agences de l'emploi, négociation collective et inspection du travail.

J'espère que les débats de cette Conférence porteront leurs fruits et contribueront à la mise en œuvre de l'Agenda du travail décent, tel qu'il est exposé par l'OIT.

Original lao: M. FAIPHENGYOA (vice-ministre du Travail et des Affaires sociales, République démocratique populaire lao)

La question de la liberté d'association et de la négociation collective à l'ère de la mondialisation est extrêmement importante pour la promotion des droits fondamentaux des travailleurs et des employeurs dans le monde entier, et en particulier en République populaire démocratique lao. Il existe chez nous la Fédération lao des syndicats, qui est l'organisation représentant les travailleurs et la Chambre nationale du commerce et de l'industrie nationale, qui représente les employeurs.

Bien que la République démocratique populaire lao n'ait pas encore ratifié la convention (n° 87) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948, ni la convention (n° 98) sur le droit d'organisation et de négociation collective, 1949, notre pratique est conforme aux dispositions principales de ces deux conventions comme en témoignent l'élaboration et la mise en œuvre de différents textes législatifs prévoyant la liberté d'associations et le droit à la négociation collective. Je tiens à mentionner à ce sujet l'article 44 de la Constitution de la République populaire démocratique lao qui stipule et je cite: «Le citoyen lao a le droit à la liberté d'expression, le droit à la liberté de la presse et le droit à la liberté de réunion ainsi que le droit de fonder des associations et d'organiser des manifestations, dans la mesure où elles ne sont pas contraires aux lois du pays».

Nous avons la loi sur le travail telle que modifiée en 2006, la loi du 25 décembre 2007 sur les syndicats ainsi que le décret concernant l'organisation et les activités de la Chambre nationale du commerce et de l'industrie n° 125 PN, du 24 mai 2003. Les employeurs se basent sur ce décret pour regrouper leurs entreprises dans des associations. Actuellement, dans le pays, il existe 25 associations professionnelles, 13 chambres provinciales du commerce

et de l'industrie, qui regroupent 1 050 entreprises, ce qui leur permet de mener leurs activités professionnelles de façon légitime et ordonnée, ainsi que d'établir de bonnes relations entre les entreprises et de protéger leurs droits et intérêts légitimes.

La Constitution, ces lois et ce décret constituent la base juridique de l'organisation et du fonctionnement des organisations sociales du pays.

Au cours des dernières années, la République démocratique populaire lao a mis l'accent sur l'amélioration de la législation nationale afin de créer une base solide par la mise en œuvre des conventions n° 87 et n° 98, compte tenu des conditions et des réalités de la République démocratique populaire lao.

Je voudrais exprimer mes remerciements les plus sincères aux pays amis ainsi qu'aux organisations internationales, qui ne nous ont pas ménagé leur appui et leur assistance, tout au long des années écoulées.

Je voudrais également exprimer tous mes remerciements à l'Organisation internationale du Travail de son appui technique pour la mise en œuvre de son plan annuel de coopération. J'espère que nous continuerons à bénéficier d'une telle coopération et d'une telle assistance dans les années à venir.

Permettez-moi de souhaiter à la 97^e session de la Conférence internationale du Travail un plein succès dans ses travaux.

RAPPORT DE LA COMMISSION DU RENFORCEMENT DE LA CAPACITÉ DE L'OIT: PRÉSENTATION, DISCUSSION ET APPROBATION

Original espagnol: Le PRÉSIDENT

Nous passons maintenant à la présentation, la discussion et l'approbation du rapport de la Commission du renforcement de la capacité de l'OIT, publié dans le *Compte rendu provisoire* n° 13. Le projet de Déclaration de l'OIT sur la justice sociale pour une mondialisation équitable et la résolution concernant le renforcement de la capacité de l'OIT d'appuyer les efforts déployés par ses Membres pour atteindre ses objectifs dans le contexte de la mondialisation figurent dans le *Compte rendu provisoire* n° 13 A/B.

J'invite tous les membres du bureau de la Commission du renforcement de la capacité de l'OIT, à savoir M. Elmiger, président de la commission, M. Julien, vice-président employeur, M. Patel, vice-président travailleur et M. Paixão Pardo, rapporteur, à me rejoindre à la tribune.

Original espagnol: M. PAIXÃO PARDO (gouvernement, Brésil, rapporteur de la Commission du renforcement de la capacité de l'OIT)

C'est pour moi un grand honneur que de vous présenter le rapport final de notre commission. Je dois vous signaler que, lorsque nous avons commencé nos travaux, nous étions conscients du caractère historique du débat qui s'ouvrait, en cette année de commémorations historiques dans le domaine des droits de l'homme, y compris celui des droits fondamentaux au travail. L'année 2008 marque l'anniversaire de certains instruments fondamentaux, tout d'abord, le 60^e anniversaire du principal instrument de droit international dont s'est dotée l'humanité, à savoir la Déclaration universelle des droits de l'homme. C'est aussi l'anniversaire de la convention (n° 87) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948, qui est fondamen-

tales pour l'existence des organisations d'employeurs et de travailleurs libres, indépendantes et démocratiques. A cela s'ajoute le dixième anniversaire de l'adoption de l'un des textes fondateurs de l'Organisation, à savoir la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail (1998).

Comme vous le constaterez avec moi, le chiffre huit semble propice aux droits de l'homme et aux droits des travailleurs. Je tiens à rappeler, pour vous donner une idée de la complexité de l'exercice auquel notre commission s'est livrée, que celle-ci se composait d'environ 170 délégués titulaires, ce qui donne un aperçu des défis et des différents points de vue qui étaient représentés s'agissant de l'objet, du contenu et de la façon dont nous devons organiser nos travaux.

Compte tenu du caractère dynamique de la question sociale et du mandat général proposé par la Constitution, ainsi que de la Déclaration de Philadelphie et de la Déclaration relative aux principes et droits fondamentaux au travail, il est clair que l'OIT est une enceinte politique et sociale où se débattent les questions du monde du travail les plus diverses ainsi que les différentes variables du progrès économique, et, ce, en s'appuyant toujours sur les deux moyens d'action constitutionnels, à savoir les normes internationales du travail et la coopération technique nécessaire à leur application.

En tenant compte de cette réalité, le texte dont nous sommes saisis permet à l'Organisation de renforcer sa capacité d'apporter une aide à ses mandants dans les domaines économique et social, que la Déclaration considère comme interdépendants, de façon à avoir un impact direct sur les conditions de vie et de travail des hommes et des femmes, tant dans le monde en développement que dans les sociétés les plus industrialisées.

La situation de confort et de développement économique que connaissent aujourd'hui de nombreux pays peut être menacée si l'on ne prend pas les décisions nécessaires pour relever les défis qu'aucune autre génération n'a eu à relever, avec des incidences sur la création d'emplois décents. Cette Déclaration pourra servir de guide et de phare pour les générations qui devront faire face à des conditions de travail et de vie encore plus dures que celles que nous connaissons aujourd'hui.

Le résultat du travail de la commission est le fruit d'un consensus visant à relever le défi de la pauvreté et de l'inégalité qui, dans toutes les régions du monde, sont une menace pour la prospérité de tous. La Déclaration et la résolution que nous venons de présenter sont donc un moyen pour l'Organisation de faire en sorte que tout un chacun bénéficie des bienfaits résultant de la mondialisation sur la base d'un travail fondé sur la liberté, la dignité, la sécurité et l'égalité.

Ayant défini ces idées essentielles, notre commission s'est attelée à la rédaction d'un texte capable de résister aux assauts du temps et de sa pertinence dans les années à venir. Sans crainte d'exagérer, cette commission a été visionnaire et inspirée. Née il y a près de quatre-vingt-dix ans, l'idée du tripartisme est toujours d'actualité aujourd'hui dans nos travaux. Cela transparaît dans la vitalité et le caractère pratique de cet instrument, qui est précieux pour relever les défis de la mondialisation sous toutes ses facettes.

Nous avons fait en sorte d'élaborer un texte qui soit à la portée d'un public aussi large que possible,

tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'OIT, un texte qui tienne compte des textes fondamentaux de l'Organisation en y apportant une valeur ajoutée grâce à la prise en compte des différentes dimensions de la mondialisation.

Le groupe de rédaction judicieusement constitué par la commission a travaillé avec enthousiasme, détermination et dans un esprit ouvert au dialogue, sans épargner ses efforts, pour préparer un texte à soumettre à la commission et que nous vous présentons aujourd'hui, suite à son adoption par la commission. Comme l'a dit un de ses membres, la commission a réalisé un travail plus qu'exemplaire, respectant les feux rouges et les feux verts du groupe des employeurs et du groupe des travailleurs, définis l'année dernière.

Quant aux gouvernements qui représentaient les différentes régions, ils ont fait preuve de coopération et de volonté pour parvenir à des accords qui satisfassent tout un chacun. Nous sommes donc parvenus à un texte équilibré reflétant les intérêts de chaque groupe, qui permettra à l'OIT d'optimiser la relation entre travail décent et mondialisation pour servir au mieux ses mandants.

Les questions les plus délicates ont été abordées au cours des débats sans perdre de vue la nécessité de lier le progrès et la mondialisation économique à la justice sociale et aux normes internationales du travail, aux fins de la réalisation des objectifs du travail décent.

La volonté de renforcer la capacité de l'Organisation à l'intérieur pour la rendre plus pertinente à l'extérieur et ainsi aider ses Membres dans un monde caractérisé par la rapidité des changements technologiques, économiques, financiers, sociaux et environnementaux. L'augmentation des inégalités et bien souvent du chômage ou du sous-emploi soulève de nombreuses questions, mais est aussi une source d'opportunités. La résolution telle qu'elle est soumise à la Conférence ouvre la voie pour traiter ces questions d'une manière systématique et productive. L'OIT ne saurait remplacer l'action volontaire et souveraine des Etats Membres, mais elle peut et doit se doter des éléments nécessaires pour appuyer les Etats Membres et les acteurs sociaux à appliquer et concrétiser au niveau national les objectifs constitutionnels regroupés dans les quatre objectifs stratégiques.

Le texte exprime sans aucun doute l'engagement que doivent prendre les gouvernements, en tenant dûment compte des conditions et circonstances nationales, pour le plein emploi et l'emploi productif, avec, comme élément central des politiques économiques et sociales, la liberté et la sécurité. Ces efforts devront reposer sur les quatre objectifs stratégiques de l'OIT, tous aussi importants les uns que les autres. Le texte souligne, entre autres, l'importance du soutien apporté par un environnement propice aux entreprises productives et durables au cœur du développement économique et social.

Dès le départ, il était évident que le texte à adopter aurait un caractère déclaratif et non pas normatif, car il n'impose pas d'obligation juridique nouvelle. Les documents de base du cadre juridique de l'OIT demeurent la Constitution et son annexe, la Déclaration de Philadelphie. De plus, les modalités d'application prévues par la Déclaration et son suivi ont toutes un caractère provisoire afin d'améliorer la gouvernance et de développer la capacité de l'OIT en vue de mieux comprendre et

mieux répondre, avec les Membres, aux nécessités actuelles face aux effets de la mondialisation. De même, il est clair que le texte tel qu'il apparaît dans la résolution ne va pas accroître les obligations des Etats Membres en matière de présentation de rapports. Même si le texte peut sembler relativement long, il a tenté de se défendre de l'idée que la recherche d'un consensus nécessitait la fusion d'éléments divers de toutes les parties prenantes à la négociation au sein de la commission. Au contraire, les acteurs sociaux et les gouvernements se sont efforcés d'obtenir satisfaction sur les points qui étaient les plus importants pour chacun des groupes, tout en respectant aussi les souhaits de toutes les parties, et ce dans le cadre d'un exercice à la fois compliqué et fructueux de tripartisme en action.

Nous avons conscience que le texte devait être aisément compréhensible, tant pour les mandants que pour un public plus vaste, et qu'il devait, dans le même temps, être riche de sens, pertinent, substantiel et résister aux assauts du temps, tâche passablement difficile si l'on tient compte de la diversité des situations présentées par les différentes visions de la mondialisation existant dans notre commission.

Le nouvel instrument qui vous est présenté reconnaît et souligne l'égale importance et l'interdépendance pour le travail décent des quatre objectifs stratégiques qui sous-tendent le mandat constitutionnel de l'OIT. Là réside la force particulière de ce texte: la capacité de traduire en un schéma opérationnel les quatre objectifs portant sur l'emploi, la protection sociale, le dialogue social et les droits fondamentaux au travail.

Je tiens à remercier particulièrement notre président, M. Elmiger, qui a conduit magistralement les débats avec un esprit pratique, une grande intelligence et surtout de la bonne humeur, ce qui nous a permis dans les moments les plus tendus de la discussion de toujours trouver une solution satisfaisante pour tous.

Je profite de l'occasion qui m'est donnée pour remercier de leurs contributions pertinentes, leur esprit de compromis et de coopération les membres du Bureau, en particulier M. Julien, du groupe des employeurs, assisté par M. Wilton, ainsi que M. Patel, du groupe des travailleurs, aidé de M^{me} Biondi, et remercier les représentants gouvernementaux des différentes régions qui, tant au groupe de rédaction comme en plénière de notre commission, nous ont donné l'occasion de comprendre les difficultés mais aussi de trouver des solutions possibles pour que ce texte puisse être adopté par les Membres de cette Organisation.

Je dois également signaler que je viens de recevoir un rapport du président du comité de rédaction juridique de notre commission, qu'il me semble utile d'ajouter au compte rendu des travaux préparatoires de cette Déclaration.

Je ne saurais terminer sans exprimer ma profonde reconnaissance pour l'aide reçue du Bureau par l'intermédiaire de M. Vari Tapiola, de M. Francis Maupain, avec toute sa vaste expérience et sa grande sagesse; de M. Emmanuel Reynaud, de M. Xavier Escobar, de M^{me} France Auer et de M. Olivier Julien, de M^{me} Vroukje Boele, ainsi que de M^{me} Cristiana Ramo Veloz, qui m'ont tous énormément aidé à rédiger le rapport final.

Je remercie enfin le secrétariat, de manière générale, et les services de conférence et de documentation, et tout particulièrement les interprètes, mais

aussi les traducteurs et traductrices, qui ont fait preuve d'une patience et d'une détermination infinies, nous permettant de faire de notre petite tour de Babel quelque chose de compréhensible.

Sur ces quelques mots, je vous invite à adopter le rapport de la commission.

M. JULIEN (*employeur, France; vice-président employeur de la Commission du renforcement de la capacité de l'OIT*)

C'est avec une grande joie et sans aucune réserve que le groupe des employeurs a approuvé hier le rapport de la Commission du renforcement de la capacité de l'OIT.

Il s'agit pour nous d'un document politique de première importance quant à l'avenir de l'Organisation et à ses missions. Le fait que ce texte ait été élaboré par consensus, après un travail de consultation considérable, impliquant tous les Etats désireux d'y participer, montre que l'OIT peut réagir aux défis lorsqu'elle le veut.

Le fait que le groupe des travailleurs et le groupe des employeurs se soient engagés dans une coopération sans précédent est aussi une donnée à conserver en tête. Nous espérons que cela préfigure d'autres progrès à mettre en œuvre dans l'intérêt de l'Organisation.

Beaucoup de fées se sont penchées sur le berceau de cette Déclaration. On le sait, la victoire possède beaucoup de pères. Qu'il me soit permis ici de remercier M. Elmiger, notre président, sourire aux lèvres, fleur à la ceinture; M. Funes de Rioja pour son bienveillant soutien tout au long du processus; M. Tabani pour avoir guidé notre groupe durant la très difficile Conférence de juin 2007. Merci également à M. Trotman pour sa calme sagesse l'an dernier, et encore plus à M. Patel, mon brillant, efficace et respectueux interlocuteur durant cette Conférence de 2008.

Je veux aussi remercier le tandem irremplaçable que constituent M^{me} Biondi et M. Wilton, cette alliance de l'ancien et du nouveau Monde auxquels finalement peu de choses auront échappé et qui ont prouvé cent fois leur agilité intellectuelle et leur gentillesse dans ce projet.

Enfin, l'Organisation a contracté durant cette Conférence une dette supplémentaire, qui risque d'être encore plus difficile à acquitter que les autres. Je veux parler, sans inquiéter nullement les grands contributeurs de cette Organisation, du rôle permanent et dévoué qu'a joué M. Maupain dans la conception du projet dit SILC. Merci Francis, au nom de tous les mandants.

Je l'ai dit, la puissance des fondations de cette Déclaration c'est vous, vous les mandants qui donnez valeur à ce texte, vous qui avez su vous l'approprier en commun, vous aussi qui lui donnez son effectivité.

Cette Déclaration nous engage tous, et elle appelle le Bureau au changement. Oui, au changement: changement pour mieux connaître les besoins de ceux qu'elle sert; changement pour mieux les aider à affronter une mondialisation difficile mais positive pour la majorité des citoyens, des travailleurs, des entreprises; changement pour mettre en œuvre et mettre au cœur de l'action du Bureau les questions de gouvernance; changement pour finalement délivrer plus tout en gardant nos valeurs essentielles.

C'est pourquoi ces deux textes, la Déclaration et la résolution, ont créé une grande attente. Une grande attente chez les employeurs, mais aussi dans

les autres groupes; et cette attente, il faut la remplir maintenant. Et maintenant, c'est dès vendredi au Conseil d'administration, après l'adoption de notre rapport cet après-midi.

C'est le Conseil, avec l'appui du Directeur général et grâce à ses futures initiatives, qui devra mettre en musique les engagements qui figurent dans la Déclaration.

Sans un Directeur général dévoué à ces objectifs stratégiques, et sans un Conseil d'administration capable de s'engager dans cette voie du renforcement des capacités, nous ne connaissons pas le succès. Le consensus doit se poursuivre, et il doit enrôler tous les acteurs au service du développement, de la justice sociale et de l'emploi. Nous pensons que l'Organisation dispose avec cette Déclaration du meilleur outil qu'elle n'ait jamais eu pour répondre aux défis de la mondialisation.

Pour nous, employeurs, c'est un signal fort et un appel à l'efficacité. Avec cet outil, l'OIT peut redevenir une Organisation leader sur la scène internationale. Pas dans les mots, mais dans l'action. Car au bout de notre route, il y a les hommes et les femmes. Et comme le disait un grand poète français, Pierre Reverdy, «celui qui cherche est plus important que ce qu'il cherche».

Original anglais: M. PATEL (travailleur, Afrique du Sud, Vice-président travailleur de la Commission du renforcement de la capacité de l'OIT)

Nous suivons aujourd'hui, un moment historique et solennel où la Conférence est appelée à prendre une décision très importante.

Il y a deux semaines à la commission, nous avons rappelé qu'il existait des moments dans l'histoire du dialogue social où de grands défis appellent des solutions qui expriment le même niveau d'ambition. Nous suivons actuellement un tel moment. La Conférence doit se montrer à la hauteur de l'événement et adopter un document faisant autorité qui pourra guider les peuples de nos nations, les mandants de l'Organisation, ainsi que l'outil opérationnel de l'Organisation internationale du Travail, à savoir le Bureau international du Travail.

Nous pouvons être timorés et proposer seulement quelques ajustements et modifications mineurs, c'est-à-dire laisser à une autre génération le soin de relever les défis auxquels la nôtre est confrontée. Certes oui, il y a eu de tels précédents dans les enceintes internationales, de nombreux moments sans imagination mais aujourd'hui nous voulons être inspirés par les nombreux autres cas où l'audace et le courage ont prévalu, comme en 1919, avec la fondation de l'Organisation internationale du Travail, ou en 1944, avec l'adoption de la Déclaration de Philadelphie.

Le projet de Déclaration qui nous est présenté aujourd'hui n'est pas le résultat d'un manque d'imagination, mais bien au contraire la confirmation que le tripartisme peut produire en temps voulu des résultats pertinents et audacieux.

La Déclaration que nous sommes invités à adopter est un excellent document mis au point pas à pas par consensus au sein de la commission. Elle porte sur de grands thèmes qui feront certainement échos aux préoccupations actuelles de nos sociétés, des travailleurs, des entrepreneurs et des gouvernements et nous espérons qu'elle anticipe également les problèmes qui se poseront à l'avenir.

C'est le cadeau de cette génération à la suivante dans la conviction qu'une autre réalité est possible,

qu'au lieu d'un monde d'inégalités de revenus, de haut niveau de chômage et de pauvreté, de vulnérabilité des économies aux chocs extérieurs, d'extension du travail non protégé et de l'économie informelle ainsi que d'érosion de la relation de travail, nous pouvons édifier un monde fondé sur la justice sociale.

C'est une Déclaration qui porte sur le présent et sur l'avenir, qui nous permettra de créer un monde dans lequel la justice sociale sera au cœur de l'économie mondiale et dans lequel le travail décent est l'outil le plus approprié pour parvenir à cet objectif.

C'est un monde que nous créons pour nous-mêmes et pour tous nos enfants, qu'ils s'appellent Zamir, Pablo, Zodira, Jiang, Aloncar, Maria ou encore Ignace.

La mondialisation suscite en chacun de nous des sentiments contradictoires. Certes, elle suscite une douleur et accompagne d'énormes défis. Ce vaste phénomène impersonnel et la douleur qu'elle génère donnent à beaucoup l'envie de se replier dans leur petit pré carré, pour se protéger du monde et de ses défis. Mais la mondialisation qui promet croissance et innovation peut aussi offrir d'immenses possibilités aux nations et aux peuples.

La mondialisation n'est pas faite d'un bloc néolithique, à accepter ou à rejeter, mais sera ce que l'homme en fait.

Une chance nous est donc offerte, celle de dépasser nos petites frontières pour façonner un monde nouveau, le monde que nous souhaitons. Si nos efforts ne peuvent bien sûr qu'être modestes, tout comme ceux de l'OIT d'ailleurs, ce que nous pouvons faire de mieux est d'avancer, et la Déclaration constitue à cet égard un solide point de départ.

La mondialisation de l'économie entraîne celle des institutions qui traitent d'activités économiques, et je pense ici tout particulièrement à la mondialisation des relations professionnelles.

Ce processus est actuellement en cours, mais l'Organisation internationale du Travail et ses mandants ont encore un rôle important à jouer à ce niveau. Le processus de discussions et d'accords au sein de la commission nous a permis, et je tiens à le souligner tout particulièrement, d'arriver à un accord avec nos collègues employeurs. Nous avons trouvé un langage commun: nous reconnaissons l'internationalisation du monde des entreprises et du dialogue au sein des entreprises, nous reconnaissons que la mondialisation de la production rend le dialogue social plus pertinent que jamais à l'intérieur des frontières et au-delà des frontières, et que la déclaration nous permet d'instituer des partenariats entre l'Organisation internationale du Travail et les entreprises multinationales, ainsi qu'avec les syndicats qui fonctionnent au niveau mondial dans les différents secteurs.

Ce que nous avons réalisé est significatif. La Déclaration a un but central: placer la justice sociale au cœur de la mondialisation, avec un moyen clé pour y parvenir, le travail décent.

La déclaration résume les composantes de l'Agenda du travail décent, à savoir les quatre objectifs stratégiques de l'Organisation internationale du Travail. Elle met en place un suivi périodique, un examen annuel des composantes du travail décent et établit un système volontaire d'examen par les pairs. Elle confirme le rôle unique de l'Organisation internationale du Travail, sa fonction normative et le système de contrôle qui est édi-

fié sur la base du tripartisme. Elle confirme que la liberté d'association, la négociation collective et le rôle central de la relation de travail sont plus valables que jamais et que les fondations qui remontent au XX^e siècle, nous permettent de continuer de travailler à l'avènement de la justice sociale au XXI^e siècle. La vision de la déclaration se fonde sur des principes de mise en œuvre effective des partenariats solides, des mécanismes de suivi et un mécanisme opérationnels efficace.

Concernant les partenariats, la déclaration identifie trois catégories de partenaires fondamentaux: les gouvernements et les organisations représentatives des travailleurs et des employeurs; les compagnies mondiales et les syndicats mondiaux; et les autres institutions des Nations Unies et les institutions multilatérales.

La Déclaration donne un contenu et une forme au travail décent, mais affirme également que les composantes du travail décent sont inséparables et interdépendantes. C'est là un véritable défi pour chaque membre du personnel de l'Organisation internationale du Travail et chaque Etat Membre, car il s'agit pour eux de mettre en œuvre les objectifs stratégiques dans leur ensemble.

Elle appelle à la cohérence des politiques basée sur la justice sociale et confirme que le travail décent est l'objectif transversal de la communauté mondiale; cette cohérence des politiques doit être mise en œuvre au sein de l'Organisation internationale du Travail, au sein du système multilatéral et à l'intérieur de chacun des Etats Membres.

La Déclaration rappelle et réaffirme que l'Organisation internationale du Travail a pour mandat d'examiner toutes les questions de politique économique et financière dans la perspective de la justice sociale. Elle rappelle que l'Organisation internationale du Travail a pour mission de placer l'emploi au cœur des politiques économiques et d'examiner, à cette fin, les politiques commerciales et financières.

Il est particulièrement important d'aider les pays en développement à relever les défis considérables auxquels ils doivent faire face en Afrique, en Asie et en Amérique latine. Dans ce contexte, je voudrais souligner le caractère d'un des articles clé du document, qui indique que la violation des principes et droits fondamentaux au travail ne saurait être une base pour des avantages comparatifs et légitimes. Les normes internationales du travail ne sauraient, par ailleurs, être utilisées à des fins de protectionnisme.

En 1998, nous avons mis au point un premier ensemble de normes destinées à une ratification universelle, à savoir les normes fondamentales du travail.

Dans la présente déclaration, nous avons mis au point un second ensemble de normes qui devront être promues partout dans tous les pays, à savoir les normes de gouvernance concernant le tripartisme, la politique de l'emploi et l'inspection du travail.

L'identification des questions de genre et de non-discrimination, en tant que questions transversales qui se retrouvent dans tous les aspects du travail décent, est particulièrement importante.

La Déclaration nous offre la possibilité de confirmer clairement le rôle que doit jouer l'Organisation internationale du Travail dans la création d'un socle social mondial, qui permettra notamment l'extension de la sécurité sociale à chacun, un revenu de base à tous ceux qui en ont

besoin, un salaire minimum et des conditions de travail préservant la sécurité et la santé.

Cette Déclaration constitue un mandat audacieux et un ensemble d'engagements audacieux, et nécessite une capacité opérationnelle de l'Organisation internationale du Travail de premier ordre dans les domaines de la recherche, de l'analyse, du développement des politiques et de la défense de ses idées. Il faudra opérer des changements internes au sein de l'Organisation, mais ceux-ci placeront l'Organisation internationale du Travail dans une bien meilleure posture pour relever les défis de l'heure.

Les bons résultats proviennent toujours d'un travail d'équipe. Nous avons une magnifique équipe: mon collègue Emmanuel Julien, qui nous a ouvert des perspectives, Francis Maupain, Jean-Jacques Elmiger, M. Paixão, mes collègues travailleurs, nos collègues employeurs et les représentants de tous les gouvernements. Le président du groupe des travailleurs, Roy Trotman, et Ashraf Tabani nous avaient ouvert la voie l'année dernière. Tous sont les architectes d'un document qui, nous l'espérons, résistera au temps et restera pertinent, un document d'ores et déjà rédigé dans un esprit de coopération et de partenariat tout à fait remarquable.

Vers la fin de la Seconde Guerre mondiale, alors qu'émergeait des cendres et des destructions causées par le conflit un nouveau système international, on a souhaité donner un rôle particulier à l'OIT et à la justice sociale. Ces idées, sous la forme de la Déclaration de Philadelphie de 1944, étaient destinées à façonner le nouvel ordre mondial.

La présente Déclaration sur la justice sociale s'inspire de la Déclaration de 1944 sans être un simple hommage à la Déclaration de Philadelphie. Elle redonne vie à cet aspect important de la Constitution de l'OIT, qu'il présente à un auditoire contemporain en le replaçant dans le difficile contexte d'aujourd'hui.

La Déclaration de Philadelphie est demeurée pertinente tout au long des soixante-quatre dernières années qui ont suivi celle-ci. Nous espérons, de la même manière, que dans les soixante-quatre ans à venir, la présente déclaration inspirera les travailleurs et les travailleuses, qu'elle guidera les entrepreneurs, grands et petits, et qu'elle façonnera les politiques des gouvernements du Nord au Sud.

La Déclaration mérite d'être adoptée par acclamation, et elle jouit de l'appui total des syndicalistes de toutes les nations rassemblées ici aujourd'hui.

M. ELMIGER (*gouvernement, Suisse; président de la Commission du renforcement de la capacité de l'OIT*)

On prête à Albert Thomas l'image selon laquelle l'OIT serait une automobile dans laquelle le moteur c'est les travailleurs, le volant les gouvernements et le frein les employeurs.

Je dois vous avouer que l'impression que je retiens de l'expérience unique que nous venons de vivre est pourtant tout autre. Elle est celle d'une volonté commune, tendue dans la même direction, celle des gouvernements et des partenaires sociaux de travailler à la refondation de notre maison pour en faire le bien commun de tous.

Pour faire face à des défis qui sont également communs à tous mais qui n'ont plus grand-chose à voir avec ceux auxquels les acteurs tripartites ont dû faire face dans le passé.

Cette tâche de refondation était devenue urgente. A certains égards, l'OIT d'après la guerre froide ressemblait à un paquebot dont les passagers ne parvenaient pas à s'entendre sur la destination. En témoignent par exemple les difficultés qui se sont présentées chaque fois qu'il s'est agi de fixer l'ordre du jour de la Conférence.

Au cours des travaux de notre commission, nous avons retrouvé le sens de notre destination commune et d'une responsabilité partagée pour parvenir à destination. Cette destination nous est connue. Elle est inscrite dans la Constitution de notre Organisation.

Mais nous disposons désormais d'une boussole réglée d'un commun accord sur une stratégie visant à réunir les quatre objectifs stratégiques en une démarche intégrée selon la logique du travail décent, laquelle a été au cœur de cet exercice.

De façon plus concrète, nous nous sommes mis d'accord sur le rôle des États et de l'Organisation pour parvenir à cette destination commune.

Le rôle des États tout d'abord.

Des éléments essentiels ressortent de nos travaux. Premièrement, le constat partagé par tous, qu'il appartient à chaque État de respecter les engagements auxquels il a souscrit mais aussi de déterminer librement la manière dont il combinera chacun des objectifs stratégiques pour les adapter au mieux aux besoins et circonstances qui lui sont propres. Dans cette tâche, il trouvera auprès de l'OIT l'appui et les orientations nécessaires pour mener à bien sa stratégie.

Deuxièmement, notre déclaration démontre combien les défis de la mondialisation impliquent que les États assument pleinement leurs responsabilités. Il en va de leur légitimité même, car la mondialisation n'a pas dépossédé les États de leur responsabilité en matière de politique sociale.

Le rôle de l'Organisation

Il revêt un caractère prioritaire dans notre déclaration. Une totale convergence de vues s'est faite jour au sein de notre commission pour que l'OIT joue pleinement son rôle de pôle de référence, capable de produire des données et des analyses fiables sur les réalités économiques et sociales, tout en continuant à accomplir sa mission normative.

J'ai, pour ma part, été frappé de constater combien les employeurs et les travailleurs, de même que les gouvernements, étaient demandeurs d'une OIT plus performante en termes de savoir-faire, de connaissances et d'analyses. Au fil des discussions, nous avons acquis la conviction que la manière de refonder notre Organisation n'est pas, en priorité, une affaire de ressources, d'obligations supplémentaires. C'est avant tout une affaire de rationalisation de pratiques dont la raison d'être a disparu en même temps que les circonstances qui avaient présidé à leur élaboration.

Votre Conseil d'administration et le Bureau trouveront dans l'annexe à notre déclaration, ainsi que dans la résolution, des orientations très précises sur les tâches qui leur incombent pour donner suite à nos travaux. Il me paraît clair que cette liste n'est pas exhaustive et que la dynamique de l'exercice conduira sans doute à s'intéresser à d'autres pratiques institutionnelles.

J'aimerais également rendre un hommage à toute l'équipe qui a permis la présentation de ce rapport et des documents qui y sont annexés. C'est donc pour moi un plaisir d'exprimer ma gratitude et mes remerciements aux deux vice-présidents,

M. Emmanuel Julien et M. Ibrahim Patel, qui m'ont accompagné dans cet exercice et grâce auxquels nous avons pu forger les bases d'un consensus nouveau.

Mes remerciements vont naturellement aussi à notre rapporteur dont le dévouement et l'engagement ont permis que notre commission fonctionne dans les meilleures conditions.

Mes remerciements s'adressent à tous les collègues et amis gouvernementaux dont j'ai pu compter sur le soutien et sur l'engagement de manière à pouvoir mener des discussions de substance.

Mes remerciements et ma gratitude s'adressent aussi au secrétariat, au représentant du secrétariat qui était à mes côtés sur le podium, mais aussi à toute la machine du secrétariat, qui est une véritable chaîne de solidarité sans laquelle nous n'aurions pas porté sur les fonds baptismaux notre déclaration ni la résolution qui l'accompagne.

Je remercie les interprètes qui nous ont permis d'échanger des propos que chacun a compris et qui ont su faire preuve d'une grande flexibilité dans l'aménagement de leur temps de travail et dans leur disponibilité.

Je remercie aussi, M. Francis Maupain qui est à l'origine d'un exercice long et périlleux. Je sais que cela faisait bien des années qu'il réfléchissait à la question; mais, grâce à lui, grâce à sa détermination, nous avons réussi quelque chose qui servira notre organisation pour le futur.

En conclusion, je m'associerai à M. Patel qui a remarqué hier notre souci de ne pas abuser des références historiques.

Il est tout à fait juste de dire que seule l'histoire jugera l'œuvre accomplie par la Commission des aptitudes professionnelles. Mais, loin de subir l'histoire, il nous appartient à tous de modeler cet avenir qui s'ouvre à nous et dont la Déclaration et la résolution nous indiquent l'itinéraire à suivre.

Original espagnol: LE PRÉSIDENT

La discussion générale du rapport est maintenant ouverte.

Original anglais: M. LOGAR (ambassadeur et représentant permanent de la Slovaquie à Genève, s'exprimant au nom de l'Union européenne)

Je m'exprime ici au nom de l'Union européenne.

C'est un honneur pour moi de prendre la parole en cette occasion historique où est adoptée la Déclaration de l'Organisation internationale du Travail sur la justice sociale pour une mondialisation juste.

Nous exprimons notre appréciation pour l'approche constructive et le consensus démontré dans le processus d'adoption.

C'est pour nous un excellent exemple de négociations tripartites qui ont permis de nous mener à bon port dans l'intérêt de tous, des gouvernements, des travailleurs et des employeurs.

Nous nous félicitons de l'adoption de la Déclaration de l'OIT sur la justice sociale pour une mondialisation juste. C'est un message politique très fort et c'est un cadre de promotion qui tient compte du contexte actuel dans lequel se fait la mondialisation.

Pour la première fois depuis la Déclaration de Philadelphie, les mandants se sont engagés dans une réflexion complète sur les effets des changements de base intervenus dans le système international sur le déploiement du mandat de l'Organisation.

Nous sommes tous d'avis que le mandat de l'Organisation internationale du Travail doit être renforcé pour que cette dernière puisse donner une réponse plus satisfaisante à ses membres, afin qu'ils puissent faire face aux changements induits par le processus de mondialisation, et que l'efficacité fondée sur les connaissances, la gouvernance et la crédibilité de l'OIT doivent être encore améliorés.

Il va sans dire que la Déclaration que nous avons sous les yeux constitue un outil très important ainsi qu'un cadre de promotion pour atteindre les objectifs cités, ainsi que les objectifs stratégiques de l'Organisation internationale du Travail qui comprennent l'Agenda du travail décent. Pour l'Union européenne, le travail décent n'est pas une question à la mode mais un outil de politique qui structure tout le travail de l'Organisation internationale du Travail. Il doit également faire partie de toutes nos politiques.

Beaucoup d'autres organisations multilatérales au plan régional et mondial ont placé le travail décent au plus haut niveau et l'ont pleinement intégré dans leur politique.

Toutes ces nouveautés sont d'une pertinence tout à fait directe, tant pour l'Organisation internationale du Travail que pour ses mandats.

Je tiens aussi à dire qu'une action coordonnée fondée sur une approche intégrée est nécessaire si l'on veut bien appliquer la Déclaration de l'OIT sur la justice sociale pour une mondialisation juste. Nous nous félicitons de l'adoption de la résolution, qui donne tous les détails sur les modalités de mise en œuvre. Le Conseil d'administration et le Directeur général vont avoir une tâche énorme et une grande responsabilité pour mettre en œuvre cette résolution.

Pour conclure, je dirai que l'Union européenne et ses Etats Membres vont poursuivre leurs efforts aux côtés de l'Organisation internationale du Travail dans ses activités futures de promotion et de mise en œuvre de la Déclaration.

Nous allons tout faire pour contribuer à un dialogue constructif avec d'autres mandants pour avoir un bon suivi de la résolution avec des effets concrets et tout à fait positifs sur la planète.

Original anglais: M. AJUZIE (attaché, mission permanente du Nigéria à Genève, s'exprimant au nom de groupe de l'Afrique)

Au nom du groupe de l'Afrique, le Nigeria félicite tous les membres de la Commission du renforcement de la capacité de l'OIT pour l'excellent travail qu'ils ont fait afin de réconcilier les points de vue divergents exprimés au sein de la commission dans laquelle chaque groupe régional a pu défendre son point de vue lors de la discussion du document soumis par le Bureau. Nous souhaitons rendre publiquement hommage au président de la commission pour la compétence avec laquelle il a dirigé ses travaux, et ce depuis la conférence qui a eu lieu en 2007 aux Etats-Unis.

Le groupe de l'Afrique s'est joint aux autres membres de la commission pour discuter de tous les projets de rapport pendant la plénière jusqu'au moment de la rédaction des dispositions légales. Nous avons aussi pris part aux très vifs débats qui ont eu lieu afin que l'opinion des pays moins avancés soit prise en compte lors de la rédaction des documents importants que sont les textes de la Déclaration. Nous sommes tout particulièrement heureux de constater que les intérêts du groupe de l'Afrique et ceux

des pays moins avancés ont été dûment pris en compte. Nous nous félicitons aussi d'avoir participé à la décision concernant le choix du titre du document, car c'est un thème qui reconnaît l'importance stratégique du travail décent qui entre dans les attributions de l'OIT. Nous sommes fermement convaincus que cela va inciter l'OIT à améliorer sa structure de gouvernance horizontale tout en renforçant ses rapports avec ses mandants et d'autres institutions internationales par le biais de partenariats.

Nous avons aussi constaté que, lors des sessions de consultation, toutes les opinions ont pu s'exprimer. Nous félicitons les autres membres qui ont accepté de faire des concessions. Nous félicitons aussi les rédacteurs d'avoir intégré le résultat des délibérations dans le texte final qui nous est soumis cet après-midi. Nous remercions chaleureusement les membres des pays africains qui ont participé à la présentation et au soutien des idées défendues par notre groupe régional. Mais surtout, nous sommes fermement convaincus que la Déclaration renforcera la position de l'OIT afin qu'elle puisse mieux servir ses mandants. Nous soutenons donc sans réserve l'adoption de cette Déclaration par la 97^{ème} Conférence internationale du Travail.

M. BOISNEL (*gouvernement, France*)

La France souscrit pleinement et chaleureusement à la Déclaration de l'Union européenne, présentée par la présidence slovène, par la voix de l'Ambassadeur de Slovaquie.

Nous souhaitons y ajouter de brefs commentaires.

La France se réjouit de l'accord intervenu dans son contenu et dans sa méthode, car seule une concertation approfondie et très largement ouverte peut conduire à un consensus authentique, comme celui que nous constatons, et il sera bon de s'en souvenir.

En ouvrant le chantier du renforcement des capacités de l'OIT, porté dès l'origine avec détermination et talent par Francis Maupain, l'OIT s'est en réalité donné deux rendez-vous.

Le premier de ces rendez-vous, qui se concrétise en cet instant même avec une solennité justifiée, est un rendez-vous entre l'Organisation et l'avenir, et c'est tout à fait à juste titre que le Président Elmiger parlait il y a quelques instants de refondation de l'OIT.

Nous avons collectivement besoin d'une vision stratégique, d'une vision prospective, soutenue par un message politique fort et clair. Et ce message, nous l'avons par la Déclaration de 2008 qui fera date.

En effet, ce texte, qui a été commenté de manière très brillante par tous les partenaires qui l'ont construit, relie plusieurs éléments importants.

Tout d'abord, des idéaux permanents de l'Organisation, ceux dont témoignent, par exemple, les nombreuses et solides références à la Déclaration de Philadelphie que nous retrouvons tout au fil de cette Déclaration.

Il les relie à une orientation qui est à la fois majeure et qui est durable, parce qu'il s'agit de conférer une dimension sociale et juste au processus de mondialisation et permettez-moi d'écrire «aux processus», au pluriel, parce que ce que nous avons coutume de dénommer «la mondialisation» n'est en réalité ni uniforme ni achevée, loin de là, et c'est vraiment un objectif au long cours qui est assigné à l'OIT.

Alors, pour relier ces éléments qui constituent le cœur de l'accord que nous avons trouvé, pour les mettre en œuvre concrètement, nous disposons d'un outil très opérationnel. Cet outil, c'est le travail décent, forgé ici au BIT. Le travail décent dont tous les éléments, dont tous les piliers sont indissociables dans une démarche intégrée, mais dont le dosage, comme le rappelait là encore le Président Elmiger, appartient à chacun en fonction des circonstances et des besoins nationaux.

Voilà pour le sens politique de ce que nous consacrons aujourd'hui ensemble.

Mais l'OIT s'est aussi donné un autre rendez-vous, le second. C'est un rendez-vous de l'Organisation avec elle-même et ce rendez-vous, on pourrait l'appeler celui de la modernisation, parce que nous voulons une OIT plus forte. Et là, nous serons tous d'accord, je crois, pour convenir que beaucoup reste à construire. C'est le sens de l'appel, notamment de l'annexe de la Déclaration et de la résolution qui la soutient. Quant au suivi, quant à la mise en œuvre, quant à la gouvernance, on ne redira jamais assez que l'ensemble de ce projet repose sur le renforcement des capacités de l'OIT et que ce projet recouvre en réalité un paquet de réformes qui sont de nature, de portée et d'échéance différentes. Quelques unes concernent directement notre Conférence, beaucoup concernent le Conseil d'administration – et nous allons les retrouver très bientôt – et toutes mobilisent pleinement le Bureau et le Directeur général chargé de nous alimenter en initiatives, en propositions, en matériaux pour décider, pour avancer.

Cela exigera beaucoup de rigueur, beaucoup d'engagements et beaucoup de transparence. Mais là-dessus, je crois que nous pouvons tous nous exprimer avec confiance, la France souhaite y veiller, elle souhaite y contribuer, bien sûr, en tant que délégation nationale, mais aussi en tant que, dans quelques semaines, prochaine présidence de l'Union européenne, en prenant le relais de la présidence slovène que nous tenons vraiment à remercier et à féliciter pour son action remarquable dans la négociation qui nous conduit ce soir à ce succès tripartite et collectif.

Original anglais: M^{me} PONTICELLI (gouvernement, Etats-Unis)

A l'heure où la Conférence adopte cette nouvelle Déclaration sur la justice sociale pour une mondialisation équitable, force est de reconnaître que notre travail, loin de s'achever, ne fait que commencer. En vue de la mise en œuvre de la Déclaration, il nous semble qu'il y a quatre points essentiels à considérer.

Premièrement, l'application de la Déclaration doit être ouverte et transparente, et les gouvernements doivent y être pleinement associés.

Deuxièmement, dans la suite donnée à ce texte non contraignant, il convient en premier lieu de privilégier la capacité de l'OIT de promouvoir ses objectifs stratégiques et d'aider ses mandants. Pour ce faire, le BIT doit renforcer sa capacité en matière de recherche, améliorer le travail de suivi et d'évaluation des programmes et activités de l'OIT en termes d'effets et de résultats, renforcer le développement des ressources humaines, établir sur le terrain une structure bien conçue et capable de répondre aux attentes et développer la gestion axée sur les résultats.

S'agissant des trois nouveaux mécanismes de la résolution – discussions récurrentes dans le cadre de

la Conférence, examens par pays et examens volontaires par les pairs – ils devraient se concentrer sur l'évaluation des résultats concrets des activités menées par l'OIT pour venir en aide à ses Membres.

Troisièmement, comme il incombera au Conseil d'administration de régler beaucoup de questions différentes, on peut dans un premier temps appuyer la création d'un comité directeur du Conseil d'administration. Nous estimons toutefois qu'un tel groupe ne devrait pas être permanent. En définitive, ce sont le Conseil d'administration et ses commissions compétentes qui doivent être responsables de la mise en œuvre.

Quatrièmement, la mise en œuvre de la Déclaration doit se faire dans les limites des ressources existantes et ne doit pas supposer des ponctions financières supplémentaires auprès des Membres.

Au cours des deux années écoulées, nous nous sommes tous familiarisés avec le sigle SILC. Ce sigle va maintenant disparaître mais les mots qu'il représente et les idées qui le sous-tendent – le renforcement des capacités – doivent rester l'objectif essentiel de la Déclaration.

Pour conclure, nous attendons un dialogue ouvert, et nous espérons qu'avec du travail et de la bonne volonté, ces discussions longues et souvent difficiles verront naître une OIT plus forte, meilleure, qui remplit son mandat et suit le centre d'excellence en ce qui concerne les questions liées au travail.

Original espagnol: Le PRÉSIDENT

Nous allons passer à l'approbation du rapport de la Commission, c'est-à-dire du résumé des discussions qui figure dans les paragraphes 1 à 311.

S'il n'y a pas d'objections, puis-je considérer que la Conférence approuve le rapport?

(Le rapport, paragraphes 1 à 311, est approuvé.)

DÉCLARATION DE L'OIT SUR LA JUSTICE SOCIALE POUR UNE MONDIALISATION ÉQUITABLE: ADOPTION

Original espagnol: Le PRÉSIDENT

Nous passons maintenant à l'adoption du texte de la Déclaration de l'OIT sur la justice sociale pour une mondialisation équitable. S'il n'y a pas d'objections, puis-je considérer que la Déclaration est adoptée.

(La Déclaration est adoptée par acclamation.)

RÉSOLUTION CONCERNANT LE RENFORCEMENT DE LA CAPACITÉ DE L'OIT D'APPUYER LES EFFORTS DÉPLOYÉS PAR SES MEMBRES POUR ATTEINDRE SES OBJECTIFS DANS LE CONTEXTE DE LA MONDIALISATION: ADOPTION

Original espagnol: Le PRÉSIDENT

Nous allons maintenant adopter le texte de la résolution sur le renforcement de la capacité de l'OIT d'appuyer les efforts déployés par ses Membres pour atteindre ses objectifs dans le contexte de la mondialisation. S'il n'y a pas d'objections, puis-je considérer que la résolution est adoptée?

(La résolution est adoptée et le rapport est approuvé dans son ensemble.)

Le Secrétaire général de la Conférence et moi-même, en tant que Président de la Conférence, allons apposer notre paraphe au pied de cette Déclaration historique de l'OIT.

Nous savons que le résultat extrêmement important que nous avons obtenu aujourd'hui avec l'adoption de ces textes, est le fruit d'années de travail, d'où notre infinie reconnaissance au bureau de la Commission du renforcement de la capacité de l'OIT, aux membres de la commission et à tous ceux qui ont contribué à cet effort.

(M^{me} Diallo prend place au fauteuil présidentiel.)

**RAPPORTS DU PRÉSIDENT DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION ET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL:
DISCUSSION (SUITE)**

Original anglais: M. GAN (gouvernement, Singapour)

L'année 2007 a été une bonne année pour l'économie et le marché du travail du Singapour. Le PIB a progressé de 7,7 pour cent et le chômage a diminué de 1,6 pour cent, ce qui nous donne le taux le plus bas de la décennie, car il y a eu croissance de l'emploi, et ce fut une croissance record.

Un facteur important de cette réussite de Singapour est un marché du travail flexible. A notre main-d'œuvre vient s'ajouter une main-d'œuvre étrangère, ce qui permet à nos entreprises d'accéder à la main-d'œuvre et aux compétences requises, des compétences qui viennent d'une main-d'œuvre tant locale qu'étrangère, comme je vous le disais. La main-d'œuvre étrangère apporte une contribution vitale à notre économie, et c'est pourquoi Singapour reconnaît l'importance qu'il y a à travailler étroitement avec les pays sources. Afin de protéger les intérêts des travailleurs étrangers, il faut aussi un plan de formation, ce dont nous nous sommes dotés et, grâce à ce plan sur dix ans, nous disposons de fondations solides pour notre système de formation, avec des liens plus étroits entre la formation pré-emploi et le système d'éducation. D'ici à 2010, Singapour va augmenter ses capacités de formation annuelles, elles seront multipliées par trois grâce à la création de nouveaux centres de formation continue dans des secteurs qui connaissent une forte croissance.

Ce programme prévoit une formation continue et vise tous les travailleurs, surtout le demi-million de travailleurs qui sont les moins qualifiés. Nous avons une espérance de vie qui ne cesse d'augmenter, nos travailleurs doivent travailler de plus en plus longtemps avant de partir à la retraite. Nous avons donc l'intention de mettre en œuvre un texte de loi d'ici à 2012 pour permettre aux travailleurs de travailler au-delà de 65 ans, c'est-à-dire au-delà de l'âge actuel de la retraite. C'est un concept qui est promu par les partenaires tripartites.

Mais il n'y a pas que le fait de travailler plus longtemps; il faut aussi aider les travailleurs à épargner plus longtemps pour leur retraite. Nous avons donc mis en place récemment un nouveau régime, le CPF Life. Nous nous fondons sur l'autonomie du travailleur; le travailleur doit épargner via une caisse de prévoyance; c'est un programme qui a été introduit il y a peu. Cette année, nous avons eu une forte inflation avec la montée des prix mondiaux des denrées de base. Les partenaires tripartites ont accepté l'idée d'un paiement spécial accordé par les entreprises aux travailleurs, compte tenu de l'inflation.

Nous avons aussi pris diverses initiatives pour accroître l'employabilité et la pérennité des revenus des travailleurs, pour atteindre l'objectif de l'OIT qui est de fournir un travail décent à tous. Le tripar-

tisme joue un rôle crucial chez nous. Voilà qui montre que, à Singapour, nous travaillons sur la base de la confiance réciproque et de la compréhension.

Nous poursuivons les mêmes objectifs et nous essayons de collaborer plutôt que d'aller à l'affrontement. Nous recherchons la synergie et une solution de gagnant-gagnant pour les travailleurs, les employeurs et le gouvernement.

Nous l'avons fait via l'ANASE. Nous avons toujours travaillé de concert pour améliorer les relations professionnelles, pour promouvoir le partenariat tripartite et pour mettre en valeur les ressources humaines. Grâce à ces efforts collectifs, nous avons pu faire du travail décent une réalité et les conditions d'emploi sont meilleures.

Singapour a récemment été élu membre titulaire du Conseil d'administration du BIT pour la région de l'ANASE. Nous remercions les États Membres qui ont soutenu notre candidature. En tant que membre titulaire, Singapour fera de son mieux pour représenter les intérêts collectifs de l'ANASE à l'OIT et promouvoir une collaboration plus étroite ANASE-OIT et l'objectif d'amélioration du bien-être des travailleurs.

Pour conclure, je dirais que la délégation de Singapour attend avec impatience une discussion fructueuse sur toutes les questions qui sont inscrites à l'ordre du jour et je suis sûr que, sous votre houlette, la 97^e session de la Conférence internationale du Travail sera couronnée de succès.

Original espagnol: M^{me} ROZAS (travailleuse, Chili)

La première décennie d'un nouveau siècle est déjà bien avancée et pourtant nous en sommes encore à discuter de la liberté syndicale et du droit de négociation collective. Les conventions n^{os} 87 et 98 que notre pays a souscrites sont constamment ignorées, les intérêts des entreprises et du grand capital l'emportant sur ces droits essentiels des travailleurs, qui sont censés garantir une meilleure répartition de la richesse produite par le travail.

L'organisation du travail par l'externalisation des tâches permet aux entreprises d'éluder leurs responsabilités en n'apparaissant pas au grand jour, en ne remplissant pas leurs obligations contractuelles ou en multipliant les raisons sociales. En conséquence de quoi la main d'œuvre est fragmentée et l'emploi devient précaire, ce qui entrave la syndicalisation et la négociation collective. Des milliers de personnes ont des emplois temporaires, saisonniers ou occasionnels et ne peuvent donc pas se syndiquer ni négocier leurs droits parce que la loi le leur interdit. Elles n'ont d'autre choix que d'accepter des conditions de travail et des conditions salariales qui ne sont en rien celles du travail décent.

De même, les membres du syndicat risquent de perdre leur travail ou d'être rétrogradés alors que leurs patrons créent des syndicats parallèles. Le Chili a connu une croissance soutenue et son économie s'est modernisée dans bien des domaines, mais ceci ne s'est pas traduit par une augmentation des salaires minimaux ou davantage de liberté syndicale. Pourtant la législation nécessaire existe, simplement, la plupart des employeurs pratiquent une politique et une culture qui s'opposent au syndicat. Le taux de syndicalisation est de 13 pour cent et seulement 7 pour cent des travailleurs négocient collectivement. La moitié des rares négociations qui ont lieu se limitent à des instruments qui sont souvent imposés par l'entreprise.

La législation chilienne ne permet la négociation qu'au niveau des entreprises. Or celles-ci se subdivisent en de multiples raisons sociales pour éviter que les travailleurs ne s'unissent et renforcent ainsi leur pouvoir de négociation. De plus, elles encouragent les syndicats parallèles en promouvant la négociation avec des groupes de travailleurs en marge des syndicats et, en cas de grève, elles peuvent

— d'ailleurs c'est le seul pays au monde où la législation le permet — engager des briseurs de grève à la place des travailleurs qui tentent d'exercer ce droit.

La négociation collective est un instrument de distribution de la richesse et le fait qu'elle ne puisse avoir lieu dans des conditions d'égalité est l'une des raisons pour lesquelles le Chili est, selon les études menées des organismes internationaux, l'un des pays les plus inégalitaires du continent, tant sur le plan des salaires que sur celui de la protection sociale.

Les entreprises et le capital international qui, dans leur pays d'origine, notamment en Europe, respectent les normes et les droits au travail les plus justes, trouvent dans notre pays, ou dans les pays en voie de développement, une main-d'œuvre bon marché disponible à cause du chômage, parce que la législation ne protège pas les droits sociaux. L'externalisation des emplois par le biais de la sous-traitance s'est transformée en une forme perverse d'exploitation qui va parfois jusqu'à l'humiliation des travailleurs et surtout des femmes.

La sous-traitance n'est pas un mal en soi. Le problème, c'est que dans nos pays elle a été dénaturée. À l'origine, elle a été conçue pour que les petites et moyennes entreprises puissent fonctionner de manière rentable en fournissant des services spécialisés aux entreprises dites principales. Mais au Chili, elle a eu pour seul but de faire baisser les coûts sociaux, ce qui a précarisé l'emploi, privé les travailleurs de leurs droits et aggravé les risques d'accidents du travail et de maladies professionnelles. Dans ce scénario, l'exercice des droits fondamentaux est de plus en plus complexe et difficile. C'est pourquoi nous insistons sur la nécessité pressante d'un dialogue franc et direct entre les employeurs et travailleurs de notre pays.

La Centrale des travailleurs du Chili (CUT) est disponible pour un dialogue social à la faveur duquel employeurs et travailleurs conviennent de politiques qui soient bénéfiques à la croissance économique, du pays et des entreprises, mais assortis de mécanismes qui garantissent la distribution de la richesse et des normes du travail acceptables. Nous voulons un dialogue tripartite et nous voulons explorer la possibilité d'établir un label de bonnes pratiques pour que le consommateur chilien ou étranger sache quels produits sont fabriqués dans le respect de normes du travail acceptables et lesquels résultent du dumping social. Nous insistons sur le fait que le dialogue économique doit être au service de l'être humain et non pas au service du marché.

Un pays qui respecte la liberté syndicale, où ont lieu de bonnes négociations collectives, où le dialogue social est permanent et où règne la justice sociale, est un pays qui connaît la paix sociale. Il produit plus et mieux, car sa population peut compter sur un travail décent.

Je vous remercie au nom des travailleurs du Chili et je remercie notamment notre ami et compatriote, Juan Somavia, du soutien qu'il a apporté au mou-

vement syndical chilien et au pays en général. Nous en sommes fiers et nous lui souhaitons nos meilleurs vœux pour la tâche qui l'attend.

Original arabe: M. HAMADEH (employeur, Liban)

Je vous remercie d'avoir attendu si patiemment, mais je regrette de vous annoncer que j'ai des objections en ce qui concerne le non-respect de l'ordre des orateurs inscrits sur la liste des orateurs.

Par conséquent, je retire mon intervention et je voudrais que ce retrait soit enregistré dans le procès-verbal de la réunion.

Original vietnamien: M. N GUYEN (Vice-ministre du Travail, des Invalides et des Affaires sociales)

Le Viet Nam s'est toujours attaché à promouvoir le droit des travailleurs et des employeurs de créer des organisations et de voir leurs droits et leurs intérêts protégés par la loi. Nous savons également que le plus important est de s'assurer que ces droits sont effectivement respectés, raison pour laquelle nous nous félicitons des éléments encourageants signalés dans le rapport, qui n'occultent pas pour autant les nouveaux défis d'aujourd'hui, auxquels tous les pays sont confrontés.

Au Viet Nam, la liberté d'association, le droit d'organisation et de négociation collective sont consacrés par la Constitution, le Code du travail, la loi sur les syndicats et par d'autres documents juridiques. Pour l'heure, des conventions collectives ont été signées par plus de 90 pour cent des entreprises étatiques et 30 pour cent des entreprises non étatiques. Le gouvernement accorde également toute son attention aux activités visant à promouvoir ces accords — notamment les activités de renforcement des capacités et le travail d'information destiné à aider les représentants des travailleurs et des employeurs à négocier et à conclure ce type d'accord. Il convient de signaler en particulier la création, en 2007, d'une commission tripartite nationale, qui s'attache à promouvoir le rôle des partenaires sociaux dans le cadre du dialogue social et à instaurer des relations professionnelles solides au Viet Nam. Avec l'assistance technique du BIT, nous avons pu mettre en place des services spécialisés dans les relations professionnelles dans sept provinces importantes sur le plan industriel. Ces services sont désormais parfaitement opérationnels.

Nous nous félicitons également que la question de la promotion de l'emploi rural dans le cadre de la lutte contre la pauvreté et celle du renforcement des capacités pour l'amélioration de la productivité, la croissance de l'emploi et le développement aient été inscrites à l'ordre du jour de la Conférence. Il est certain que la publication du rapport sur la promotion de l'emploi rural survient à point nommé, à l'heure où risque de survenir une crise alimentaire mondiale et où l'on constate une demande de travail décent de plus en plus pressante dans le secteur rural et dans le secteur informel. Pour l'heure, le gouvernement du Viet Nam a pris des mesures pour aider les agriculteurs dépossédés de leurs terres par une urbanisation rapide et mis sur pied des programmes de formation professionnelle destinés aux travailleurs de ces secteurs, en particulier les exploitants agricoles et les personnes handicapées. C'est ainsi que, en 2007, grâce à des subventions publiques et à d'autres sources de financement, une formation professionnelle axée sur la création d'emplois et la réduction de la pauvreté a pu être dispensée à 40 000 travailleurs ruraux, à des jeunes

issus de minorités ethniques, à des travailleurs handicapés et à des ménages pauvres.

L'amélioration des compétences et la formation professionnelle sont hautement prioritaires dans les politiques socio-économiques du Viet Nam, car on considère qu'elles sont indispensables pour l'amélioration de productivité, de la compétitivité et l'instauration d'un développement durable. La loi sur la formation professionnelle entrée en vigueur en juin 2007 prévoit que le système de formation professionnelle continuera de bénéficier dans l'ensemble du pays d'investissements massifs, notamment de la part du secteur privé. Le nombre d'instituts de formation professionnelle et d'élèves croît chaque année. Les programmes de formation professionnelle sont l'une des composantes du programme national de réduction de la pauvreté.

La hausse des prix et les soubresauts de l'économie mondiale qui ont marqué ces premiers mois de 2008 mettent l'économie vietnamienne aux prises avec de nouvelles difficultés – inflation, déficit commercial et ralentissement de la croissance économique –, entre autres. Dans ce nouveau contexte, le gouvernement poursuit la mise au point de la législation du travail, la mise en place de relations professionnelles solides, et la promotion de la consultation avec les représentants des employeurs et des travailleurs.

J'ai l'honneur de vous informer que le 16 mai dernier, le président de la République socialiste du Viet Nam a signé la décision n° 616 relative à la ratification de la convention n° 144 sur la consultation tripartite, ce qui porte à 18 le nombre des conventions ratifiées par notre pays. Le gouvernement du Viet Nam, avec le soutien technique du BIT, examine également la possibilité de signer d'autres instruments, notamment les conventions n°s 105, 184 et 159.

Au cours des dernières années, la coopération entre l'OIT et les organisations tripartites a beaucoup progressé. En décembre 2007, le gouvernement du Viet Nam et l'OIT, en collaboration avec les partenaires sociaux, ont animé le premier forum sur l'emploi jamais organisé au Viet Nam, autour d'une triple thématique: croissance, emploi et travail décent. Lors de cette manifestation, des mesures visant à instaurer un cadre national de coopération entre l'OIT et le Viet Nam ont été proposées, coopération qui sera axée sur la promotion du travail décent au Viet Nam au cours de la période 2006-2010. Le gouvernement du Viet Nam et l'OIT ont signé un mémorandum d'accord portant sur la coopération au cours de la période 2008-2010. Plusieurs programmes ont été élaborés dans ce cadre.

Nos priorités pour le futur sont le développement du marché du travail, la mise en valeur des ressources humaines, l'amélioration des compétences, l'amélioration de la qualité des emplois, la promotion du dialogue social et de bonnes relations professionnelles, la réforme des politiques salariales, la mise en place de systèmes de protection sociale en faveur des agriculteurs et des travailleurs du secteur informel.

Je tiens enfin à remercier chaleureusement l'OIT et les pays qui ont aidé le Viet Nam au cours des dernières années.

Original anglais: M^{re} TOMASI (nonce apostolique, Saint-Siège)

L'économie actuelle est perturbée par le manque d'emplois, la cherté du logement, des aliments et des carburants, l'instabilité des marchés financiers

et le ralentissement de la croissance à l'échelle mondiale. Il est donc vital d'évaluer attentivement l'impact de la crise actuelle sur les travailleurs et, plus particulièrement, sur ceux qui sont peu qualifiés. Il faut aussi garder à l'esprit le double rôle, économique et social, du travail.

Ces douze derniers mois, un des éléments importants qui ont perturbé le marché du travail international, c'est que le nombre d'emplois a été très inférieur à ce que la croissance laissait escompter. En fait, la phase récente de développement économique, tant dans les pays développés qu'en développement, ne s'est pas accompagnée d'un accroissement proportionnel du nombre d'emplois, en d'autres mots, cela a été une croissance sans emplois. Cette tendance réduit la capacité de poursuivre des objectifs souhaitables. Dans les pays développés par exemple, le vieillissement de la population exige de la prudence car il faut que les travailleurs puissent jouir de leur droit à une pension et que la solidarité entre les générations soit respectée.

Le stade actuel de développement économique dans les pays en développement n'a pas entraîné une amélioration de la qualité des emplois. L'Afrique en est un exemple très clair. Alors que, dans cette région, le rapport emploi/population est élevé, l'emploi y est fortement lié à la pauvreté. Le manque de possibilités d'éducation et de formation, et la faible croissance de la productivité du travail, font que, souvent, les pauvres doivent, pour survivre, accepter des emplois de mauvaise qualité, des emplois qui ne sont pas décents.

Le grand nombre de travailleurs pauvres est un autre aspect important du marché du travail à l'échelle internationale. Dans l'Afrique saharienne, en 2007, la part des travailleurs pauvres qui gagnaient un dollar par jour, dépassait les 50 pour cent, et celle des personnes qui gagnaient deux dollars par jour était de plus de 85 pour cent. Ce désavantage est accentué par une relation financière et commerciale déséquilibrée avec les partenaires plus puissants et plus avancés du point de vue technologique. Le Pape Benoît XVI a fait observer que, dans beaucoup de situations, «les faibles doivent s'incliner devant les raisons du plus fort et non devant la Justice».

Prisonniers des difficultés économiques actuelles, des jeunes, des femmes, de petits exploitants agricoles et des handicapés ont du mal à apporter leur contribution au monde du travail et à obtenir des emplois auxquels ils sont adaptés et pour lesquels ils ont été préparés.

Depuis un certain temps, l'OIT joue un rôle de premier plan dans la promotion d'un travail décent et respectueux de la dignité humaine, tant dans les pays développés qu'en développement. Dans cette situation, il faut veiller à ne pas réduire la notion de travail décent à celle d'emplois mieux payés dans des conditions de travail plus saines.

La dignité humaine requiert une notion plus ample. Le travail est l'occasion pour une personne de se découvrir dans l'action et de développer le réseau de relations dans lequel elle est insérée, en lui permettant de remplir sa vocation et d'exploiter ses talents.

Autrement dit, un emploi décent est celui qui permet à une personne d'avoir sa liberté individuelle et la responsabilité de se réaliser et, ainsi, de s'épanouir complètement.

La création d'emplois plus décents et plus productifs implique la coopération des travailleurs, des employeurs et de l'Etat dans la tradition tripartite de l'OIT.

Dans ce cadre, les entreprises multinationales et les autres ont un rôle essentiel à jouer. Un autre élément manifeste sur les marchés du travail à l'échelle internationale concerne principalement les pays développés: il s'agit de la flexibilité du travail. Cette flexibilité semble être l'une des caractéristiques essentielles de la phase actuelle de la mondialisation et, quand il en est question dans le marché du travail, elle est souvent une source de profondes préoccupations. Dans certains secteurs de l'économie, la flexibilité offre des avantages à la fois aux employeurs et aux travailleurs, alors que dans d'autres elle peut devenir une forme inacceptable de travail précaire dans des conditions d'exploitation. En tout état de cause, la flexibilité exige une politique où les offres des employeurs et les besoins et préférences des travailleurs doivent se rencontrer de façon coopérative et équitable.

En dépit de ces problèmes, le débat sur la flexibilité permet de mettre la personne humaine au centre des politiques du marché du travail. En fait, la flexibilité fait passer l'accent du travail à la personne qui l'effectue.

Toutefois, il n'y a guère de doute que ces changements sur le marché du travail impliquent des coûts de transition qui peuvent être importants. La flexibilité peut être associée à plus d'incertitude et plus de volatilité économique, ce qui peut être un motif de préoccupation, en particulier pour les familles.

C'est certainement vrai pour les travailleurs peu qualifiés qui, inévitablement, ont un pouvoir de négociation plus faible par rapport aux employeurs sur le marché du travail. En fait, une des conséquences de la flexibilité croissante est qu'elle tend à creuser le fossé entre les travailleurs très qualifiés et les travailleurs peu qualifiés, et qu'elle avantage de plus en plus les premiers.

Dans le débat actuel sur le marché du travail international, toutes les analyses et suggestions d'action devraient prendre en compte deux faits essentiels. D'une part, la pertinence de la dimension subjective du travail. Ce qui donne sa valeur à l'emploi, ce n'est pas ce qui est produit, mais la personne qui accomplit ce travail. D'autre part, la dimension sociale: le travail est une activité sociale entreprise par un individu au sein de la société.

En conclusion, la dimension subjective et sociale du travail éclaire sous un autre jour un aspect essentiel de la mondialisation actuelle, à savoir le mouvement international de travailleurs. Le travail ne peut pas être considéré comme un autre facteur anonyme de production, comme l'est le capital. Il complète ces autres facteurs mais il prime sur la production. Dans les fluctuations de l'économie, l'OIT peut continuer à jouer un rôle actif et essentiel dans le monde en réduisant les écarts sociaux qui persistent. La stratégie de productivité et de création d'emplois, l'accès universel à la connaissance, à la technologie et aux compétences accrues, la coopération, tous ces éléments vont dans le sens du développement durable et permettront à l'Organisation de réaliser son objectif.

La communauté internationale est confrontée à plusieurs défis. Pour les relever, un facteur décisif sous-tend tous ces éléments: la dignité de la personne humaine. Elle est le point de départ de ce

postulat. Des politiques peuvent être conçues, et les défis et les problèmes peuvent être affrontés avec un certain degré de confiance. Pour réaliser le bien commun, des solutions créatrices seront trouvées.

(M. Louh prend place au fauteuil présidentiel.)

Original arabe: M. ABDULLAH ALI (représentant, Autorité palestinienne)

Permettez-moi en premier lieu de vous transmettre les salutations du peuple palestinien et de vous exprimer l'appréciation des autorités palestiniennes pour tous les efforts que déploie l'OIT au service de l'humanité, notamment en matière de promotion du tripartisme, de renforcement de la responsabilité sociale, de recherche de l'égalité entre l'homme et la femme et d'interdiction du travail des enfants, et ce en vue de parvenir à un développement durable.

Permettez-moi de transmettre tous nos remerciements au Directeur général, M. Juan Somavia, pour tous les efforts qu'il déploie pour mener cette Organisation vers ses objectifs. J'aimerais le remercier de manière plus particulière pour son rapport sur la situation des travailleurs arabes dans les territoires occupés qui a permis à tous les participants d'avoir une image claire de la situation qui prévaut là-bas et des violations auxquelles nous faisons face de la part des forces d'occupation israéliennes.

Nous saluons également M^{me} Nada Al-Nashif, directrice du bureau régional de l'Organisation, pour ses activités en faveur du renforcement du rôle de l'Organisation. Nous voudrions appeler à la promotion du rôle de l'OIT en matière de suivi par rapport aux partenaires sociaux et au soutien à apporter aux employeurs pour faire face aux difficultés quotidiennes rencontrées afin de renforcer leurs capacités et de faire face aux mesures de marginalisation, d'expropriation et d'expulsion pratiquées par les forces d'occupation.

Nous accueillons avec grand plaisir la proposition du directeur de l'Organisation arabe du travail concernant l'organisation d'une conférence internationale en vue de renforcer et soutenir les travailleurs arabes dans les territoires palestiniens.

J'aimerais également adresser mes remerciements à l'Organisation pour le lancement du programme de coopération technique qui a été signé récemment en vue de développer les capacités du ministère du Travail palestinien et des partenaires sociaux dans le domaine de la formation professionnelle.

Le rapport du Directeur général est assez complet et décrit clairement la situation de nos citoyens et de l'économie dans les territoires occupés. J'aimerais me concentrer dans mon intervention sur les efforts déployés par l'autorité palestinienne afin d'améliorer la situation terrible et précaire à laquelle fait face notre peuple.

D'un point de vue humanitaire, nous avons continué à coopérer avec différents donateurs et avec les agences du système des Nations Unies et les autres organisations internationales afin de remédier à la situation dans la bande de Gaza, qui est devenue une énorme prison pour 1,5 million de citoyens. Nous avons toujours reçu une aide pour combler nos besoins en médicaments, en articles de base, en essence, en électricité et en eau, et assurer les services d'éducation et de santé. Les salaires de 70 000 fonctionnaires ont continué à être versés de manière régulière.

Sur le plan politique, nous avons accueilli avec beaucoup d'espoir la conférence d'Annapolis; nous

y avons trouvé une possibilité réelle de parvenir à une solution à la situation présente. Sur le plan économique, les autorités palestiniennes ont réussi grâce aux efforts de l'autorité palestinienne, du secteur public et des donateurs, ainsi que du secteur privé. Nous avons poursuivi le travail pour le développement et la réforme à moyen terme pour la période 2008-2010 avec la participation des partenaires sociaux. A signaler également la conférence des donateurs qui s'est tenue en décembre 2007 à Paris, au cours de laquelle il y a eu des promesses très généreuses qui ont atteint 7,7 milliards de dollars environ, ce qui reflète la confiance que place la communauté internationale dans notre peuple et notre pays.

Dans le domaine de l'investissement, en mai dernier, nous avons organisé à Bethléem une réunion à laquelle ont participé un grand nombre de personnalités, d'hommes d'affaires et d'investisseurs du monde entier. Elle a débouché sur des accords d'investissement qui ont atteint 1,4 milliard de dollars et qui permettraient de créer plus de 35 000 emplois.

Dans le domaine de la réforme et de la bonne gouvernance, nous avons fait d'énormes progrès dans la gestion de l'argent public grâce à un budget unique, dans lequel passent tous les revenus et les dépenses, et qui a permis une plus grande transparence. Les réformes se poursuivent également afin de faire régner le droit, la loi et la justice.

L'Autorité palestinienne a tenu toutes les promesses faites à Annapolis et à Paris, et notamment celles qui avaient été prises dans le cadre de la feuille de route, mais malheureusement, Israël continue et même accélère ses violations par la confiscation des territoires et la construction du mur de séparation, par la recrudescence des actes d'agression, des détentions, des destructions et des expropriations, la fermeture des points de passage et la mise en place d'un nombre de plus en plus grand de barrières, ainsi qu'un ensemble de politiques et d'actes d'agression qui entravent gravement le développement de notre économie.

Cette politique israélienne détruira définitivement tous les efforts et toutes les promesses faites à la conférence d'Annapolis, ce qui fait régner une atmosphère de profond pessimisme.

L'Autorité palestinienne œuvre avec beaucoup de confiance, en se basant sur sa foi dans la paix, et nous espérons pouvoir revenir à la table des négociations et recréer la confiance perdue. Nous faisons tout cela car nous croyons que c'est le seul moyen de redonner espoir à qui renforcera notre peuple et lui permettra de rester sur son territoire et d'accéder à l'indépendance. Nous sommes sûrs que nous obtiendrons ainsi l'accord de toute la communauté internationale pour faire cesser les violations par Israël du droit international et mettre fin à son occupation que nous subissons depuis tant d'années et nous espérons que nous parviendrons à la paix dans toute notre région.

M. AHMED (*travailleur, Pakistan*)

Dans son rapport, le Directeur général souligne à juste titre que «le monde est aux prises avec l'agitation financière, l'envol des prix des produits alimentaires et le ralentissement de l'activité économique», près de 1,2 milliard de personnes vivent avec moins de 2 dollars des E.-U. par jour. Des mesures doivent être prises au plan international car, en 2006, 70 milliards de dollars ont été

exportés des pays en développement, soit plus de sept fois le montant de l'aide publique au développement.

Les politiques des institutions financières internationales doivent être revues pour lutter contre la pauvreté. Un nouveau libéralisme respectueux des droits des travailleurs doit être promu pour assurer la satisfaction des besoins de base et le transfert des technologies et des connaissances vers les pays en développement, pour combler les écarts de revenus, assurer une protection sociale dans le secteur informel, aider les plus démunis dans les zones rurales et promouvoir l'égalité entre hommes et femmes.

Il est également nécessaire de mettre en place une réglementation financière permettant de faire face aux crises telles que celles qu'ont connues l'Asie du Sud-Est et l'Argentine, ou les Etats-Unis avec la crise des sub-prime, comme l'indique le Directeur général dans son rapport. Il faut en outre lutter contre les extrémismes en faisant régner la justice sociale. Le Pakistan se trouve à l'avant-garde dans la lutte contre le terrorisme.

Aujourd'hui dans son éditorial, l'*International Herald Tribune* rappelle que, le 11 septembre 2001, la nation la plus riche au monde a pu constater le lien qui existe entre la faim, l'aliénation et le terrorisme. Les autorités ont alors proposé de supprimer les subventions à l'agriculture car elles entraînaient la sortie des marchés des agriculteurs des pays en développement qui tombaient alors dans la misère. Sept ans plus tard, les subventions et les protections tarifaires sont toujours en place. Les pays en développement ont davantage besoin que soient mises en place des règles commerciales équitables que de recevoir de l'aide. Dans ce contexte, des élections ont eu lieu le 18 février. Malheureusement, notre dirigeante nationale, M^{me} Benazi Bhutto a été brutalement assassinée. Avec l'appui des masses et des travailleurs, les démocrates ont gagné les élections et un dialogue social s'est instauré avec les partis politiques pendant le processus électoral afin que le travail décent et les questions sociales soient pris en compte. Ainsi, le Premier ministre du Pakistan a déclaré dans son premier discours qu'il importait de mettre la législation du travail en conformité avec la convention de l'OIT.

Nous demandons instamment au gouvernement pakistanais d'abroger les lois du travail qui sont incompatibles avec les conventions fondamentales de l'OIT et d'adopter une nouvelle législation. Celle-ci devrait s'appliquer à tous les travailleurs qualifiés et non qualifiés du secteur public et du secteur privé. Le Pakistan devrait aussi adopter une politique nationale d'autonomie économique qui permette de fournir du travail décent et favorise les relations du travail en vue d'améliorer le bien-être des travailleurs et d'assurer le développement du capital humain. Pour ce faire, le gouvernement devrait assurer un enseignement gratuit à tous, hommes et femmes, qui permettrait de répondre aux exigences du marché du travail, et veiller aussi à apporter une protection sociale aux ruraux pauvres et abolir le féodalisme.

Récemment, nous avons tenu une conférence nationale tripartite sur le travail décent pour tous qui a été inaugurée par le Directeur du bureau régional de l'OIT pour l'Asie et le Pacifique et nous avons entrepris un programme national pour le travail décent. Nous demandons donc instamment à l'OIT d'étendre la coopération technique à toutes les par-

ties prenantes afin qu'elles puissent promouvoir le travail décent.

Nous assurons de notre total soutien les peuples opprimés qui luttent pour leur droit à l'autodétermination et demandons au gouvernement et à l'OIT d'apporter leur assistance technique aux activités de lutte contre le chômage et la pauvreté qui sont un impératif pour la paix de millions de femmes et d'hommes.

Nous remercions le groupe des travailleurs qui m'a élu vice-président du groupe et membre du Conseil d'administration du BIT.

L'an prochain, nous célébrerons le 90^e anniversaire de l'Organisation et le 16^e anniversaire du Comité de la liberté syndicale. Nous réaffirmons les principes énoncés par les pères fondateurs selon lesquels le travail n'est pas une marchandise, et une paix durable ne peut être établie que sur la base de la justice sociale. Ces principes sont toujours d'actualité et doivent continuer d'être défendus; nous comptons sur les participants à cette importante Conférence pour qu'ils continuent de poursuivre ces objectifs aux niveaux national et international.

Nous formons des vœux pour que la Conférence soit couronnée de succès et conduise les masses et la classe ouvrière vers des lendemains meilleurs; nous souhaitons également à tous les participants de réussir dans le combat qu'ils mènent chaque jour dans leur pays.

M^{me} SIPTEY (*ministre de la Fonction publique et du Travail, Niger*)

Il apparaît, dans l'examen des rapports du Président du Conseil d'administration et du Directeur général de l'Organisation internationale du Travail, que notre Organisation commune a accompli des progrès importants ces dernières années, notamment dans le cadre de la promotion du travail décent.

Ces progrès se traduisent par une très bonne adhésion des Etats et des partenaires sociaux au concept de travail décent.

Cependant, ces progrès risquent d'être mis à rude épreuve, face à la crise économique qui menace le monde, notamment sur les plans financier et alimentaire.

A cet égard, le rapport du Directeur général est plus que jamais d'actualité, car il met en exergue l'Agenda du travail décent comme réponse à cette crise.

Nous partageons parfaitement l'analyse faite dans ce rapport quant aux insuffisances de la mondialisation, qui a plutôt mis l'accent sur la croissance économique au détriment du progrès social et de l'environnement.

Cette situation s'est traduite par de très graves inégalités, aussi bien entre les nations qu'entre les hommes.

Comme l'on peut s'y attendre, les pays en développement subissent durablement les affres de cette crise avec la hausse généralisée des prix, en particulier ceux des produits dits de première nécessité, à savoir les produits alimentaires.

En Afrique, et au Niger en particulier, le gouvernement a pris en charge, avec tous le sens des responsabilités que cela requiert, ce nouveau défi qu'est la lutte pour la survie face au surenchérissement du coût de la vie.

Ainsi, dans l'urgence, nous avons adopté d'importantes mesures tendant à soulager nos concitoyens face à la crise. Je citerai, entre autres, la

détaxation à l'importation d'une importante gamme de produits alimentaires, la régulation des prix des hydrocarbures à travers notamment la subvention des prix, l'amélioration du pouvoir d'achat des agents de l'Etat dont la rémunération était jusque-là en deçà du coût de la vie, la revalorisation des pensions, etc.

Sur un plan plus structurel, il convient de noter l'option faite par le gouvernement de mettre l'accent sur l'agriculture de saison sèche à travers le développement des cultures irriguées.

Dans ce cadre, un programme de construction d'un important barrage dit «barrage de Kandadji», qui a reçu le soutien de plusieurs partenaires est en voie de démarrer.

Enfin, on ne peut évoquer les actions de lutte contre la pauvreté au Niger sans mentionner le programme spécial du Président de la République qui, depuis presque une décennie, mène des actions variées de constructions d'équipements sociaux de base (écoles, dispensaires, retenues d'eau), de récupération des terres dégradées, ainsi que de soutien à la création d'activités génératrices de revenus aux populations rurales.

Ce programme, au-delà des réalisations concrètes qu'il induit, contribue pour une large part à la résorption du chômage à travers les milliers d'emplois qu'il crée.

Tout ceci pour dire que face aux défis économiques et sociaux qui se posent aujourd'hui au monde, chaque Etat s'organise à sa manière. Mais la réalité, c'est que dans le contexte actuel de mondialisation des échanges, les actions isolées des Etats ne peuvent produire un effet suffisant pour apporter de solutions appropriées.

Aussi la solution passe-t-elle forcément par une révision des fondements de la mondialisation, de manière à asseoir les échanges internationaux sur le principe de l'équité.

De même, il est urgent pour chacun d'entre nous de nous convaincre du lien étroit qui existe entre la paix mondiale, la justice sociale et la lutte contre la misère des peuples, tel que stipulé dans le préambule de la Constitution de l'OIT, et d'agir en conséquence.

Pour ce faire, il s'agira, face aux défis de l'heure, de définir et de mettre en œuvre une stratégie mondiale en faveur d'une véritable lutte contre la pauvreté, de manière à assurer effectivement, à chaque homme et à chaque femme, des conditions de vie décente afin de réduire, voire supprimer les inégalités et l'injustice.

A cet égard, l'Agenda du travail décent, en ce qu'il se fonde sur ces valeurs, me paraît être le cadre adéquat dont pourrait s'inspirer une telle stratégie.

Pour terminer mon allocution, j'en appelle à tous à œuvrer avec l'énergie requise pour que la «mondialisation juste» dont le principe a occupé une bonne place dans nos débats ces dernières années, ne soit pas un vain mot.

Original chinois: M. CHEN (employeur, Chine)

Nous sommes heureux de voir le rapport intitulé *Le travail décent, Défis stratégiques à venir* soumis par le Directeur général, qui analyse en profondeur le travail hautement efficace et les grandes réalisations de l'Organisation internationale du Travail et de ses mandants tripartites en matière de travail décent.

Nous voyons, de façon approfondie, quels sont les défis et les tâches ardues que nous devons entreprendre à l'avenir.

La progression de la mondialisation économique a un impact très lourd sur l'économie du monde. Tandis que des problèmes qui existent depuis longtemps, tels que la pauvreté et le chômage, restent non résolus, certaines nouvelles questions, telles que la démographie, l'alimentation et l'énergie, se font jour et préoccupent le monde entier.

Ces questions peuvent toutes être attribuées au fait que l'ordre politique, économique, international déraisonnable et injuste n'a pas changé. Les déséquilibres du développement et la fracture entre les riches et les pauvres se sont encore approfondis. La communauté internationale œuvre en faveur de l'équité, de l'égalité et d'une situation où tout le monde sortirait gagnant.

Dans ces conditions, l'Organisation internationale du Travail doit poursuivre ses pratiques passées qui se sont avérées efficaces, et qui consistent à contribuer davantage à l'édification d'un ordre économique international qui soit équitable et raisonnable. Nous croyons aussi qu'avec les avantages et l'expérience de l'Organisation internationale du Travail et la sagesse collective des mandants tripartites, on arrivera à mettre en œuvre la notion de travail décent et une mondialisation plus équitable pourra être facilitée, tout en maintenant le rythme d'un développement durable pour l'économie mondiale et pour la communauté internationale. Un monde harmonieux et équitable sera édifié grâce à nos efforts communs.

Cette année marque le 30^e anniversaire de l'adoption de la politique de réforme et d'ouverture en Chine. La Chine a beaucoup fait ces trente dernières années. Son PIB s'est accru de 9,8 pour cent tous les ans. Le taux de la contribution de la Chine à la croissance économique mondiale a dépassé les 10 pour cent, et sa contribution à la croissance du commerce mondial dépasse les 12 pour cent. La croissance économique durable et rapide est la condition préalable, essentielle, permettant de jeter les fondations solides d'une force nationale économique, d'une amélioration de la vie des populations et d'une solution au problème de l'emploi.

Ces dernières années, plus de dix millions de demandeurs d'emploi ont trouvé un emploi tous les ans. En 2007, 12 millions de demandeurs d'emploi ont obtenu un emploi sur le marché du travail, c'est vraiment un record historique. Dans sa nouvelle phase de développement, le gouvernement chinois s'est lancé sur la voie d'un développement axé sur les personnes et sur les découvertes scientifiques, et cela afin de promouvoir le développement économique d'une façon saisie et rapide. De grands efforts ont été déployés pour étendre les possibilités d'emploi et pour appuyer l'esprit d'entreprise en tant que force motrice du développement de l'emploi. Tout cela va sûrement contribuer à améliorer le niveau de vie des populations et à une vie plus prospère pour tous les citoyens de la Chine. Nous croyons qu'un développement permanent et sain des entreprises peut apporter une contribution de poids à la croissance économique, à l'expansion des emplois et à la réalisation du travail décent.

La CEC, qui est le représentant des employeurs participant au mécanisme tripartite national en Chine, s'est engagée à améliorer la compétitivité des entreprises et à étendre les possibilités d'emploi, et elle a demandé aux entreprises de respecter les

droits légitimes et les intérêts des travailleurs. Lors du tremblement de terre du Sechouan, les entreprises ont su assumer leur responsabilité sociale en aidant de leur mieux les secours, le réemploi des victimes et la reconstruction.

Nous attachons une grande importance à l'Agenda du travail décent et nous avons pris une partie active à la promotion de la mise en œuvre des PPTD. Nous allons renforcer, comme toujours, nos échanges et notre coopération avec l'OIT et les organisations d'employeurs des différents pays, dans nos efforts conjoints visant la mise en œuvre du travail décent, la prospérité et le développement et tout cela dans le monde entier.

M^{me} NTAP (*ministre de la Fonction publique, de l'Emploi, du Travail et des Organisations professionnelles, Sénégal*)

Je voudrais tout d'abord vous transmettre les remerciements de Son Excellence, Maître Abdoulaye Wade, Président de la République du Sénégal, pour l'accueil exceptionnel qui lui avait été réservé à l'occasion de son intervention en qualité d'invité à la 96^e session de la Conférence internationale du Travail.

Je voudrais ensuite vous dire que, aux yeux du gouvernement du Sénégal, la crise qui secoue aujourd'hui le monde et dont les derniers développements concernent la crise alimentaire sans précédent met bien en évidence la justesse du concept de travail décent lancé par notre Organisation sous la houlette de son actuel Directeur général, M. Juan Somavia.

Le Sénégal a adhéré très tôt à la philosophie qui sous-tend ce concept en ratifiant, dès les premières années de son indépendance, entre autres textes fondamentaux, la convention n° 87 et la convention n° 98 qui sont au centre du rapport global de suivi de la Déclaration, rapport axé cette année sur la liberté d'association et la reconnaissance effective du droit de négociation. Mais nous ne nous sommes pas arrêtés à la ratification. Malgré les contraintes, nous avons pu rendre effective l'application des principes posés dans les instruments juridiques auxquels notre pays est partie. C'est ainsi qu'au Sénégal, aucune organisation syndicale d'employeurs ou de travailleurs n'est interdite.

Cela fait du pluralisme syndical, corollaire de la liberté d'association, un trait caractéristique du monde du travail de notre pays. Il s'y ajoute que la liberté d'association dans le monde du travail concerne également le secteur informel où elle a donné naissance à des organisations très dynamiques qui arrivent à prendre en charge les préoccupations multiformes du secteur, y compris celles qui sont spécifiques au monde rural.

En ce qui concerne la négociation collective, la consécration dans le Code du travail du droit à l'expression directe et collective des travailleurs dans leurs entreprises nous a permis d'en faire un moyen privilégié et efficace de stimulation du dialogue social à tous les niveaux.

C'est ainsi que nous avons déjà pu obtenir plusieurs accords à la satisfaction de l'État, des travailleurs et des employeurs du secteur privé. Nous nous laissons l'espoir d'aboutir aux mêmes résultats dans les discussions qui sont en cours sous la conduite du ministère du Travail entre les partenaires sociaux pour la conclusion d'un pacte social dans un secteur vital, celui du pétrole et des hydrocarbures.

Au nom de la forte délégation qui participe à cette présente session de la Conférence internationale du

Travail, je veux remercier le BIT pour sa contribution à nos succès. Dans le cadre de son programme de coopération technique, je me réjouis de la volonté déjà exprimée par le bureau sous-régional à Dakar, de nous accompagner dans la réalisation d'un grand chantier que nous sommes en train d'ouvrir, à savoir la négociation d'un pacte national de stabilité sociale et de croissance économique dont l'objectif est de jeter les bases d'une relance rapide de la croissance dans un contexte social apaisé grâce à un dialogue social de qualité.

S'agissant de la protection sociale, autre composante du travail décent, elle figure en bonne place dans les axes de notre document de stratégie de réduction de la pauvreté. A ce propos, nous avons fait de nombreuses avancées parmi lesquelles il me plaît de citer la possibilité pour l'épouse salariée de prendre en charge les frais d'hospitalisation et médicaux de son époux non salarié.

Il y a également le relèvement du niveau des allocations familiales, des pensions de retraite et du taux de réparation des accidents du travail, de même que la notion d'une stratégie d'extension de la protection sociale au secteur informel, y compris celui du monde rural.

Ces avancées, notamment celles que je viens de citer en dernier lieu, constituent une étape très importante dans la lutte contre l'exclusion au Sénégal. Elles sont répertoriées dans un document que nous avons fait distribuer et dont nous tenons des copies à la disposition des honorables délégués.

Les réussites réelles et les avancées encourageantes que nous avons enregistrées au Sénégal montrent que l'application des valeurs fondatrices du travail décent peut permettre à des pays en développement comme le nôtre de relever de nombreux défis.

Le gouvernement du Sénégal, par ma voix, s'engage à profiter de l'occasion qu'offre la célébration du 90^e anniversaire de l'OIT pour vulgariser davantage les idéaux de notre Organisation à travers le projet du Directeur général intitulé *Le siècle de l'OIT*.

Original anglais: M. THAILUAN (travailleur, Thaïlande)

J'aimerais faire allusion à un rapport présenté à la Conférence au cours des cinq dernières années, dans lequel je vous informais de la situation des travailleurs sous contrat de sous-traitance en Thaïlande, situation qui se produisait de façon continue. J'ai évoqué la double situation de l'emploi créée par le système de l'externalisation, qui implique que les travailleurs avec ces contrats de sous-traitance font le même travail que des travailleurs permanents mais avec un salaire inférieur et sans aucun autre avantage. Le nombre de travailleurs avec des contrats de sous-traitance est actuellement de deux millions. Le second problème concerne le système tripartite.

Le gouvernement ayant encore l'autorité de nommer une partie des membres qui représentent les employeurs et les travailleurs, il est apparu que le nombre de représentants du gouvernement n'est pas proportionnel à ses membres et qu'il dépassait largement celui des représentants des travailleurs et des employeurs dans la commission tripartite, ce qui aboutit à un tripartisme très faible en Thaïlande. Ces deux problèmes n'ont jamais été résolus.

J'ai aujourd'hui le plaisir de vous informer que, lors de la modification de la Constitution du Royaume de la Thaïlande en 2007, j'ai proposé

l'amendement relatif à la protection des travailleurs en sous-traitance, pour qu'ils reçoivent les mêmes salaires et avantages sociaux que les travailleurs permanents. J'ai également proposé que les représentants des employeurs et les représentants des travailleurs, dans le cadre du système tripartite, devront obligatoirement et uniquement être issus d'une élection.

La commission chargée de rédiger le projet de Constitution à l'assemblée a retenu ma proposition. Ainsi, ma proposition relative à l'élection des représentants des employeurs et des travailleurs est apparue à l'article 84(7) de la Constitution depuis le 27 août 2007. Après l'entrée en vigueur de la Constitution, la loi sur la protection des travailleurs a été modifiée le 27 mai 2008. Reste toutefois un problème relatif aux licenciements et aux fermetures d'entreprises. Selon la loi de la protection des travailleurs, lorsqu'un employeur résilie le contrat de travail d'un employé ou cesse son activité, il est tenu de verser une indemnité de licenciement. Cependant, la plupart refusent de payer, et les travailleurs n'ont pas les moyens de les y contraindre car la loi donne le droit de confisquer la propriété des employeurs en troisième priorité.

Sur cette question, je vais demander au gouvernement de mettre en place un fonds de garantie pour les travailleurs, je ferai part du résultat à la Conférence l'année prochaine.

Original anglais: M. SETYOKO (gouvernement, Indonésie)

Pour reprendre l'introduction du Directeur général, c'est un fait: l'économie mondiale est dans une passe difficile. L'augmentation des prix du pétrole, la crise alimentaire et les conséquences du réchauffement de la planète sont autant de préoccupations auxquelles s'ajoute la pérennité des entreprises et les conditions d'emploi. Les entreprises doivent se montrer plus efficaces dans leurs processus de production et dans l'emploi des ressources. Il en résulte de nouveaux mécanismes commerciaux et de nouvelles relations d'emploi. Le recours à la sous-traitance et à l'approvisionnement mondial ainsi qu'à des technologies nouvelles et efficaces est censé rendre les entreprises plus compétitives.

Même si l'Indonésie a enregistré une croissance économique remarquablement stable et vigoureuse ces dix dernières années, d'aucuns remettent en cause la qualité de cette croissance et son incidence sur la réduction de la pauvreté, la cohésion sociale, la croissance et les inégalités, mais aussi sur notre cadre de vie.

En Indonésie, le développement économique repose en grande partie sur le secteur informel. Nous devons donc nous occuper des travailleurs dans les petites et moyennes entreprises, sans oublier les travailleurs indépendants. Ce sont-là des personnes vulnérables qui doivent être guidées et protégées.

L'Agenda de l'OIT pour le travail décent est un concept admirable, notamment du point de vue social, car il fait face à la mondialisation, surtout en période de turbulences économiques, comme c'est le cas aujourd'hui. Il nous servira utilement pour mettre en œuvre notre triple stratégie en faveur de la croissance, de l'emploi et des pauvres.

La création d'emplois productifs, les droits au travail, le dialogue social et la protection sociale constituent de solides piliers socio-économiques, surtout au regard de la capacité de nos concitoyens à œuvrer pour un développement et une justice sociale axée sur la croissance et l'égalité. La promo-

tion d'un climat propice à l'investissement fait partie des mesures destinées à renforcer la croissance économique, à créer des emplois meilleurs en plus grand nombre ainsi que des emplois productifs. Le gouvernement s'emploie activement à améliorer la qualité de nos ressources humaines, en particulier en développant les compétences, les capacités des travailleurs et en les sensibilisant à la productivité de manière à augmenter la productivité nationale.

En Indonésie, l'Organisation internationale du Travail est associée à ces efforts. C'est pourquoi, nous nous félicitons des discussions sur l'amélioration des aptitudes professionnelles pour stimuler la croissance de l'emploi et le développement prévus durant la présente Conférence. Je considère que la mondialisation et l'investissement directs devraient profiter à tous les demandeurs d'emploi et travailleurs indonésiens, et non pas seulement à ceux qui ont les aptitudes et les compétences adéquates mais aussi aux travailleurs peu qualifiés et vulnérables qui travaillent généralement dans l'économie informelle, tels les agriculteurs et les pêcheurs des zones rurales. Nous considérons que l'investissement étranger pourrait aussi s'accompagner d'un transfert des savoir-faire plus efficace et améliorer notre productivité au travail. Les travailleurs indonésiens des secteurs formel et informel peuvent bénéficier de la liberté syndicale et ont le droit de s'organiser pour faire valoir leurs intérêts collectifs.

Cette année, nous célébrons le dixième anniversaire de la ratification de la convention de l'OIT sur la liberté syndicale. Nous saluons cette 97^e Conférence internationale du Travail pour sa discussion sur l'emploi rural en vue de réduire la pauvreté. Elle vient à point nommé et constitue un bon point de départ pour que l'OIT, et en particulier les pays en développement, prête une attention accrue aux conditions d'emploi et à la sécurité sociale d'une majorité de personnes qui continuent de vivre selon des modes de vie traditionnels.

Dans le domaine du travail et de l'emploi, nous avons été frappés par quelques phénomènes spectaculaires liés aux changements climatiques, tels les inondations, les raz-de-marée et des saisons perturbées qui ont touché les agriculteurs et les pêcheurs de nombreuses régions. Dans certains cas, les industries ont dû régler le problème de la pollution de zones habitées, par le déversement de déchets. Les changements climatiques et les problèmes environnementaux ont une influence considérable sur l'emploi et les marchés du travail entraînant la disparition d'un grand nombre d'emplois qu'il faudra remplacer. C'est pourquoi, l'OIT, de concert avec les mandants tripartites, doit soutenir les mesures prises face aux changements climatiques, tels les programmes de transition vers l'emploi, y compris la création d'éco emplois, les programmes de réemploi, la formation et l'éducation, ainsi que des indemnités relais.

Enfin, nous voudrions voir une OIT plus forte, en particulier pour qu'elle puisse aider tous ses mandants dans le contexte de la mondialisation, en s'employant à répondre en matière de travail décent.

Original anglais: M. ZHELYAZKOV (employeur, Bulgarie)

Les employeurs de Bulgarie partagent les conclusions du rapport du Directeur général et notamment celles qui figurent au point 2 relatif à la liberté syndicale et à la liberté de choix qui est proche de la pratique bulgare.

Au cours de l'année dernière, les employeurs de Bulgarie ont enregistré des réalisations importantes en ce qui concerne le dialogue social et, également, en ce qui concerne la croissance économique, d'une échelle considérable. Le dialogue social couronné de succès, fondé sur un pacte de croissance économique, signé pour la première fois dans l'histoire bulgare, a été poursuivi, ce qui a conduit à des augmentations de salaires, à une accélération de la croissance économique et à la création de nouveaux emplois.

La Bulgarie étant un Etat Membre de l'Union européenne depuis 2007, nous avons travaillé dans des conditions vraiment favorables, caractérisées par un impôt sur les entreprises de 10 pour cent, et depuis 2008 l'impôt sur le revenu est de 10 pour cent. Ces indicateurs sont parmi les plus faibles qui soient en Europe.

La réforme fiscale s'est traduite par une amélioration substantielle du climat commercial, qui devrait encore progresser à la suite de la réduction de la bureaucratie, ce qui ne manquera pas d'augmenter le nombre des demandes de licences et d'autorisations.

Les employeurs de Bulgarie estiment que les ressources humaines sont essentielles et appliquent une approche de formation professionnelle assortie d'encouragements afin de promouvoir la productivité de la main-d'œuvre. Pour y parvenir, nous travaillons sans cesse de façon à mettre en œuvre de nouvelles politiques visant à fournir des ressources humaines correspondant aux besoins des employeurs, en promouvant la migration contrôlée, et en structurant l'éducation en fonction des besoins du marché du travail.

Les négociations permettant de définir les assurances minimales sont mises en place annuellement, ce qui a pour résultat une augmentation des niveaux de vie de ce pays, plus une réduction substantielle de l'économie informelle.

Les succès obtenus en matière d'amélioration du climat commercial n'auraient servi à rien si des mesures intégrées n'avaient pas été adoptées par tous les membres de l'OIT, ce qui a permis de relever rapidement les différents défis suivants, très importants non seulement pour les entreprises bulgares, mais également pour le monde entier.

Tout d'abord, des mesures durables devraient être prises, de façon à empêcher des changements climatiques défavorables en assurant la ratification du Protocole de Kyoto par tous les pays. Ceci est le sujet le plus important de l'Agenda mondial, car, à moins que tous les pays du monde ne s'engagent véritablement à réduire de façon marquée les émissions de carbone, la concurrence obligera les pays qui n'ont pas ratifié cet instrument à produire des produits meilleur marché mais nuisibles pour l'environnement, ce qui placera les entreprises socialement responsables de l'Union européenne dans une position défavorable.

Deuxièmement, des progrès doivent être faits dans les prochaines négociations de l'OMC, étant donné que le dumping exercé par certains pays dans certains secteurs donne des effets extrêmement négatifs, ce qui nuit non seulement à la position sur le marché et à la performance des entreprises socialement responsables, mais également au marché du travail des pays à économie sociale.

A la lumière des problèmes définis ci-dessus, nous appelons à une participation considérable de

l'OIT pour corriger tous ces problèmes de façon appropriée dans un très proche avenir.

Original espagnol: M. MUGA (employeur, Chili)

La Confédération de la production et du commerce, qui représente ici les employeurs du Chili, entend saisir cette occasion pour exprimer devant cette instance du système des Nations Unies sa satisfaction particulière quant aux questions qui ont été inscrites à l'ordre du jour des deux dernières sessions de la Conférence internationale du Travail. Tout particulièrement, nous nous félicitons de l'analyse des conditions nécessaires à la promotion d'entreprises durables, et de l'examen des aptitudes professionnelles nécessaires pour stimuler la productivité.

La promotion du travail décent exige des entreprises durables, dans lesquelles il sera possible de développer et de reconnaître les capacités et les contributions de tous les acteurs. L'examen sérieux et transparent de ces questions qui sont étroitement liées à l'activité productive, à la formation et à l'emploi, dans le cadre tripartite de l'OIT, intéresse les entrepreneurs, les travailleurs et les gouvernements, et contribue à une meilleure compréhension et connaissance des réalités et intérêts différents de toutes les parties à la relation de travail.

Par ailleurs, le fait que cette instance prestigieuse et mondiale privilégie la connaissance mutuelle et le débat constructif à propos des conditions dans lesquelles les entreprises mènent leurs activités contribue à créer la confiance nécessaire à un dialogue social effectif dans nos pays et au sein de nos entreprises, c'est-à-dire un dialogue entre les travailleurs et les entrepreneurs sur la base d'informations qui portent sur la réalité de l'activité professionnelle et productive de l'entreprise. Ainsi, la communication est facilitée, de même que la possibilité de parvenir à des accords qui se traduisent par des relations de travail modernes et adaptées à un monde en constante mutation, et qui permettent de relever de nouveaux défis.

Nous voudrions, au niveau national, souligner certaines des annonces qui ont été formulées par la Présidente de la République du Chili, M^{me} Bachelet. Nous pensons qu'elles vont dans le bon sens. Nous considérons avec beaucoup d'intérêt la proposition de créer un système national de formation syndicale, et la volonté d'aborder les situations qui peuvent constituer un recours abusif au privilège syndical. Ces deux idées visent un objectif que nous partageons: avoir des interlocuteurs plus capables afin de faciliter le dialogue social, c'est-à-dire des interlocuteurs qui comprennent qu'il est important d'améliorer les relations professionnelles au sein des entreprises, ceci pour le bien de tous.

Nous espérons que les initiatives visant à améliorer la formation syndicale soient ouvertes à tous les travailleurs intéressés, quelle que soit leur affiliation, et que cette formation ait lieu dans un système décentralisé, moderne et ouvert, auquel les universités et les centres d'éducation supérieures pourront participer.

D'ailleurs, les employeurs chiliens ont une expérience dans ce domaine et nous espérons qu'elle sera prise en considération par les autorités responsables. De notre côté, nous devons reconnaître qu'il faut redoubler d'efforts pour former comme il convient les petits et moyens entrepreneurs, ainsi que les collaborateurs des grandes entreprises qui sont en contact tous les jours avec les travailleurs. C'est

un domaine dans lequel nous pouvons avancer et qui correspond à l'objectif de créer les meilleures conditions pour le dialogue social. Nous voudrions d'ailleurs souligner aussi ce que la Présidente de la République a déclaré: il est important de privilégier la négociation collective au sein de l'entreprise, car c'est dans l'entreprise que les relations professionnelles existent et que les défis de l'activité productive commerciale doivent être relevés. Et ceci est d'autant plus important au Chili, où pendant longtemps le problème de la violence de certains différends du travail, violence qui émanait d'un secteur des travailleurs et de personnes étrangères à l'entreprise, a été éludé. Cette violence visait à menacer la paix et à imposer des vues que la grande majorité des travailleurs chiliens ne partagent pas.

En revanche, les employeurs chiliens ont renforcé leur disposition et leur ouverture au dialogue et au respect de l'Etat de droit. Nous sommes convaincus que, par le biais du dialogue, nous contribuerons à améliorer les relations professionnelles, à promouvoir la croissance du pays et à créer davantage d'emplois de meilleure qualité, ce qui permettra de rechercher l'équité qui est le souci de tous. Le Chili a une grande prédisposition à la paix sociale et à l'entente. Dans ce contexte, les employeurs refusent de suivre une autre voie que le respect de la loi et le dialogue. Dans le cadre de la mondialisation, où les entreprises doivent relever chaque jour le défi de la compétitivité, nous misons sur des relations professionnelles modernes et coopératives, et non sur la logique, dépassée, du conflit et de l'idéalisation. La réforme provisoire qui entrera en vigueur dans les semaines à venir le démontre. Cette réforme a renforcé le système de capitalisation individuelle et d'administration privé des fonds de pension, et prévu un nouveau pilier. Tout ceci a été fait dans le cadre du dialogue afin que la réforme profite aux plus pauvres.

Nous voudrions également exprimer notre intérêt en ce qui concerne l'élection du Directeur général du BIT qui aura lieu à la fin de l'année. Cette élection va dans le sens de la tendance des dernières années: elle garantit une gestion appropriée de cette importante organisation du système des Nations Unies qui inscrit à son ordre du jour des questions qui unissent les travailleurs et les employeurs dans une perspective d'avenir, si l'on tient compte des défis communs et partagés qu'il faut relever par la coopération et le dialogue. Nous proposons donc que des questions telles que le lien entre l'éducation et l'emploi, l'emploi des jeunes, l'égalité de chances, et le lien entre flexibilité et sécurité soient inscrites à l'ordre du jour des prochaines sessions de la Conférence.

Original anglais: M. SUNMONU (représentant, Organisation de l'unité syndicale africaine)

Nous sommes pleinement d'accord avec le Directeur général lorsqu'il affirme qu'une nouvelle impulsion devrait être donnée à l'Agenda du travail décent. Pour ce faire, les politiques néolibérales actuelles devront toutefois être modifiées pour les transformer en paradigmes axés sur les peuples. Aujourd'hui, ces politiques placent le profit avant les hommes, et le marché avant le bien-être.

Aujourd'hui, la spéculation financière s'est substituée aux investissements productifs et nous approuvons pleinement la déclaration citée au paragraphe 24 du rapport du Directeur général selon laquelle cette «financiarisation» de l'économie a

contribué à modifier la nature et les perspectives stratégiques des entreprises, ce qui a des répercussions sur les travailleurs, le dialogue social et les relations de travail, ainsi que sur la stabilité sociale.

L'appât des gains à court terme provenant de nouveaux produits financiers et de nouvelles formes de spéculation a provoqué le siphonage des ressources de l'activité productive.» En d'autres termes, ce que nous avons aujourd'hui, c'est une «économie de casino», une économie fondée sur les spéculations financières qui met en danger le travail décent ainsi que les moyens de subsistance de millions de travailleurs et de personnes dans le monde.

Ce processus, qui fait sombrer des millions de personnes dans la pauvreté, a pour effet d'élargir la fracture sociale et de menacer la stabilité politique et sociale. L'Afrique a ouvert la voie à l'Agenda du travail décent. Lors de la réunion qui a conclu la cinquième session ordinaire de la Commission du travail et des affaires sociales de l'Union africaine, qui s'est tenue à Genève le 11 juin 2007, la commission a adopté à l'unanimité la résolution présentée par l'OUSA, demandant aux pays d'Afrique de lier l'Agenda du travail décent à l'Agenda du développement des besoins de base de façon à intégrer le travail décent pour tous en Afrique.

Quels sont donc ces besoins fondamentaux dont il est question? Il s'agit de la nourriture, du logement, de la santé, de l'éducation, de l'eau, de l'électricité, du transport et des communications. Inutile d'être un économiste pour savoir que l'adoption de ces huit besoins fondamentaux donnera lieu au neuvième besoin fondamental, à savoir le travail décent.

La tâche qui attend les mandats tripartites de l'OIT, les gouvernements, les employeurs, les travailleurs, ainsi que le Bureau international du Travail, est de développer les stratégies nécessaires de façon à lier l'Agenda du travail décent à l'Agenda du développement des besoins de base. Ce lien stratégique permettra de résoudre un grand nombre de problèmes socioéconomiques de par le monde, dont la pauvreté, le chômage, la crise alimentaire, l'instabilité sociale, et j'en passe.

Huit de ces besoins fondamentaux généreront des millions d'emplois décents et des revenus pour les individus, les entreprises et les pays, l'autosuffisance alimentaire et la sécurité alimentaire, ainsi que la paix, le bonheur et la prospérité pour tous les pays.

Le neuvième Congrès ordinaire de l'OUSA, qui s'est tenu à Tripoli en Lybie, du 10 au 15 mai 2008, a également décidé qu'il fallait lier l'Agenda du travail décent à l'Agenda des développements des besoins de base.

Le peu de temps qui m'est imparti ne me permet pas d'aborder les autres aspects du rapport du Directeur général. Pour ce qui est de notre organisation, elle appuie le renforcement de l'OIT et de ses mandants tripartites. Par conséquent, il est inacceptable que l'OIT poursuive sa politique de croissance zéro de son budget ordinaire. De ce fait, nous en appelons au Conseil d'administration de l'OIT pour qu'il revoit cette politique et donne à l'OIT les ressources financières nécessaires lui permettant de renforcer sa capacité et celle de ses mandants tripartites.

Je voudrais saluer au nom de l'OUSA le bureau régional pour l'Afrique de l'OIT et son ex-directrice régionale M^{me} Regina Amadi-Njoku pour le soutien

technique et financier apporté au programme de renforcement des capacités de l'OUSA et de ses affiliés

Nous exprimons également nos remerciements au Bureau des activités pour les travailleurs (ALTRAV), ainsi qu'au secteur de la protection sociale. Nous espérons que tous les secteurs de l'OIT et les bureaux extérieurs apporteront leur aide financière et technique à nos programmes de renforcement des capacités.

Permettez-moi encore de commenter brièvement le rapport du Directeur général sur la situation des travailleurs dans les territoires arabes occupés. Il est regrettable de noter que la situation des travailleurs palestiniens et des peuples dans les territoires arabes occupés ne s'est pas améliorée en dépit de l'optimisme affiché l'an dernier. On peut conclure d'après ce rapport que les Palestiniens et les autres Arabes des territoires arabes occupés sont confinés dans une sorte de grande prison. Ils sont privés de leurs droits syndicaux et de leurs droits humains. Ils n'ont accès ni à l'eau ni à l'électricité, n'ont pas le droit de posséder de la terre et sont isolés des autres populations par un mur illégalement construit par les forces d'occupation israélienne. On assiste donc au génocide du peuple palestinien. L'OUSA demande en conséquence aux Nations Unies de prendre des mesures urgentes, et à Israël de se retirer des territoires palestiniens occupés, des hauteurs du Golan en Syrie et des exploitations agricoles de Sheba au Liban.

L'OUSA demande également la création à côté d'Israël d'un Etat de Palestine ayant Jérusalem-Est pour capitale. Il ne saurait en effet y avoir de paix au Moyen-Orient sans justice pour le peuple palestinien. Les travailleurs d'Afrique approuvent la décision africaine tripartite d'appuyer la réélection de M. Juan Somavia pour un nouveau mandat.

Original espagnol: M. BARRETO (travailleur, Paraguay)

Je remercie l'OIT de sa collaboration avec notre pays. Nous souhaitons vous parler aujourd'hui de la situation que nous traversons actuellement, après une longue période de conflits, et les difficultés que nous rencontrons pour faire régner la démocratie. Nous avons vécu une période de totalitarisme. Depuis 1989, des années se sont écoulées, mais les problèmes persistent. Des missions de contact direct de l'OIT ont pu d'ailleurs constater que de nombreuses conventions n'étaient pas respectées.

Les commentaires de la commission d'experts ont constaté que les dispositions des conventions n^{os} 87 et 98 n'étaient pas respectées. De fait, il n'y a pas eu de progrès enregistrés dans les domaines traités par la commission d'experts, comme par exemple ceux relatifs à la convention n^o 29 et à la convention n^o 87 qui prévoient que les syndicats doivent être reconnus par le ministère de la Justice et du Travail. Nous insistons sur le fait que, pour être dirigeant syndical, il faut s'en référer aux statuts des syndicats qui doivent en fixer les critères de constitution et d'élection des dirigeants, et non pas aux autorités du gouvernement.

Le droit de grève n'est pas reconnu aux fonctionnaires publics, en vertu de lois draconiennes contraire à la Constitution, sous prétexte qu'il s'agit là de services essentiels.

Le gouvernement précédent a communiqué à l'OIT sur le fait que les décrets réglementaires contraires à la Constitution et aux lois avaient fait l'objet de dérogations implicites. Mais nous insis-

tons sur le fait que les droits syndicaux doivent être très clairement établis par la loi, sans quoi des juges vénaux interprètent la loi à leur façon, suivant les intérêts des patrons qu'ils défendent.

Celui qui ne dénonce pas l'injustice est aussi capable que celui qui la commet. On constate aujourd'hui un recul important de la situation judiciaire, qui s'est aggravée depuis 2000 lorsque les luttes sociales ont été criminalisées. On a permis l'impunité des actes de violences et d'intimidation contre les dirigeants syndicaux, sans obtenir de réponse efficace de la Cour suprême.

A cet égard, on peut citer les cas de détention arbitraire de dirigeants syndicaux et sociaux. Parmi ces intimidations, des dirigeants de la Banque nationale de travailleurs ont été accusés et condamnés de corruption en dehors de tout cadre légal, tandis qu'ils dénonçaient franchement les politiques de privatisation sauvage des entreprises d'Etat, le non-respect par le gouvernement de l'exercice de la liberté d'association et de la liberté syndicale ainsi que du droit de négociation collective.

Diverses personnalités nationales et étrangères, y compris l'OIT, ont protesté contre ces actes; mais, aujourd'hui encore, le pouvoir reste entre les mains d'entrepreneurs puissants, fervents partisans des privatisations, qui essaient, pour nous intimider, de nous discréditer auprès de l'opinion publique en nous faisant passer pour les délinquants voleurs de banques. Quelle supercherie !

Différentes personnalités du pays, à l'extérieur, et même l'OIT ont protesté contre ces condamnations; mais, aujourd'hui, les moyens sont encore entre les mains d'entrepreneurs puissants partisans qui nous font passer pour des voleurs de banque. C'est absolument insensé.

Nelson Mandela disait que la voix de l'OIT traversait les murs de sa prison et qu'il savait qu'il n'était pas seul. Je reprends ces paroles à mon compte. J'ai été injustement en prison et l'OIT m'a toujours soutenu. Merci pour cela Monsieur le Président, Monsieur le Directeur général et tous les Membres de l'OIT.

Les membres de la commission de contact de l'OIT qui nous ont visités en 2000 et 2001 au Paraguay ont pu rencontrer des dirigeants syndicaux en prison. Ces membres qui appartenaient à la CUT, la CPT et la CESITP étaient en prison pour avoir exercé leurs fonctions de représentants syndicaux.

Les membres de la mission de contact direct, le Comité de la liberté syndicale et le Conseil d'administration de l'OIT ont également demandé dans leurs résolutions nos 328 et 309 qu'il soit mis fin à ce processus pour diverses raisons, notamment, en invoquant: l'application rétroactive d'une loi exclusivement au préjudice des dirigeants et la période de détention provisoire et ambulatoire de plus de huit ans, excédant largement les peines minimales et maximales correspondant aux délits dont ils étaient injustement accusés.

Les membres travailleurs se demandent pourquoi la liberté syndicale qui est prévue dans la convention n° 87, dont on célèbre cette année le 60^e anniversaire, n'est pas respectée au Paraguay, ni en théorie, ni en pratique.

Nous pensons que le droit du travail ne respecte pas le droit de liberté syndicale et de négociation collective. On ne peut toujours pas à ce jour créer des syndicats indépendants au Paraguay, les syndicats existants ne sont pas reconnus et les conventions collectives sont quasi inexistantes.

J'affirme qu'il n'existe pas, actuellement, dans mon pays de politique d'Etat visant à garantir le respect de ces droits et conventions fondamentales de l'OIT.

A ce jour, il n'y pas de lieu où les conflits du travail ou judiciaires puissent être résolus, et où la question de la liberté syndicale, encore moins celle de la négociation collective, puissent être abordées.

Nous voudrions faire remarquer qu'un nouveau gouvernement vient d'être élu au Paraguay et nous souhaitons beaucoup de succès à la nouvelle administration Lugo qui prendra le pouvoir le 15 août. Nous espérons qu'il y aura un ministère du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité sociale, que l'on mettra fin une fois pour toutes à la discrimination et que, l'an prochain, nous pourrons vous parler des progrès réalisés et non des violations des conventions nationales et internationales comme c'est le cas aujourd'hui.

Monsieur le Président, les objectifs stratégiques qui, énoncés dans votre rapport, à savoir: la sécurité sociale de base, l'appui aux entreprises durables, l'encouragement à la formation, l'intégration des problématiques environnementales, le renforcement du tripartisme nous annoncent une nouvelle ère pour l'OIT et pour le monde.

Pour ces raisons, et pour d'autres, nous soutenons aujourd'hui, et continuons à le faire, votre gestion, afin que, tous ensemble, sur la base du tripartisme, nous aboutissions à une planète meilleure et plus juste.

Original anglais: M. MAGAYA (ministre du Travail, du Service public et du Développement des Ressources humaines, Soudan)

Le rapport du Directeur général constitue comme toujours un document important pour nos délibérations. La première question abordée dans le rapport mérite toute notre attention, ainsi que tous les efforts des partenaires.

La question de la politique sociale n'est pas nouvelle dans son contenu. La vision d'une question est très importante dans tous les cas et à tous les niveaux (mondial, régional ou national). Au Soudan, membre de l'Afrique et de l'Union africaine, notre vision est celle d'une région prospère, pacifique et intégrée qui avance grâce à l'activité des Soudanais et qui représente une force dynamique dans l'arène mondiale.

Nous voulons régler le problème du faible niveau de développement social et d'une grande pauvreté qui ne cesse de s'étendre. La baisse de la plupart des indicateurs de développement humain est due à un fort ralentissement du développement social.

Pourtant, nous connaissons une croissance économique. Si la réduction de la pauvreté nécessite une croissance économique rapide et durable, il faut aussi que cette croissance soit suffisamment équitable pour éviter toute marginalisation des personnes les plus démunies.

L'intégration sociale, l'accroissement des investissements, la création d'emplois et la protection des emplois existants sont autant d'éléments clés de la stratégie que nous suivons au Soudan. Nous voulons déclencher une croissance qui réponde à un certain nombre de critères: investissement dans les ressources humaines pour le développement social des plus pauvres, satisfaction des besoins élémentaires (soins de santé, éducation et formation professionnelle par exemple) et bien-être de la population. Notre stratégie vise la population rurale et

l'économie informelle. La réduction et l'éradication de la pauvreté passent par le développement de micro, petites ou moyennes entreprises rurales ou urbaines pour créer des emplois.

La priorité absolue de notre politique sociale est donc d'investir dans les ressources humaines moyennant une forte participation du secteur privé. Notre stratégie a pour seconde priorité l'intégration économique qui conduira à la prospérité et à un développement social à long terme.

Nous voulons donc une bonne gouvernance pour permettre à la société civile, et en particulier aux travailleurs, de jouer un rôle socio-économique plus dynamique.

Nous sommes très satisfaits du rapport de mise en œuvre et des résultats enregistrés par l'Organisation pour la période 2006-07. Si nous demandons et exigeons des améliorations, nous estimons que la politique la plus positive consiste à aider les Etats Membres à surmonter leurs problèmes. En outre, l'assistance technique est le vecteur le plus fructueux de l'OIT pour renforcer son rôle et améliorer les normes du travail et le dialogue social dans les Etats Membres. Dans notre travail avec l'OIT, notre préférence va au développement d'un système d'information privilégiant des études sur le marché du travail pour permettre des politiques du travail constructives qui soient sources d'emplois productifs et génératrices de mesures efficaces de distribution économique et de l'emploi.

Après la conclusion d'un accord de paix global, en 2005, beaucoup d'activités positives ont vu le jour. Nous avons réussi à lancer par nos propres moyens la première partie d'une étude sur le marché du travail et nous attendons à présent l'aide de l'OIT et de la communauté internationale pour la mener à bien.

Nous avons réussi à effectuer le recensement de la population. Ces deux activités nous permettent d'avancer sur la voie d'une stabilité future de la paix durable, du développement durable, de la démocratie et de progrès tangibles dans le domaine des normes du travail. Nous avons déjà enregistré des progrès et, avec l'aide de l'OIT, nous atteindrons nos objectifs communs. Nous mettons maintenant en œuvre l'accord de paix et nous essayons de réduire la pauvreté, de créer des emplois, de mettre en valeur les ressources humaines, de renforcer les capacités et les services sociaux. Tout cela s'inscrit dans le cadre d'un vaste programme.

Concernant le cas d'Areeba, les deux partenaires de l'accord de paix global ont conclu un accord il y a deux jours sur la mise en place du Protocole d'Areeba, avec la mise en place d'une zone de démonstration, de nouvelles modalités de sécurité et des fonds pour la reconstruction et la réintégration des populations à Areeba. Par ailleurs, l'accord de paix global est devenu la base sur laquelle l'accord de paix du Darfour a été bâti.

Le Soudan continue de déployer des efforts pour mettre un terme pacifique au problème du Darfour, même si les mouvements rebelles posent toujours problème sur le terrain (les événements du mois dernier à Omdram en sont un clair exemple).

Le gouvernement de l'Unité nationale du Soudan est attaché à la paix et nous espérons que cette année sera une année de paix pour la population du Soudan en général et pour la population du Darfour en particulier.

Enfin et surtout, le rapport du Directeur général reflète bien la situation déplorable que connaissent

les travailleurs, le peuple palestinien et les autres territoires occupés en raison de l'occupation et de la répression d'Israël. Nous inscrivons continuellement ces questions à l'ordre du jour, ce qui montre que nous n'avançons pas sur ces questions. Les questions vont peut-être au-delà du mandat de l'OIT. Il faut donc maintenant trouver d'autres moyens d'avancer pour mettre enfin un terme aux souffrances de ces personnes en Palestine et dans les autres territoires arabes occupés.

Original anglais: M. STAN (travailleur, Roumanie)

J'ai le plaisir de m'adresser à vous, au nom de la délégation des travailleurs roumains, et de présenter ici, devant la plus haute instance du dialogue social tripartite, les salutations de plus de 5 millions de travailleurs de mon pays.

J'aimerais également saisir cette occasion pour féliciter le Conseil d'administration ainsi que le Directeur général de l'excellence de leurs rapports. J'aimerais souligner la richesse des données et des appréciations concernant la liberté syndicale et le droit à la négociation collective qui y figurent.

Le thème de cette 97^e session de la Conférence internationale du Travail, qui est généreux mais aussi très actuel dans le contexte de la mondialisation et de l'émergence de certaines difficultés économiques au plan international, me donne l'occasion d'exprimer, en cette enceinte, notre inquiétude face aux difficultés persistantes de la législation roumaine, notamment notre vive préoccupation quant à la mise en œuvre des réglementations concernant la liberté d'association, la négociation collective et le respect des conventions collectives.

Parallèlement, le maintien de certaines réglementations excessives, qui ont trait à l'action collective, servent souvent à contrer, par l'intermédiaire des tribunaux, les revendications des travailleurs, voire à faire obstacle au libre exercice du droit de grève.

Les violations les plus récurrentes au niveau des entreprises, essentiellement, sont liées au droit d'association, établi dans les normes fondamentales de l'OIT ainsi que dans la législation roumaine. Il est indispensable, pour apporter une réponse appropriée à ces violations, d'améliorer les capacités des systèmes d'inspection du travail et de la justice.

La fixation des salaires des fonctionnaires par décisions administratives, parce qu'elle ne respecte pas le droit des travailleurs d'être informés et consultés, constitue une violation des principes de l'OIT et des bonnes pratiques établies.

La récente mission de l'OIT en Roumanie et ses conclusions doivent inciter le gouvernement et le parlement roumains à remédier dans les plus brefs délais à ces insuffisances, en recourant au dialogue social tripartite.

Le travail décent a été défini comme un des objectifs majeurs de la Roumanie. Malheureusement, au cours des deux dernières années, le gouvernement n'a pas été en mesure de ratifier la convention (n° 150) sur l'administration du travail, 1978, ce qui permet de s'interroger sur son engagement et sa responsabilité. En fait, les partenaires sociaux ont été exclus du processus, le gouvernement ayant fait appel à des ONG dépourvues de la compétence nécessaire s'agissant du marché du travail.

Pour la Roumanie, dans le contexte de la mondialisation, résoudre les problèmes concernant la liberté d'association et le droit de négociation collective n'est pas suffisant. Il est plus que jamais nécessaire d'accroître le rôle de l'OIT, tant sur le

plan de sa capacité à examiner et à élaborer des règles et règlements que sur celui de l'expertise et du suivi, afin d'apporter les bonnes réponses, par le biais du dialogue social tripartite, aux défis auxquels le marché du travail doit faire face.

Original anglais: M. EVANS (représentant, Commission syndicale consultative auprès de l'Organisation de coopération et de développement économiques)

Je suis ravi de pouvoir prendre la parole devant la Conférence au nom du CSC, qui regroupe 55 centres syndicaux des pays de l'OCDE qui est partenaire de la CSI et des fédérations syndicales internationales au sein du groupement Global Unions au conseil des syndicats.

Cette Conférence a lieu alors que la situation est préoccupante pour les travailleurs du monde entier. Nous savons bien que la crise financière qui est partie des Etats-Unis risque de devenir la crise économique la plus grave depuis les années trente. Les économies entrent en récession, les travailleurs sont mis au chômage et la croissance se ralentit. La situation est aggravée par l'augmentation spectaculaire des prix du carburant et des produits de base et la crise alimentaire dans les pays en développement dont nous parlerons demain.

Ces crises, toutes reliées entre elles, viennent s'ajouter à la choquante aggravation des inégalités que l'on constate depuis une vingtaine d'années. Les écarts en termes de richesses et la polarisation, qui est en train de marquer l'économie mondiale, sont moralement inacceptables et, des points de vue économique et politique, intenable. Seuls quelques privilégiés bénéficient des avantages de la mondialisation, alors que la part des salaires dans le revenu national n'a jamais été aussi faible. Les inégalités de revenu se sont aggravées dans 17 des 20 pays étudiés par l'OCDE. On note également dans les pays en développement une progression inquiétante des inégalités qui compromettent gravement les stratégies de réduction de la pauvreté.

Il serait erroné d'imputer tous ces maux à la seule mondialisation – de fait, la pénurie de travail existait bien avant que se produise l'aggravation actuelle des inégalités. Il faut cependant bien reconnaître que les chaînes mondiales d'approvisionnement – qui, selon certains dirigeants d'entreprises, ont détrôné les multinationales en tant que modèle dominant du monde commercial – permettent aux employeurs et aux investisseurs de choisir le pays qui leur convient le mieux. Les employeurs font de plus en plus souvent planer la menace de la délocalisation, ou mettent les réglementations en concurrence les unes avec les autres. Avec la mondialisation financière, c'est le profit à court terme qui est désormais le mot d'ordre des nouveaux investisseurs financiers, fonds spéculatifs et autres, qui militent contre la création de valeur à long terme, le travail décent et le développement durable.

La lutte contre ces inégalités croissantes, la nécessité d'associer les stratégies axées sur la promotion des emplois verts avec la lutte contre le changement climatique, ont été les principaux thèmes des réflexions présentées par le mouvement syndical international lors de la rencontre des ministres du G8 organisée le mois dernier à Niigata et de la réunion des ministres des finances de l'OCDE qui s'est tenue la semaine dernière à Paris.

Nous ne pouvons que regretter qu'il ait été si peu question de justice sociale dans les conclusions de

ces réunions. Je tiens cependant à féliciter l'OIT pour le message fort contenu dans la Déclaration sur la justice sociale pour une mondialisation équitable qui a été adoptée à l'unanimité par la Conférence. Cette Déclaration aborde la question des droits fondamentaux des travailleurs avec des termes précis et novateurs. Le droit d'organisation fait partie des droits fondamentaux de la personne, mais nous savons également que, lorsque les travailleurs sont libres de créer des syndicats, la solution au problème des inégalités n'est plus bien loin: en effet, qui dit syndicat dit augmentation des salaires, sécurisation des emplois, lutte contre la corruption, économies plus performantes et, à coup sûr, société plus juste. Mais l'enjeu de la Déclaration n'est pas purement rhétorique: elle propose une vision stratégique des moyens à mettre en œuvre pour influencer sur le cours de l'économie mondiale en assurant la prise en compte systématique, dans toutes les institutions de gouvernance, de l'objectif stratégique de l'OIT, à savoir le travail décent.

La responsabilité qui nous incombe, à nous syndicats, est d'organiser la nouvelle main-d'œuvre mondiale. L'impact de notre action est désormais perceptible au niveau national, comme en témoigne l'accélération des négociations menées en vue de la conclusion des accords-cadres internationaux (on en compte aujourd'hui plus de 50) avec les multinationales.

Il faut que les gouvernements réagissent eux aussi. Il faut que les normes du travail deviennent le critère de référence pour les institutions internationales – FMI, Banque mondiale, OMC, OCDE. J'estime qu'il est temps désormais d'établir entre l'OIT et l'OCDE un nouveau cadre de coopération qui encadrera la promotion du travail décent par les recommandations sur l'aide du Comité d'aide au développement de l'OCDE. Il importera également que les pays membres de l'OCDE respectent le droit d'organisation des travailleurs, et insistent pour que les candidats à l'adhésion les respectent également. Il faudra assurer une application plus rigoureuse d'instruments tels que les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. Nous tenons à collaborer avec des entreprises pour veiller à ce que ces principes directeurs soient mieux appliqués dans des pays comme la Chine, ainsi qu'avec les gouvernements, pour mettre en place des points de contacts nationaux performants – trop peu font correctement leur travail.

La table ronde de haut niveau entre l'OIT et l'OCDE qui se tiendra dans deux semaines à Paris sera une occasion unique de donner un nouvel essor à notre coopération.

La CSC espère que, au cours des prochaines semaines et des prochains mois, nous aurons l'occasion de renforcer nos activités avec nos partenaires du groupement Global Unions pour appliquer la Déclaration que vous avez adoptée aujourd'hui. Nous pourrions désormais aller de l'avant et faire en sorte que jamais plus personne ne se voit refuser le droit d'adhérer à un syndicat, d'avoir un travail décent et n'ait à craindre pour l'avenir de ses enfants.

M. RAMBELOSON (*gouvernement, Madagascar*)

Le rapport du Directeur général permet aux Membres ici présents d'apprécier à leur juste valeur les efforts accomplis par la communauté internationale. Il va dans le sens des réalités vécues par

l'ensemble des pays Membres et des problèmes qui se sont posés.

Madagascar est en chantier afin de s'organiser pour plus de justice sociale en se dotant d'un instrument du travail, le MAP ou Madagascar Action Plan qui renferme de nombreux défis qu'il serait trop long d'énumérer ici mais dont l'essentiel est de parvenir à une réduction importante de la pauvreté d'ici à cinq ans.

Ce document, élaboré dans le cadre d'une méthodologie participative, comporte de manière implicite les composantes emploi et protection sociale.

En procédant à la ratification de toutes les conventions relatives aux droits fondamentaux de l'homme au travail, le gouvernement malgache a tenu à manifester sa ferme volonté de promouvoir les attributs qualitatifs du travail fondés sur les principes des droits fondamentaux au travail, le dialogue social, l'emploi et le travail décent.

Dans cette optique, plusieurs réalisations méritent d'être soulignées.

Premièrement, le document-cadre de politique nationale de l'emploi, décliné en programme national de soutien à l'emploi, connaît un début de mise en œuvre – la mise en place du Comité national de suivi de la promotion de l'emploi et de l'Office malgache de promotion de l'emploi –, appropriation de cette politique nationale à tous les niveaux décentralisés, c'est-à-dire aux niveaux des communes et des régions.

Deuxièmement, l'opération de mise à jour de la législation du travail malgache est en passe de s'achever. Cette action vise à harmoniser les textes régissant le travail avec les impératifs du développement et les normes internationales. Ce second volet est d'ailleurs suivi d'actions de renforcement de la capacité d'intervention du système d'administration et d'inspection du travail.

A ce sujet, soulignons le recrutement récent de nouveaux inspecteurs et contrôleurs du travail.

Troisièmement, l'amélioration du système de protection sociale des travailleurs s'est traduite par la réalisation d'une étude des prestations de la Caisse nationale de prévoyance sociale, la mise en œuvre d'un programme de lutte contre le VIH/sida dans le cadre du travail et, plus récemment, la déclaration solennelle du Conseil national du travail d'élaborer et de réaliser une politique nationale de sécurité et de santé au travail.

Cependant, le chantier reste vaste car nombre des défis demeurent encore à relever, dont voici quelques exemples.

En premier lieu, et malgré un dynamisme retrouvé en matière d'investissement et de microfinance, l'emploi reste rare et précaire dans le secteur privé. Ce problème s'explique en partie par le manque de qualifications de la main-d'œuvre face aux nouvelles technologies et par l'existence sur le marché d'un trop grand nombre de demandeurs d'emploi.

L'intégration de la dimension emploi dans le mécanisme de programmation du suivi-évaluation et des investissements publics ainsi que de divers programmes et projets reste également à faire.

En second lieu, en matière de dialogue social, s'il est vrai que les lois et règlements en vigueur prévoient différentes structures indispensables à tous les niveaux, la pratique reste à améliorer, en particulier aux niveaux de l'entreprise et des régions.

Troisièmement, malgré les efforts de renforcement de l'inspection du travail relatés plus haut, les insuffisances techniques et matérielles constituent encore des obstacles sérieux à l'application effective de la législation en matière de protection des droits des travailleurs. Il en est de même du faible niveau de connaissance de la loi par un grand nombre de travailleurs et d'employeurs.

Quant à la sécurité sociale, elle demeure faible en termes de qualité de prestations et de risques et de population couverts. Je pense par exemple aux actifs du secteur informel, qui constituent une large majorité de la population active, ainsi qu'aux effectifs des métiers ruraux.

Compte tenu de l'importance de ces multiples enjeux, et dans un esprit de poursuite des actions initiées, des améliorations d'ordre politique et stratégique ont été apportées. A ce titre, l'élaboration de politiques et programmes sectoriels visant à réunir les meilleures conditions de réalisation du plan quinquennal de développement, dénommé MAP, ou encore la mise en place d'un système national des indicateurs de suivi et d'évaluation en constituent quelques-unes.

En matière d'emploi, de travail et de sécurité sociale, le gouvernement, par l'intermédiaire du ministère de la Fonction publique, du Travail et des Lois sociales, s'est assigné comme mission de réduire l'exclusion sociale et de promouvoir le marché du travail qui favorise la création d'emplois. Pour la réalisation du *Madagascar Action Plan*, cette mission s'est traduite par l'élaboration d'un programme sectoriel pour la promotion du plein emploi et celle du travail décent. Le tout prend comme fondement le document-cadre de la politique nationale de l'emploi et le programme national de soutien à l'emploi que j'ai déjà évoqués.

De ce fait, il me semble indispensable de souligner que l'élaboration d'un programme par pays de promotion pour le travail décent (PPTD) préconisé par l'Organisation internationale du Travail arrive à point nommé. Il est en parfaite harmonie avec ses stratégies et programmes élaborés dans le cadre de la mise en œuvre du MAP. Madagascar, avec l'appui efficace du Bureau international du Travail, est en train d'achever la rédaction de son PPTD selon une approche largement fédératrice, qui favorise une participation transversale des départements gouvernementaux, des partenaires sociaux et des organismes œuvrant dans le domaine de l'emploi, du travail et de la protection sociale.

Conformément à ces deux documents de référence, les principaux objectifs à atteindre sont les suivants.

Premièrement, favoriser l'accès des groupes vulnérables à l'emploi, par le renforcement de leur employabilité et par la dynamisation du secteur générateur d'emplois. Pour ce faire, un vaste programme de renforcement des capacités et un meilleur accès au microcrédit sont prévus.

Deuxièmement, améliorer les conditions de travail par la promotion du dialogue social, les principes et droits fondamentaux au travail et la protection sociale.

Pour la réalisation des différents axes d'action impliqués par ces deux objectifs, l'Organisation internationale du Travail joue un rôle primordial à travers les programmes de coopération technique actuellement mis en chantier, à l'instar du Programme d'appui à la mise en œuvre de la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fonda-

mentaux au travail (PAMODEC), du Programme d'amélioration de la productivité des entreprises franches par le travail décent (APRODEF), du Programme de lutte contre le VIH/sida en milieu de travail, du Programme international pour l'élimination du travail des enfants (IPEC), ainsi que des activités menées par le BIT avec les partenaires sociaux.

Toutes ces activités contribuant à la réduction de la pauvreté par le travail ont pu être réalisées grâce à l'assistance du BIT. A cet égard, Madagascar tient à exprimer sa reconnaissance au Directeur général ainsi qu'à toute son équipe pour cette coopération et souhaite qu'elle puisse se poursuivre.

S'affranchir de la pauvreté par le travail c'est réactualiser la Déclaration de Philadelphie, à une soixantaine d'années de distance. C'est pourquoi le gouvernement de Madagascar appelle à la réalisation du *Madagascar Action Plan*, pour s'affranchir de ce joug de la pauvreté.

Le rapport du Directeur général constitue pour cela un véritable cadre d'action pour un pays comme le mien et inspirera certainement notre souci de donner un contenu social à notre politique de développement.

M. JOUBIER (*travailleur, France*)

Notre monde est en crise. La crise financière fait craindre un ralentissement de la croissance mondiale et donc des menaces sur l'emploi. A cette crise s'ajoute la crise alimentaire: les émeutes de la faim se multiplient.

Les risques liés aux changements climatiques se précisent et soulignent l'insuffisance des mesures mises en œuvre pour les combattre. La mondialisation, si elle a permis un recul de la pauvreté absolue, entraîne un développement considérable des inégalités dans tous les pays et entre pays.

Le travail précaire augmente, ainsi que l'économie informelle, là aussi, dans les pays en développement comme dans les pays développés. Le ralentissement de la croissance, la hausse des prix des matières premières, et du pétrole particulièrement, l'enchérissement des denrées alimentaires, risquent de plonger dans la misère des populations qui commençaient à en sortir.

Les enjeux sociaux, économiques et environnementaux sont indissociablement imbriqués. C'est en ça que l'Agenda du travail décent de l'OIT entend apporter une réponse cohérente, globale, à la pauvreté, aux besoins des travailleurs et de leur famille. Nous soutenons le rapport du Directeur général intitulé *Le travail décent: défis stratégiques à venir*.

On ne peut que se féliciter de la reconnaissance et du soutien international à cette orientation en espérant que cela permettra d'infléchir les politiques du FMI, de la Banque mondiale et de l'OMC dans un sens nettement plus favorable aux droits des travailleurs.

Cependant, ce concept au contenu à géométrie variable, puisqu'il dépend de la responsabilité de chacun des Etats, ne doit pas servir à mettre en cause le caractère normatif universel de l'OIT.

Certes, le contexte dans lequel évolue l'OIT aujourd'hui est totalement différent de celui existant il y a près de quatre-vingt-dix ans. La recherche du consensus pour élaborer de nouvelles normes améliorant la situation des travailleurs dans le monde est plus difficile.

Mais le mandat défini par la Constitution de l'OIT, puis complété par la Déclaration de Philadelphie,

reste pleinement d'actualité. La pauvreté, où qu'elle existe dans le monde, constitue un danger pour la prospérité de tous et est aussi source de danger, de menace pour la paix.

Je ne partage pas la demande des employeurs d'assouplir les conventions qui seraient un frein à la création d'emplois. Nous nous sommes félicités, suite à la plainte déposée, de la décision du Conseil d'administration du BIT, demandant au gouvernement de la France de revoir sa loi sur le contrat nouvelle embauche, avec sa période d'essai de deux ans, contraire à la convention (n° 158) sur le licenciement, 1982, ratifiée par la France.

La création d'emplois ne doit pas se faire au profit d'un fort développement de la précarité avec ses conséquences sur tous les aspects de la vie des salariés au travail et hors du travail.

Je me félicite également de l'adoption de la Déclaration sur la justice sociale pour une mondialisation équitable. Cette Déclaration met au cœur de l'activité de l'OIT l'Agenda du travail décent. Mais je dois avouer mon incompréhension face au refus du groupe des employeurs de faire figurer dans le titre la notion de travail décent. Cependant, au regard des débats de l'an passé, on ne peut que se réjouir du consensus obtenu cette année.

Enfin, pour terminer, je voudrais souligner la nécessité pour l'OIT d'obtenir les ressources suffisantes face aux enjeux sociaux de la mondialisation. La croissance budgétaire zéro ne peut être une politique positive.

Le monde du travail a besoin d'une Organisation internationale du Travail plus forte, plus efficace.

Original arabe: M. DJEMAM (représentant, Confédération internationale des syndicats arabes)

Je voudrais remercier M. Somavia, Directeur général du Bureau international du Travail, pour son rapport global en vertu du suivi de la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail et pour les succès enregistrés dans ce domaine. C'est un document que nous apprécions. Nous demandons que les conventions citées dans ce rapport soient appliquées, notamment la convention (n° 87) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948, dont nous fêtons le 60^e anniversaire, ainsi que la convention (n° 98) sur le droit d'organisation et de négociation collective, 1949.

Ces conventions sont importantes et nous estimons qu'elles constituent la base sur laquelle repose la protection des droits des travailleurs et la lutte contre la pauvreté en vue d'appliquer les programmes par pays de promotion du travail décent et de parvenir au dialogue social, notamment dans les pays arabes.

Étant donné la détérioration des droits du travail, et des travailleurs, je voudrais mentionner la décision de notre Organisation proclamant l'année 2008, année du droit au travail pour tous les travailleurs dans le monde arabe. Nous allons déployer des efforts constants en vue de réaliser cet objectif. Celui-ci représente une nécessité, compte tenu des développements économiques et sociaux actuels et des défis résultant de la mondialisation, et ce d'autant que les pouvoirs publics dans le monde arabe semblent ignorer ces droits qui constituent une partie intégrante des droits de l'homme.

Cette situation a eu des conséquences dramatiques sur les travailleurs, notamment les femmes, les jeunes et les migrants. C'est pourquoi, nous sommes

déterminés à ce que notre Organisation soit indépendante, représente réellement les travailleurs et parle en leur nom pour parvenir à la stabilité dans cette partie du monde. Nous espérons que l'année 2008 verra la constitution d'organisations syndicales dans les pays arabes dans lesquels il n'existe pas de telles organisations.

Deuxièmement, nous poursuivrons nos efforts pour éliminer les entraves à l'exercice du droit syndical et nous espérons pouvoir encourager les États arabes, qui n'ont pas encore adhéré aux conventions n^{os} 87 et 98 de l'Organisation internationale du Travail concernant les droits et les libertés syndicales, à les ratifier et à en appliquer les principales dispositions, notamment celles relatives au respect des droits des travailleurs migrants afin qu'ils puissent rejoindre les organisations syndicales. La famille syndicale dans le monde, j'en suis certain, soutiendra cette campagne, et l'Organisation internationale du Travail nous aidera à réussir dans ce domaine.

Nous avons pris connaissance du rapport du Directeur général concernant la situation des travailleurs palestiniens et des travailleurs arabes dans les territoires arabes occupés. Ce rapport expose des faits réels qui prouvent clairement qu'Israël poursuit sa politique de discrimination et de colonisation qui est le résultat de son occupation du plateau du Golan et des autres territoires arabes, ignorant ainsi les principes du droit international, et les différentes résolutions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies. De même, Israël poursuit la construction du mur de séparation, des assassinats sont perpétrés et la construction du mur de séparation se fait avec l'appui des États-Unis. Ces pratiques criminelles contre notre peuple en Palestine, au Sud-Liban et dans le plateau du Golan doivent être condamnées. Tout en remerciant le Directeur général du Bureau international du Travail pour son aide, nous voudrions réaffirmer notre volonté de poursuivre notre lutte, en vue de restaurer la paix dans les territoires arabes occupés et de mettre fin à l'occupation israélienne. Nous exhortons le Directeur général et toutes les instances concernées à nous aider dans nos efforts pour soutenir les Palestiniens dans leur résistance face à l'occupation israélienne, et à œuvrer pour la création d'un État palestinien indépendant ayant pour capitale Al-Qods.

Nous affirmons également notre appui aux Emirats arabes unis dans leurs efforts pour restaurer leur souveraineté sur les trois îles occupées et nous exhortons toutes les parties à mettre un terme à l'occupation de l'Iraq par les forces américaines et à œuvrer pour la restauration de la paix au Darfour.

Nous appelons toutes les parties concernées à tenter de trouver des solutions pour faire régner la paix. En Algérie, les forces terroristes poursuivent l'assassinat de citoyens innocents, et sapent ainsi la stabilité et le climat de paix instauré par le Président Bouteflika grâce à la réconciliation nationale et les efforts entrepris dans ce domaine.

Original anglais: M. EASTMAN (représentant, Internationale de l'éducation)

L'éducation pour tous d'ici à 2015 est essentielle pour le travail décent et correspond aux objectifs du millénaire. On assiste pourtant à une dé-professionnalisation de l'éducation, et ce sont des volontaires et des personnes non qualifiées qui remplacent les enseignants qualifiés.

Il y a plus d'enfants qui vont à l'école, mais la qualité ne suit pas. L'Organisation internationale du Travail doit aider à inverser cette tendance dangereuse. L'UNESCO a déclaré qu'en 2015 le monde aura besoin de 18 millions d'enseignants qualifiés. Nous en avons besoin, mais faute de mieux, on recrute des personnes sans qualifications.

Les conditions d'emploi des enseignants ne cessent d'empirer. En 2007, le rapport de l'Organisation internationale du Travail et de l'UNESCO sur l'application de la recommandation concernant la condition du personnel enseignant, le CEART, attirait l'attention sur ce phénomène de détérioration des conditions de travail des enseignants.

Dans beaucoup de pays, les normes fondamentales du travail ne sont pas vraiment appliquées dans la profession, voire pas du tout. Il y a 60 millions d'enseignants de par le monde et il est dans la nature de notre profession d'être présents dans toutes les communautés et de vivre comme elles. Ceci étant, la majorité de nos membres, estimés à 75 pour cent, vivent en deça du seuil de pauvreté. Ils sont eux aussi affectés par les crises mondiales.

Lorsque des catastrophes naturelles se produisent, ils en pâtissent ainsi que leurs élèves. La crise financière affecte partout le budget de l'éducation nationale, mais surtout dans les pays à revenu faible. Les salaires sont payés en retard et la montée des prix des denrées alimentaires les frappe de plein fouet.

Pourtant, les enseignants qualifiés sont la clé de voûte d'une éducation pour tous de qualité. Le rapport du CEART de l'an dernier a également mis en évidence que la condition des enseignants doit changer. Des actions de la part des gouvernements et des partenaires sociaux dialoguant avec les syndicats d'enseignants, voilà le chemin à suivre, d'après ce rapport.

Nos syndicats sont prêts à jouer leur rôle. Aux gouvernements d'en faire de même. Dans les pays qui ont été ravagés par le fléau du VIH/sida, les syndicats des enseignants ont joué un rôle prépondérant dans les campagnes de prévention par l'éducation. Nous progressons aussi dans la lutte contre le travail des enfants. Les syndicats d'enseignants se battent contre l'abandon scolaire au niveau du primaire. Mais, en Colombie, par exemple, les syndicalistes sont devenus des cibles. Nous avons également d'autres cas de figure comme en Ethiopie ou au Zimbabwe où des professeurs sont attaqués simplement parce qu'ils servent de scrutateurs lors d'une élection. Le rôle de l'OIT doit être réaffirmé, et ceci est d'autant plus important dans le cadre de l'Agenda du travail décent et d'une mondialisation équitable. Il est temps que nous fassions en sorte que cet agenda soit à la portée de tout un chacun, où que ce soit, que tout le monde ait accès à l'éducation et puisse bénéficier d'un monde meilleur, dans l'égalité et la dignité.

Il est essentiel que nous puissions arriver à une égalité entre les sexes, y compris ici, à cette Conférence internationale du Travail. Il faut aussi que cet agenda puisse se répandre aux quatre coins du globe car c'est une contribution stratégique essentielle de l'OIT.

J'aimerais vous remercier ce soir, au nom de l'Internationale de l'éducation, de cette occasion qui nous est donnée de jouer notre rôle en soutenant les initiatives de l'OIT et en faisant en sorte que cet Agenda du travail décent devienne réalité et que les

enfants et leurs communautés aient une vie meilleure grâce à l'éducation.

Original anglais: M. VILLAVIZA (travailleur, Philippines)

Globalement il est accepté que le travail décent constitue le fondement social de l'économie mondiale et un élément vital de la lutte contre la pauvreté et les inégalités. L'enjeu consiste à assurer la durabilité de l'action et à faire fonctionner la mondialisation pour le bien des travailleurs et de leur famille. Comme le rapport du Directeur général le démontre, à juste titre, il faut se focaliser davantage sur la cohérence et sur de nouvelles formes de coopération pour suivre l'évolution accélérée du monde du travail.

Nous avons également pris connaissance avec intérêt du rapport global sur la liberté d'association: enseignements tirés de la pratique. Certes, des progrès ont été réalisés dans de nombreux domaines mais beaucoup reste à faire, notamment sur les plans de la législation du travail et de son explication dans la pratique. L'élément déterminant sera la capacité des partenaires tripartites de penser de façon novatrice et de concrétiser très rapidement les principes du travail décent.

Dans de nombreuses entreprises, les syndicats des Philippines ont toujours du mal à organiser des campagnes. Toute une série de stratégies et de mesures entrave la syndicalisation dans le pays bien qu'une récente loi facilite quelque peu l'exercice de la liberté syndicale. Il faut que nous développions la syndicalisation et renforçons l'influence des syndicats, notamment pour concevoir des politiques et des mesures visant une mondialisation équitable.

En cette période d'augmentation spectaculaire du prix du pétrole et des produits de base, les syndicats – et en réalité l'ensemble des partenaires sociaux – doivent repenser et adapter leurs stratégies. Plus que jamais, face à cette situation effrayante, nous avons besoin d'agir pour protéger les travailleurs et la société contre l'exploitation, la discrimination et tous les abus, ainsi que de faciliter l'accès aux ressources, au crédit, à la technologie, à la formation et à la protection sociale.

Pour les travailleurs et leur famille, il faut des emplois durables et de qualité, des moyens de subsistance, des services sociaux, une éducation et une formation de soins de santé et le respect des droits fondamentaux. Le PIB ou le PNB ne sont pas les seuls indicateurs possibles d'une véritable croissance économique.

Tous les travailleurs, qu'ils soient dans le secteur formel ou dans le secteur informel, hommes ou femmes, jeunes ou âgés, locaux ou migrants, méritent un travail décent et une vie décente.

Cette année est une année particulièrement importante pour les Philippines. Nous célébrons le 60^e anniversaire de notre partenariat avec l'OIT. Je saisis cette occasion pour remercier l'Organisation de son aide qui a apporté de grandes améliorations aux Philippines, notamment par ce biais du programme national par le travail décent. Nous demandons à l'OIT de continuer à aider notre pays à tenir ses promesses.

En effet, nous avons besoin d'un appui pour renforcer la responsabilité sociale des entreprises et faire en sorte que celles-ci adhèrent aux normes internationales du travail et aux principes du travail décent. Elles doivent commencer par éliminer, ou au moins réduire, l'exploitation des travailleurs en leur sein. Ce qui veut dire que les syndicats doivent

pouvoir agir librement et prospérer au sein des entreprises, pour contribuer activement à la réalisation de l'Agenda du travail décent. L'aide de l'OIT nous sera utile et nous l'apprécierions, pour développer les syndicats.

Original russe: M. GRYSCHENKO (employeur, Ukraine)

Du haut de cette tribune, j'ai mission de transmettre notre reconnaissance au Directeur général de l'OIT, M. Somavia, ainsi qu'au secrétaire général de l'OIE, M. Peñalosa, pour le soutien actif qu'ils nous ont apporté dans la défense des droits des employeurs en Ukraine.

Nous soutenons les principes et les idées du rapport global du Directeur général et tenons à souligner que le travail décent est important pour le développement durable.

Il y a mondialisation, ouverture des frontières, concurrence de plus en plus acharnée. Le monde doit faire face à de nombreux défis et ces défis ne seront équitablement relevés que si nous avons une approche intégrée vis-à-vis du développement durable qui tienne compte de l'aspect économique, social et environnemental. Il nous semble que, dans ces conditions, les organisations d'employeurs et les syndicats doivent se concentrer sur la recherche d'un équilibre indispensable entre la flexibilité et les garanties d'une protection sociale. Cet équilibre garantirait, d'un côté, le développement durable des entreprises, et de l'autre, les droits sur le marché du travail. Quant aux gouvernements, ils devraient mettre en place l'environnement nécessaire pour parvenir à cet équilibre.

Le développement d'entreprises viables et l'obtention d'indicateurs positifs et stables de l'emploi et de la protection sociale sont autant de paramètres étroitement liés et subordonnés à la mise en place de mesures concertées aux plans national et international. C'est là que l'Organisation internationale du Travail doit jouer son rôle – la pierre angulaire étant bien sûr le tripartisme.

Aujourd'hui, les employeurs pensent qu'il est indispensable de diffuser au niveau national les principes et les normes de l'Organisation internationale du Travail, afin de donner un élan, une impulsion, et d'encourager les organisations d'employeurs mais aussi, je crois, de travailleurs à passer un certain nombre des prérogatives exercées au plan national au niveau de l'entreprise. En effet, c'est à ce niveau qu'employeurs et travailleurs pourront garantir la flexibilité de l'entreprise, sa survie dans ce monde concurrentiel à l'heure de la mondialisation.

Nous sommes d'accord avec l'Organisation internationale du Travail pour dire qu'il faut plus que jamais bien comprendre que la liberté syndicale permet la liberté de la négociation collective. C'est d'autant plus d'actualité pour l'Ukraine que nous travaillons conjointement avec les syndicats à élaborer un nouveau code du travail. Dans le cadre de ce travail, nous débattons de ce sujet. Nous pensons qu'il serait opportun que l'Organisation internationale du Travail recueille systématiquement les bonnes pratiques des employeurs du secteur privé dans ce domaine.

Cette année, la Fédération des employeurs de l'Ukraine, avec le soutien de l'Organisation internationale du Travail, a organisé un forum national sur les questions de la protection de l'emploi. D'autres organisations d'employeurs et des syndicats ont participé au forum. Les débats nous ont confortés dans notre conviction que le travail décent, la pros-

tection de l'emploi et de la santé des travailleurs peuvent être assurés avec efficacité, tout en accroissant la compétitivité des entreprises, et par le biais du dialogue social.

En dépit de la recommandation n° 152 de l'Organisation internationale du Travail, et de sa résolution de 1996 sur les consultations tripartites conduites au niveau national sur les questions touchant à la politique socio-économique, qui tout en restant très actuelles ne couvrent pas l'ensemble de la problématique issue de la mondialisation et ont le caractère de recommandations, plusieurs facteurs contraignants ralentissent le développement du dialogue social au niveau national.

Sachant que chaque Etat est unique, en conséquence, la forme même du dialogue social présentera des spécificités nationales. En même temps, il est préoccupant de penser que le dialogue social peut recevoir une interprétation qui le vide de son sens et rend difficile son application.

Nous pensons que, pour que la société actuelle se développe, il est temps d'entamer l'élaboration d'une convention spéciale sur les principes de base qui devront régir le dialogue social. Nous demandons aux participants à la Conférence, au Conseil d'administration et au Directeur général de l'Organisation internationale du Travail de bien vouloir envisager cette possibilité. A nos yeux, la consécration de ces principes au rang de normes internationales préparera plus efficacement les sociétés nationales aux enjeux de la mondialisation et à se doter véritablement d'une démocratie.

En conclusion, on ne peut passer sous silence l'influence particulièrement accrue de l'Organisation internationale du Travail. Il faut remercier les dirigeants de l'Organisation de l'aide et du soutien précieux apportés en permanence à l'Ukraine. C'est précisément l'Organisation internationale du Travail qui a influé sur la réorganisation des relations socioprofessionnelles dans notre pays, qui président à la dynamique du développement démocratique de l'Ukraine.

Original anglais: M. SEN (représentant, Union internationale des syndicats des travailleurs de la fonction publique et assimilés)

Le rapport du Directeur général sur l'exécution du programme de l'OIT en 2006-07 nous a été présenté ainsi que le document sur la coopération technique qui est très détaillé et couvre les aspects les plus importants du monde du travail.

D'après le rapport: «*Le concept de travail décent a recueilli un large appui à l'échelle mondiale et une liste détaillée des activités de coopération technique menées par l'OIT dans différents pays est donnée. Malheureusement, la férocité du néolibéralisme dicté par les capitaux internationaux oriente l'économie mondiale et les politiques publiques dans une direction opposée à celle prônée dans l'Agenda du travail décent, ce qui va à l'encontre des intérêts des travailleurs. Je regrette de dire que, bien qu'il soit un concept très intéressant, le dialogue tripartite est écrasé par le rouleau compresseur de l'exploitation, par le capital mondial et, par conséquent, les dictats imposés aux gouvernements, que ce soit dans les pays développés ou dans les pays en développement vont, à l'encontre de ce concept.*

A l'évidence, les pays en développement sont les plus touchés, car on y dénombre de très nombreuses victimes des politiques néolibérales agressives. En

fait, jamais auparavant les travailleurs n'ont été soumis à un niveau d'exploitation aussi féroce que celui qu'ils subissent actuellement depuis le début de la mondialisation néolibérale. En dépit de ses efforts pour sensibiliser les partenaires sociaux dans les différents pays, l'OIT n'offre aucun remède pour faire face à cette situation intolérable mais se contente d'énumérer certains faits très tristes.

Le rapport soumis à la 96^e session de la Conférence internationale du Travail faisait état de l'accroissement des inégalités entre les pays et au sein des pays. Il était précisé que globalement l'écart entre les pays les plus pauvres et les pays les plus riches s'était creusé de manière considérable. Le revenu moyen par habitant dans les pays les plus riches est maintenant 112 fois supérieur à celui des 20 pays les plus riches, alors qu'il était 49 fois supérieur au début des années soixante. Le rapport signale que 1 pour cent d'adultes possédaient 40 pour cent des richesses mondiales en 2000 et que 10 pour cent d'adultes en possédaient 85 pour cent. Par contraste, la moitié la plus pauvre de la population mondiale possédait à peine 1 pour cent de la richesse mondiale. Pour conclure le rapport rappelle que, bien que le nombre de personnes vivant dans une pauvreté extrême ait diminué par rapport à l'ensemble de la population mondiale, il demeure très élevé en termes absolus. En outre, la pauvreté ne diminue pas en Afrique.

En ce qui concerne les chiffres du chômage, ils restent très élevés, plus particulièrement dans les pays en développement. Selon le rapport, l'emploi salarié à plein temps devrait être la forme d'emploi dominante, et tous les travailleurs devraient pouvoir bénéficier de prestations de chômage. Toutefois, le rapport soumis à la 97^e session de la Conférence internationale du Travail ne donne aucune idée de la manière dont ces questions pourraient être traitées hormis par une sensibilisation des partenaires sociaux. Etant donné que notre syndicat s'occupe principalement des intérêts des travailleurs de la fonction publique nous pensons que la condition de ces derniers empire de jour en jour au plan mondial. L'offensive de la mondialisation néolibérale touche de plein fouet les travailleurs de la fonction publique. La mondialisation équitable prônée par l'OIT s'est révélée être une utopie. Par conséquent, sans changements radicaux aux plans social, économique et politique, il semble impossible de protéger les intérêts des travailleurs ou des gens pauvres, ni même de faire en sorte que les inégalités diminuent d'un iota.

Je demande à l'OIT, en tant qu'organe tripartite engagé à défendre les intérêts des travailleurs, de jouer un rôle vraiment démocratique avec toutes ses agences, d'inclure toutes les composantes du mouvement syndical en fonction de leurs forces respectives sans qu'aucune d'entre elles exerce de monopole ni occupe une position dominante.

M. COSTACHE (employeur, Roumanie)

C'est la deuxième année que la Roumanie fait partie de l'Union européenne et notre organisation d'employeurs cherche à parler au monde entier d'une voix unique avec l'intention de devenir un partenaire important pour les organisations similaires, européennes et mondiales.

Nous cherchons à réaliser ensemble avec les partenaires sociaux l'élaboration et le déroulement de stratégies de développement pour notre pays.

Aucune politique et aucune mesure ne peut être efficace sans un dialogue permanent entre les partenaires responsables parmi lesquels les employeurs assument une responsabilité majeure.

Les plus importantes solutions pour le développement économique sont le développement, les technologies, le travail décent et l'harmonisation avec les normes internationales.

L'une des initiatives actuelles de notre organisation est d'engager une lutte contre la pauvreté et d'encourager en permanence l'initiative privée.

Notre intention est de participer au développement rural pour renforcer le milieu des affaires dans ce domaine tout en assurant le respect et la protection de l'environnement. Nous avons besoin d'une agriculture moderne, performante, économique et d'un niveau européen.

Un autre problème qui nous préoccupe est l'éducation des jeunes, pour leur donner des chances réelles d'accéder au marché du travail, d'assurer la formation initiale et de continuer comme facteur de développement technologique et économique pour répondre aux besoins des entreprises.

La Roumanie est confrontée aujourd'hui à une migration des jeunes qui sont prêts à quitter la Roumanie avec leur famille pour l'espace européen. C'est grave. Il est temps pour les employeurs de donner des solutions et pour le gouvernement de les appliquer pour qu'on résolve les problèmes de migration et en même temps la crise des ressources humaines à laquelle nous sommes confrontés.

Nous donnons une attention toute particulière au développement du milieu d'affaires, d'une concurrence performante, d'une crédibilité sans reproches, pour avoir la perspective d'un niveau de vie décent et d'une augmentation du pouvoir d'achat de la population.

Toutes ces idées peuvent être réalisées en utilisant la force du dialogue dans les deux projets communs avec la participation directe des partenaires sociaux.

Nous avons besoin de stratégies aux niveaux local et national pour donner aux partenaires le pouvoir de décision en plus du pouvoir de consultation.

Nous nous engageons à soutenir les actions de l'OIT, dont le rôle est d'ouvrir de nouvelles perspectives, la construction d'un nouvel ordre mondial négocié avec tous les partenaires sur un pied d'égalité et porteur de nouveaux modes de vie.

Original espagnol: M. PÉREZ (travailleur, République bolivarienne du Venezuela)

Je voudrais me plaindre, non pas comme l'ont fait certains employeurs, mais je voudrais attirer votre attention sur le fait que l'OIT et ses organisateurs ne peuvent pas continuer à permettre qu'il y ait des discussions où la salle soit aussi vide que ce soir. Je ne sais pas quel serait le pourcentage de ceux qui sont restés jusqu'à maintenant, mais on m'a dit qu'il y avait cette année 2 300 délégués à la présente session de la Conférence internationale du Travail.

Les travailleurs du monde doivent continuer à lutter contre les relations injustes que nous impose le capital. Des relations injustes qui sont plus ou moins autorisées par les gouvernements; mais les travailleurs doivent également lutter contre l'exploitation, l'oppression, les guerres et les autres formes d'agressions impérialistes. Nous devons lutter contre les grandes multinationales, contre tout genre de discrimination, et plus particulièrement les discriminations qui frappent aujourd'hui les immi-

grants. Nous continuerons à défendre les droits de la personne humaine, et plus que jamais les droits de la nature et ceux de notre propre espèce.

Les travailleurs sont une classe sociale de lutte et de conquête. Aucune idéologie et aucune institution, si puissante soit-elle, ne nous feront changer. Rien ni personne ne peut nous arrêter. L'OIT est une organisation où arrivent certaines des protestations contre ces relations injustes, car beaucoup sont des problèmes, ou plutôt des tragédies, qui ne sont pas encore surmontés dans nos pays et qui durent depuis très longtemps. Toutefois, nous ne devons pas oublier que beaucoup de problèmes restent sans solution, et cela a de graves conséquences pour les êtres humains.

La majorité des cas soumis au BIT sont des violations de la liberté syndicale ou des violations du travail décent. C'est pourquoi on discute beaucoup ici de ces cas et de ces pays qui violent la liberté syndicale. On lance des campagnes en permanence pour un salaire décent. Toutefois, nous savons que dans tous les pays on viole la liberté syndicale, mais nous ne savons pas si la liste des pays qui la violent le plus sont les pays qui violent le plus la liberté syndicale, et plus précisément le salaire décent. Or, ce qui est le plus flagrant dans le monde, c'est la répartition très injuste de la richesse dans le monde. Nous ne sommes pas les seuls à rencontrer ce genre de problème.

Il faut savoir quels sont les chiffres que les organisations de la famille des Nations Unies mettent à la disposition de tout un chacun. Je suis désolé de devoir rappeler certains chiffres, car ce sont des chiffres honteux. Sur les 6,5 milliards de personnes qui habitent sur cette planète, 5,1 millions vivent dans les pays en développement d'après le PNUD, dont 1 milliard vivent avec moins de 1 dollar par jour, d'après la Banque mondiale; 1,1 milliard de personnes n'ont pas accès à l'eau potable, d'après l'UNICEF; 2,6 milliards de personnes, c'est-à-dire 42 pour cent de la population mondiale, n'ont pas accès à des installations sanitaires ni à l'eau courante, d'après l'UNICEF; 854 millions de personnes ont faim, sur lesquelles 815 millions proviennent de pays en développement, d'après les données de la FAO; 300 millions d'enfants ont faim, d'après l'UNICEF; et 8,4 millions d'enfants sont astreints aux pires formes de travail des enfants, d'après l'UNICEF.

Je prends la parole au nom de la délégation des travailleurs et des travailleuses de la République bolivarienne du Venezuela. Nous sommes des travailleurs et nous en sommes fiers. Nous sommes Latino-Américains, nous provenons des Caraïbes et nous en sommes fiers. Nous sommes descendants d'Indiens et d'Africains et aujourd'hui il y a un mélange d'origines et nous nous en sentons très fiers. Les travailleurs, tout comme la majeure partie des Vénézuéliens, sont très attachés à la liberté, à l'égalité, aux libertés démocratiques, aux droits de la personne humaine, à la dignité et à la solidarité.

Toutefois, les travailleurs vénézuéliens souffrent des relations injustes que nous impose le capital. Le capital existe également dans notre pays et il se heurte au travail. Sa logique règne aussi, même lorsque ses représentants essaient de présenter aux autres pays un monde à l'envers, en l'occurrence je dirais la République bolivarienne du Venezuela à l'envers.

Et il est ironique que, dans ces Conférences, ces dernières années, l'on voit que les délégués du capi-

tal, comme on aime le dire là-bas, les employeurs, entre travail de lobbies de réunions et de pressions, s'affairent pour que la République bolivarienne du Venezuela reste placée sur la liste des pays qui violent le plus la liberté syndicale et, si une année le Venezuela n'y figurait pas, alors il n'y aurait pas de liste; en plénière, c'est ainsi que différents groupes et différents représentants des employeurs se sont exprimés. C'est leur guerre contre le gouvernement; mais le comble de l'ironie ou du paradoxe c'est que, pour que FEDECAMARAS puisse faire ce travail, l'on utilise un représentant d'une autre centrale syndicale vénézuélienne minoritaire. Ce syndicat refuse de participer en tant que membre de la délégation des travailleurs de son pays et vient, avec un visage de victime, proposer dans les réunions publiques des conférences de l'OIT que l'on mette la République bolivarienne du Venezuela sur la liste des pays qui violent la liberté syndicale. Que ces patrons sont bons: hors de la République bolivarienne du Venezuela, ils défendent la liberté syndicale. Si nous le pouvions, nous viendrions à l'OIT légaliser les centaines de syndicats que les employeurs vénézuéliens ne veulent pas reconnaître dans notre pays, ceux-ci mettant à pied ceux qui essaient de les représenter.

Je pose cette question, encore qu'elle a été posée dans d'autres instances par le passé. Que peut-on attendre d'un duo FEDECAMARAS-CTV qui a fait un coup d'Etat contre un gouvernement légitime et démocratique et qui prétendait défendre la démocratie? Ce faisant, ils se sont livrés à un lockout, à un sabotage de l'industrie pétrolière et ils ont dit que c'était pour respecter la libre entreprise et la liberté du travail. Et bien, vous pouvez voir tout cela dans les rapports IV-2.

Et, pour en terminer avec cette question de la liberté syndicale, je lance un appel: ne nous laissons pas abuser. Alors que les employeurs prétendent défendre la liberté syndicale à l'intérieur du Venezuela, ils la violent. Là-dessus, le gouvernement vénézuélien ne peut pas céder. Espérons que les exercices du genre de ceux lancés il y a quinze mois par l'ancien ministre du Travail ne se répèteront pas; il avait retardé la légalisation d'un grand nombre de syndicats car ils étaient d'une tendance syndicale différente de la sienne et il prétendait créer une nouvelle centrale syndicale illégitime; cette pratique a coûté son poste à ce ministre. Quand le Président de la République a écouté la protestation des travailleurs et de leurs organisations syndicales pendant le développement du conflit dans la plus grande aciérie d'Amérique du Sud, Techint Sidor, la lutte des travailleurs a mis en évidence qui était ce ministre.

Nous croyons que le nouveau ministre du Travail, qui va se présenter devant cette Conférence, respectera la liberté syndicale, comme l'ont fait d'ailleurs

les ministres précédents, à l'exception de ce dernier. La lutte contre les ouvriers de la Sidor a non seulement mis à la porte un ministre, mais également une puissante transnationale, la Ternium Techint, maintenant renationalisée et qui s'est installée au Venezuela il y a plus de onze ans.

Lorsque la Sidor a été privatisée, elle a imposé des conditions infra-humaines, grignoté la convention collective et mis sur le pavé presque 10 000 travailleurs. Cette entreprise, qui avait appartenu à l'Etat et était parvenue à employer 15 000 travailleurs fixes, qui avaient tous droit à la négociation collective, est devenue depuis sa privatisation une entreprise de 4 500 travailleurs fixes sans droit à un salaire digne et de presque 10 000 travailleurs en contrat de sous-traitance n'ayant droit ni à la convention collective, ni à la santé, ni à une retraite digne. Depuis la nationalisation, un processus de restitution des travailleurs en contrat de sous-traitance à la société anonyme Figa a commencé. Espérons qu'il sera rapidement mis fin à cette pratique, tant ici que dans tous les centres de travail, car au Venezuela, il y a des milliers de personnes en sous-traitance, la majorité dans les entreprises et dans les grandes transnationales, par exemple la ODEBRECH, d'origine brésilienne. Cette entreprise a obtenu des contrats substantiels pour d'importants travaux publics, parmi lesquels la construction monumentale de trois ponts sur le fleuve Orénoque et de plusieurs lignes de métro qui sont construites dans différentes villes du pays. Cette entreprise a néanmoins recouru à la pratique maquillée de la sous-traitance, en embauchant du personnel pour moins de trois mois de travail et elle se livre en permanence à des licenciements abusifs.

Je voudrais à présent conclure en signalant que, dans notre pays, les travailleurs souffrent en outre des problèmes traditionnels entraînés par la conduite de nos employeurs et les limitations de la législation sur le travail. Nous avons également un grave problème d'insuffisance de denrées alimentaires. Nous connaissons la crise alimentaire, qui s'est aggravée ces derniers mois dans tous les pays. Le développement des agrocarburants, les subventions, les effets de la pollution et la destruction de la planète, tout cela affecte la production de denrées alimentaires. Mais au Venezuela, à ces problèmes, il faut ajouter que d'innombrables industriels et commerçants, pour exercer des pressions sur le gouvernement, et pour profiter du malaise général dans le pays, utilisent de façon criminelle l'arme de la pénurie alimentaire.

Nous saluons tous nos frères de classe des différents pays du monde et, plus spécialement en Colombie, en Palestine et en Iraq, qui souffrent de la répression et qui souffrent de la main-mise impérialiste.

(La séance est levée à 22 h 05.)



Vote par appel nominal sur la résolution concernant les arriérés de contributions des Comores

Record vote on the Resolution concerning the arrears of contributions of Comoros

Votación nominal relativa a la resolución sobre las contribuciones atrasadas de la Unión de las Comoras

Pour/For/En Pro: 321

Contre/Against/En contra: 9

Abstentions/Abstentions/Abstenciones: 3

Quorum: 307

Maj./May.: 221

Pour/For/En Pro: 321

Afrique du Sud/South Africa/Sudáfrica

NDEBELE, Mr (G)
LETOABA, Mr (G)
VAN VUUREN, Mr (E)
PATEL, Mr(T/W)

Algérie/Algeria/Argelia

ZAIDI, M. (G)
KHELIF, M. (G)
MEGATELI, M. (E)
AÏT ALI, M.(T/W)

Allemagne/Germany/Alemania

HOFFMANN, Ms (G)
VOGT, Mr (G)
GERSTEIN, Ms (E)
KÜHL, Ms(T/W)

Arabie saoudite/Saudi Arabia/Arabia Saudita

ALBWARDI, Mr (G)
ALYAHYA, Mr (G)
ALKANHAL, Mr (E)
RADHWAN, Mr(T/W)

Argentine/Argentina

RIAL, Sra. (G)
DUMONT, Sr. (G)
MARTINEZ, Sr.(T/W)

Arménie/Armenia

MARTIROSYAN, Ms (G)
ASATRYAN, Mr (G)
PILOSYAN, Mr (E)
TUMASYAN, Mr(T/W)

Australie/Australia

SMYTHE, Mr (G)
YARDLEY, Mr (G)
NANCE, Mr (E)
TATE, Ms(T/W)

Autriche/Austria

ZWERENZ, Mr (G)
DEMBSHER, Ms (G)
TOMEK, Mr (E)
BÖGNER, Ms(T/W)

Bahamas

SMITH, Ms (E)

Bahreïn/Bahrain/Bahrein

HUMAIDAN, Mr (G)
ALMAHFOOD, Mr(T/W)

Bangladesh

AHMED, Mr (E)

Barbade/Barbados

SIMMONS, Mr (G)
TROTMAN, Mr(T/W)

Belgique/Belgium/Bélgica

VAN HOLM, M. (G)
VANDAMME, M. (G)
DA COSTA, M. (E)
CORTEBEECK, M.(T/W)

Bénin/Benin

KORA ZAKI LEADI, Mme (G)
AZONGBE DJIDJOHO, Mme (G)
ZANOUE, M. (E)
LOKOSSOU, M.(T/W)

Brésil/Brazil/Brasil

LUPI, Sr. (G)
BARBOSA, Sr. (G)
BENEVIDES GADELHA, Sr. (E)
FELICIO, Sr.(T/W)

Bulgarie/Bulgaria

DIMITROV, Mr (G)
DRAGANOV, Mr (G)
ZHELYAZKOV, Mr (E)

Burundi

NIBIZI, Mme(T/W)

Cambodge/Cambodia/Camboya

D'AMICO, Ms (E)

Canada/Canadá

ROBINSON, Ms (G)
L'HEUREUX, Ms (G)
REGENBOGEN, Ms (E)
BYERS, Ms(T/W)

Chili/Chile

PORTALES, Sr. (G)
ANDRADE, Sr. (G)
MUGA, Sr. (E)
DIAZ, Sr.(T/W)

Chine/China

LU, Ms (G)
LI, Mr (G)
CHEN, Mr (E)
JIANG, Mr(T/W)

Chypre/Cyprus/Chipre

HADJICHRYSANTHOU, Mr (G)
NICOLAOU, Mr (G)

Colombie/Colombia

FORERO UCROS, Sra. (G)
GOMEZ ESGUERRA, Sr.(T/W)

République de Corée/Republic of Korea/República de Corea

KANG, Mr(T/W)

Costa Rica
GAMBOA ACUÑA, Srta. (G)
ROJAS VÍLCHEZ, Sr.(T/W)

Croatie/Croatia/Croacia
SOCANAC, Mr (G)
HORVATIC, Ms (E)
SOBOTA, Ms(T/W)

Cuba
NAVARRO FERNÁNDEZ, Sr.(T/W)

Danemark/Denmark/Dinamarca
LILJEQVIST, Ms (G)
WESTH, Ms (G)
GADE, Mr (E)
OHRT, Mr(T/W)

Egypte/Egypt/Egipto
EL-ASHRY, Ms (G)
ALLAM, Mr (E)
TAHA, Mr(T/W)

El Salvador
AVILA DE PEÑA, Sra. (G)
PALACIOS CARRANZA, Sr. (G)

Emirats arabes unis/United Arab Emirates/Emiratos Arabes Unidos
ABDELGHANI, Mr (G)
ALOBAD, Mr (G)
KHAMASS, Mr (E)
AL-MARZOOKI, Mr(T/W)

Equateur/Ecuador
NAVAS, Sra. (G)
THULLEN, Sr. (G)
VERA VELEZ, Sra. (E)
YAGUAL, Sr.(T/W)

Espagne/Spain/España
FERRER DUFOL, Sr. (E)
DOZ, Sr.(T/W)

Estonie/Estonia
KÄÄRATS, Ms (G)
KAADU, Mr (G)
NIINEMÄE, Mr (E)
TAMMELEHT, Ms(T/W)

Etats-Unis/United States/Estados Unidos
CHICK, Ms (G)
PONTICELLI, Ms (G)
GOLDBERG, Ms (E)
ZELLHOEFER, Mr(T/W)

Ethiopie/Ethiopia/Etiopía
FOLLO, Mr(T/W)

Ex-Rép. Yougos. de Macédoine/The FYR Macedonia/Ex Rep. Yugoslava de Macedonia
AVRAMCHEV, Mr (G)
IVANOVIC, Mr (G)
STOJANOVSKI, Mr (E)
MURATOVSKI, Mr(T/W)

Finlande/Finland/Finlandia
KANGASPERKO, Ms (G)
MODEEN, Ms (G)
KOIVU, Mr (E)
VALKONEN, Ms(T/W)

France/Francia
BOISNEL, M. (G)
MARTIN, M. (G)
JOUBIER, M.(T/W)

Gabon/Gabón
IROUNGUI, Mme (G)
NKOMBE, M. (G)

Géorgie/Georgia
KAKACHIA, Mr (G)

Grèce/Greece/Grecia
CHRYSANTHOU, Mme (G)
CAMBITSIS, M. (G)
VAYAS, M. (E)
VARCHALAMA, Mme(T/W)

Guatemala
RODRIGUEZ, Sr. (G)
MARTINEZ, Sr. (G)
LUCAS, Sr.(T/W)

Guinée/Guinea
DIALLO, M. (G)
DIALLO, Mme(T/W)

Honduras
LARA ENAMORADO, Sr.(T/W)

Hongrie/Hungary/Hungría
FORGÓ, Ms (G)
AGG, Mr(T/W)

Inde/India
PILLAI, Ms (G)
SINGH, Mr (G)
VENKATARAMINI, Mr (E)
HASMUKHLAL GAURISHANKER, Mr(T/W)

Indonésie/Indonesia
HANARTANI, Ms (G)
WITJAKSONO, Mr (G)

Irlande/Ireland/Irlanda
CUNNIFFE, Mr (G)

Islande/Iceland/Islandia
KRISTINSSON, Mr (G)
NORDDAHL, Mr(T/W)

Israël/Israel
AMRANI, Mr (G)

Italie/Italy/Italia
GUARRIELLO, Ms (G)
BERGER, Ms (G)
ROSSI, Ms (E)
DEL RIO, Ms(T/W)

Jamaïque/Jamaica
MILLER, Mr (G)
FOSTER, Mr (G)
COKE-LLOYD, Ms (E)

Japon/Japan/Japón
KITAJIMA, Mr (G)
MATSUI, Mr (G)
SUZUKI, Mr (E)
NAKAJIMA, Mr(T/W)

Jordanie/Jordan/Jordania
JADALLAH, Mr (G)

Kazakhstan/Kazajstán
SAPARBAYEV, Mr (G)

Kenya
WASIKE, Ms (G)
KIRIGUA, Mr (G)
ATWOLI, Mr(T/W)

Kiribati
TAOABA, Mr (G)

Koweït/Kuwait
AL-SUMAIT, Mr (G)
AL-REZOOQI, Mr (G)
AL-HAROON, Mr (E)

République dém. populaire lao/Lao People's Dem. Republic/República Dem. Pop. Lao
INTHALATH, Mr (G)
VONGRAPHA, Mr(T/W)

Lesotho
MAKEKA, Mr (E)

Lettonie/Latvia/Letonia
BRENCIS, Mr (G)
DREIMANE, Ms (G)
GAVRILOVS, Mr (E)
MARCINKEVICA, Ms(T/W)

Liban/Lebanon/Líbano
HAMADEH, M. (E)

Jamahiriya arabe libyenne/Libyan Arab Jamahiriya/Jamahiriya Arabe Libia
DERBI, Mr (G)

Lituanie/Lithuania/Lituania
KAIRELIS, Mr (G)
BORISOVAS, Mr (G)
CERNIAUSKAS, Mr(T/W)

Luxembourg/Luxemburgo

ZAHLEN, M. (G)
WELTER, Mme (G)
KIEFFER, M. (E)
PIZZAFERRI, M.(T/W)

Malaisie/Malaysia/Malasia

SYED MOHAMUD, Mr(T/W)

Malawi

KABAMBE, Mr (G)
ZIRIKUDONDO, Mr (G)
MWALE, Ms (E)
MUDOLO, Mr(T/W)

Malte/Malta

VELLA, Mr (G)
AZZOPARDI, Mr (G)

Maurice/Mauritius/Mauricio

RAMSAMY, Mrs (G)

Mexique/Mexico/México

MORALES GAUZIN, Sr. (G)
GÓMEZ OLIVER, Sra. (G)

République de Moldova/Republic of Moldova/República de Moldova

SAINCIUC, Mr (G)
CERESCU, Mr (E)
MANEA, Mr(T/W)

Mongolie/Mongolia

BAIGALMAA, Ms (G)
GANBAATAR, Mr (E)
AMGALANBAATAR, Mr(T/W)

Mozambique

MAZOIO, M.(T/W)

Myanmar

KYAW, Mr (G)
LWIN, Mr (G)

Namibie/Namibia

HIVELUAH, Ms (G)
HIKUAMA-MUPAINE, Mr (G)
PARKHOUSE, Mr (E)
MUHEUA, Mr(T/W)

Nicaragua

ROBELO RAFFONE, Sr. (G)
CRUZ TORUÑO, Sr. (G)

Nigéria/Nigeria

AROGUNDADE, Ms (G)

Norvège/Norway/Noruega

VIDNES, Mr (G)
YTTERDAL, Ms (G)
RIDDERVOLD, Ms (E)
SUNDNES, Ms(T/W)

Nouvelle-Zélande/New Zealand/Nueva Zelandia

STEFFENS-SMITH, Ms (G)
ARMITAGE, Mr (G)
O'REILLY, Mr (E)
KELLY, Ms(T/W)

Oman/Omán

ALABDUWANI, Mr (G)
ALMULLAHI, Mr (G)
ALKABIAH, Ms (E)
ALJABRI, Mr(T/W)

Pakistan/Pakistán

ISMAIL, Mr (G)
NUSRAT, Mr (G)
TABANI, Mr (E)
AHMED, Mr(T/W)

Panama/Panamá

AGUILAR JAÉN, Sr. (G)
QUIRÓZ HERNÁNDEZ, Sr.(T/W)

Paraguay

SILVERA, Sr. (G)
CATALDO FERNÁNDEZ, Sr. (E)
BARRETO, Sr.(T/W)

Pays-Bas/Netherlands/Países Bajos

DRIESSEN, Mr (G)
BEETS, Mr (G)
VAN WEZEL, Ms(T/W)

Philippines/Filipinas

LAGMAN, Mr (G)
VILLAVIZA, Mr(T/W)

Pologne/Poland/Polonia

LEMIESZEWSKA, Ms (G)
RAPACKI, Mr (G)
OPECHOWSKA, Mrs (E)
WOJCIK, Mr(T/W)

Portugal

ROBERT LOPES, Mme (G)
SOUSA FIALHO, M. (G)
FERNANDES SALGUEIRO, M. (E)
GOMES PROENÇA, M.(T/W)

Qatar

AL-OBAIDLI, Mr (G)
AL-MOHANNADI, Mr (G)

Roumanie/Romania/Rumania

DUMITRIU, Mme (G)
BIRLADIANU, Mme (G)
COSTACHE, M. (E)
STAN, M.(T/W)

Royaume-Uni/United Kingdom/Reino Unido

RICHARDS, Mr (G)
MOORE, Mr (E)
STEYNE, Mr(T/W)

Fédération de Russie/Russian Federation/Federación de Rusia

SAFONOV, Mr (G)
SIDOROV , Mr(T/W)

Saint-Kitts-et-Nevis/Saint Kitts and Nevis/Saint Kitts y Nevis

WILLIAMS, Mr (G)
THOMAS, Mr(T/W)

Saint-Marin/San Marino

GASPERONI, M. (G)
PODESCHI, M. (G)
MENICUCCI, Mme (E)
PIERMATTEI, M.(T/W)

Sénégal/Senegal

DIOP, M. (E)

Serbie/Serbia

VUKCEVIC, Mr (G)

Singapour/Singapore/Singapur

YIP, Mr (G)
GAN, Mr (G)
KOH, Mr (E)
YACOB, Ms(T/W)

Slovaquie/Slovakia/Eslovaquia

DZUPA, Mr (G)
VAVRO, Mr (G)
HOLECEK, Mr (E)
GAZDIK, Mr(T/W)

Slovénie/Slovenia/Eslovenia

SARCEVIC, Ms (G)
LOGAR, Ms (G)
ANTAUER, Mr (E)
ZORKO, Mr(T/W)

Soudan/Sudan/Sudán

HAMID, Mr (G)
ABBAS, Mr (E)
A. KARIM, Mr(T/W)

Sri Lanka

MADIHAHEWA, Mr (G)
EDIRISINGHE, Mr (G)
SANDRASEKERA, Mr(T/W)

Suède/Sweden/Suecia

HERZFELD OLSSON, Ms (G)
ERIKSSON, Mr (G)
BECKMAN, Mr (E)
BENGTTSSON, Mr(T/W)

Suisse/Switzerland/Suiza

BERSET BIRCHER, Mme (G)
PLATTNER, M. (G)
BARDE, M. (E)
VIGNE, M.(T/W)

Suriname

PIROE, Mr (G)
EMANUELS, Ms (G)
ETNEL, Ms(T/W)

Swaziland/Swazilandia

SITHOLE, Mr(T/W)

République arabe syrienne/Syrian Arab Republic/República Árabe Siria

HMEDAN, Mr (G)

AL IBRAHIM, Mr (G)

AL NEMEH, Mr (E)

AZOUZ, Mr(T/W)

République-Unie de Tanzanie/United Republic of Tanzania/República Unida de Tanzania

MAPURI, Mr (G)

KOMBA, Mr (G)

Tchad/Chad

GOGUET, M. (G)

DJEGUEDEM, M. (G)

ALI ABBAS, M. (E)

DJIBRINE ASSALI, M.(T/W)

République tchèque/Czech

Republic/República Checa

POKORNY , Mr (G)

BLAZEK, Mr (G)

DRBALOVA, Ms (E)

BAUEROVA, Ms(T/W)

Thaïlande/Thailand/Tailandia

ROMCHATTHONG, Mrs (E)

THAILUAN, Mr(T/W)

Tunisie/Tunisia/Túnez

LANDOLSI, M. (G)

CHOUBA, Mme (G)

M'KAISSI, M. (E)

Turquie/Turkey/Turquía

YILMAZ, Mr (G)

EKINCI, Mr (G)

Ukraine/Ucrania

LUTSYSHYN, Mr(T/W)

Uruguay

PAYSSÉ, Sra. (G)

WEISSEL, Sra. (G)

FOSTIK, Sr. (E)

FAZIO, Sr.(T/W)

Venezuela

(Rép.bolivarienne)/Venezuela

(Bolivarian Rep)/Venezuela (Rep. Bolivariana)

AGUILAR, Sr. (G)

MADRID, Sr. (G)

Viet Nam

DAO, Mr (G)

VU, Mr (G)

NGUYEN, Mr (E)

NGUYEN, Mr(T/W)

Zimbabwe

MUSEKA, Mr (G)

MANYAKARA, Mr (E)

MATOMBO, Mr(T/W)

Contre/Against/En contra: 9

Bahamas

DOTSON, Ms(T/W)

Botswana

RADIBE, Mr(T/W)

France/Francia

JULIEN, M. (E)

Kiribati

TAATO, Ms (G)

KUM KEE, Ms (E)

République dém. populaire lao/Lao

People's Dem. Republic/República

Dem. Pop. Lao

MOUNTIVONG, Mr (G)

PHIRASAYPHITAK, Ms (E)

Zambie/Zambia

CHIBANDA, Mr (E)

HIKAUMBA, Mr(T/W)

Abstentions/Abstentions/ Abstenciones: 3

Brunéi Darussalam/Brunei

Darussalam

HASBOLLAH, Ms (G)

Sri Lanka

PEIRIS, Mr (E)

Trinité-et-Tobago/Trinidad and

Tobago/Trinidad y Tabago

FRANCIS, Mr (G)



Vote par appel nominal sur la résolution concernant les arriérés de contributions de la République centrafricaine

Record vote on the Resolution concerning the arrears of contributions of the Central African Republic

Votación nominal relativa a la resolución sobre las contribuciones atrasadas de la Unión de la República Centroafricana

Pour/For/En Pro: 321

Contre/Against/En contra: 8

Abstentions/Abstentions/Abstenciones: 4

Quorum: 307

Maj./May.: 220

Pour/For/En Pro: 321

Afrique du Sud/South Africa/Sudáfrica

NDEBELE, Mr (G)
LETOABA, Mr (G)
VAN VUUREN, Mr (E)
PATEL, Mr(T/W)

Algérie/Algeria/Argelia

ZAIDI, M. (G)
KHELIF, M. (G)
MEGATELI, M. (E)
AÏT ALI, M.(T/W)

Allemagne/Germany/Alemania

HOFFMANN, Ms (G)
VOGT, Mr (G)
GERSTEIN, Ms (E)
KÜHL, Ms(T/W)

Arabie saoudite/Saudi Arabia/Arabia Saudita

ALBWARDI, Mr (G)
ALYAHYA, Mr (G)
ALKANHAL, Mr (E)
RADHWAN, Mr(T/W)

Argentine/Argentina

RIAL, Sra. (G)
DUMONT, Sr. (G)
MARTINEZ, Sr.(T/W)

Arménie/Armenia

MARTIROSYAN, Ms (G)
ASATRYAN, Mr (G)
PILOSYAN, Mr (E)
TUMASYAN, Mr(T/W)

Australie/Australia

SMYTHE, Mr (G)
YARDLEY, Mr (G)
NANCE, Mr (E)
TATE, Ms(T/W)

Autriche/Austria

ZWERENZ, Mr (G)
DEMBSHER, Ms (G)
TOMEK, Mr (E)
BÖGNER, Ms(T/W)

Bahamas

SMITH, Ms (E)

Bahreïn/Bahrain/Bahrein

HUM Aidan, Mr (G)
ALMAHFOOD, Mr(T/W)

Bangladesh

AHMED, Mr (E)

Barbade/Barbados

SIMMONS, Mr (G)
TROTMAN, Mr(T/W)

Belgique/Belgium/Bélgica

VAN HOLM, M. (G)
VANDAMME, M. (G)
DA COSTA, M. (E)
CORTEBEECK, M.(T/W)

Bénin/Benin

KORA ZAKI LEADI, Mme (G)
AZONGBE DJIDJOHO, Mme (G)
ZANOUE, M. (E)
LOKOSSOU, M.(T/W)

Brésil/Brazil/Brasil

LUPI, Sr. (G)
BARBOSA, Sr. (G)
BENEVIDES GADELHA, Sr. (E)
FELICIO, Sr.(T/W)

Bulgarie/Bulgaria

DIMITROV, Mr (G)
DRAGANOV, Mr (G)
ZHELYAZKOV, Mr (E)

Burundi

NIBIZI, Mme(T/W)

Canada/Canadá

ROBINSON, Ms (G)
L'HEUREUX, Ms (G)
REGENBOGEN, Ms (E)
BYERS, Ms(T/W)

Chili/Chile

PORTALES, Sr. (G)
ANDRADE, Sr. (G)
MUGA, Sr. (E)
DIAZ, Sr.(T/W)

Chine/China

LU, Ms (G)
LI, Mr (G)
CHEN, Mr (E)
JIANG, Mr(T/W)

Chypre/Cyprus/Chipre

HADJICHRYSANTHOU, Mr (G)
NICOLAOU, Mr (G)

Colombie/Colombia

FORERO UCROS, Sra. (G)
GOMEZ ESGUERRA, Sr.(T/W)

République de Corée/Republic of Korea/República de Corea
KANG, Mr(T/W)

Costa Rica
GAMBOA ACUÑA, Srta. (G)
ROJAS VÍLCHEZ, Sr.(T/W)

Croatie/Croatia/Croacia
SOCANAC, Mr (G)
HORVATIC, Ms (E)
SOBOTA, Ms(T/W)

Cuba
NAVARRO FERNÁNDEZ, Sr.(T/W)

Danemark/Denmark/Dinamarca
LILJEQVIST, Ms (G)
WESTH, Ms (G)
GADE, Mr (E)
OHRT, Mr(T/W)

Egypte/Egypt/Egipto
EL-ASHRY, Ms (G)
ALLAM, Mr (E)
TAHA, Mr(T/W)

El Salvador
AVILA DE PEÑA, Sra. (G)
PALACIOS CARRANZA, Sr. (G)

Emirats arabes unis/United Arab Emirates/Emiratos Arabes Unidos
ABDELGHANI, Mr (G)
ALOBAD, Mr (G)
KHAMASS, Mr (E)
AL-MARZOOKI, Mr(T/W)

Equateur/Ecuador
NAVAS, Sra. (G)
THULLEN, Sr. (G)
VERA VELEZ, Sra. (E)
YAGUAL, Sr.(T/W)

Espagne/Spain/España
FERRER DUFOL, Sr. (E)
DOZ, Sr.(T/W)

Estonie/Estonia
KÄÄRATS, Ms (G)
KAADU, Mr (G)
NIINEMÄE, Mr (E)
TAMMELEHT, Ms(T/W)

Etats-Unis/United States/Estados Unidos
CHICK, Ms (G)
PONTICELLI, Ms (G)
GOLDBERG, Ms (E)
ZELLHOEFER, Mr(T/W)

Ethiopie/Ethiopia/Etiopía
FOLLO, Mr(T/W)

Ex-Rép. Yougos. de Macédoine/The FYR Macedonia/Ex Rep. Yugoslava de Macedonia
AVRAMCHEV, Mr (G)
IVANOVIK, Mr (G)
STOJANOVSKI, Mr (E)
MURATOVSKI, Mr(T/W)

Finlande/Finland/Finlandia
KANGASPERKO, Ms (G)
MODEEN, Ms (G)
KOIVU, Mr (E)
VALKONEN, Ms(T/W)

France/Francia
BOISNEL, M. (G)
MARTIN, M. (G)
JOUBIER, M.(T/W)

Gabon/Gabón
IROUNGUI, Mme (G)
NKOMBE, M. (G)

Géorgie/Georgia
KAKACHIA, Mr (G)

Grèce/Greece/Grecia
CHRYSANTHOU, Mme (G)
CAMBITSIS, M. (G)
VAYAS, M. (E)
VARCHALAMA, Mme(T/W)

Guatemala
RODRIGUEZ, Sr. (G)
MARTINEZ, Sr. (G)
LUCAS, Sr.(T/W)

Guinée/Guinea
DIALLO, M. (G)
DIALLO, Mme(T/W)

Honduras
LARA ENAMORADO, Sr.(T/W)

Hongrie/Hungary/Hungría
FORGÓ, Ms (G)
AGG, Mr(T/W)

Inde/India
PILLAI, Ms (G)
SINGH, Mr (G)
VENKATARAMINI, Mr (E)
HASMUKHLAL GAURISHANKER, Mr(T/W)

Indonésie/Indonesia
HANARTANI, Ms (G)
WITJAKSONO, Mr (G)

Irlande/Ireland/Irlanda
CUNNIFFE, Mr (G)

Islande/Iceland/Islandia
KRISTINSSON, Mr (G)
NORDDAHL, Mr(T/W)

Israël/Israel
AMRANI, Mr (G)

Italie/Italy/Italia
GUARRIELLO, Ms (G)
BERGER, Ms (G)
ROSSI, Ms (E)
DEL RIO, Ms(T/W)

Jamaïque/Jamaica
MILLER, Mr (G)
FOSTER, Mr (G)
COKE-LLOYD, Ms (E)

Japon/Japan/Japón
KITAJIMA, Mr (G)
MATSUI, Mr (G)
SUZUKI, Mr (E)
NAKAJIMA, Mr(T/W)

Jordanie/Jordan/Jordania
JADALLAH, Mr (G)

Kazakhstan/Kazajstán
SAPARBAYEV, Mr (G)

Kenya
WASIKE, Ms (G)
KIRIGUA, Mr (G)
ATWOLI, Mr(T/W)

Kiribati
TAOABA, Mr (G)

Koweït/Kuwait
AL-SUMAIT, Mr (G)
AL-REZOOQI, Mr (G)
AL-HAROON, Mr (E)

République dém. populaire lao/Lao People's Dem. Republic/República Dem. Pop. Lao
MOUNTIVONG, Mr (G)
PHIRASAYPHITAK, Ms (E)
VONGRAPHIA, Mr(T/W)

Lesotho
MAKEKA, Mr (E)

Lettonie/Latvia/Letonia
BRENCIS, Mr (G)
DREIMANE, Ms (G)
GAVRILOVS, Mr (E)
MARCINKEVICA, Ms(T/W)

Liban/Lebanon/Líbano
HAMADEH, M. (E)

Jamahiriya arabe libyenne/Libyan Arab Jamahiriya/Jamahiriya Arabe Libia
DERBI, Mr (G)

Lituanie/Lithuania/Lituania
KAIRELIS, Mr (G)
BORISOVAS, Mr (G)
CERNIAUSKAS, Mr(T/W)

Luxembourg/Luxemburgo

ZAHLEN, M. (G)
WELTER, Mme (G)
KIEFFER, M. (E)
PIZZAFERRI, M.(T/W)

Malaisie/Malaysia/Malasia

SYED MOHAMUD, Mr(T/W)

Malawi

KABAMBE, Mr (G)
ZIRIKUDONDO, Mr (G)
MWALE, Ms (E)
MUDOLO, Mr(T/W)

Malte/Malta

VELLA, Mr (G)
AZZOPARDI, Mr (G)

Maurice/Mauritius/Mauricio

RAMSAMY, Mrs (G)

Mexique/Mexico/México

MORALES GAUZIN, Sr. (G)
GÓMEZ OLIVER, Sra. (G)

République de Moldova/Republic of Moldova/República de Moldova

SAINCIUC, Mr (G)
CERESCU, Mr (E)
MANEA, Mr(T/W)

Mongolie/Mongolia

BAIGALMAA, Ms (G)
GANBAATAR, Mr (E)
AMGALANBAATAR, Mr(T/W)

Mozambique

MAZOIO, M.(T/W)

Myanmar

KYAW, Mr (G)
LWIN, Mr (G)

Namibie/Namibia

HIVELUAH, Ms (G)
HIKUAMA-MUPAINE, Mr (G)
PARKHOUSE, Mr (E)
MUHEUA, Mr(T/W)

Nicaragua

ROBELO RAFFONE, Sr. (G)
CRUZ TORUÑO, Sr. (G)

Nigéria/Nigeria

AROGUNDADE, Ms (G)

Norvège/Norway/Noruega

VIDNES, Mr (G)
YTTERDAL, Ms (G)
RIDDERVOLD, Ms (E)
SUNDNES, Ms(T/W)

Nouvelle-Zélande/New Zealand/Nueva Zelandia

STEFFENS-SMITH, Ms (G)
ARMITAGE, Mr (G)
O'REILLY, Mr (E)
KELLY, Ms(T/W)

Oman/Omán

ALABDUWANI, Mr (G)
ALMULLAHI, Mr (G)
ALKABIAH, Ms (E)
ALJABRI, Mr(T/W)

Pakistan/Pakistán

ISMAIL, Mr (G)
NUSRAT, Mr (G)
TABANI, Mr (E)
AHMED, Mr(T/W)

Panama/Panamá

AGUILAR JAÉN, Sr. (G)
QUIRÓZ HERNÁNDEZ, Sr.(T/W)

Paraguay

SILVERA, Sr. (G)
CATALDO FERNÁNDEZ, Sr. (E)
BARRETO, Sr.(T/W)

Pays-Bas/Netherlands/Países Bajos

DRIESSEN, Mr (G)
BEETS, Mr (G)
VAN WEZEL, Ms(T/W)

Philippines/Filipinas

LAGMAN, Mr (G)
VILLAVIZA, Mr(T/W)

Pologne/Poland/Polonia

LEMIESZEWSKA, Ms (G)
RAPACKI, Mr (G)
OPECHOWSKA, Mrs (E)
WOJCIK, Mr(T/W)

Portugal

ROBERT LOPES, Mme (G)
SOUSA FIALHO, M. (G)
FERNANDES SALGUEIRO, M. (E)
GOMES PROENÇA, M.(T/W)

Qatar

AL-OBAIDLI, Mr (G)
AL-MOHANNADI, Mr (G)

Roumanie/Romania/Rumania

DUMITRIU, Mme (G)
BIRLADIANU, Mme (G)
COSTACHE, M. (E)
STAN, M.(T/W)

Royaume-Uni/United Kingdom/Reino Unido

RICHARDS, Mr (G)
MOORE, Mr (E)
STEYNE, Mr(T/W)

Fédération de Russie/Russian Federation/Federación de Rusia

SAFONOV, Mr (G)
SIDOROV, Mr(T/W)

Saint-Kitts-et-Nevis/Saint Kitts and Nevis/Saint Kitts y Nevis

WILLIAMS, Mr (G)
THOMAS, Mr(T/W)

Saint-Marin/San Marino

GASPERONI, M. (G)
PODESCHI, M. (G)
MENICUCCI, Mme (E)
PIERMATTEI, M.(T/W)

Sénégal/Senegal

DIOP, M. (E)

Serbie/Serbia

VUKCEVIC, Mr (G)

Singapour/Singapore/Singapur

YIP, Mr (G)
GAN, Mr (G)
KOH, Mr (E)
YACOB, Ms(T/W)

Slovaquie/Slovakia/Eslovaquia

DZUPA, Mr (G)
VAVRO, Mr (G)
HOLECEK, Mr (E)
GAZDIK, Mr(T/W)

Slovénie/Slovenia/Eslovenia

SARCEVIC, Ms (G)
LOGAR, Ms (G)
ANTAUER, Mr (E)
ZORKO, Mr(T/W)

Soudan/Sudan/Sudán

HAMID, Mr (G)
ABBAS, Mr (E)
A. KARIM, Mr(T/W)

Sri Lanka

MADIHAHEWA, Mr (G)
EDIRISINGHE, Mr (G)
SANDRASEKERA, Mr(T/W)

Suède/Sweden/Suecia

HERZFELD OLSSON, Ms (G)
ERIKSSON, Mr (G)
BECKMAN, Mr (E)
BENGTTSSON, Mr(T/W)

Suisse/Switzerland/Suiza

BERSET BIRCHER, Mme (G)
PLATTNER, M. (G)
BARDE, M. (E)
VIGNE, M.(T/W)

Suriname

PIROE, Mr (G)
EMANUELS, Ms (G)
ETNEL, Ms(T/W)

Swaziland/Swazilandia

SITHOLE, Mr(T/W)

République arabe syrienne/Syrian Arab Republic/República Árabe Siria

HMEDAN, Mr (G)

AL IBRAHIM, Mr (G)

AL NEMEH, Mr (E)

AZOUZ, Mr(T/W)

République-Unie de Tanzanie/United Republic of Tanzania/República Unida de Tanzania

MAPURI, Mr (G)

KOMBA, Mr (G)

Tchad/Chad

GOGUET, M. (G)

DJEGUEDEM, M. (G)

ALI ABBAS, M. (E)

DJIBRINE ASSALI, M.(T/W)

République tchèque/Czech Republic/República Checa

POKORNY , Mr (G)

BLAZEK, Mr (G)

DRBALOVA, Ms (E)

BAUEROVA, Ms(T/W)

Thaïlande/Thailand/Tailandia

ROMCHATTHONG, Mrs (E)

THAILUAN, Mr(T/W)

Tunisie/Tunisia/Túnez

LANDOLSI, M. (G)

CHOUBA, Mme (G)

M'KAISSI, M. (E)

Turquie/Turkey/Turquía

YILMAZ, Mr (G)

EKINCI, Mr (G)

Ukraine/Ucrania

LUTSYSHYN, Mr(T/W)

Uruguay

PAYSSÉ, Sra. (G)

WEISSEL, Sra. (G)

FOSTIK, Sr. (E)

FAZIO, Sr.(T/W)

Venezuela

(Rép.bolivarienne)/Venezuela (Bolivarian Rep)/Venezuela (Rep. Bolivariana)

AGUILAR, Sr. (G)

MADRID, Sr. (G)

Viet Nam

DAO, Mr (G)

VU, Mr (G)

NGUYEN, Mr (E)

NGUYEN, Mr(T/W)

Zimbabwe

MUSEKA, Mr (G)

MANYAKARA, Mr (E)

MATOMBO, Mr(T/W)

Contre/Against/En contra: 8

Bahamas

DOTSON, Ms(T/W)

Botswana

RADIBE, Mr(T/W)

Cambodge/Cambodia/Camboya

D'AMICO, Ms (E)

France/Francia

JULIEN, M. (E)

Kiribati

TAATO, Ms (G)

KUM KEE, Ms (E)

Zambie/Zambia

CHIBANDA, Mr (E)

HIKAUMBA, Mr(T/W)

Abstentions/Abstentions/ Abstenciones: 4

Brunéi Darussalam/Brunei Darussalam

HASBOLLAH, Ms (G)

République dém. populaire lao/Lao People's Dem. Republic/República Dem. Pop. Lao

INTHALATH, Mr (G)

Sri Lanka

PEIRIS, Mr (E)

Trinité-et-Tobago/Trinidad and Tobago/Trinidad y Tabago

FRANCIS, Mr (G)



Vote par appel nominal sur la résolution concernant les arriérés de contributions de l'Iraq

Record vote on the Resolution concerning the arrears of contributions of Iraq

Votación nominal relativa a la resolución sobre las contribuciones atrasadas de la Unión del Iraq

Pour/For/En Pro: 316

Contre/Against/En contra: 12

Abstentions/Abstentions/Abstenciones: 5

Quorum: 307

Maj./May.: 219

Pour/For/En Pro: 316

Afrique du Sud/South Africa/Sudáfrica

NDEBELE, Mr (G)
LETOABA, Mr (G)
VAN VUUREN, Mr (E)
PATEL, Mr(T/W)

Algérie/Algeria/Argelia

ZAIDI, M. (G)
KHELIF, M. (G)
MEGATELI, M. (E)
AÏT ALI, M.(T/W)

Allemagne/Germany/Alemania

HOFFMANN, Ms (G)
VOGT, Mr (G)
GERSTEIN, Ms (E)
KÜHL, Ms(T/W)

Arabie saoudite/Saudi Arabia/Arabia Saudita

ALBWARDI, Mr (G)
ALYAHYA, Mr (G)
ALKANHAL, Mr (E)
RADHWAN, Mr(T/W)

Argentine/Argentina

RIAL, Sra. (G)
DUMONT, Sr. (G)

Arménie/Armenia

MARTIROSYAN, Ms (G)
ASATRYAN, Mr (G)
PILOSANY, Mr (E)
TUMASYAN, Mr(T/W)

Australie/Australia

SMYTHE, Mr (G)
YARDLEY, Mr (G)
NANCE, Mr (E)
TATE, Ms(T/W)

Autriche/Austria

ZWERENZ, Mr (G)
DEMBSHER, Ms (G)
TOMEK, Mr (E)
BÖGNER, Ms(T/W)

Bahamas

SMITH, Ms (E)

Bahreïn/Bahrain/Bahrein

HUMAIDAN, Mr (G)
ALMAHFOOD, Mr(T/W)

Bangladesh

AHMED, Mr (E)

Barbade/Barbados

SIMMONS, Mr (G)
TROTMAN, Mr(T/W)

Belgique/Belgium/Bélgica

CORTEBEECK, M.(T/W)

Bénin/Benin

KORA ZAKI LEADI, Mme (G)
AZONGBE DJIDJOHO, Mme (G)
ZANOU, M. (E)

Brésil/Brazil/Brasil

LUPI, Sr. (G)
BARBOSA, Sr. (G)
BENEVIDES GADELHA, Sr. (E)
FELICIO, Sr.(T/W)

Brunéi Darussalam/Brunei Darussalam

HASBOLLAH, Ms (G)

Bulgarie/Bulgaria

DIMITROV, Mr (G)
DRAGANOV, Mr (G)
ZHELYAZKOV, Mr (E)

Burundi

NIBIZI, Mme(T/W)

Canada/Canadá

ROBINSON, Ms (G)
L'HEUREUX, Ms (G)
REGENBOGEN, Ms (E)
BYERS, Ms(T/W)

Chili/Chile

PORTALES, Sr. (G)
ANDRADE, Sr. (G)
MUGA, Sr. (E)
DIAZ, Sr.(T/W)

Chine/China

LU, Ms (G)
LI, Mr (G)
CHEN, Mr (E)
JIANG, Mr(T/W)

Chypre/Cyprus/Chipre

HADJICHRYSANTHOU, Mr (G)
NICOLAOU, Mr (G)

Colombie/Colombia

FORERO UCROS, Sra. (G)
GOMEZ ESGUERRA, Sr.(T/W)

République de Corée/Republic of Korea/República de Corea

KANG, Mr(T/W)

Costa Rica

GAMBOA ACUÑA, Srta. (G)
ROJAS VÍLCHEZ, Sr.(T/W)

Croatie/Croatia/Croacia

SOCANAC, Mr (G)
HORVATIC, Ms (E)
SOBOTA, Ms(T/W)

Cuba

NAVARRO FERNÁNDEZ, Sr.(T/W)

Danemark/Denmark/Dinamarca

LILJEQVIST, Ms (G)
WESTH, Ms (G)
GADE, Mr (E)
OHRT, Mr(T/W)

Egypte/Egypt/Egipto

EL-ASHRY, Ms (G)
ALLAM, Mr (E)
TAHA, Mr(T/W)

El Salvador

AVILA DE PEÑA, Sra. (G)
PALACIOS CARRANZA, Sr. (G)

Emirats arabes unis/United Arab Emirates/Emiratos Arabes Unidos

ABDELGHANI, Mr (G)
ALOBAD, Mr (G)
KHAMASS, Mr (E)
AL-MARZOOKI, Mr(T/W)

Equateur/Ecuador

NAVAS, Sra. (G)
THULLEN, Sr. (G)
VERA VELEZ, Sra. (E)
YAGUAL, Sr.(T/W)

Espagne/Spain/España

FERRER DUFOL, Sr. (E)
DOZ, Sr.(T/W)

Estonie/Estonia

KÄÄRATS, Ms (G)
KAADU, Mr (G)
NIINEMÄE, Mr (E)
TAMMELEHT, Ms(T/W)

Etats-Unis/United States/Estados Unidos

CHICK, Ms (G)
PONTICELLI, Ms (G)
GOLDBERG, Ms (E)
ZELLHOEFER, Mr(T/W)

Ethiopie/Ethiopia/Etiopía

FOLLO, Mr(T/W)

Ex-Rép. Yougos. de Macédoine/The FYR Macedonia/Ex Rep. Yugoslava de Macedonia

AVRAMCHEV, Mr (G)
IVANOVIC, Mr (G)
STOJANOVSKI, Mr (E)
MURATOVSKI, Mr(T/W)

Finlande/Finland/Finlandia

KANGASPERKO, Ms (G)
MODEEN, Ms (G)
KOIVU, Mr (E)
VALKONEN, Ms(T/W)

France/Francia

BOISNEL, M. (G)
MARTIN, M. (G)
JOUBIER, M.(T/W)

Gabon/Gabón

IROUNGUI, Mme (G)
NKOMBE, M. (G)

Géorgie/Georgia

KAKACHIA, Mr (G)

Grèce/Greece/Grecia

CHRYSANTHOU, Mme (G)
CAMBITSIS, M. (G)
VAYAS, M. (E)
VARCHALAMA, Mme(T/W)

Guatemala

RODRIGUEZ, Sr. (G)
MARTINEZ, Sr. (G)
LUCAS, Sr.(T/W)

Guinée/Guinea

DIALLO, M. (G)
DIALLO, Mme(T/W)

Honduras

LARA ENAMORADO, Sr.(T/W)

Hongrie/Hungary/Hungría

FORGÓ, Ms (G)
AGG, Mr(T/W)

Inde/India

PILLAI, Ms (G)
SINGH, Mr (G)
VENKATARAMINI, Mr (E)
HASMUKHLAL GAURISHANKER, Mr(T/W)

Indonésie/Indonesia

HANARTANI, Ms (G)
WITJAKSONO, Mr (G)

Irlande/Ireland/Irlanda

CUNNIFFE, Mr (G)

Islande/Iceland/Islandia

KRISTINSSON, Mr (G)

Italie/Italy/Italia

GUARRIELLO, Ms (G)
BERGER, Ms (G)
ROSSI, Ms (E)
DEL RIO, Ms(T/W)

Jamaïque/Jamaica

MILLER, Mr (G)
FOSTER, Mr (G)
COKE-LLOYD, Ms (E)

Japon/Japan/Japón

KITAJIMA, Mr (G)
MATSUI, Mr (G)
SUZUKI, Mr (E)
NAKAJIMA, Mr(T/W)

Jordanie/Jordan/Jordania

JADALLAH, Mr (G)

Kazakhstan/Kazajstán

SAPARBAYEV, Mr (G)

Kenya

WASIKE, Ms (G)
KIRIGUA, Mr (G)
ATWOLI, Mr(T/W)

Kiribati

TAOABA, Mr (G)

Koweït/Kuwait

AL-SUMAIT, Mr (G)
AL-REZOOQI, Mr (G)
AL-HAROON, Mr (E)

République dém. populaire lao/Lao People's Dem. Republic/República Dem. Pop. Lao

INTHALATH, Mr (G)
MOUNTIVONG, Mr (G)
PHIRASAYPHITAK, Ms (E)
VONGRAPHIA, Mr(T/W)

Lesotho

MAKEKA, Mr (E)

Lettonie/Latvia/Letonia

BRENCIS, Mr (G)
DREIMANE, Ms (G)
GAVRILOVS, Mr (E)
MARCINKEVICA, Ms(T/W)

Liban/Lebanon/Líbano

HAMADEH, M. (E)

Jamahiriya arabe libyenne/Libyan Arab Jamahiriya/Jamahiriya Arabe Libia

DERBI, Mr (G)

Lituanie/Lithuania/Lituania

KAIRELIS, Mr (G)
BORISOVAS, Mr (G)
CERNIAUSKAS, Mr(T/W)

Luxembourg/Luxemburgo

ZAHLEN, M. (G)
WELTER, Mme (G)
KIEFFER, M. (E)
PIZZAFERRI, M.(T/W)

Malaisie/Malaysia/Malasia

SYED MOHAMUD, Mr(T/W)

Malawi

KABAMBE, Mr (G)
ZIRIKUDONDO, Mr (G)
MWALE, Ms (E)
MUDOLO, Mr(T/W)

Malte/Malta

VELLA, Mr (G)
AZZOPARDI, Mr (G)

Maurice/Mauritius/Mauricio

RAMSAMY, Mrs (G)

Mexique/Mexico/México
MORALES GAUZIN, Sr. (G)
GÓMEZ OLIVER, Sra. (G)

République de Moldova/Republic of Moldova/República de Moldova
SAINCIUC, Mr (G)
CERESCU, Mr (E)
MANEA, Mr(T/W)

Mongolie/Mongolia
BAIGALMAA, Ms (G)
GANBAATAR, Mr (E)
AMGALANBAATAR, Mr(T/W)

Mozambique
MAZOIO, M.(T/W)

Myanmar
KYAW, Mr (G)
LWIN, Mr (G)

Namibie/Namibia
HIVELUAH, Ms (G)
HIKUAMA-MUPAINE, Mr (G)
PARKHOUSE, Mr (E)
MUHEUA, Mr(T/W)

Nicaragua
ROBELO RAFFONE, Sr. (G)
CRUZ TORUÑO, Sr. (G)

Nigéria/Nigeria
AROGUNDADE, Ms (G)

Norvège/Norway/Noruega
VIDNES, Mr (G)
YTTERDAL, Ms (G)
RIDDERVOLD, Ms (E)
SUNDNES, Ms(T/W)

Nouvelle-Zélande/New Zealand/Nueva Zelandia
STEFFENS-SMITH, Ms (G)
ARMITAGE, Mr (G)
O'REILLY, Mr (E)
KELLY, Ms(T/W)

Oman/Omán
ALABDUWANI, Mr (G)
ALMULLAHI, Mr (G)
ALKABIAH, Ms (E)
ALJABRI, Mr(T/W)

Pakistan/Pakistán
ISMAIL, Mr (G)
NUSRAT, Mr (G)
TABANI, Mr (E)
AHMED, Mr(T/W)

Panama/Panamá
AGUILAR JAÉN, Sr. (G)
QUIRÓZ HERNÁNDEZ, Sr.(T/W)

Paraguay
SILVERA, Sr. (G)
BARRETO, Sr.(T/W)

Pays-Bas/Netherlands/Países Bajos
DRIESSEN, Mr (G)
BEETS, Mr (G)
VAN WEZEL, Ms(T/W)

Philippines/Filipinas
LAGMAN, Mr (G)
VILLAVIZA, Mr(T/W)

Pologne/Poland/Polonia
LEMIESZEWSKA, Ms (G)
RAPACKI, Mr (G)
OPECHOWSKA, Mrs (E)
WOJCIK, Mr(T/W)

Portugal
ROBERT LOPES, Mme (G)
SOUSA FIALHO, M. (G)
FERNANDES SALGUEIRO, M. (E)
GOMES PROENÇA, M.(T/W)

Qatar
AL-OBAIDL, Mr (G)
AL-MOHANNADI, Mr (G)

Roumanie/Romania/Rumania
DUMITRIU, Mme (G)
BIRLADIANU, Mme (G)
COSTACHE, M. (E)
STAN, M.(T/W)

Royaume-Uni/United Kingdom/Reino Unido
RICHARDS, Mr (G)
MOORE, Mr (E)
STEYNE, Mr(T/W)

Fédération de Russie/Russian Federation/Federación de Rusia
SAFONOV, Mr (G)
SIDOROV, Mr(T/W)

Saint-Kitts-et-Nevis/Saint Kitts and Nevis/Saint Kitts y Nevis
WILLIAMS, Mr (G)
THOMAS, Mr(T/W)

Saint-Marin/San Marino
GASPERONI, M. (G)
PODESCHI, M. (G)
MENICUCCI, Mme (E)
PIERMATTEI, M.(T/W)

Sénégal/Senegal
DIOP, M. (E)

Serbie/Serbia
VUKCEVIC, Mr (G)

Singapour/Singapore/Singapur
YIP, Mr (G)
GAN, Mr (G)
KOH, Mr (E)
YACOB, Ms(T/W)

Slovaquie/Slovakia/Eslovaquia
DZUPA, Mr (G)
VAVRO, Mr (G)
HOLECEK, Mr (E)
GAZDIK, Mr(T/W)

Slovénie/Slovenia/Eslovenia
SARCEVIC, Ms (G)
LOGAR, Ms (G)
ANTAUER, Mr (E)
ZORKO, Mr(T/W)

Soudan/Sudan/Sudán
HAMID, Mr (G)
ABBAS, Mr (E)
A. KARIM, Mr(T/W)

Sri Lanka
MADIHAHEWA, Mr (G)
EDIRISINGHE, Mr (G)
SANDRASEKERA, Mr(T/W)

Suède/Sweden/Suecia
HERZFELD OLSSON, Ms (G)
ERIKSSON, Mr (G)
BECKMAN, Mr (E)
BENGTTSSON, Mr(T/W)

Suisse/Switzerland/Suiza
BERSET BIRCHER, Mme (G)
PLATTNER, M. (G)
BARDE, M. (E)
VIGNE, M.(T/W)

Suriname
PIROE, Mr (G)
EMANUELS, Ms (G)
ETNEL, Ms(T/W)

Swaziland/Swazilandia
SITHOLE, Mr(T/W)

République arabe syrienne/Syrian Arab Republic/República Árabe Siria
HMEDAN, Mr (G)
AL IBRAHIM, Mr (G)
AL NEMEH, Mr (E)
AZOUZ, Mr(T/W)

République-Unie de Tanzanie/United Republic of Tanzania/República Unida de Tanzania
MAPURI, Mr (G)

Tchad/Chad
GOGUET, M. (G)
DJEGUEDEM, M. (G)
ALI ABBAS, M. (E)
DJIBRINE ASSALI, M.(T/W)

*République tchèque/Czech
Republic/República Checa*
POKORNY , Mr (G)

BLAZEK, Mr (G)
DRBALOVA, Ms (E)
BAUEROVA, Ms(T/W)

Thaïlande/Thailand/Tailandia
ROMCHATTHONG, Mrs (E)
THAILUAN, Mr(T/W)

Tunisie/Tunisia/Túnez
LANDOLSI, M. (G)
CHOUBA, Mme (G)
M'KAISSI, M. (E)

Turquie/Turkey/Turquía
YILMAZ, Mr (G)
EKINCI, Mr (G)

Ukraine/Ucrania
LUTSYSHYN, Mr(T/W)

Uruguay
PAYSSÉ, Sra. (G)
WEISSEL, Sra. (G)
FOSTIK, Sr. (E)
FAZIO, Sr.(T/W)

*Venezuela
(Rép.bolivarienne)/Venezuela
(Bolivarian Rep)/Venezuela (Rep.
Bolivariana)*
AGUILAR, Sr. (G)
MADRID, Sr. (G)

Viet Nam
DAO, Mr (G)
VU, Mr (G)
NGUYEN, Mr (E)
NGUYEN, Mr(T/W)

Zambie/Zambia
CHIBANDA, Mr (E)
HIKAUMBA, Mr(T/W)

Zimbabwe
MUSEKA, Mr (G)
MANYAKARA, Mr (E)
MATOMBO, Mr(T/W)

Bénin/Benin
LOKOSSOU, M.(T/W)

Botswana
RADIBE, Mr(T/W)

Cambodge/Cambodia/Camboya
D'AMICO, Ms (E)

France/Francia
JULIEN, M. (E)

Islande/Iceland/Islandia
NORDDAHL, Mr(T/W)

Israël/Israel
AMRANI, Mr (G)

Kiribati
TAATO, Ms (G)
KUM KEE, Ms (E)

Paraguay
CATALDO FERNÁNDEZ, Sr. (E)

Abstentions/Abstentions/ Abstenciones: 5

Belgique/Belgium/Bélgica
VAN HOLM, M. (G)
VANDAMME, M. (G)

Sri Lanka
PEIRIS, Mr (E)

*République-Unie de Tanzanie/United
Republic of Tanzania/República
Unida de Tanzania*
KOMBA, Mr (G)

*Trinité-et-Tobago/Trinidad and
Tobago/Trinidad y Tabago*
FRANCIS, Mr (G)

Contre/Against/En contra: 12

Argentine/Argentina
MARTINEZ, Sr.(T/W)

Bahamas
DOTSON, Ms(T/W)

Belgique/Belgium/Bélgica
DA COSTA, M. (E)



Vote par appel nominal sur la résolution concernant les arriérés de contributions des Iles Salomon

Record vote on the Resolution concerning the arrears of contributions of the Solomon Islands

Votación nominal relativa a la resolución sobre las contribuciones atrasadas de la Unión de las Islas Salomón

Pour/For/En Pro: 326

Contre/Against/En contra: 5

Abstentions/Abstentions/Abstenciones: 2

Quorum: 307

Maj./May.: 221

Pour/For/En Pro: 326

Afrique du Sud/South Africa/Sudáfrica

NDEBELE, Mr (G)
LETOABA, Mr (G)
VAN VUUREN, Mr (E)
PATEL, Mr(T/W)

Algérie/Algeria/Argelia

ZAIDI, M. (G)
KHELIF, M. (G)
MEGATELI, M. (E)
AÏT ALI, M.(T/W)

Allemagne/Germany/Alemania

HOFFMANN, Ms (G)
VOGT, Mr (G)
GERSTEIN, Ms (E)
KÜHL, Ms(T/W)

Arabie saoudite/Saudi Arabia/Arabia Saudita

ALBWARDI, Mr (G)
ALYAHYA, Mr (G)
ALKANHALL, Mr (E)
RADHWAN, Mr(T/W)

Argentine/Argentina

RIAL, Sra. (G)
DUMONT, Sr. (G)
MARTINEZ, Sr.(T/W)

Arménie/Armenia

MARTIROSYAN, Ms (G)
ASATRYAN, Mr (G)
PILOSANYAN, Mr (E)
TUMASYAN, Mr(T/W)

Australie/Australia

SMYTHE, Mr (G)
YARDLEY, Mr (G)
NANCE, Mr (E)
TATE, Ms(T/W)

Autriche/Austria

ZWERENZ, Mr (G)
DEMBISHER, Ms (G)
TOMEK, Mr (E)
BÖGNER, Ms(T/W)

Bahamas

SMITH, Ms (E)

Bahreïn/Bahrain/Bahreïn

HUMAIAN, Mr (G)
ALMAHFOOD, Mr(T/W)

Bangladesh

AHMED, Mr (E)

Barbade/Barbados

SIMMONS, Mr (G)
TROTMAN, Mr(T/W)

Belgique/Belgium/Bélgica

VAN HOLM, M. (G)
VANDAMME, M. (G)
DA COSTA, M. (E)
CORTEBEECK, M.(T/W)

Bénin/Benin

KORA ZAKI LEADI, Mme (G)
AZONGBE DJIDJOHO, Mme (G)
ZANOU, M. (E)
LOKOSSOU, M.(T/W)

Brésil/Brazil/Brasil

LUPI, Sr. (G)
BARBOSA, Sr. (G)
BENEVIDES GADELHA, Sr. (E)
FELICIO, Sr.(T/W)

Brunéi Darussalam/Brunei Darussalam

HASBOLLAH, Ms (G)

Bulgarie/Bulgaria

DIMITROV, Mr (G)
DRAGANOV, Mr (G)
ZHELYAZKOV, Mr (E)

Burundi

NIBIZI, Mme(T/W)

Cambodge/Cambodia/Camboya

D'AMICO, Ms (E)

Canada/Canadá

ROBINSON, Ms (G)
L'HEUREUX, Ms (G)
REGENBOGEN, Ms (E)
BYERS, Ms(T/W)

Chili/Chile

PORTALES, Sr. (G)
ANDRADE, Sr. (G)
MUGA, Sr. (E)
DIAZ, Sr.(T/W)

Chine/China

LU, Ms (G)
LI, Mr (G)
CHEN, Mr (E)
JIANG, Mr(T/W)

Chypre/Cyprus/Chipre
HADJICHRYSANTHOU, Mr (G)
NICOLAOU, Mr (G)

Colombie/Colombia
FORERO UCROS, Sra. (G)
GOMEZ ESGUERRA, Sr.(T/W)

République de Corée/Republic of Korea/República de Corea
KANG, Mr(T/W)

Costa Rica
GAMBOA ACUÑA, Srta. (G)
ROJAS VÍLCHEZ, Sr.(T/W)

Croatie/Croatia/Croacia
SOCANAC, Mr (G)
HORVATIC, Ms (E)
SOBOTA, Ms(T/W)

Cuba
NAVARRO FERNÁNDEZ, Sr.(T/W)

Danemark/Denmark/Dinamarca
LILJEQVIST, Ms (G)
WESTH, Ms (G)
GADE, Mr (E)
OHRT, Mr(T/W)

Egypte/Egypt/Egipto
EL-ASHRY, Ms (G)
ALLAM, Mr (E)
TAHA, Mr(T/W)

El Salvador
AVILA DE PEÑA, Sra. (G)
PALACIOS CARRANZA, Sr. (G)

Emirats arabes unis/United Arab Emirates/Emiratos Arabes Unidos
ABDELGHANI, Mr (G)
ALOBAD, Mr (G)
KHAMASS, Mr (E)
AL-MARZOOKI, Mr(T/W)

Equateur/Ecuador
NAVAS, Sra. (G)
THULLEN, Sr. (G)
VERA VELEZ, Sra. (E)
YAGUAL, Sr.(T/W)

Espagne/Spain/España
FERRER DUFOL, Sr. (E)
DOZ, Sr.(T/W)

Estonie/Estonia
KÄÄRATS, Ms (G)
KAADU, Mr (G)
NIINEMÄE, Mr (E)
TAMMELEHT, Ms(T/W)

Etats-Unis/United States/Estados Unidos
CHICK, Ms (G)
PONTICELLI, Ms (G)
GOLDBERG, Ms (E)
ZELLHOEFER, Mr(T/W)

Ethiopie/Ethiopia/Etiopía
FOLLO, Mr(T/W)

Ex-Rép. Yougos. de Macédoine/The FYR Macedonia/Ex Rep. Yugoslava de Macedonia
AVRAMCHEV, Mr (G)
IVANOVIC, Mr (G)
STOJANOVSKI, Mr (E)
MURATOVSKI, Mr(T/W)

Finlande/Finland/Finlandia
KANGASPERKO, Ms (G)
MODEEN, Ms (G)
KOIVU, Mr (E)
VALKONEN, Ms(T/W)

France/Francia
BOISNEL, M. (G)
MARTIN, M. (G)
JOUBIER, M.(T/W)

Gabon/Gabón
IROUNGUI, Mme (G)
NKOMBE, M. (G)

Géorgie/Georgia
KAKACHIA, Mr (G)

Grèce/Greece/Grecia
CHRYSANTHOU, Mme (G)
CAMBITSIS, M. (G)
VAYAS, M. (E)
VARCHALAMA, Mme(T/W)

Guatemala
RODRIGUEZ, Sr. (G)
MARTINEZ, Sr. (G)
LUCAS, Sr.(T/W)

Guinée/Guinea
DIALLO, M. (G)
DIALLO, Mme(T/W)

Honduras
LARA ENAMORADO, Sr.(T/W)

Hongrie/Hungary/Hungría
FORGÓ, Ms (G)
AGG, Mr(T/W)

Inde/India
PILLAI, Ms (G)
SINGH, Mr (G)
VENKATARAMINI, Mr (E)
HASMUKHLAL GAURISHANKER, Mr(T/W)

Indonésie/Indonesia
HANARTANI, Ms (G)
WITJAKSONO, Mr (G)

Irlande/Ireland/Irlanda
CUNNIFFE, Mr (G)

Islande/Iceland/Islandia
KRISTINSSON, Mr (G)
NORDDAHL, Mr(T/W)

Israël/Israel
AMRANI, Mr (G)

Italie/Italy/Italia
GUARRIELLO, Ms (G)
BERGER, Ms (G)
ROSSI, Ms (E)
DEL RIO, Ms(T/W)

Jamaïque/Jamaica
MILLER, Mr (G)
FOSTER, Mr (G)
COKE-LLOYD, Ms (E)

Japon/Japan/Japón
KITAJIMA, Mr (G)
MATSUI, Mr (G)
SUZUKI, Mr (E)
NAKAJIMA, Mr(T/W)

Jordanie/Jordan/Jordania
JADALLAH, Mr (G)

Kazakhstan/Kazajstán
SAPARBAYEV, Mr (G)

Kenya
WASIKE, Ms (G)
KIRIGUA, Mr (G)
ATWOLI, Mr(T/W)

Kiribati
TAATO, Ms (G)
TAOABA, Mr (G)
KUM KEE, Ms (E)

Koweït/Kuwait
AL-SUMAIT, Mr (G)
AL-REZOOQI, Mr (G)
AL-HAROON, Mr (E)

République dém. populaire lao/Lao People's Dem. Republic/República Dem. Pop. Lao
INTHALATH, Mr (G)
MOUNTIVONG, Mr (G)
PHIRASAYPHITAK, Ms (E)
VONGRAPH, Mr(T/W)

Lesotho
MAKEKA, Mr (E)

Lettonie/Latvia/Letonia
BRENCIS, Mr (G)
DREIMANE, Ms (G)
GAVRILOVS, Mr (E)
MARCINKEVICA, Ms(T/W)

Liban/Lebanon/Líbano
HAMADEH, M. (E)

Jamahiriya arabe libyenne/Libyan Arab Jamahiriya/Jamahiriya Arabe Libia
DERBI, Mr (G)

Lituanie/Lithuania/Lituania
KAIRELIS, Mr (G)
BORISOVAS, Mr (G)
CERNIAUSKAS, Mr(T/W)

Luxembourg/Luxemburgo
ZAHLEN, M. (G)
WELTER, Mme (G)
KIEFFER, M. (E)
PIZZAFERRI, M.(T/W)

Malaisie/Malaysia/Malasia
SYED MOHAMUD, Mr(T/W)

Malawi
KABAMBE, Mr (G)
ZIRIKUDONDO, Mr (G)
MWALE, Ms (E)
MUDOLO, Mr(T/W)

Malte/Malta
VELLA, Mr (G)
AZZOPARDI, Mr (G)

Maurice/Mauritius/Mauricio
RAMSAMY, Mrs (G)

Mexique/Mexico/México
MORALES GAUZIN, Sr. (G)
GÓMEZ OLIVER, Sra. (G)

République de Moldova/Republic of Moldova/República de Moldova
SAINCIUC, Mr (G)
CERESCU, Mr (E)
MANEA, Mr(T/W)

Mongolie/Mongolia
BAIGALMAA, Ms (G)
GANBAATAR, Mr (E)
AMGALANBAATAR, Mr(T/W)

Mozambique
MAZIOIO, M.(T/W)

Myanmar
KYAW, Mr (G)
LWIN, Mr (G)

Namibie/Namibia
HIVELUAH, Ms (G)
HIKUAMA-MUPAINE, Mr (G)
PARKHOUSE, Mr (E)
MUHEUA, Mr(T/W)

Nicaragua
ROBELO RAFFONE, Sr. (G)
CRUZ TORUÑO, Sr. (G)

Nigéria/Nigeria
AROGUNDADE, Ms (G)

Norvège/Norway/Noruega
VIDNES, Mr (G)
YTTERDAL, Ms (G)
RIDDERVOLD, Ms (E)
SUNDNES, Ms(T/W)

Nouvelle-Zélande/New Zealand/Nueva Zelandia
STEFFENS-SMITH, Ms (G)
ARMITAGE, Mr (G)
O'REILLY, Mr (E)
KELLY, Ms(T/W)

Oman/Omán
ALABDUWANI, Mr (G)
ALMULLAHI, Mr (G)
ALKABIAH, Ms (E)
ALJABRI, Mr(T/W)

Pakistan/Pakistán
ISMAIL, Mr (G)
NUSRAT, Mr (G)
TABANI, Mr (E)
AHMED, Mr(T/W)

Panama/Panamá
AGUILAR JAÉN, Sr. (G)
QUIRÓZ HERNÁNDEZ, Sr.(T/W)

Paraguay
SILVERA, Sr. (G)
CATALDO FERNÁNDEZ, Sr. (E)
BARRETO, Sr.(T/W)

Pays-Bas/Netherlands/Países Bajos
DRIESSEN, Mr (G)
BEETS, Mr (G)
VAN WEZEL, Ms(T/W)

Philippines/Filipinas
LAGMAN, Mr (G)
VILLAVIZA, Mr(T/W)

Pologne/Poland/Polonia
LEMIESZEWSKA, Ms (G)
RAPACKI, Mr (G)
OPECHOWSKA, Mrs (E)
WOJCIK, Mr(T/W)

Portugal
ROBERT LOPES, Mme (G)
SOUSA FIALHO, M. (G)
FERNANDES SALGUEIRO, M. (E)
GOMES PROENÇA, M.(T/W)

Qatar
AL-OBAIDLI, Mr (G)
AL-MOHANNADI, Mr (G)

Roumanie/Romania/Rumania
DUMITRIU, Mme (G)
BIRLADIANU, Mme (G)
COSTACHE, M. (E)
STAN, M.(T/W)

Royaume-Uni/United Kingdom/Reino Unido
RICHARDS, Mr (G)
MOORE, Mr (E)
STEYNE, Mr(T/W)

Fédération de Russie/Russian Federation/Federación de Rusia
SAFONOV, Mr (G)
SIDOROV , Mr(T/W)

Saint-Kitts-et-Nevis/Saint Kitts and Nevis/Saint Kitts y Nevis
WILLIAMS, Mr (G)
THOMAS, Mr(T/W)

Saint-Marin/San Marino
GASPERONI, M. (G)
PODESCHI, M. (G)
MENICUCCI, Mme (E)
PIERMATTEI, M.(T/W)

Sénégal/Senegal
DIOP, M. (E)

Serbie/Serbia
VUKCEVIC, Mr (G)

Singapour/Singapore/Singapur
YIP, Mr (G)
GAN, Mr (G)
KOH, Mr (E)
YACOB, Ms(T/W)

Slovaquie/Slovakia/Eslovaquia
DZUPA, Mr (G)
VAVRO, Mr (G)
HOLECEK, Mr (E)
GAZDIK, Mr(T/W)

Slovénie/Slovenia/Eslovenia
SARCEVIC, Ms (G)
LOGAR, Ms (G)
ANTAUER, Mr (E)
ZORKO, Mr(T/W)

Soudan/Sudan/Sudán
HAMID, Mr (G)
ABBAS, Mr (E)
A. KARIM, Mr(T/W)

Sri Lanka
MADIHAHEWA, Mr (G)
EDIRISINGHE, Mr (G)
SANDRASEKERA, Mr(T/W)

Suède/Sweden/Suecia
HERZFELD OLSSON, Ms (G)
ERIKSSON, Mr (G)
BECKMAN, Mr (E)
BENGTTSSON, Mr(T/W)

Suisse/Switzerland/Suiza
BERSET BIRCHER, Mme (G)
PLATTNER, M. (G)
BARDE, M. (E)
VIGNE, M.(T/W)

Suriname
PIROE, Mr (G)
EMANUELS, Ms (G)
ETNEL, Ms(T/W)

Swaziland/Swazilandia
SITHOLE, Mr(T/W)

*République arabe syrienne/Syrian
Arab Republic/República Árabe Siria*
HMEDAN, Mr (G)
AL IBRAHIM, Mr (G)
AL NEMEH, Mr (E)
AZOUZ, Mr(T/W)

*République-Unie de Tanzanie/United
Republic of Tanzania/República
Unida de Tanzania*
MAPURI, Mr (G)
KOMBA, Mr (G)

Tchad/Chad
GOGUET, M. (G)
DJEGUEDEM, M. (G)
ALI ABBAS, M. (E)
DJIBRINE ASSALI, M.(T/W)

*République tchèque/Czech
Republic/República Checa*
POKORNY , Mr (G)
BLAZEK, Mr (G)
DRBALOVA, Ms (E)
BAUEROVA, Ms(T/W)

Thaïlande/Thailand/Tailandia
ROMCHATTHONG, Mrs (E)
THAILUAN, Mr(T/W)

Tunisie/Tunisia/Túnez
LANDOLSI, M. (G)
CHOUBA, Mme (G)
M'KAISSI, M. (E)

Turquie/Turkey/Turquía
YILMAZ, Mr (G)
EKINCI, Mr (G)

Ukraine/Ucrania
LUTSYSHYN, Mr(T/W)

Uruguay
PAYSSÉ, Sra. (G)
WEISSEL, Sra. (G)
FOSTIK, Sr. (E)
FAZIO, Sr.(T/W)

*Venezuela
(Rép.bolivarienne)/Venezuela
(Bolivarian Rep)/Venezuela (Rep.
Bolivariana)*
AGUILAR, Sr. (G)
MADRID, Sr. (G)

Viet Nam
DAO, Mr (G)
VU, Mr (G)
NGUYEN, Mr (E)
NGUYEN, Mr(T/W)

Zimbabwe
MUSEKA, Mr (G)
MANYAKARA, Mr (E)
MATOMBO, Mr(T/W)

Contre/Against/En contra: 5

Bahamas
DOTSON, Ms(T/W)

Botswana
RADIBE, Mr(T/W)

France/Francia
JULIEN, M. (E)

Zambie/Zambia
CHIBANDA, Mr (E)
HIKAUMBA, Mr(T/W)

Abstentions/Abstentions/ Abstenciones: 2

Sri Lanka
PEIRIS, Mr (E)

*Trinité-et-Tobago/Trinidad and
Tobago/Trinidad y Tabago*
FRANCIS, Mr (G)

TABLE DES MATIÈRES

Page

Huitième séance:

Allocution de Son Excellence M. Martín Torrijos Espino, Président de la République du Panama	1
<i>Orateurs:</i> Le Président, le Secrétaire général de la Conférence, M. Martín Torrijos Espino	

Neuvième séance:

Rapports du Président du Conseil d'administration et du Directeur général: discussion (<i>suite</i>)	5
<i>Orateurs:</i> M. Lutsyshyn, M. Roqué, M. Corbacho Chavez, M. Mukuma, M ^{me} Thienthong, M. Yagual, M. Plascencia Núñez, M ^{me} Arif, M. Tolich, M. Chaouch, M ^{me} Riachi Assaker, M. Rhmani, M. Subramaniam, M. Kim, M. Fontes Lima Monteiro, M. Hernández Wohnsiedler, M. Habib, M. Nkili, M. Allam, M. Sweeney, M. Lee	

Dixième séance

Acceptation de l'instrument pour l'amendement de la Constitution de l'OIT, 1997, par le Cap-Vert.....	23
Rapport de la Commission du Règlement: présentation, discussion et approbation.....	23
<i>Oratrice:</i> M ^{me} Gómez Oliver (<i>présidente et rapporteuse</i>)	
Rapports du Président du Conseil d'administration et du Directeur général: discussion (<i>suite</i>).....	24
<i>Orateurs:</i> M ^{me} Palli-Petrallia, M. Mavrikos, M. Yusof, M ^{me} Gosselin, M. Sandrasekera, M. Hu, M. Varela, un délégué gouvernemental de la Serbie, le Conseiller juridique de la Conférence, M. Rasic, M ^{me} Uddén Sonnégard, M ^{me} Milquet, M. Biltgen, M. Tomada, M. Beets	
Vote par appel nominal sur les résolutions concernant les arrières de contributions des Comores, de la République centrafricaine, de l'Iraq et des Iles Salomon.....	34
Rapports du Président du Conseil d'administration et du Directeur général: discussion (<i>suite</i>)	35
<i>Orateurs:</i> M. Trabelsi, M ^{me} Amarello-Williams, M. Faiphengyao	
Rapport de la Commission du renforcement de la capacité de l'OIT: présentation, discussion et approbation.....	37
<i>Orateurs:</i> M. Paixão Pardo (<i>rapporteur</i>), M. Julien, M. Patel, M. Elmiger, M. Logar, M. Ajuzie, M. Boisnel, M ^{me} Ponticelli.	
Déclaration de l'OIT sur la justice sociale pour une mondialisation équitable: adoption.....	44
Résolution concernant le renforcement de la capacité de l'OIT d'appuyer les efforts déployés par ses Membres pour atteindre ses objectifs dans le contexte de la mondialisation: adoption.....	44
Rapports du président du Conseil d'administration et du Directeur général: discussion (<i>suite</i>).....	45
<i>Orateurs:</i> M. Gan, M ^{me} Rozas, M. Hamadeh, M. N guyen, Mgr. Tomasi, M. Abdullah Ali, M. Ahmed, M ^{me} Siptey, M. Chen, M ^{me} Ntap, M. Thailuan, M. Setyoko, M. Zhelyazkov, M. Muga, M. Sunmonu, M. Barreto, M. Magaya, M. Stan, M. Evans, M. Rambeloson, M. Joubier, M. Djemam, M ^{me} Eastman, M. Villaviza, M. Gryshenko, M. Sen, M. Costache, M. Pérez	

Vote par appel nominal sur la résolution concernant les arriérés de contributions des Comores: résultats	67
Vote par appel nominal sur la résolution concernant les arriérés de contributions de la République centrafricaine: résultats	71
Vote par appel nominal sur la résolution concernant les arriérés de contributions de l'Iraq: résultats	75
Vote par appel nominal sur la résolution concernant les arriérés de contributions des Iles Salomon: résultats	79